



RÉUNION DU CONSEIL

SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 10 NOVEMBRE 2022

Rapport avec présentation

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

P.2 : Approbation du compte rendu du Conseil métropolitain du 30 Septembre 2022

COMMISSION SPORTS, CULTURE, ATTRACTIVITÉ, TOURISME, RELATIONS INTERNATIONALES

P.55 : Société Publique Locale Clermont Auvergne Tourisme - Rapport annuel des administrateurs pour l'année 2021

P.179 : Sports : demande de subvention

P.180 : Avenant 2 au contrat de Délégation de Service Public avec la Société Publique Locale Clermont Auvergne Tourisme - prolongation de durée

P.182 : Bibliothèques métropolitaines - Tarifs, conditions d'inscription et droits de prêts

P.184 : Musées métropolitains - tarifs de vente en boutique

COMMISSION ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE, AIR, CLIMAT, DÉCHETS MÉNAGERS, AGRICULTURE, ALIMENTATION

P.187 : Mise en oeuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés Métropolitain (PLPDMA)

P.188 : VALTOM - Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC)

P.190 : Convention de partenariat avec l'association M.O. Entreprise

P.191 : Concession de service public pour la création et l'exploitation du réseau de chaleur "Saint Jacques+". Avenant n°1

P.192 : Contrat de Chaleur Renouvelable - Fonds chaleur - Attribution des aides

P.195 : Attribution de la prime air-bois

COMMISSION FINANCES, FISCALITÉ, MOYENS GÉNÉRAUX, AFFAIRES JURIDIQUES, COMMANDE PUBLIQUE, PATRIMOINE BÂTI, RH, ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

P.197 : Montants des attributions de compensation prévisionnelles 2023

P.200 : Budget principal, budgets annexes des déchets ménagers et équipements à vocation économique : admission en non valeur et créances éteintes des exercices 2014 à 2022

P.201 : Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'Auvergne Habitat (Prêt caisse des dépôts et consignations) - Opération 19 logements - Rue de la croix des rameaux - Commune de Pont-du-Château

P.204 : Compte-rendu des décisions prises en matière de gestion de la dette et de la trésorerie

P.205 : Contrat de Plan Etat - Région 2021-2027 - Volet Enseignement Supérieur Recherche Innovation - Approbation

P.207 :	Conventions de mutualisation ascendante entre Clermont Auvergne Métropole et ses communes membres : approbation des fiches sectorielles de régularisation 2021 et prévisionnelles 2022
P.208 :	Convention de Mise à disposition du service "Direction des relations internationales et européennes (DREI)" de la ville de Clermont-Ferrand au profit de la Métropole et approbation de la fiche sectorielle prévisionnelle 2022
P.210 :	Mutualisation des opérations portant sur la viabilité hivernale : remboursement des dépenses engagées par les communes pour l'hiver 2021-2022
P.211 :	Information du conseil métropolitain sur les décisions prises en matière juridique
P.212 :	Information du conseil métropolitain sur les décisions prises en matière de marchés publics
P.217 :	Groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien pour les terrains de sport
P.218 :	Groupement de commande de Fourniture de consommables et d'encres informatiques
P.219 :	Mise à jour du tableau des effectifs

COMMISSION HABITAT, LOGEMENT, INSERTION EMPLOI, POLITIQUE DE LA VILLE, ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, ÉGALITÉ

P.223 :	Délégation des aides à la pierre : approbation de la convention de délégation 2023-2028
P.226 :	Politique de l'Habitat - Convention de partenariat avec CDC Habitat
P.228 :	Actions en faveur du logement privé : approbation de la convention partenariale avec le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne du puy-de-dôme (2022-2027)
P.231 :	Soutien aux opérations de réhabilitation de logements sociaux dans le cadre de la convention NPRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain)
P.233 :	Missions de Travail d'Intérêt Général à la Métropole
P.234 :	« Emploi et Diversité », une action métropolitaine pour rapprocher les habitants des QPV et les entreprises
P.235 :	Réponse à l'appel à projet de l'Etat pour renforcer la politique Métropolitaine de promotion de l'Emploi par la commande publique
P.236 :	Actions de développement des compétences - PLIE 2023

COMMISSION MOBILITÉS, URBANISME, AMÉNAGEMENT, VOIRIE, PÔLES DE PROXIMITÉ

P.239 :	Royat - Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Modalités de mise à disposition du public
P.241 :	Orcines - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°2 - Approbation
P.243 :	Le Cendre - Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation
P.251 :	Le Cendre - Droit de Prémption Urbain
P.252 :	Intégration de voie privée dans le domaine public Métropolitain - Impasse Jean-Baptiste Romeuf à Royat
P.253 :	Saint-Genes-Champanelle - Désaffectation d'une emprise foncière du domaine public - FONTFREYDE- Place des Mayets
P.254 :	Bibliothèque métropolitaine -Acquisition de 3 places de stationnement
P.255 :	Information du Conseil Métropolitain sur les acquisitions par exercice ou délégation du Droit de Prémption Urbain

P.257 :	Conventions de financement avec le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme pour les travaux d'éclairage public du programme 2022 sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole
P.259 :	Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms rue du docteur fournier commune de lempdes
P.261 :	Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms rue emmanuel chabrier tranche 1 commune d'Aubière

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION, NUMÉRIQUE, GOUVERNANCE DE LA DONNÉE, MÉTROPOLE INTELLIGENTE

P.264 :	Financement du Pole d'Innovation CATAROUX, par une aide à l'investissement matériel à son exploitant, TURING 22
P.268 :	Métropole Agora - Assises régionales de la Nutrition
P.269 :	Métropole Agora - Clermont Innovation Week
P.270 :	Métropole Agora Soutien au Festival 2023 Littérature et Science Association Littérature au Centre d'Auvergne
P.271 :	Métropole Agora Dispositif partenarial Rectorat Métropole "Comment devenir un territoire à énergie positive ?"
P.273 :	Métropole Terreau de l'Ambition - Contribution annuelle à la Fondation SIGMA
P.274 :	Métropole Terreau de l'Ambition - Soutien à Clermont Auvergne Innovation
P.276 :	Métropole terreau de l'ambition Soutien à l'équipement et aménagement de l'Installation Expérimentale du site de Crouël INRAE
P.278 :	Métropole Terreau de l'ambition Soutien à l'installation du Global Development Network
P.280 :	Métropole Terreau de l'ambition Projet Campus Trudaine École Supérieure de Commerce (ESC) Clermont Business School
P.282 :	Métropole Terreau de l'Ambition Cofinancement de deux allocations doctorales I-Site CAP 20-25 INRAE - Clermont Auvergne Métropole
P.284 :	Métropole Laboratoire Programme TETRAE - Projet Part'AGE
P.286 :	Métropole Laboratoire - Soutien à l'ONAPS
P.288 :	Métropole Laboratoire - Fonds d'innovation métropolitain
P.290 :	Avenant de prolongation de la convention "Allocations doctorales – Challenge 2/ 3 / 4 du projet I-Site CAP 20-25" Clermont Auvergne Métropole – Université Clermont Auvergne
P.291 :	Partenariat avec le Centre jacques Cartier
P.293 :	Approbation du Compte Rendu Annuel de la Collectivité au 31 décembre 2021 relatif à la Zone d'Aménagement Concertée des Cheix - Romagnat
P.295 :	Approbation du Compte Rendu Annuel de la Collectivité au 31 décembre 2021 relatif à la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC des Montels 3) et approbation de l'avenant n°11 à la Convention Publique d'Aménagement - Cébazat
P.298 :	Approbation du Compte Rendu Annuel de la Collectivité au 31 décembre 2021 relatif à la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC des Gravieres 2) et approbation d'un avenant n°15 à la Convention Publique d'Aménagement - Châteaugay
P.301 :	Approbation du Compte Rendu Annuel de la Collectivité au 31 décembre 2021 relatif à la Zone d'Aménagement Concertée de la Fontanille 2 - Lempdes
P.305 :	ZAC du Petit Clos - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2021- Avenant de prorogation

P.308 :	ZAC de Claveloux - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2021
P.311 :	Subvention d'investissement pour une aide au démarrage du tiers-lieu "FairePlay" de l'association "#2nde vie #2nde chance"
P.313 :	Subvention à l'association Concordia pour son projet "ESS'team, jeunes ambassadeurs de l'ESS"
P.316 :	Subvention de fonctionnement à l'association "LieU'topie"
P.319 :	Avenant à la convention de partenariat 2021-2023 Clermont Auvergne Métropole - SENS 9
P.321 :	Partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes Puy-de-Dôme - avenant à la convention-cadre
P.322 :	Partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes Puy-de-Dôme - accompagnement des entreprises artisanales à la transition écologique et énergétique
P.324 :	Demande de subvention pour le Cluster Digital League
P.327 :	Dispositif d'accompagnement à la transformation numérique des TPE/PME - Programme Coachwebs
P.329 :	Adhésion à la centrale d'achat public RESAH
P.330 :	Parc d'activités des Montels - modification du prix de cession
P.331 :	Soutien à l'association La Pampa - Approbation
P.332 :	Avenant n°10 à la convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communication électroniques très haut débit auvergnat

VCEUX

Tiré à part	Vœu de Clermont Auvergne Métropole et de ses 21 communes membres relatif aux ressources financières des collectivités locales dans un contexte de crise énergétique
Tiré à part	Vœu de soutien à l'Arménie et à l'Artsakh présenté par les groupes des élus Socialistes et apparentés, GénérationS Social Écologiste, Communiste et Citoyen, ENSEMBLE Citoyens ! - Clermont Auvergne Métropole et Indépendant et Républicain

« ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte-rendu de la réunion du Conseil métropolitain du 30 septembre 2022.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de prendre acte du compte-rendu du Conseil métropolitain du 30 septembre 2022.

Le texte intégral des délibérations, la vidéo du Conseil et le Recueil des Actes sont consultables :

- > auprès du Pôle Assemblées
au PARVIS - 64 avenue de l'Union Soviétique (6^{ème} étage)

- > sur le site Internet : <http://www.clermontmetropole.eu>
Lien de la vidéo : <https://youtu.be/HNjWMWk09Dk>

SÉANCE PRÉSIDÉE PAR : Olivier BIANCHI

DATE DE LA CONVOCAION : 23/09/22

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 12:43 (= TEMPS SUR LA VIDÉO)

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Grégory BERNARD pouvoir à Cécile AUDET
Jean-Christophe CERVANTÈS pouvoir à Cyril CINEUX
Fabienne VOUTE pouvoir à Henri GISSELBRECHT
Christine BIGOURET pouvoir à Cécile LAPORTE
Jacqueline BOLIS pouvoir à Hervé PRONONCE
Julie DUVERT pouvoir à Eric FAIDY
Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR

4 COMMISSION MOBILITÉS, URBANISME, AMÉNAGEMENT, VOIRIE, PÔLES DE PROXIMITÉ

0:19:35 - Vote pour l'ajout en urgence à l'ordre du jour du Conseil métropolitain de la délibération « Extinction de l'éclairage public sur le territoire métropolitain »

Conseillers ayant pris part au débat :

0:19:35 : Olivier BIANCHI

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Christine BIGOURET, Jacqueline BOLIS, Julie DUVERT, Marianne MAXIMI

0:21:49 - Extinction de l'éclairage public sur le territoire métropolitain

Conseillers ayant pris part au débat :

0:21:59 : Éric GRENET

0:27:53 : Anne-Laure STANISLAS

0:24:21 : Hervé PRONONCE

0:31:16 : Diego LANDIVAR

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le principe de l'interruption partielle de l'éclairage public sur le territoire métropolitain étant précisé qu'il appartient aux maires, au titre des pouvoirs de police qu'ils tirent des articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales d'en préciser les modalités d'application.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Christine BIGOURET, Jacqueline BOLIS, Julie DUVERT, Marianne MAXIMI

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

0:35:24 - Approbation du compte rendu du Conseil métropolitain du 24 Juin 2022

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte du compte-rendu du Conseil métropolitain du 24 juin 2022.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Christine BIGOURET, Jacqueline BOLIS, Julie DUVERT, Marianne MAXIMI

4 COMMISSION MOBILITÉS, URBANISME, AMÉNAGEMENT, VOIRIE, PÔLES DE PROXIMITÉ

0:35:35 - InspiRe - Avis sur le dossier de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme d'Aulnat, de Chamalières, de Clermont-Ferrand, de Cournon d'Auvergne et de Durtol avec le projet BHNS B&C

Conseillers ayant pris part au débat :

0:35:56 : François RAGE

0:58:43 : Claire BRIEU

1:03:45 : Pierre SABATIER

1:07:33 : Cécile LAPORTE

1:12:27 : Henri GISSELBRECHT

1:15:15 : Olivier BIANCHI

1:17:56 : Éric FAIDY

1:24:19 : Jean-Paul CORMERAIS

1:26:31 : Diego LANDIVAR

1:30:55 : Louis GISCARD D'ESTAING

1:36:31 : Blandine GALLIOT

1:42:49 : Charles DUBREUIL

1:46:38 : Cyril CINEUX

1:56:27 : Flavien NEUVY

1:59:41 : Nicolas BONNET

2:02:30 : Julien BONY

2:06:33 : Fatima CHENNOUF-TERRASSE

2:08:42 : Olivier BIANCHI

2:09:25 : Jean-Pierre BRENAS

2:12:31 : Olivier BIANCHI

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur les dossiers de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme d'Aulnat, de Chamalières, de Clermont-Ferrand, de Cournon d'Auvergne et de Durtol avec le projet BHNS B&C.

VOTE	Pour	73	Contre	0	Abst.	11	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	----	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI

ABSTENTION : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Jean-Paul CORMERAIS, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:26:08 - Projet InspiRe - Déclaration de projet portant sur l'intérêt général de la réalisation des travaux nécessaires au déploiement des lignes de BHNS B et C, des aménagements urbains associés et de création d'un centre d'exploitation et de maintenance des bus

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la présente déclaration de projet au sens de l'article L.126-1 du Code de l'Environnement portant sur l'intérêt général du projet des lignes BHNS B et C du réseau de transport en communs clermontois, de ses aménagements urbains associés et de la création d'un Centre d'Exploitation et de Maintenance ainsi que les réponses aux deux recommandations de la Commission d'Enquête, telles qu'exposées dans la présente délibération ;
- de prendre en considération l'étude d'impact du projet, l'avis de la Mission Régionale d'Autorisation Environnementale du 14 avril 2022, les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements qui ont été consultés, et le résultat de l'enquête publique du 30 mai 2022 au 4 juillet 2022, tel qu'exposés dans la présente délibération ;
- d'engager la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine, tel qu'exposés dans l'étude d'impact du projet ;
- de déclarer l'intérêt général du projet des lignes BHNS B&C du réseau de transport en communs clermontois, de ses aménagements urbains associés et de la création d'un Centre d'Exploitation et de Maintenance.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	73	Contre	0	Abst.	11	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	----	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI

ABSTENTION : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Jean-Paul CORMERAIS, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:26:39 - Projet InspiRe - Lignes BHNS B et C - Validation des études d'Avant-Projet

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver les études d'avant-projet concernant le projet INSPIRE – lignes BHNS B et C,
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux des lignes B et C au stade d'avant-projet, porté à 300 millions d'euros HT (valeur 2019) soit 325 millions d'euros HT (valeur 2022),
- d'approuver le calendrier général du projet,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE	Pour	72	Contre	5	Abst.	7	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI

CONTRE : Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

ABSTENTION : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Jean-Paul CORMERAIS, Christine BIGOURET, Luc LEVI ALVARES

2:27:07 - Projet InspiRe - Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Clermont Auvergne Métropole et le SMTAC-AC

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage relative au projet de développement et de restructuration du réseau métropolitain de transports en commun,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toutes les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	73	Contre	0	Abst.	11	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	----	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI

ABSTENTION : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Jean-Paul CORMERAIS, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:27:32 - Projet InspiRe - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens relative au projet de développement et de restructuration du réseau métropolitain de transports en commun,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	73	Contre	0	Abst.	11	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	----	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI

ABSTENTION : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Jean-Paul CORMERAIS, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:28:11 - Projet InspiRe - Convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage par TE63 à Clermont Auvergne Métropole relative à l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par TE63 à CAM relative à l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore,
- d'approuver les termes de la convention de transfert correspondante,
- de vous prononcer favorablement sur les montants des participations financières,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE	Pour	74	Contre	0	Abst.	10	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	----	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS

ABSTENTION : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:28:46 - Convention de participation financière du SMTC-AC pour des travaux d'aménagement de neuf arrêts de bus à Clermont-Ferrand, Chamalières et Pérignat-lès-Sarliève

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe, dans le cadre des opérations d'aménagement concernées, de la réalisation des travaux d'aménagements des neuf arrêts de bus à Clermont-Ferrand, Chamalières et Pérignat-lès-Sarliève, à savoir :
 - « Saint André » et « Roosevelt », avenue Joseph Claussat à Chamalières, ligne 10, dans les deux sens,
 - « Pommeraie » et « Pérignat – Les Horts » avenue de la République à Pérignat-lès-Sarliève, ligne 13, dans les deux sens,
 - « Poncillon » rue Cotepet à Clermont-Ferrand, ligne 8.
- d'approuver les termes de la convention de participation financière du SMTC-AC auxdis travaux,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention, à effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:29:01 - Schéma directeur cyclable - Conventions de mise à disposition des parcelles AY 43 et ZL 154 à Cournon d'Auvergne pour la création d'une voie verte

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de liaisons cyclable dans le cadre du Schéma directeur cyclable métropolitain sur le territoire de la commune de Cournon d'Auvergne afin de résorber la discontinuité cyclable de la voie verte,
- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition par la commune de Cournon d'Auvergne des parcelles communales cadastrées AY n°43 et ZL n°154 (partie) sises respectivement chemin de la Motte lieu-dit "Les Praclios" et avenue de Clermont à Cournon d'Auvergne,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions, à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:29:11 - Schéma directeur cyclable - Convention de mise à disposition des parcelles ZW 318 et ZL 446 à Pont-du-Château pour la création d'une liaison cyclable entre Lempdes et Pont-du-Château

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement de la liaison cyclable entre Lempdes et Pont-du-Château dans le cadre du Schéma directeur cyclable métropolitain,
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition par la Commune de Pont-du-Château des parcelles ZW n°318 et ZL n°446 sises chemin de la Banche à Pont-du-Château,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer cette convention, à effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:29:25 - Participation financière aux travaux de libération de l'emprise du sentier urbain sur le site du franc rosier

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la participation financière de Clermont Auvergne Métropole à la démolition des deux hargars présents sur les parcelles cadastrées BY n°492 et 499 situées sur la commune de Clermont-Ferrand. Cette participation sera calculée au prorata des surfaces à démolir se situant respectivement sur la propriété de la collectivité et sur la propriété de la société Bouygues Immobilier qui assurera la commande, le suivi et le paiement des travaux correspondants,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel établi par la société Bouygues immobilier faisant ressortir un coût prévisionnel à la charge de la collectivité d'un montant de 17 426,87 euros hors taxes
- d'approuver le versement par la Métropole des sommes dues à la société Bouygues Immobilier sur présentation d'un état des dépenses effectivement réalisées une fois les travaux réalisés.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:29:35 - Compte rendu des décisions prises par le président en matière foncière

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- Le 16 novembre 2021 : Décision relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée HR n° 396 située 11 boulevard Charles de Gaulle à CLERMONT FERRAND, pour un montant de 1 € symbolique.
- Le 22 février 2022 : Décision relative à l'acquisition du foncier « Esplanade Place Lucie et Raymond Aubrac » à Clermont-Ferrand. Parcelles BY n° 522, 535, 555, 557, 201, 203, 205 207 et 209 pour un montant de 1 € symbolique.
- Le 14 mars 2022 : Décision relative à l'acquisition d'emprises nécessaires à l'aménagement du chemin des Boires à PONT DU CHATEAU, parcelles cadastrées BI n° 108 et BI n° 133, pour un montant de 1 € symbolique chacune.
- Le 19 avril 2022 : Décision relative à l'acquisition partielle de la parcelle AL n° 75 en vue de la renaturation des berges du Bédât à Cébazat, à titre gratuit.
- Le 19 avril 2022 : Décision relative à l'acquisition partielle de la parcelle AL n° 77 en vue de la renaturation des berges du Bédât à Cébazat, à titre gratuit.
- Le 19 avril 2022 : Décision relative à l'acquisition partielle de la parcelle AL n° 78 en vue de la renaturation des berges du Bédât à Cébazat, à titre gratuit.
- Le 19 avril 2022 : Décision relative à l'acquisition partielle de la parcelle AL n° 79 en vue de la renaturation des berges du Bédât à Cébazat, à titre gratuit.
- Le 19 avril 2022 : Décision relative à l'acquisition partielle de la parcelle AL n° 80 en vue de la renaturation des berges du Bédât à Cébazat, à titre gratuit.
- Le 19 avril 2022 : Décision relative à l'acquisition partielle de la parcelle AL n° 95 en vue de la renaturation des berges du Bédât à Cébazat, à titre gratuit.
- Le 4 mai 2022 : Décision relative à la signature d'une convention de passage et travaux en terrain privé avant rétrocession, sur la parcelle F n°640 pour la réalisation d'une canalisation utile à un exutoire d'eaux usées à Cébazat.
- Le 20 mai 2022 : Décision relative à l'acquisition des lots E pris sur la parcelle cadastrée BA 24, et B et C pris sur la parcelle BA 23, chemin du petit Pacher à Pont du Château.
- Le 20 mai 2022 : Décision relative à la signature d'une convention de passage et travaux en terrain privé avant rétrocession, sur les parcelles F n°642, F n°656 et F n°1036 pour la réalisation d'une canalisation utile à un exutoire d'eaux usées à Cébazat.
- Le 24 mai 2022 : Décision relative à la signature d'une convention de passage et travaux en terrain privé avant rétrocession, sur les parcelles F n°403, F n°405, F n°407, F n°409 et F n°410 pour la réalisation d'une canalisation utile à un exutoire d'eaux pluviales à Gerzat.
- Le 5 juillet 2022 : Décision relative au procès verbal de reconnaissance de limites et de bornage partiel des parcelles cadastrées HR n° 358 et 359 situées 11 boulevard Charles de Gaulle à CLERMONT FERRAND
- Le 19 mai 2022 : Décision relative à l'acquisition de parcelles appartenant à la Ville de Clermont-Ferrand Centre d'Enfouissement Technique de Puy Long.
- Le 26 juillet 2022 : Décision relative à l'acquisition des parcelles DR n°41, 42,96 et 97 appartenant à la ville de Clermont-Ferrand en vue de la restructuration du crématorium Amable Tuisat.
- Le 11 août 2022 : Décision relative à l'acquisition des parcelles DR n°34 et 40 à Clermont-Ferrand en vue de la restructuration du crématorium Amable Tuisat;

2:29:41 - Opération d'aménagement du quartier de Cataroux - Les Pistes

Conseillers ayant pris part au débat :

2:29:50 : Fatima CHENNOUF-TERRASSE

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'engager à délimiter une zone de PUP au sens de l'article L. 332-11-3 II du code de l'urbanisme afin de favoriser la réalisation de l'opération de rénovation du site industriel de Cataroux - les Pistes et de ses abords, pour que chaque constructeur, notamment la société Michelin ainsi que ses Foncières, intervenant dans le périmètre prévisionnel, participe au financement des équipements publics nécessaires à leurs opérations.

VOTE	Pour	79	Contre	0	Abst.	3	NPPV	1
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Fatima BISMIR, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

ABSTENTION : Marianne MAXIMI, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR

NPPV : Eric FAIDY

2:31:38 - Requalification de l'îlot Jules Verne - Mandat d'études SPL

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du contrat de mandat d'études avec la SPL CA,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de mandat d'études avec la SPL Clermont Auvergne,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	76	Contre	0	Abst.	0	NPPV	7
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Hervé PRONONCE, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Christine MANDON, Odile VIGNAL, Henri GISSELBRECHT, Marion CANALES, Jean-Christophe CERVANTÈS, Claude AUBERT, Cécile BIRARD,

2:31:54 - Clermont-Ferrand : Désaffectation d'espace public - rue de Gomel - rue Alphonse Daudet

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater la désaffectation d'une emprise du domaine public communal d'environ 158 m² se situant le long de la rue de Gomel et de la rue Alphonse Daudet, désaffectée de fait car incluse dans le groupe d'habitations d'Auvergne Habitat,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération .

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	1
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Odile VIGNAL

2:32:05 - Beaumont - Désaffectation d'une emprise du domaine public - avenue du Mont Dore

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater la désaffectation d'une emprise du domaine public d'environ 1,5m², matérialisée en jaune sur le plan, située avenue du Mont Dore au droit de la parcelle cadastrée section BR n°142,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:32:14 - Lempdes : désaffectation d'une emprise du domaine public - impasse de la Garde

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater la désaffectation sur la commune de Lempdes, d'une emprise d'environ 7m² située au 3 Bis impasse de la Garde, au droit de la parcelle cadastrée section AL n°391.
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:32:21 - Orcines – Désaffectation d'une emprise du domaine public – Montrodeix Rue des Travelles

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater la désaffectation sur la commune d'ORCINES, d'une emprise d'environ 106 m², située rue des Travelles à Montrodeix, au droit des parcelles cadastrées BT n°169,170,171,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:32:28 - Orcines - Désaffectation d'une emprise foncière du domaine public - Fontanas - rue des Eaux Vives

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater la désaffectation d'une emprise du domaine public de 133m², matérialisée en beige sur le plan, au droit de la parcelle cadastrée section BR n°87,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:32:34 - Saint-Genès-Champanelle - Désaffectation d'une emprise du domaine public - THEIX

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater la désaffectation d'une emprise d'environ 60 m² située à THEIX, au droit de la parcelle cadastrée section CC n°136, matérialisée en orange sur le plan.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:32:39 - Saint-Genès-Champanelle - Désaffectation d'une emprise foncière du domaine public - Nadailat

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater la désaffectation d'une emprise d'environ 30m², située à Nadailat, matérialisée en jaune sur le plan.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:32:44 - Saint-Genès-Champanelle - Désaffectation d'une emprise du domaine public Manson - Impasse des Frênes

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constater la désaffectation d'une emprise d'environ 26m², située à Manson Impasse des Frênes, matérialisée en jaune sur le plan.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:32:50 - Cournon d'Auvergne : Intégration de voie privée dans le domaine public métropolitain - lotissement « LES CHEMERETS 1 »**DECISION :** Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'intégration dans le domaine public métropolitain de la parcelle formant actuellement la voie privée cadastrée section ZS n°464, pour une contenance de 8292 m²,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:33:00 - Gerzat : Intégration de voie privée dans le domaine public métropolitain Lotissement « SUR CHAMP CLOS »**DECISION :** Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'intégration dans le domaine public métropolitain de la parcelle formant actuellement la voie privée cadastrée section BE n°133, pour une contenance de 2020 m²,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:33:08 - Ceyrat - modification du périmètre de droit de préemption urbain**DECISION :** Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confirmer l'extension du périmètre du droit de préemption urbain à la totalité des zones U et AU déterminées dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune, conformément au plan ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération et notamment pour procéder à :
 - un affichage au siège de Clermont Auvergne Métropole, ainsi qu'en mairie durant un mois
 - sa publication au registre des actes administratifs
 - sa transmission à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme et aux personnes publiques suivantes conformément à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme, à savoir :
 - Monsieur le Directeur régional des finances publiques,
 - La Chambre départementale des Notaires du Puy de Dôme,
 - Le Conseil de l'ordre du Barreau du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand,
 - Le greffe du même Tribunal,
 - Le Conseil supérieur du Notariat,
 - son insertion dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R.211-2 du code de l'Urbanisme, à savoir La Montagne et le Semeur Hebdo.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:33:13 - DURTOL - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Prescription

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de lancer la procédure de modification du PLU de la commune de Durtol,
- de donner délégation au Président de Clermont Auvergne Métropole ou son représentant, pour signer tout contrat, prestation de service ou avenant relatif à la modification n°1 du PLU de Durtol.

La présente délibération sera transmise aux Personnes Publiques Associées (PPA) conformément aux dispositions de l'article R.153-11 du Code de l'urbanisme et fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.153-21 du même Code.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	3	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

2:34:05 - Convention relative à l'étude d'opportunité de réaménagement du noeud de Crouel entre les autoroutes A75/A71 et A711

Conseillers ayant pris part au débat :

2:34:12 : Vincent SOULIGNAC

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la réalisation, par APRR en sa qualité de concessionnaire de réseau autoroutier, d'une étude technique et socio-économique sur l'opportunité de réaménagement du noeud de Crouel entre les autoroutes A75, A71 et A711 à Clermont-Ferrand,
- d'approuver les termes de la convention de financement, conclue entre APRR et la Métropole,
- d'approuver le financement par la Métropole de cette étude, à hauteur de 156 000 € TTC et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme selon les modalités définies dans la convention,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE	Pour	66	Contre	18	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

CONTRE : Jean-Marie VALLÉE, Odile VIGNAL, Nicolas BONNET, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marianne MAXIMI, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR

2:35:48 - Conventions de financement avec le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme pour les travaux d'éclairage public du programme 2022 sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les travaux figurant dans le tableau "Liste des travaux par commune" ci-dessous,
- de confier la réalisation de ces travaux au Territoire d'énergie 63, dans le cadre de l'exercice de sa compétence "éclairage public",
- d'approuver la participation de Clermont Auvergne Métropole au financement des dépenses correspondantes suivant les conventions et d'autoriser le versement de cette participation au Territoire d'énergie 63,
- d'approuver les termes des conventions de financement afférentes et d'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LISTE DES TRAVAUX PAR COMMUNE

Affaire n°	Commune	Adresse	Type de travaux	Montant total H.T. travaux	Participation Métropole Montant travaux + Ecotaxe (lampe)	Participation TE 63 selon typologie A, B ou C
99704347EP	AUBIERE	Aux abords du College Joliot Curie	Carrefour giratoire	41 000,00 €	16 403,36 €	24 600,00 €
99704338EP	AUBIERE	Rues Pasteur/Casati	Réfection et mise en conformité	57 000,00 €	22 804,32 €	34 200,00 €
99704197EP	BEAUMONT	Rue Jean Moulin	Eclairage (complément)	6 000,00 €	5 400,00 €	600,00 €
99704329EP	LE CENDRE	Avenue de l'Auzon/Avenue Centrale	Réfection et mise en conformité	58 000,00 €	23 205,28 €	34 800,00 €
99704327EP	LE CENDRE	Rue de la Mairie	Eclairage (complément)	9 000,00 €	4 500,72 €	4 500,00 €
99704229EP	CHATEAUGAY	Quartier Rouchats	Eclairage (phase 2)	5 900,00 €	2 950,48 €	2 950,00 €
99704318EP	COURNON D'Auvergne	Rue de l'Amourette/ Allée du Vivarais	Eclairage nouvelle voie	19 000,00 €	9 501,92 €	9 500,00 €
99704333EP	GERZAT	Bd François Mitterrand (passage piéton)	Eclairage (complément)	10 200,00 €	9 180,48 €	102,00 €
99704339EP	ORCINES	Bourg de Ternant	Eclairage	33 000,00 €	16 508,16 €	16 500,00 €
99704340EP	SAINT-GENES CHAMPANELLE	Rue du Château	Eclairage	6 500,00 €	3 250,00 €	3 250,00 €
99704203EP	SAINT-GENES CHAMPANELLE	Place de Berzet	Eclairage	19 000,00 €	9 502,16 €	9 500,00 €
			TOTAL	264 600,00 €	123 206,88 €	140 502,00 €

VOTE	Pour	Contre	Abst.	NPPV
	59	0	0	25

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Sondès EL HAFIDHI, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héliane VEILHAN, Estelle BRUANT, Vincent SOULIGNAC, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Stanislas RENIÉ

NPPV : Anne-Marie PICARD, Jean PICHON, Marie DAVID, Rémi CHABRILLAT, Marion BARRAUD, Nicolas BONNET, Thomas WEIBEL, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Eric FAIDY, Fatima BISMIR, Patrick NÉHÉMIE, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Dominique ADENOT, Dominique BRIAT, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Christophe BERTUCAT, Lucie MIZOULE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Bernard BARRASSON, Luc LEVI ALVARES, Christophe VIAL, Anne-Laure STANISLAS, Sylvie DOMERGUE

2:36:09 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'enfouissement des réseaux télécoms rue de la mairie commune de le cendre

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux télécom présenté par Monsieur le Président,
- de prendre en charge la tranchée en domaine public,
- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel du génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG,
- de fixer la participation de Clermont Auvergne Métropole au financement des dépenses de génie civil à 4 900,00 € H.T., soit 5 880,00 € T.T.C et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG,
- d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG et Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et à effectuer toutes les démarches induites ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:36:19 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'enfouissement des réseaux télécoms impasse hélios commune de Cournon d'Auvergne

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux télécom présenté par Monsieur le Président,
- de prendre en charge la tranchée en domaine public,
- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel du génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG,
- de fixer la participation de Clermont Auvergne Métropole au financement des dépenses de génie civil à 6 200,00 € H.T., soit 7 440,00 € T.T.C et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG,
- d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG et Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et à effectuer toutes les démarches induites ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:36:31 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'enfouissement des réseaux télécoms rue des vergers commune de Cournon d'Auvergne

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux télécom présenté par le Président,
- de prendre en charge la tranchée en domaine public,
- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel du génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG,
- de fixer la participation de Clermont Auvergne Métropole au financement des dépenses de génie civil à 5 700,00 € H.T., soit 6 840,00 € T.T.C et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG,
- d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG et Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et à effectuer toutes les démarches induites ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:36:39 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'enfouissement des réseaux télécoms place de Berzet commune Saint Genès Champanelle

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux télécom présenté par Monsieur le Président,
- de prendre en charge la tranchée en domaine public,
- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel du génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG,
- de fixer la participation de Clermont Auvergne Métropole au financement des dépenses de génie civil à 11 000,00 € H.T., soit 13 200,00 € T.T.C et d'autoriser le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG,
- d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG et Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et à effectuer toutes les démarches induites ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:36:52 - Aménagement de la RD 133 en traversée d'agglomération de Berzet, commune de Saint-Genès-Champanelle

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'aménagement de la traversée du bourg de Berzet, commune de Saint-Genès-Champanelle, présenté par le Président,
- d'approuver le plan de financement présenté,
- d'approuver les termes de la convention entre Clermont Métropole et le Conseil Départemental du Puy de Dôme relative à l'aménagement, la maintenance et l'entretien du réseau routier départemental en traversée d'agglomérations sur la commune de St-Genes Champanelle,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de la route départementale à aménager,

- d'autoriser le Président, ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELEBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

5 COMMISSION EAU, ASSAINISSEMENT (CONSEIL D'EXPLOITATION), GEMAPI

2:37:11 - Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau et de l'assainissement 2021 et Rapports annuels des délégataires eau et assainissement

Conseillers ayant pris part au débat :

2:37:20 : Christophe VIAL

2:48:50 : Christophe VIAL

2:47:31 : Fatima CHENNOUF-TERRASSE

2:51:00 : Laurent GANET

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2021, concernant les 10 communes en eau potable et 19 communes en assainissement sur lesquelles la Métropole exerce ces compétences ;
- de prendre acte des rapports annuels des délégataires des contrats suivants pour l'exercice 2021 :
 - En matière d'eau potable :
 - Contrat de délégation de service public d'eau potable sur la commune de Beaumont, dont le délégataire est la société Véolia
 - Contrat de délégation de service public d'eau potable sur la commune de Chamalières, dont le délégataire est le société SAUR ;
 - En matière d'assainissement :
 - Contrat de délégation de service public d'assainissement sur la commune d'Aulnat, dont le délégataire est la SPL SEMERAP ;
 - Contrat de délégation de service public d'assainissement sur la commune de Chamalières, dont le délégataire est la société SAUR.

2:51:39 - Majoration de la redevance assainissement

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la majoration de la redevance assainissement collectif conformément à l'article 1331-8 du Code de la Santé publique avec la modulation suivante :
- Non raccordement 300%
- Mauvais raccordement d'eaux usées dans le réseau pluvial ou le milieu naturel 200 %
- Refus de contrôle 200%
- de fixer la date de son application au 1^{er} janvier 2023.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELEBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:51:48 - Bassin de Stockage - Restitution de Belle Ombre - remise de pénalités suite aux travaux

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la remise du montant des pénalités pour un montant définitif de 6 500 euros ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à notifier cette remise de pénalité au groupement d'entreprises du lot n°2.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:51:56 - Contrat territorial du Val d'Allier

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la fiche action "Etude de sécurisation des enjeux d'intérêt général dans le respect de la dynamique de la rivière Allier" au Contrat Territorial Val d'Allier, en particulier le programme de l'étude et son plan de financement, sous réserve des inscriptions budgétaires, année après année,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le Contrat Territorial Val d'Allier période 2023/2025 avec l'Agence de l'eau, l'Etablissement Public Loire et les autres maîtres d'ouvrage,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ladite fiche du Contrat Territorial 2023/2025.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:52:00 - Adhésion d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à l'Etablissement Public Loire

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Val de Cher-Controis-Loir-et-Cher à l'Etablissement Public Loire.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

2:52:10 - Mandat à la SPL pour l'étude de l'aménagement du quartier Marc Bloch et la réalisation d'un bassin d'orage d'eaux pluviales

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le projet de bassin d'orage dans le quartier Marc Bloch pour la gestion des eaux pluviales provenant des bassins versants amont, sous réserve de l'inscription des crédits, année après année, pour un montant de 3 820 000 € TTC,
- d'approuver les termes de la convention de mandat avec la SPL Clermont Auvergne,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente convention de mandat.

VOTE	Pour	76	Contre	0	Abst.	0	NPPV	7
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Hervé PRONONCE, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Christine MANDON, Odile VIGNAL, Henri GISSELBRECHT, Marion CANALES, Jean-Christophe CERVANTÈS, Claude AUBERT, Cécile BIRARD

6 COMMISSION ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE, AIR, CLIMAT, DÉCHETS MÉNAGERS, AGRICULTURE, ALIMENTATION

2:52:26 - Adoption du plan d'actions Urb-En Pact pour un territoire à énergie positive

Conseillers ayant pris part au débat :

2:52:49 : Nicolas BONNET

3:01:02 : Éric GRENET

3:06:50 : Nicolas BONNET

3:10:46 : Diego LANDIVAR

3:13:46 : Cécile BIRARD

3:18:52 : Vincent SOULIGNAC

3:21:12 : Nicolas BONNET

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan d'actions élaboré avec le groupe local Urb-En Pact.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

3:25:11 - Mandat avec la SPL pour un projet de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur la station d'épuration des 3 rivières

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le projet de centrale photovoltaïque au sol pour de l'autoconsommation sur la station d'épuration des trois rivières, pour une fiche financière de 800 000 € HT, sous réserve de l'inscription des crédits, année après année,
- d'approuver les termes de la convention de mandat avec la SPL Clermont Auvergne,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente convention de mandat.

VOTE	Pour	76	Contre	0	Abst.	0	NPPV	7
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Hervé PRONONCE, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Christine MANDON, Odile VIGNAL, Henri GISSELBRECHT, Marion CANALES, Jean-Christophe CERVANTÈS, Claude AUBERT, Cécile BIRARD

3:27:04 - Convention entre Clermont Auvergne Métropole et l'Aduhme pour la co-animation du second contrat de chaleur renouvelable

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention entre Clermont Auvergne Métropole et l'Aduhme pour la mise en oeuvre de ce partenariat lié au contrat de chaleur renouvelable, pour une durée de 3 ans,
- d'autoriser dans ce cadre le versement d'une subvention de 55 750 € au bénéfice de l'Aduhme au titre de l'exercice 2022, sur la ligne DD1-76-6574-DD-PAECT,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération, sous réserve de la signature de la convention cadre entre l'ADEME et Clermont Auvergne Métropole.

VOTE	Pour	75	Contre	0	Abst.	0	NPPV	8
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Bernard BARRASSON, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Claire BRIEU, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Henri GISSELBRECHT, Rémi CHABRILLAT, Cécile BIRARD, Philippe MAITRIAS, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Thomas WEIBEL, Nicolas BONNET

3:28:31 - Rapport annuel du délégataire pour la production et la distribution de chaleur sur les quartiers Croix de Neyrat, Champratel, Les Vergnes à Clermont-Ferrand pour l'exercice 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte du rapport transmis par le délégataire, ECLA, relatif à la DSP pour la production et la distribution de chaleur des quartiers Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes, pour l'exercice 2021.

3:28:40 - Rapport annuel du délégataire pour la production et la distribution de chaleur du quartier de La Gauthière à Clermont-Ferrand pour l'exercice 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte du rapport transmis par le délégataire, CLERVIA, relatif à la DSP pour la production et la distribution de chaleur du quartier de la Gauthière, pour l'exercice 2021.

3:28:45 - Rapport annuel du délégataire pour la production et la distribution de chaleur sur la ville de Beaumont pour l'exercice 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte du rapport transmis par le délégataire, Dalkia, relatif à la DSP pour la production et la distribution de chaleur pour la Ville de Beaumont, pour l'exercice 2021.

3:28:52 - Rapport annuel du concessionnaire pour la production et la distribution de chaleur sur la ville de Royat pour l'exercice 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte du rapport transmis par le délégataire, Société Thermique de Royat, relatif à la DSP pour la production et la distribution de chaleur de la ville de Royat, pour l'exercice 2021.

3:29:03 - Avis de la Métropole sur le Plan de Protection de l'Atmosphère 2022-2027

Conseillers ayant pris part au débat :

3:29:20 : Nicolas BONNET

3:40:54 : Jean-Pierre BRENAS

3:44:33 : Flavien NEUVY

3:47:02 : Stanislas RENIÉ

3:48:48 : Nicolas BONNET

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au projet global de troisième PPA de l'agglomération clermontoise ainsi que sur les mesures spécifiques ciblées dans le document,
- d'autoriser le Président, ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

3:58:13 - Création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole Délibération cadre

Conseillers ayant pris part au débat :

3:53:20 : **Éric GRENET**

4:03:55 : **Cyril CINEUX**

4:00:36 : **Flavien NEUVY**

4:06:07 : **Odile VIGNAL**

4:03:46 : **Olivier BIANCHI**

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acter la création d'une ZFE-m à compter du 1er juillet 2023,
- d'approuver les modalités proposées de fonctionnement de cette ZFE-m,
- d'approuver les modalités de la consultation réglementaire proposées,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à lancer les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de la ZFE-m, en lien étroit avec les communes concernées.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

4:09:59 - Attribution de la prime air-bois

Conseillers ayant pris part au débat :

4:10:11 : **Laurent GANET**

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les primes air-bois pour un montant total de 90 500 € aux bénéficiaires sous réserve de la transmission des pièces justificatives prévues par le règlement des aides de la prime air-bois. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal sur la ligne DD1/76/20422/DD/PAECT,
- d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	82	Contre	0	Abst.	0	NPPV	1
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : François RAGE

4:11:37 : **Olivier BIANCHI**

21/52

4:12:55 - Subvention d'aide à l'investissement à la SCIC Ferme de Sarliève

Conseillers ayant pris part au débat :

4:12:56 : Jean-Marie VALLÉE

4:18:54 : Jean-Marie VALLÉE

4:17:13 : François RAGE

4:20:18 : Jean-Marie VALLÉE

4:18:13 : Hervé PRONONCE

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention d'aide à l'investissement de 37 400 € à la SCIC Ferme de Sarliève afin de soutenir la constitution de son assise foncière, budgété sur la ligne 204/DD1/76/204181/-/PBIO,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	80	Contre	0	Abst.	2	NPPV	1
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Christine MANDON, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

ABSTENTION : Louis GISCARD D'ESTAING, Hervé PRONONCE

NPPV : Jean-Pierre BRENAS,

4:21:22 - Subvention à la SCIC Ferme de Sarliève sur ses actions de sensibilisation

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 7 500 € à la SCIC Ferme de Sarliève dans le cadre de son objet social pour l'organisation de la mobilisation citoyenne et sensibilisation, budgété sur la ligne 65/DD1/76/65748/-/DD/PBIO,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	82	Contre	0	Abst.	1	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

ABSTENTION : Hervé PRONONCE

4:21:29 - Prise de participation dans la SCIC Coopérative Auvergnate pour une Alimentation de Proximité

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la prise de participation de Clermont Auvergne Métropole au capital social de la Coopérative Auvergnate d'Alimentation de Proximité pour un montant de 10 000 € soit la souscription de 100 parts d'une valeur de 100 € chacune, budgété sur la ligne DD1/76/261/DD/PBIO,
- d'approuver les statuts de la SCIC,
- de désigner M. Jean-Marie Vallée comme représentant de Clermont Auvergne Métropole au sein des instances de gouvernance de la SCIC,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

4:21:49 - Participation au capital de la SCIC Le Biau Jardin

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'augmenter la participation au capital de 350 parts au prix unitaire de 77 €, soit 26 950 €, budgété sur la ligne DD1/76/261/DD/PBIO,
- de désigner M. Vallée comme représentant de Clermont Auvergne Métropole au sein des instances de gouvernance de la SCIC,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	0	NPPV	2
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : René DARTEYRE, Anne-Laure STANISLAS

4:22:05 - Logistique urbaine durable : convention de partenariat entre Clermont Auvergne Métropole et le groupe La Poste

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver et de signer la convention de partenariat avec le groupe la Poste, pour soutenir la réalisation d'un programme d'actions en faveur d'une logistique urbaine durable,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

4:22:12 - RA distribution de gaz naturel 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte des 21 rapports de concession de distribution de gaz pour l'exercice 2021, et des synthèses correspondantes.

4:22:17 - Convention tripartite pour la fourniture de chaleur au réseau de chauffage urbain Saint-Jacques+ par l'Unité de valorisation énergétique des déchets du VALTOM

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention tripartite, à passer entre Clermont Auvergne Métropole, le VALTOM et la SEMOP Clauvaé, relative à la fourniture de chaleur au réseau de chauffage urbain "Saint-Jacques +" par l'unité de valorisation énergétique du VALTOM,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	67	Contre	0	Abst.	1	NPPV	15
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Chantal LAVAL, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Claire BRIEU, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Sylvie DOMERGUE

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE

NPPV : Rémi CHABRILLAT, Nicolas BONNET, Stanislas RENIÉ, Cécile BIRARD, Florent GUITTON, Cyril CINEUX, Laurent BRUNMUROL, Jérôme AUSLENDER, Marie DAVID, Diego LANDIVAR, Thomas WEIBEL, Luc LEVI ALVARES, Jean PICHON, Jean-Marie VALLÉE, Dominique BRIAT,

4:23:34 - Révision des cartes de bruit stratégiques

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter les 4 cartes de bruit routier ainsi que les tableaux de population exposée à cette source de bruit, pour les 21 communes de la Métropole,
- d'arrêter les 4 cartes de bruit ferroviaire ainsi que les tableaux de population exposée à cette source de bruit, pour les 21 communes de la Métropole,
- d'arrêter les 4 cartes de bruit industriel ainsi que les tableaux de population exposée à cette source de bruit, pour les 21 communes de la Métropole,
- d'arrêter les 4 cartes de bruit aérien ainsi que les tableaux de population exposée à cette source de bruit, pour les 21 communes de la Métropole,
- d'autoriser la diffusion au grand public des résultats, par une mise en ligne sur le site internet officiel de la Métropole clermontoise,
- de prendre acte du lancement de la démarche de réexamen du Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

4:23:40 - Montant des redevances dues au titre de l'année 2022 pour l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le montant de la RODP "classique" due pour l'année 2022 à la valeur plafond PR autorisée par la réglementation, soit 56 857 €,
- de fixer le montant de la RODP "chantiers" due pour l'année 2022 à la valeur plafond PR autorisée par la réglementation, soit 4 407 €,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à émettre les titres de recettes correspondants et à prendre toutes les mesures nécessaires et signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

4:23:50 - APOCES - Demande de subvention

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 2 500 € à APOCES, au titre de la participation à la réalisation d'une manifestation, dans le cadre des SEDD, budgété sur la ligne DD1-76-65748-DD-PAECT
- d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

4:23:57 - Avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs signée avec l'Aduhme le 30 novembre 2020

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement du solde de la subvention accordée en 2020 de 7 500 € au bénéfice de l'Aduhme, budgété sur la ligne DD1/76/6574/DD/PAECT,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	74	Contre	0	Abst.	0	NPPV	8
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Bernard BARRASSON, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Claire BRIEU, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Jacqueline BOLIS, Marianne MAXIMI, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Henri GISSELBRECHT, Rémi CHABRILLAT, Cécile BIRARD, Philippe MAITRIAS, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Thomas WEIBEL, Nicolas BONNET

4:24:26 - Délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur du quartier de la Gauthière - Avenant n°6

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°6, à la convention de délégation de service public de production et de distribution d'énergie calorifique du quartier de la Gauthière,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°6 et à effectuer toutes les démarches et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération, notamment par la mise à jour des annexes au contrat de délégation de service public affectées par le présent avenant.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

4:24:41 - Demande de labellisation en Espace Naturel Sensible du Massif des Côtes

Conseillers ayant pris part au débat :

4:24:56 : Laurent GANET

4:28:17 : Marcel ALEDO

4:27:29 : Flavien NEUVY

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de préservation des Côtes de Clermont,
- d'approuver le périmètre de labellisation ENS proposé au Département,
- de solliciter le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme afin d'obtenir la labellisation Espace Naturel Sensible.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

4:28:51 - Demande de subvention de la FRANE pour l'organisation d'une journée sur le thème de la Nature en ville

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 3 000 € à la FrANE, au titre de la participation à la réalisation d'une manifestation, dans le cadre des SEDD, budgété sur la ligne DD1-76-65748-DD-PAECT,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

4:29:03 - Subvention à la FRCIVAM pour l'organisation d'un Salon professionnel des circuits-courts

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 2 000 € à la FRCIVAM pour l'organisation du Salon des circuits courts le 7 novembre 2022 en partenariat avec Bio63 et Horizon 63, budgété sur la ligne 65/DD1/76/65748/-/DD/PBIO, versée sur justificatifs de la tenue de l'événement,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

4:29:13 - Subvention à l'association Solidarité Paysans pour son action sur le territoire de la Métropole

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 300 € à Solidarité Paysans en Auvergne pour l'accompagnement d'un agriculteur sur le territoire métropolitain budgétée sur la ligne 65/DD1/76/65748/-/DD/PBIO,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

1 COMMISSION FINANCES - FISCALITÉ - MOYENS GÉNÉRAUX - AFFAIRES JURIDIQUES - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - RESSOURCES HUMAINES - ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

4:29:22 - Rapport annuel 2021 de l'activité de la société anonyme d'économie mixte locale assemblée - approbation

Conseillers ayant pris part au débat :

4:29:29 : Marion CANALES

4:55:13 : Odile VIGNAL

4:48:43 : Olivier BIANCHI

5:02:46 : Jean-Pierre BRENAS

4:49:21 : Fatima CHENNOUF-TERRASSE

5:02:53 : Olivier BIANCHI

4:54:15 : Marion CANALES

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver, après débat, le rapport annuel établi sur l'activité de la Société anonyme d'économie mixte assemblée, au titre de l'exercice 2021.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

5:04:35 - Rapport annuel 2021 de la Société Publique Locale d'Aménagement Clermont Auvergne - approbation

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver, après débat, le rapport annuel établi sur l'activité de la Société publique locale Clermont Auvergne au titre de l'exercice 2021.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

27/52

7 COMMISSION SPORTS, CULTURE, ATTRACTIVITÉ, TOURISME, RELATIONS INTERNATIONALES**6:00:06 - Convention pluriannuelle d'objectifs de la Comédie de Clermont-Ferrand, Scène nationale**

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs de la Comédie de Clermont-Ferrand.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:00:25 - Partenariat avec le Centre National de la Musique

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat 2021 conclue entre le Centre National de la Musique et Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat,
- de verser une contribution financière de 30 000 € au Centre National de la Musique pour la mise en oeuvre dès 2022 de dispositifs de soutien aux structures de productions de la filière musicale et aux croisements interprofessionnels et interdisciplinaires autour des musiques traditionnelles. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de l'EPCI (chapitre 65 – nature 657382 – CULT1),
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:00:34 - Soutiens financiers aux opérateurs culturels

Conseillers ayant pris part au débat :

6:00:45 : Dominique BRIAT

6:01:47 : Hélène VEILHAN

6:02:28 : Patrick NEHEMIE

6:04:50 : Isabelle LAVEST

6:06:47 : Dominique BRIAT

6:07:20 : Aline FAYE

6:07:39 : Olivier BIANCHI

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer pour l'année 2022 un soutien financier de 70 000 € à la Ville de Cébazat pour la salle du Sémaphore. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de l'EPCI (chapitre 65 – nature 657341 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Ville de Cébazat,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Ville de Cébazat,
- d'attribuer pour l'année 2022 un soutien financier de 40 000 € à la Ville de Beaumont pour la salle du Tremplin. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de l'EPCI (chapitre 65 – nature 657341 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Ville de Beaumont,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Ville de Beaumont,
- d'attribuer pour l'année 2022 un soutien financier de 25 000 € à la Ville de Cournon d'Auvergne pour la salle de la Coloc' de la Culture. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de l'EPCI (chapitre 65 – nature 657341 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention d'application 2022 avec la Ville de Cournon d'Auvergne,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Ville de Cournon d'Auvergne,
- d'attribuer pour l'année 2022 un soutien financier de 10 000 € à la Ville de Lempdes pour la salle de la 2Deuche. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de l'EPCI (chapitre 65 – nature 657341 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Ville de Lempdes,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Ville de Lempdes,
- d'attribuer pour l'année 2022 un soutien financier de 22 000 € à l'association Il Faut Aller Voir. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de l'EPCI (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'attribuer pour l'année 2022 un soutien financier de 10 000 € à l'association Prémudanse. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de l'EPCI (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'attribuer pour l'année 2022 un soutien financier de 2 000 € à la Ville du Cendre pour le festival Juste pour Deux Mains. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de l'EPCI (chapitre 65 – nature 657341 – gestionnaire CULT1),
- d'attribuer pour l'année 2022 une bourse à la création de 8 000 € à Madame Sabine Mireless pour le projet "Les Seuils de Mercure". Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de l'EPCI (chapitre 65 – nature 65131 – gestionnaire CULT1),
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:10:18 - Musées métropolitains - tarifs de vente en boutique

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'annuler la vente d'ouvrage suivante au musée Bargoin précédemment approuvée par délibération le 24 juin 2022 :

Titre de l'ouvrage	Éditeur	Prix unitaire de vente public TTC	Exemplaires acquis	dont exemplaires en vente	dont exemplaires de courtoisie
Catalogue FITE « Imagine »	Éditions HS Projet	25,00 €	1028	728	300

- de valider le tarif de vente de l'ouvrage suivant au Musée Bargoin :

Titre de l'ouvrage	Éditeur	Prix unitaire de vente public TTC	Exemplaires acquis	dont exemplaires en vente	dont exemplaires de courtoisie
Catalogue FITE « Imagine »	Éditions HS Projet	25,00 €	928	678	250

- de valider le tarif de vente de l'ouvrage suivant au Musée d'Art Roger-Quilliot :

Titre de l'ouvrage	Éditeur	Prix unitaire de vente public TTC	Exemplaires acquis	dont exemplaires en vente	dont exemplaires de courtoisie
Catalogue FITE « Imagine »	Éditions HS Projet	25,00 €	100	50	50

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:10:30 - Conservatoire à rayonnement régional Adhésion à l'association des professeurs de formation musicale

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion de Clermont Auvergne Métropole à l'association des Professeurs de Formation Musicale. Les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au chapitre 011, fonction 311, nature 6281 du Budget Principal,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:10:38 - Sports : compte-rendu de décision prise par le Président sur délégation

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte de la décision prise par le Président sur délégation, à savoir :
Le 24 juin 2022 : décision autorisant la mise à disposition des installations du Stade Gabriel-Montpied à la SASP Clermont Foot 63 pour une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et approuvant les termes de la convention correspondante et notamment l'application de la redevance forfaitaire annuelle de 100 000 € et le reversement de 1 % du prix des billets vendus lors des matchs officiels (billets, vente de billets et abonnement).

6:11:00 - Sports : demande de subvention

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de la subvention proposé ci-après (crédits inscrits au budget 2022 de la collectivité) et les modalités d'attribution de celle-ci figurant dans la convention :
 - Volley Ball Club Chamalières : 50 000 €
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention correspondante.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:11:06 - Désignation des représentants de Clermont Auvergne Métropole au sein du Syndicat Intercommunal Thermal du Puy-de-Dôme et des associations Thermauvergne et La Route des Villes d'Eaux du Massif Central

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acter la désignation de M. Serge Pichot au sein de l'assemblée générale de l'association La Route des Villes d'Eaux du Massif Central,
- d'acter la désignation de M. Serge Pichot au sein de l'assemblée générale de l'association Thermauvergne en remplacement de M. Marcel Aledo,
- d'acter la désignation de Mme Christine Bigouret-Denaes au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal Thermal du Puy-de-Dôme (SIT63) en remplacement de M. Marcel Aledo.

VOTE	Pour	80	Contre	0	Abst.	2	NPPV	1
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR

NPPV : Marcel ALEDO

6:11:54 - Soutien aux colloques et congrès - versement d'une subvention à l'Association pour la Promotion Agricole du Massif Central (APRAMAC) pour l'organisation du Sommet de l'Élevage 2022

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention, à l'APRAMAC (Association pour la Promotion Agricole du Massif Central) pour d'un montant de 8 000 € pour l'organisation du Sommet de l'Élevage 2022, inscrite au Budget Primitif 2022, sur la ligne "6574 – subvention de fonctionnement associations et autres" du chapitre "65 – autres charges de gestion courantes »,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:12:10 - Filière tourisme de pleine nature - candidature Appel à Manifestation d'Intérêt "Territoires Région Pleine Nature" en partenariat avec Mond'Arverne Communauté

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la candidature de Clermont Auvergne Métropole à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Territoires Région Pleine Nature mis en place le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes en tant que partenaire de Mond'Arverne Communauté cheffe de file gouvernance du projet Territoire Région Pleine Nature,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous actes ou documents relatifs à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Territoires Région Pleine Nature mis en place le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:12:24 - Filière tourisme de pleine nature - candidature Appel à Manifestation d'Intérêt 2022 "Les Itinéraires Saint-Jacques de Compostelle en Auvergne-Rhône-Alpes, véritables marqueurs et fils conducteurs de notre Région : une opportunité à saisir pour les territoires traversés"

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la candidature de Clermont Auvergne Métropole, en tant que chef de file à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) mis en place par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes « les itinéraires Saint-Jacques de Compostelle en Auvergne-Rhône-Alpes, véritables marqueurs et fils conducteurs de notre Région : une opportunité à saisir pour les territoires traversés »,
- d'approuver la candidature de Clermont Auvergne Métropole à l'AMI en partenariat avec Mond'Arverne Communauté,
- d'approuver la stratégie pour la création d'une offre de courts séjours autour de l'itinéraire de la Via Arverna telle que définie dans la présente délibération,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

1 COMMISSION FINANCES - FISCALITÉ - MOYENS GÉNÉRAUX - AFFAIRES JURIDIQUES - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BATI - RESSOURCES HUMAINES - ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

6:12:44 - Vote du taux de cotation foncière des entreprises pour 2022

Conseillers ayant pris part au débat :

6:12:58 : Hervé PRONONCE

6:17:24 : Julien BONY

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la correction du taux de cotation foncière des entreprises de la délibération du 17 décembre 2021 en le portant à 26.50% pour l'année 2022 ,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	71	Contre	11	Abst.	1	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS

CONTRE : Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE, Jean PICHON

ABSTENTION : Jean-Paul CORMERAIS

6:23:08 - Décision modificative n°1 - budget principal

Conseillers ayant pris part au débat :

6:23:10 : Hervé PRONONCE

6:32:31 : Hervé PRONONCE

6:28:11 : Julien BONY

6:38:26 : Olivier BIANCHI

6:28:47 : Fatima CHENNOUF-TERRASSE

6:43:19 : Julien BONY

6:29:37 : Éric FAIDY

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Décision modificative n°1 du Budget principal 2022 d'un montant total de - 232 902 € en section de fonctionnement et + 8 680 064,14 € en section d'investissement.

VOTE	Pour	70	Contre	7	Abst.	6	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

32/52

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS

CONTRE : Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR

ABSTENTION : Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET

6:45:09 - Décision modificative n°1 - budget annexe régie autonome de l'assainissement

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Décision modificative n°1 du Budget annexe Régie autonome de l'assainissement 2022 d'un montant total de + 855 728 € en section de fonctionnement et + 9 409 100 € en section d'investissement

VOTE	Pour	70	Contre	7	Abst.	6	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS

CONTRE : Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR

ABSTENTION : Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET

6:46:24 - Décision modificative n°1 - budget annexe régie autonome de l'eau

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Décision modificative n°1 du Budget annexe Régie autonome de l'eau potable 2022 d'un montant total de + 140 833 € en section de fonctionnement et - 386 460 € en section d'investissement

VOTE	Pour	70	Contre	7	Abst.	6	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS

CONTRE : Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR

ABSTENTION : Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET

6:47:07 - Décision modificative n°1 - budgets annexes autres

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de :
 - Décision modificative n°1 du Budget annexe Déchets ménagers 2022 d'un montant total de + 507 378 € en section de fonctionnement et + 34 950 € en section d'investissement,
 - Décision modificative n°1 du Budget annexe Parcs et aires de stationnement 2022 d'un montant total de + 90 736 € en section de fonctionnement et + 19 100 € en section d'investissement,
 - Décision modificative n°1 du Budget annexe Crématorium 2022 d'un montant total de 0 € en section de fonctionnement et + 1 500 € en section d'investissement,
 - Décision modificative n°1 du Budget annexe Équipements à vocation économique 2022 d'un montant total de + 300 € en section de fonctionnement et - 55 440 € en section d'investissement,
 - Décision modificative n°1 du Budget annexe Centre Routier du Brézet 2022 d'un montant total de + 1 500 € en section d'investissement,
 - Décision modificative n°1 du Budget annexe PLIE 2022 d'un montant total de + 37 000 € en section de fonctionnement,
 - Décision modificative n°1 du Budget annexe ZAE Parc logistique 2022 d'un montant total de - 3 039 360 € en section de fonctionnement et - 3 039 680 € en section d'investissement,

- Décision modificative n°1 du Budget annexe ZAE Gerzat sud 2022 d'un montant total de - 806 360 € en section de fonctionnement et - 654 730 € en section d'investissement,
- Décision modificative n°1 du Budget annexe ZAE Sarliève nord 2022 d'un montant total de - 70 000 € en section de fonctionnement et - 70 000 € en section d'investissement.

VOTE	Pour	70	Contre	7	Abst.	6	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS

CONTRE : Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR

ABSTENTION : Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET

6:47:45 - Vote des attributions de compensation définitives 2022

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les montants d'attribution de compensation définitive pour 2022 intégrant les régularisations au titre des bilans 2021 des services communs Autorisation du droit des sols (ADS), Affaires Juridiques, Systèmes d'information, Arrêtés de circulation, Commande publique, Contrôle de conformité, CIL, DDDE, DIAM et DU hors ADS.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:48:06 - Forfait post stationnement - avenant de prolongation pour 2022 de la convention de reversement entre la métropole et les communes de Chamalières, Clermont-Ferrand et Royat

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la prolongation pour 2022 de la convention initiale de reversement des produits de forfait post-stationnement, selon les termes de l'avenant et son annexe financière,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant avec les communes de Chamalières, Clermont-Ferrand et Royat,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer l'ensemble des démarches permettant sa mise en œuvre.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:48:17 - Forfait post stationnement - affectation du produit 2022

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'affectation du produit de forfait post-stationnement (FPS) 2022 à la prise en charge de la gratuité des abonnements C vélo et pour le surplus éventuel à la poursuite de la mise en œuvre du schéma cyclable.

34/52

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:48:22 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'Auvergne Habitat (Prêts caisse des dépôts et consignations) - Opération 46 logements - angle des avenues d'Italie et de l'Union soviétique Ville de Clermont-Ferrand

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 60% pour les quatre lignes du prêt n°137234 d'un montant total de 3 553 019 € :
 ligne 5495842 – PLUS d'un montant de 2 148 140 €
 ligne 5495843 – PLUS Foncier d'un montant de 781 379 €
 ligne 5495840 – PHB 2.0 tranche 2019 d'un montant de 188 500 €
 ligne 5495838 – Prêt Booster d'un montant de 435 000 €
 - d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour les quatre lignes du prêt n° 137235 d'un montant total de 1 749 469 € :
 ligne 5495844 – PLAI d'un montant de 921 565 €
 ligne 5495845 – PLAI Foncier d'un montant de 462 404 €
 ligne 5495841 – PHB 2.0 tranche 2019 d'un montant de 110 500 €
 ligne 5495839 – Prêt Booster d'un montant de 255 000 €
- suite à la demande formulée par AUVERGNE HABITAT pour l'opération :
 CONSTRUCTION DE 46 LOGEMENTS dans le cadre du droit commun situés à l'angle des avenues d'Italie et de l'Union Soviétique à 63000 CLERMONT FERRAND.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	82	Contre	0	Abst.	0	NPPV	1
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Odile VIGNAL

6:48:40 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération de CDC Habitat Social (prêts Caisse des Dépôts et Consignation) - Opération 6 logements - rue Flameng- Ville de Clermont-Ferrand

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour les deux lignes du prêt n°135038 d'un montant total de 120 858 € :
 ligne 5488437 - PLAI d'un montant de 47 890 €
 ligne 5488438 - PLAI Foncier d'un montant de 72 968 €
 - d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 60% pour les deux lignes du prêt n°135037 d'un montant total de 465 024 € :
 ligne 5488435 - PLUS d'un montant de 263 225 €
 ligne 5488436 - PLUS Foncier d'un montant de 201 799 €
 - d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour la ligne du prêt n°135039 d'un montant total de 39 000 € :
 ligne 5488439 – PHB 2.0 tranche 2019 d'un montant de 39 000 €
- suite à la demande formulée par CDC HABITAT SOCIAL pour l'opération :
 ACQUISITION EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA) DE 6 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés rue Flameng à 63000 CLERMONT-FERRAND.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:48:48 - Information du conseil métropolitain sur les décisions prises en matière juridique

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- **JURI2022_018 :** Décision du 10/06/2022 relative à la désignation du Cabinet DMMJB Avocats pour défendre les intérêts et représenter Clermont Auvergne Métropole dans le cadre de la procédure en référé préventif préalablement à la réalisation de travaux d'assainissement rue Claude Debussy à Beaumont.
- **JURI2022_019 :** Décision du 06/07/2022 relative à la signature d'une convention de participation financière pour le dévoiement d'un collecteur d'assainissement et d'un collecteur d'eaux claires parasites – rue de l'Oradou à Clermont-Ferrand.
- **JURI2022_021 :** Décision du 19/07/2022 relative à la désignation du Cabinet OPPIDUM Avocats pour défendre les intérêts et représenter Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du recours déposé par Madame F.
- **JURI2022_022 :** Décision du 19/07/2022 relative à la désignation du Cabinet DMMJB Avocats pour initier une procédure conjointe d'expulsion d'occupants sans droit ni titre stationnés sur la parcelle cadastrée CB 0073 située rue sous la Fave à Courmon d'Auvergne.
- **JURI2022_023 :** Décision du 05/08/2022 d'indemniser Monsieur L., résidant au XX Hippolyte Mallet à Royat, suite à oubli de raccordement d'un des deux branchements d'évacuation des eaux usées au réseau métropolitain lors des travaux de reprise des réseaux d'assainissement rue Hippolyte Mallet en 2019, à hauteur de 1 686,30 euros TTC.

6:48:54 - Modification de l'objet statutaire d'ASSEMBLIA

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications statutaires portant sur l'objet d'ASSEMBLIA.
- d'autoriser les représentants de la Métropole au sein du Conseil d'administration d'ASSEMBLIA et de son assemblée générale à approuver ces modifications.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

6:49:04 - Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique par ASSEMBLIA au titre de l'année 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte des dispositions du rapport spécial portant sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique d'ASSEMBLIA pour l'année 2021.

6:49:12 - Information du conseil métropolitain sur les décisions prises en matière de marchés publics

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

6:49:20 - Contrat de mandat public pour la rénovation des bâtiments Pascalis 1 et 2

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe d'un mandat pour la rénovation de la pépinière Pascalis 1 et de l'hôtel d'entreprises Pascalis 2, pour un coût prévisionnel estimé à 900 000 € TTC (hors honoraires du mandataire),
- d'approuver les termes du contrat de mandat public de maîtrise d'ouvrage à la SPL Clermont Auvergne pour la rénovation des bâtiments Pascalis 1 et 2,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le dit contrat,
- d'approuver la rémunération du mandataire fixée à 62 400 € TTC,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE	Pour	76	Contre	0	Abst.	0	NPPV	7
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Hervé PRONONCE, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Christine MANDON, Odile VIGNAL, Henri GISSELBRECHT, Marion CANALES, Jean-Christophe CERVANTÈS, Claude AUBERT, Cécile BIRARD

36/52

6:49:36 - Contrat de mandat public pour la rénovation de la bibliothèque d'Aubière

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe d'un mandat pour la rénovation de la bibliothèque d'Aubière pour un coût prévisionnel estimé à 1 440 000 € TTC (hors honoraires du mandataire),
- d'approuver les termes du contrat de mandat public de maîtrise d'ouvrage à la SPL Clermont Auvergne pour la rénovation de ladite bibliothèque,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le dit contrat,
- d'approuver la rémunération du mandataire fixée à 76 800 € TTC,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE	Pour	76	Contre	0	Abst.	0	NPPV	7
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Hervé PRONONCE, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Christine MANDON, Odile VIGNAL, Henri GISSELBRECHT, Marion CANALES, Jean-Christophe CERVANTÈS, Claude AUBERT, Cécile BIRARD

6:49:45 - Recrutement et rémunération des vacataires

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à recruter des agents vacataires sur les missions prévues par la délibération,
- de rémunérer les intéressés après service fait, en fonction des taux votés par l'assemblée,
- de prévoir au budget des dépenses de personnel les crédits nécessaires au chapitre 012-64131.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:49:54 - Rémunération des apprentis

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à rémunérer les apprentis selon la réglementation en vigueur, majorations comprises,
- de prévoir au budget des dépenses de personnel les crédits nécessaires au chapitre 012- 64171 et 012-64111.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:50:01 - COVID-19 - prise en charge métropolitaine du coût résiduel des centres de vaccination communaux

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le financement par Clermont Auvergne Métropole de la totalité du reste à charge des communes pour le fonctionnement des centres de vaccination contre le COVID-19,
- à ce titre, de verser la somme de :
- 5 179 € à la Commune de Beaumont,
- 3 192 € à la Commune de Chamalières,
- 44 349 € à la Commune de Clermont-Ferrand,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:50:11 - Mutualisation des opérations portant sur la viabilité hivernale : remboursement des dépenses engagées par les communes pour l'hiver 2021-2022

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes des conventions,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ces conventions cadres et tous les actes inhérents à leur mise en œuvre.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:50:23 - Conventions de mutualisation ascendante entre Clermont Auvergne Métropole et ses communes membres : approbation des fiches sectorielles de régularisation 2021 et prévisionnelles 2022

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les fiches sectorielles de régularisation relatives aux écarts constatés entre les montants prévisionnels 2021 et les coûts réels 2021,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder aux régularisations correspondantes,
- de valider les fiches sectorielles prévisionnelles pour l'année 2022,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

38/52

6:50:36 - Conventions de mutualisation descendante entre Clermont Auvergne Métropole et ses communes membres : approbation des fiches sectorielles de régularisation 2021 et prévisionnelles 2022

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les fiches sectorielles de régularisation,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder aux régularisations correspondantes,
- de valider les fiches sectorielles pour l'année 2021, précisant les montants prévisionnels, également,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:50:40 - 5ème appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » - Convention de subvention pour le projet de liaison cyclable entre Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention attribuant une subvention de 100 000 € au projet de réalisation d'une liaison cyclable entre la ville de Clermont-Ferrand et la ville de Cournon d'Auvergne, obtenue dans le cadre du 5ème appel à projets "Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables",
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'Etat et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

6:50:49 - Attribution du fonds de soutien métropolitain aux projets des communes de Aubière, Aulnat, Ceyrat, Chamalières, Cournon d'Auvergne, Nohanent et Orcines Approbation des conventions financières

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer au titre du Fonds de soutien métropolitain, conformément à l'avis de la commission d'attribution, les montants de fonds de concours suivants pour les projets des communes indiqués ci-après :

Aubière	Aménagement de la plaine sportive du Bourzac	65 000 €
Aulnat	Réorganisation des locaux de l'Hôtel de Ville – Projet 1	18 500 €
Aulnat	Brises Soleil Orientables sur le Groupe scolaire François Beytout – Projet 2	26 500 €
Ceyrat	Programme d'aménagement d'aires de jeux	45 000 €
Chamalières	Réfection de la toiture du tennis couvert « Le Colombier »	65 000 €
Cournon d'Auvergne	Installation d'une chaufferie bois granulés sur le groupe scolaire Léon Dhermain	65 000 €
Nohanent	Installation d'une chaudière gaz à condensation à l'école primaire – Projet 1	6 763,80 €
Nohanent	Installation d'épurateurs d'air à l'école maternelle – Projet 2	13 875,50 €
Orcines	Rénovation des murs intérieurs et extérieurs des cimetières du bourg d'Orcines et du village de Ternant	30 000 €

- d'autoriser les termes des conventions de financement,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	72	Contre	0	Abst.	11	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	----	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

ABSTENTION : Odile VIGNAL, Jean-Marie VALLÉE, Nicolas BONNET, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU

2 COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION, NUMÉRIQUE, GOUVERNANCE DE LA DONNÉE, MÉTROPOLE INTELLIGENTE

6:51:47 - Convention de partenariat pour un développement économique et durable du territoire Clermont Auvergne Métropole & CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole

Conseillers ayant pris part au débat :

6:52:02 : Henri GISSELBRECHT

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat pour un développement économique et durable du territoire métropolitain,
- d'approuver le versement d'une participation financière de 80.000 € à la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser le Président de Clermont Auvergne Métropole, ou son représentant, à signer ladite convention, et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente convention.

VOTE	Pour	82	Contre	0	Abst.	0	NPPV	1
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Stanislas RENIÉ

7:01:17 - Instauration de la taxe sur les friches commerciales

Conseillers ayant pris part au débat :

7:01:20 : Henri GISSELBRECHT

7:05:18 : Thomas WEIBEL

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'instituer la taxe annuelle sur les friches commerciales sur l'ensemble du territoire métropolitain sans application de la majoration du taux d'imposition à compter du 1^{er} janvier 2023.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

7:08:07 - Création de l'association OrbiMob' pour accélérer l'action collective de l'écosystème métropolitain sur la mobilité durable.

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe selon lequel la Métropole devient un des membres partenaires fondateurs de l'association OrbiMob' et participe à ce titre à l'assemblée constitutive de l'association,
- d'approuver les statuts de l'association,
- de désigner Monsieur Jérôme Auslender comme représentant de la Métropole dans l'association et Monsieur François Rage comme suppléant,
- de verser en 2022 à l'association une adhésion d'un montant de 10 000€, permettant de contribuer au lancement des activités de l'association. Les crédits correspondant sont inscrits à l'article 6281, antenne PG, du budget primitif de Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

7:08:18 - Demande de subvention Clermont Auvergne FrenchTech

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention pour 2022 de 80 000€ au bénéfice de l'association Clermont Auvergne French Tech pour le déploiement du plan d'actions 2022 et la rédaction de l'appel à candidature à la labellisation communauté FrenchTech. Les crédits sont inscrits au budget principal, antenne « NUMSTART », article 65748 « Subventions de fonctionnement Autres personnes de droit privé »,
- d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention signée le 15 juillet 2019 entre Clermont Auvergne Métropole et l'association Clermont Auvergne French Tech,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	0	NPPV	1
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Henri GISSELBRECHT

7:08:28 - Soutien à l'entrepreneuriat - subvention à la SAS SCOP APPUY CREATEURS -

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à la Coopérative d'Activité et d'Emplois SAS SCOP APPUY CREATEURS au titre de l'année 2022. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2022 antenne PG,
- d'adopter la convention de partenariat relative à la présente délibération,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à la présente délibération et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

7:08:37 - Convention relative aux aides aux entreprises entre la région Auvergne Rhône-Alpes et Clermont Auvergne Métropole

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la présente convention avec la Région et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

7:08:47 - Nouvelle dénomination du pôle économique secteur Nord : Pôle Economique de Ladoux

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle dénomination unique : pôle économique de Ladoux,
- de modifier, en conséquence, le jalonnement et la signalétique existant ou à venir,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

7:08:58 - Zone d'Aménagement Concerté des Montels (Cébazat) : Alimentation Basse Tension Raccordement électrique lot Airra

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet d'alimentation en Basse Tension de l'entreprise AIRRA sur la ZAC des Montels, située sur la commune de Cébazat,
- de confier la réalisation de ces travaux à Territoire d'Energie Puy-de-Dôme,
- de fixer le fonds de concours de Clermont Auvergne Métropole à 5 300 € HT et de verser cette somme dans la caisse du receveur de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme. L'imputation budgétaire de cette dépense se fera au compte 2181 du Budget Général de la collectivité,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	51	Contre	0	Abst.	0	NPPV	25
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Blandine GALLIOT, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Cécile BIRARD, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Vincent SOULIGNAC, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET

NPPV : Anne-Marie PICARD, Jean PICHON, Marie DAVID, Marion BARRAUD, Rémi CHABRILLAT, Thomas WEIBEL, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Patrick NÉHÉMIE, Dominique BRIAT, Dominique ADENOT, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Christophe BERTUCAT, Jean-Christophe CERVANTÈS, Lucie MIZOULE, Bernard BARRASSON, Christophe VIAL, Luc LEVI ALVARES, Sylvie DOMERGUE, Anne-Laure STANISLAS, Nicolas BONNET

7:09:10 - Zone d'activités économiques des Graviers Sud à Châteauguay Adaptation du prix de cession d'une parcelle de 6369m²

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le prix de vente de 15 € HT/m² pour la parcelle située section AE 1579, 1581, 1587 de 6369m² qui est conforme à l'estimation du pole d'évaluation domaniale. La baisse de la recette liée à la cession initialement prévue engendre un déséquilibre financier du bilan de l'opération de la ZA des Graviers Sud à Châteauguay. Cela se traduit par la nécessité de versement d'une participation d'équilibre non taxable d'un montant de 165 K€ par le concédant au bilan financier. Le versement de cette participation sera proposé au vote lors d'un prochain conseil métropolitain,
- de formaliser entre la Métropole et Assemblia, une clause de retour à meilleure fortune garantissant à la Métropole d'obtenir un complément de prix sur le foncier, si les conditions le permettent. Cette clause fera l'objet d'un avenant à la convention publique d'aménagement.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

7:09:20 - Le Cendre - Zone d'Activités des Grandes - vente de terrain à la SCI Sykaen

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser à vendre à la SCI SYKAEN (SCI des transports l'Héritier) ou toute autre personne morale qui lui plairait de se substituer, une emprise foncière d'une surface approximative de 1200 m² à parfaire en fonction du bornage des parcelles cadastrées AN° 2, 172, 174 et 176 située sur la commune du Cendre. Cette vente est consentie au prix de 20 € HT/m² soit un prix de 24 000 € HT pour 1200 m², Cette vente est consentie sous condition que l'entreprise :
- ne revende pas le terrain nu et s'engage à utiliser ladite parcelle conformément à la destination annoncée (stockage de ses véhicules) dans un délai de deux ans à compter de la présente, à peine de caducité de l'autorisation de vendre,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous actes relatifs à cette cession ainsi que tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

7:09:33 - Zone d'activités de Gerzat Sud - Vente de terrain à INO Recyclage

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser à vendre à INO Recyclage ou toute autre personne morale qui lui plairait de se substituer, une emprise foncière d'une surface approximative de 6095 m² à parfaire selon bornage et à prendre dans les parcelles cadastrées BS 216, 217, 219 et 221 situées sur la commune de Gerzat. Cette vente est consentie au prix de 38 € HT/m² soit un prix de 231 610 € HT pour 6095 m². Cette vente est consentie sous condition que l'entreprise :
- obtienne préalablement le permis de construire afférent au projet (bureaux et locaux sociaux, ateliers, show-room) pour la phase 1,
- ne revende pas le terrain nu et s'engage à utiliser ladite parcelle conformément à la destination annoncée dans un délai de deux ans à compter de la présente, à peine de caducité de l'autorisation de vendre.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes relatifs à cette cession ainsi que tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

7:09:40 - Projet de vidéoprotection sur le pôle économique "Lempdes - Pont-du-Château" - Schéma d'implantation des caméras et budget d'investissement afférent

Conseillers ayant pris part au débat :

7:09:51 : Jérôme AUSLENDER

7:10:51 : Hélène VEILHAN

7:12:20 : Lucie MIZOULE

7:13:20 : Flavien NEUVY

7:15:56 : Claude AUBERT

7:17:16 : Fatima CHENNOF-TERRASSE

7:18:59 : Cyril CINEUX

7:21:40 : Jean-Paul CORMERAIS

7:22:08 : Sylvain CASILDAS

7:28:17 : Olivier BIANCHI

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'autoriser le déploiement du projet de vidéoprotection sur le pôle économique de Lempdes et de Pont-du-Château reposant sur 59 caméras avec un coût d'investissement de 619 408,41 € HT,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au déploiement de cette vidéoprotection ainsi qu'à la mise en oeuvre de la présente délibération.

VOTE	Pour	Contre	Abst.	NPPV
	56	23	1	3

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Chantal LAVAL, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

CONTRE : Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jean-Marie VALLÉE, Odile VIGNAL, Cyril CINEUX, Nicolas BONNET, Cécile AUDET, Dominique ADENOT, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Grégory BERNARD, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR,

ABSTENTION : Richard BERT

NPPV : Wendy LAFAYE, Florent GUITTON, Cécile BIRARD

7:33:40 - Groupement de commandes Clermont Auvergne Métropole et Ville de Clermont-Ferrand : Fourniture, installation et maintenance en matière de vidéoprotection et services connexes

Conseillers ayant pris part au débat :

7:33:45 : Olivier BIANCHI

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'engager Clermont Auvergne Métropole dans le marché de fourniture, d'installation et de maintenance de la vidéoprotection et services connexes, conjointement avec la Ville de Clermont-Ferrand,
- d'autoriser l'adhésion de Clermont Auvergne Métropole au groupement de commandes,
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes entre Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés pour le compte des membres du groupement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à assurer l'exécution financière des marchés pour la part qui le concerne,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'au bon déroulement de ces prestations.

VOTE	Pour	Contre	Abst.	NPPV
	81	2	0	0

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

CONTRE : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR

7:35:01 - Vote du Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII)

Conseillers ayant pris part au débat :

7:36:10 : Odile VIGNAL

7:38:59 : Jérôme AUSLENDER

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII),
- d'autoriser le Président de Clermont Auvergne Métropole, ou son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution du présent schéma.

VOTE	Pour	67	Contre	16	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

CONTRE : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Odile VIGNAL, Nicolas BONNET

7:39:59 - Subvention de fonctionnement à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Auvergne Rhône-Alpes (CRESS AuRA)

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 20 000€ à la CRESS. Cette somme est inscrite au budget principal, chapitre 65 "autres charges de gestion courante", article 65748 "subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé", antenne ESS.
- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2022 entre la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire et Clermont Auvergne Métropole.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention, à effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

7:40:11 - Métropole Terreau de l'Ambition - Incubateur Square Lab

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 40 000 € à l'École Supérieure de Commerce pour soutenir les actions menées par l'incubateur Square Lab sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole pour l'année universitaire 2022-2023. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2022,
- d'approuver la convention entre Clermont Auvergne Métropole et l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

45/52

VOTE	Pour	82	Contre	0	Abst.	0	NPPV	1
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Diego LANDIVAR

7:40:20 - Métropole Terreau de l'Ambition - Soutien aux étudiants entrepreneurs

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à la Fondation SIGMA, pour la prise en charge des frais de développement des projets des étudiants entrepreneurs. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 204111 du Budget primitif 2022,
- d'adopter la convention entre Clermont Auvergne Métropole et la Fondation SIGMA ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à la présente délibération et à effectuer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

VOTE	Pour	80	Contre	0	Abst.	0	NPPV	2
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Jean-Marc MORVAN, Sylvain CASILDAS,

7:40:31 - Métropole Terreau de l'Ambition Learning Centre

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 490 000 € à l'Université Clermont Auvergne en guise de solde de la participation métropolitaine pour le cofinancement des coûts de réalisation du projet de Learning Centre. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 204182 du Budget primitif 2022,
- d'agréer les termes de la convention et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer et effectuer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

VOTE	Pour	77	Contre	0	Abst.	0	NPPV	5
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Jean-Marc MORVAN, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Hélène VEILHAN, Lucie MIZOULE

7:40:44 - Métropole Terreau de l'Ambition - Pôle de compétitivité Lyonbiopole

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € au Pôle de compétitivité Lyonbiopôle pour l'année 2022 au titre du déploiement de ses actions en faveur des acteurs du territoire métropolitain. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2022,
- d'approuver la convention entre Clermont Auvergne Métropole et le Pôle de compétitivité Lyonbiopôle,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

7:40:55 - Métropole Laboratoire - Prolongation de convention Plateforme Pavin et Industrie du Futur

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la prolongation de durée de la convention en date du 9 novembre 2019 relative aux Plateformes Mobilités et Industrie du futur jusqu'au 31 décembre 2024,
- d'approuver les termes de l'avenant à ladite convention,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

7:41:02 - Métropole Agora Soutien à l'édition 2022 Clermont fête ses étudiants

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à la Ville de Clermont-Ferrand afin de soutenir l'organisation de l'édition 2022 de la manifestation "Clermont fête ses étudiants", du 11 au 13 octobre. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657382 du Budget primitif 2022.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

3 COMMISSION HABITAT, LOGEMENT, INSERTION EMPLOI, POLITIQUE DE LA VILLE, ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, ÉGALITÉ

7:41:10 - Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée Gerzat/ Les Vergnes, démarrage de l'expérimentation

Conseillers ayant pris part au débat :

7:41:17 : René DARTEYRE

7:45:40 : Serge PICHOT

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'engagement de Clermont Auvergne Métropole dans le déploiement de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée 2022/2026 suite à l'habilitation du territoire le 16 mai 2022 ;
- d'adopter les conventions financières 2022 avec les trois futures Entreprises à But d'Emploi
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions,
- d'adopter l'avenant 2022 à la convention de partenariat avec la ville de Gerzat pour le financement d'un poste de chargé d'accueil et d'accompagnement (contrat de recherche)
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 2022 à la convention de partenariat avec la ville de Gerzat pour le financement d'un poste de chargé d'accueil et d'accompagnement (contrat de recherche)

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

7:48:02 - Adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023/2028

Conseillers ayant pris part au débat :

7:48:10 : Odile VIGNAL

8:08:23 : Christine MANDON

8:04:04 : Fatima CHENNOUF-TERRASSE

8:09:27 : Odile VIGNAL

8:07:04 : Fatima BISMIR

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le PLH 2023-2028 suite à l'avis favorable donné par le Bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) et le Préfet du Puy-de-Dôme,
- de poursuivre la procédure réglementaire d'approbation prévue par l'article R.302-12 du CCH (publication, affichage), et les démarches prévues pour assurer la mise en œuvre et le suivi du PLH (bilan annuel, triennal et final),
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires relatives à cette délibération.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	2	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jacqueline BOLIS, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR

8:13:49 - Expérimentation « Loger Solidaires » : attribution d'un fonds de concours 2022 et 2023 à l'ANEF, Habitat Humanisme et Les Compagnons Bâtisseurs

Conseillers ayant pris part au débat :

8:14:05 : Odile VIGNAL

8:23:02 : Laurent GANET

8:19:42 : Wendy LAFAYE

8:24:06 : Charles DUBREUIL

8:21:32 : Laurent GANET

8:25:56 : Fatima CHENNOUF-TERRASSE

8:21:54 : Odile VIGNAL

8:29:17 : Odile VIGNAL

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 19 188 € au groupement ANEF 63, Compagnons Bâtisseurs et Habitat Humanisme pour l'année 2022, les crédits étant prévus au Budget Primitif 2022 (HAB1 555 HAB0 20422 : Subv d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations),
- d'approuver le projet de convention financière avec le groupement ANEF, Compagnons Bâtisseurs et Habitat Humanisme concernant le projet expérimental "Loger solidaires",
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention financière et tout document nécessaire au paiement de cette subvention.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	0	NPPV	1
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Marion CANALES

8:33:03 - Intervenant social en commissariat et gendarmerie : soutien à l'association d'Aides aux Victimes (AVEC 63)

Conseillers ayant pris part au débat :

8:33:11 : Aline FAYE

8:38:30 : Magali GALLAIS

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la subvention de 16 000€ à l'association AVEC 63 permettant d'abonder au financement d'intervenants sociaux en commissariat de police et gendarmerie, pour l'accompagnement de toute victime de violences conjugales qui s'y présente, les crédits étant prévus au budget 2022 (HAB1-52-RUPV-POLV article 65748 Autres personnes de droit privé),
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	82	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
-------------	-------------	----	---------------	---	--------------	---	-------------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

8:43:08 - Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté : troisième année de contractualisation avec l'Etat

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le plan d'actions proposé et l'engagement financier de la Métropole dans le cadre du déploiement de la Stratégie Pauvreté sur son territoire
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE	Pour	82	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
-------------	-------------	----	---------------	---	--------------	---	-------------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

8:43:20 - Fonds Métropolitain d'Aide aux Jeunes

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer aux gestionnaires du Fonds Métropolitain d'Aide aux Jeunes les dotations et frais de gestion comme suit :

	CCAS de Clermont-Ferrand	Association CeCler	TOTAL
Dotation versée pour les jeunes	180 603 €	112 493 €	293 096 €
Frais de gestion	5 000 €	12 000 €	17 000 €
TOTAL	185 603 €	124 493 €	310 096 €

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	82	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
-------------	-------------	----	---------------	---	--------------	---	-------------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

8:43:25 - Politique de l'Habitat - Fonds de prélèvements SRU : Bilan et reconduction

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de soutenir financièrement, dans le cadre de l'aide au foncier issue du fonds de prélèvements SRU, les opérations mentionnées ;
- d'adopter les conventions ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes et documents liés nécessaires à leur finalisation ;
- d'inscrire les crédits de paiement au budget 2022 de la Métropole sur l'imputation FIN2-73928-FISC "Autres prélèvements pour reversements de fiscalité" ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à verser les participations financières de Clermont Auvergne Métropole aux maîtres d'ouvrage des opérations à hauteur de 360 273 € et de verser le solde de 148 077 € à l'EPF Auvergne ;
- de retenir la reconduction du dispositif d'aide au foncier pour les années 2023, 2024 et 2025 dans les mêmes termes que ceux retenus dans la délibération du 2 juillet 2021.

VOTE	Pour	52	Contre	0	Abst.	0	NPPV	27
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, René DARTEYRE, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Cécile AUDET, Marion CANALES, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Wendy LAFAYE, Cécile BIRARD, Philippe MAITRIAS, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Estelle BRUANT, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Charles DUBREUIL, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fabienne VOUTE, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Christine MANDON, Christine PEROL BEYSSI, Richard BERT, Flavien NEUVY, Hervé PRONONCE, Louis GISCARD D'ESTAING, Nicolas BONNET, Marion BARRAUD, Julien BONY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Pierre SABATIER, Dominique BRIAT, Grégory BERNARD, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Anne-Laure STANISLAS, Rémi CHABRILLAT, Cécile LAPORTE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jérôme AUSLENDER, Bernard BARRASSON, Blandine GALLIOT, Jean-Paul CORMERAIS, Christine FAURE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN

8:43:45 - Politique de l'habitat - Procédure d'exemption au dispositif SRU

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de transmettre à Monsieur le Préfet une décision de principe pour la mise en œuvre de la procédure d'exemption du dispositif SRU des communes de Saint-Genès-Champanelle et d'Orcines pour la prochaine période triennale SRU de 2023 à 2025 ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. Le cas échéant, les éléments justificatifs seront adaptés et mis à jour en fonction des attendus du décret à paraître.

VOTE	Pour	82	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

8:43:50 - Fonds de solidarité pour le logement : aide à la gestion locative

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution des aides financières aux structures figurant dans le tableau ci-dessous, dans la limite du nombre de logements indiqués, les crédits étant prévus au Budget Primitif 2022 (ligne HABS-65748-subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé) :

Nom structure	Nombre de logements financés	Montant demandé plafonné à 492 € par logement
ALTERIS	15	7 380 €
CCAS de Clermont-Ferrand	14	6 888 €
CCAS de Cournon d'Auvergne	12	5 904 €
Habitat et Humanisme	62	30 504 €
Restos du coeur	18	8 856 €
Secours populaire	36	17 712 €
TOTAL	157	77 244 € maximum

- d'approuver les termes des conventions d'aide à la gestion locative entre les structures et la Métropole,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'aide à la gestion locative entre les structures et la Métropole,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

50/52	VOTE	Pour	79	Contre	0	Abst.	0	NPPV	2
-------	------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Charles DUBREUIL, Luc LEVI ALVARES

8:44:09 - NPRU Les Vergnes : bilan de concertation réglementaire préalable à la ZAC

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable à la ZAC des Vergnes sur la commune de Clermont-Ferrand.

VOTE	Pour	82	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

8:44:18 - Les Vergnes, Budget Participatif : projet « Une nouvelle vie pour un espace oublié » Convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage de la Ville de Clermont-Ferrand à Clermont Auvergne Métropole

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Clermont-Ferrand à Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et à effectuer tous les actes nécessaires à sa mise en oeuvre.

VOTE	Pour	82	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

8:44:25 - Crématorium Amable Tuisat - Travaux de restructuration : présentation de l'avant projet définitif et approbation du plan de financement

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte de l'approbation de l'Avant Projet Définitif de l'opération relative aux travaux de restructuration du crématorium « Amable Tuisat » avec les options et la tranche conditionnelle pour un montant total de 3 279 254 € HT soit 3 935 104,80 € TTC (valeur juillet 2022),
- d'approuver le montant total de l'opération pour un montant de 3 737 089 € HT soit 4 484 507 € TTC (valeur juillet 2022),
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires relatives à cette délibération.

VOTE	Pour	82	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

8:44:47 - Signature d'un avenant au bail pour le Panoramix

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser par voie d'avenant la prolongation du bail initial conclu entre l'OPHIS et Clermont Auvergne Métropole du 29 juin 2022 au 10 janvier 2023,
- d'approuver les termes de l'avenant de prolongation,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant ainsi que tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	79	Contre	0	Abst.	0	NPPV	2
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Grégory BERNARD, Jean-Christophe CERVANTÈS, Fabienne VOUTE, Jean-Paul CORMERAIS, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Catherine PINET-TALLON, Cécile LAPORTE, Christine BIGOURET, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Sylvie DOMERGUE

NPPV : Jean-Marc MORVAN, Laurent GANET

La secrétaire de séance



Wendy LAFAYE



COMMISSION N°7

**« SPORTS, CULTURE, ATTRACTIVITÉ, TOURISME, RELATIONS
INTERNATIONALES »**

**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CLERMONT AUVERGNE TOURISME - RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEUR POUR
L'ANNÉE 2021**

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les administrateurs nommés par Clermont Auvergne Métropole pour siéger au Conseil d'administration d'une société publique locale (SPL) présentent un rapport annuel au Conseil métropolitain. Il porte notamment sur les modifications des statuts, les évolutions contractuelles et les orientations stratégiques de la société. Le rapport a pour objectif de renforcer l'information des élus métropolitains afin de s'assurer que la SPL agit en conformité avec les positions et les actions engagées par Clermont Auvergne Métropole.

Vu la délibération du 14 octobre 2016 par laquelle Clermont Auvergne Métropole est devenue actionnaire de la SPL Clermont Auvergne Tourisme.

Vu le rapport annuel 2021 (annexe 1) transmis par les conseillers métropolitains représentant la Métropole au Conseil d'administration de la SPL Clermont Auvergne Tourisme, les informations suivantes sont présentées au Conseil métropolitain.

En application de ces dispositions, le rapport joint à la présente délibération reprend les grands événements de l'année 2021 écoulée, encore marquée par la crise sanitaire du Covid-19 commencée en 2020 et qui a impacté l'activité de la SPL Clermont Auvergne Tourisme ainsi que sa situation financière.

1 . Rapport administratif 2021 de la SPL Clermont Auvergne Tourisme

La SPL Clermont Auvergne Tourisme exerce son activité, selon ses statuts, dans les domaines suivants :

- la mise en œuvre de la stratégie de valorisation et de développement touristique de ses actionnaires sur la base des quatre axes suivants : le tourisme d'affaires et des congrès, le tourisme urbain et culturel, le tourisme de santé et de bien être, le sport et les activités de pleine nature ;

- la promotion touristique de la destination Clermont Auvergne Tourisme.

A cet effet, elle peut organiser toute action matérielle ou immatérielle :

- mettant en valeur cette destination en développant et en exploitant tous produits et événements à vocation touristique ;

- contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de toute action concourant au rayonnement touristique de ces actionnaires ;

- en assurant la gestion d'équipements culturels, supports d'événementiels et touristiques.

La SPL assure la fonction d'Office de Tourisme Métropolitain notamment en conduisant des missions d'information et d'accueil du public, de mise en place d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI), de promotion touristique, de coordination et de soutien à toutes les actions des divers partenaires du développement touristique local, de gestion et de développement d'un bureau des congrès, de commercialisation de prestations et de services touristiques.

À cet effet, la société peut passer toute convention appropriée, et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à son objet défini.

Elle peut en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Son siège social est sis : Clermont Auvergne Métropole – Hôtel de la Métropole – 64-66 avenue de l'Union Soviétique – BP 231 – 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1.

La société est composée de 5 actionnaires et 15 administrateurs.

Son capital social est de 300 000 €, réparti en 30 000 actions de 10 € chacune.

Clermont Auvergne Métropole détient 18 000 actions, ce qui représente 60 % du capital social. Elle bénéficie de 9 administrateurs sur les 15 qui siègent au Conseil d'administration et qui étaient pour l'année 2021 : Mmes Dominique Briat, Estelle Bruant, Julie Duvert, Isabelle Lavest, Christine Mandon, MM. Jean-Paul Cuzin, Henri Gisselbrecht, Jean-Marc Morvan, Serge Pichot.

La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	%
Clermont Auvergne Métropole	18,000	180,000 €	60.00%
Ville de Clermont-Ferrand	6,000	60,000 €	20.00%
Ville de Royat	2,000	20,000 €	6.67%
Ville de Chamalières	2,000	20,000 €	6.67%
Département du Puy-de-Dôme	2,000	20,000 €	6.67%
TOTAL	30,000	300,000 €	100.00%

Aucun changement concernant l'actionnariat n'est intervenu au cours de l'année 2021.

Le Président du Conseil d'administration, M. Serge Pichot, a été désigné par délibération du Conseil d'administration le 18 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Directeur général, M. Vincent Garnier a été désigné par délibération du Conseil d'administration du 10 mars 2017.

Quatre Conseils d'administration se sont tenus en 2021, le minimum fixé par le Règlement Intérieur (de la SPL) est de quatre par an, avec un taux de participation des administrateurs de 70 %. Parmi les décisions votées par le Conseil d'administration certaines sont particulièrement importantes :

- l'approbation du remboursement du Prêt Garantie par l'Etat (PGE) sur 60 mois avec un différé de remboursement pour la première année (Conseil d'administration du 25 juin 2021),
- l'adoption du Budget Prévisionnel 2022 de la SPL (Conseil d'administration du 3 décembre 2021)
- l'adoption du plan d'actions 2022 de la SPL (Conseil d'administration du 3 décembre 2021).

2 . Rapport de gestion 2021 de la SPL Clermont Auvergne Tourisme

Le Rapport de Gestion de l'exercice 2021 de la SPL Clermont Auvergne Tourisme précise notamment les éléments suivants :

- L'effectif salarié moyen 2021 de la SPL Clermont Auvergne Tourisme s'élève à 26 ETP (Equivalent Temps Plein), il était de 27 en 2020 et en 2019, 28 en 2018 et 25 en 2017.

- En 2021, le recours aux emplois saisonniers par la SPL s'élève à 2,08 ETP, contre 1,43 en 2020, 1,92 en 2019, 0,73 en 2018 et 1,65 en 2017.

- La SPL Clermont Auvergne Tourisme a eu recours à l'activité partielle en 2021 pour l'ensemble des salariés en raison de la pandémie de Covid-19. Elle s'est élevée en moyenne à 1 jour par semaine pour le mois de mars, 2 jours par semaine pour le mois d'avril et 1 jour par semaine pour le mois de mai.

Pour rappel l'activité partielle a été mise en place en 2020 à hauteur de 50 % sur la période du 6 avril au 10 mai 2020,.

- La pandémie de Covid-19 a généré une économie de masse salariale de 139 000 € en 2021, pour rappel cette économie de masse salariale en 2020 était de 128 000 €. Cette économie s'explique en raison des aides et exonérations de cotisations sociales et de la mise en place du chômage partiel.

- En 2021, la SPL Clermont Auvergne Tourisme a déployé ses actions dans le cadre des conventions réglementées suivantes avec ses actionnaires :

- conventions avec Clermont Auvergne Métropole : un contrat de Délégation de Service Public (DSP) axé sur les missions d'un Office de Tourisme métropolitain autour du tourisme d'affaires et des congrès, du tourisme de bien être et de santé (dont le thermalisme), du tourisme urbain (incluant le patrimoine, la culture et l'évènementiel) et du tourisme sportif et de pleine nature pour un montant maximal de 1 791 724 €. Ce contrat de DSP est signé pour 4 années (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022). Pour l'année 2021 le montant effectivement versé par la Métropole à la SPL s'élève à 1 464 872 € contre 1 608 831 € pour l'année 2020 et 1 791 724 € pour l'année 2019. Ces écarts s'expliquent par une activité de la SPL réduite liée à la crise sanitaire du Covid-19 pour les années 2020 et 2021.
- convention avec la Ville de Clermont-Ferrand pour un montant et des missions identiques aux années 2017, 2018, 2019 et 2020 : convention ayant pour objet l'animation du Patrimoine, la gestion de l'Espace Patrimoine et la participation à Capitale Européenne de la Culture pour un montant de 41 666 €,
- factures établies pour l'année 2021, par les Villes de Royat et Chamalières pour un montant total de 20 000 €, comme en 2020, dans le cadre de prestations fournies par la SPL pour l'animation du Comité de Station thermale Royat-Chamalières.

- Le chiffre d'affaires réalisé par la SPL Clermont Auvergne Tourisme s'élève à 149 675 € hors prestations aux actionnaires en 2021, il était de 183 803 € en 2020, de 299 170 € en 2019, de 281 485 € en 2018 et de 311 507 € pour l'année 2017,

- Le résultat d'exploitation pour l'exercice 2021 s'élève à - 20 136 €, il était de - 21 446 € en 2020, de 11 320 € en 2019, de 103 949 € pour 2018 et de 85 060 € pour l'année 2017,

- Le montant de l'impôt sur les bénéfices est nul pour l'exercice 2021, il était de - 6 381 € en 2020, de 3 428 € en 2019, il était nul en 2018 et s'élevait à 20 432 € pour l'année 2017,

- Le montant de la perte pour l'exercice 2021 s'élève à - 20 290 €, la perte pour 2020 était de - 27 470 €, le bénéfice pour 2019 était de 5 894 €, il était de 10 575 € en 2018 et s'élevait à 65 461 € pour l'année 2017.

3 . Rapport d'activité 2021 de la SPL Clermont Auvergne Tourisme

Le rapport annuel d'activité est un document qui permet :

- de mesurer et d'analyser l'ensemble des actions qui ont été menées sur l'année écoulée au regard d'un plan d'actions prévisionnel lié aux demandes des actionnaires et visant des objectifs précis définis par la SPL,

- de mesurer et de comprendre les écarts entre le plan d'actions prévisionnel et celui effectivement réalisé,

- de mesurer les performances des actions réalisées à l'aide d'indicateurs,

- de définir les priorités pour l'année à venir en terme de stratégie et de plan d'actions au regard de l'année écoulée.

Le rapport d'activité 2021 présente la cinquième année d'activité de la SPL Clermont Auvergne Tourisme, et la troisième année d'exploitation dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) signé avec la Métropole pour une durée de quatre ans.

Le contrat de DSP confie à la SPL la gestion et la mise en oeuvre des missions d'Office de Tourisme Métropolitain pour le compte de la Métropole. Pour se faire la SPL doit proposer un plan d'actions marketing pour promouvoir et développer l'offre touristique la destination afin de servir les objectifs de développer au mieux la notoriété de la destination et d'optimiser son attrait touristique par le développement de sa fréquentation touristique.

Pour rappel, l'année 2021 a, comme l'année 2020, été marquée par la pandémie de Covid-19 avec une période de confinement de la population et la suspension d'un grand nombre d'activités économiques, dont le tourisme et les loisirs. Cette situation a eu un impact sur l'activité de la SPL Clermont Auvergne.

Le rapport d'activité 2021 de la SPL fait apparaître les points essentiels suivants :

- Sur l'organisation et la structuration interne de la SPL Clermont Auvergne Tourisme

- Le contrat de DSP avec la Métropole inclut une clause sociale relative à l'insertion par l'économie précisant que la SPL s'engage à réserver un minimum d'heures de travail par an à l'insertion en faveur des publics prioritaires. Pour 2021, la SPL a réalisé 1 213 heures (1 897,04 heures en 2020) sur les 2 275 heures minimum sur laquelle elle s'est engagée (annexe 2) dans le cadre de la convention de DSP.

- Sur les missions d'accueil, d'information et de conseil

- En 2021, la SPL a assuré ses missions d'accueil, d'information et de conseil, au sein de 3 Bureaux d'Information Touristique (BIT) : la Maison du Tourisme à Clermont-Ferrand, la Villa Vébret à Royat et la Maison de Site du Puy de Dôme. La Ville de Pont-du-Château n'a pas bénéficié, tout comme en 2020, contrairement aux années 2018 et 2019, d'un accueil touristique saisonnier (juillet et août) au sein du Musée de la Batellerie.
- En raison de la période de confinement liée à la pandémie de Covid-19 décidée par le gouvernement, la SPL a été contrainte de fermer ses 3 BIT du 3 avril au 3 mai 2021.
- La SPL a enregistré, au cours de cette seconde année atypique, une hausse de sa fréquentation des 3 BIT de 10,7 % par rapport à 2020 avec 34 075 personnes accueillies. Pour rappel en 2020, la SPL avait enregistré une baisse d'environ 26 % du nombre de personnes accueillies au sein de ses 3 BIT (30 773 contre 41 000 en 2019).
- La SPL a continué le déploiement d'actions prévues dans le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) défini en 2019. Ainsi en 2021 la SPL a installé 2 tables tactiles, à destination des visiteurs, intégrant les itinéraires de randonnées de la Métropole dans les 2 BIT de la Maison du Tourisme et de la Villa Vébret, la SPL a aussi créé une page de présentation touristique de chacune des villes de la Métropole sur son site Internet avec une carte touristique interactive.

- Sur les missions de promotion et de communication touristique de la destination

- La SPL a défini une stratégie de relation client, avec l'appui d'un cabinet d'études expert, avec l'objectif de déployer un plan d'actions dès le second semestre 2021 qui vise à fidéliser les clientèles touristiques et accroître le chiffre d'affaires tant de la destination que de la SPL.
- La SPL a fait de la communication digitale son outil principal de communication et de promotion de la destination. Ainsi en 2021, la SPL a enrichi les contenus de son site Internet sur les volets tourisme durable et nature préservée de la destination et a aussi créer une nouvelle page "Groupes". La SPL a aussi participé à la campagne de promotion des ventes de la destination Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec Atout France, la Région AURA, la société Expédia et six autres grandes villes de la région AURA (Chambéry, Lyon, Valence, Saint-Etienne, Vichy et Grenoble). Par ailleurs, comme tous les ans la SPL a mis en place plusieurs campagnes de Webmarketing via Youtube, Facebook et Google. Enfin, la SPL a aussi continué ses actions d'animation sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn.
- En 2021, la SPL a effectué 20 accueils presse (dont 5 pour la presse internationale). Pour rappel sur les années précédentes, la SPL avait effectué 9 accueils presse en 2020, contre 13 en 2019 et 23 en 2018. Les accueils presse internationale sont liés au dossier de presse commun créé avec les offices de tourisme de Terra Volcana (Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans) et du Massif du Sancy.

- Sur les missions de coordination des interventions des partenaires du développement touristique local

- La SPL a reconduit en 2021 les Packs Partenaires. Il s'agit d'un ensemble de prestations visant à promouvoir de façon privilégiée les professionnels ayant souscrits cette prestation sans prise en compte de critères qualitatifs. Pour 2019, 309 Packs Partenaires ont été vendus par la SPL. En 2020, la SPL avait pris la décision de rembourser les Packs Partenaires aux professionnels en raison du contexte de crise sanitaire ne lui permettant pas de garantir les services inclus dans celui-ci. En 2021, la SPL a vendu 263 Packs Partenaires.
- La SPL, sous l'impulsion de la Métropole, a créé un Comité de Station de la Station Thermale Royat-Chamalières. Il s'agit d'un groupe de travail incluant les élus et les acteurs professionnels du thermalisme des villes de Royat et de Chamalières qui vise à définir et déployer des actions de promotion et de commercialisation de la station thermale, sous le pilotage de la SPL. En 2021, Le Comité de Station s'est réuni 4 fois tout comme en 2020.

- La SPL a lancé en 2020 une étude stratégique tourisme d'affaires – MICE (Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions - réunions, congrès, conventions et voyages de gratification) dans le cadre d'un groupe de travail "Tourisme d'affaires" qui compte les principaux acteurs de cette filière. L'année 2021 a été consacrée à l'élaboration d'une stratégie de développement de cette filière et de son plan d'actions en concertation avec les acteurs du tourisme d'affaires.

- Sur les missions de commercialisation de produits, services et prestations touristiques

- Pour les clientèles individuelles, la SPL a reconduit la commercialisation de l'ensemble des produits et prestations, notamment : les Clermont Pass (Pass urbain) dématérialisés en 2021 avec l'ajout d'un Pass Thermal, la billetterie de sites touristiques à laquelle le Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie avait été ajouté en 2020 (Panoramique des Dômes, Vulcania et Puy de Lemptégy), les visites guidées payantes individuelles tout au long de l'année et au sein du Musée d'Art Roger Quilliot, les animations thermales sur la station Royat-Chamalières.

Certains produits enregistrent une baisse de fréquentation par rapport à 2020 et à 2019 : le Clermont Pass (mise en vente tardive fin juin et présence d'offres concurrentes), les visites guidées individuelles.

Certains produits en revanche enregistrent une hausse de fréquentation par rapport à 2020 et à 2019 : la billetterie des sites touristiques, les animations thermales par rapport uniquement à 2020 avec un impact moindre car les thermes ont été ouverts sur une période plus longue qu'en 2020.

- Pour les clientèles de groupes, la SPL a réalisé un chiffre d'affaires de 17 137 € en 2021 contre 18 774,47 € en 2020 et 35 939,31 € en 2019. Cette baisse d'activité est aussi une des conséquences de la crise sanitaire.
- En 2021, la SPL a participé 2 salons de la filière tourisme d'affaires (Salons SBE à Lyon en septembre et IFTM à Paris en octobre) qui ont permis d'établir une soixantaine de contacts. Pour rappel, en 2020 la SPL avait été présente sur 3 salons et rencontres professionnels qui lui avaient permis d'établir 78 contacts avec des prospects.
- La SPL a été présente sur 3 salons grand public en lien avec la filière thermique avec 158 contacts (5 en 2020 avec 830 contacts établis, 4 en 2019 avec 740 contacts établis) et n'a participé à aucun salon grand public (1 en 2019 à Bruxelles avec 486 contacts).
- La SPL a été présente sur un salon professionnel sur la filière loisirs en 2021 le salon du Marché des Voyages de Groupes avec 75 contacts. Pour mémoire aucun salon en 2020 en raison de leurs annulations et/ou reports, en revanche présence sur deux salons en 2019, Les Rendez-Vous en France et Green France, qui avaient permis 37 contacts qualifiés dont 3 avaient abouti à des devis.

- Sur les perspectives et objectifs fixés en 2020 par la SPL pour l'année 2021

L'année 2021 devait permettre à la SPL Clermont Auvergne Tourisme :

- maintenir les actions de promotion de la destination et des professionnels dans un environnement financier contraint pour la SPL au regard des pertes de l'année 2020 : la SPL a maintenu un ensemble d'actions de promotion de la destination.
- le rendu de l'étude MICE (tourisme d'affaires) et la définition d'un plan d'actions triennal mutualisé avec les professionnels de la filière volontaires : l'année 2021 a été consacrée à l'élaboration de la stratégie de développement de cette filière et de son plan d'actions en concertation avec les acteurs du tourisme d'affaires. Le rendu de l'étude a eu lieu en juin 2021.
- la définition d'une stratégie de Gestion de la Relation Clients (GRC) prévue dans le SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) défini en 2019 par la SPL. Ce travail a été mené avec l'accompagnement d'un cabinet d'études.
- le lancement de la démarche d'obtention de la norme ISO 20121 pour la SPL Clermont Auvergne Tourisme : norme qui vise à l'application d'un système de management de Responsabilité Sociale et Environnementale pour les activités événementielles : un groupe de travail a été constitué au sein de la SPL qui s'est assuré de l'accompagnement technique d'un cabinet d'études pour mener cette démarche.
- la mise en accessibilité du site Internet au regard des obligations réglementaires (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité – RGAA - régit par l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) : la SPL a réalisé ce projet en décembre 2021.

- la dématérialisation du Clermont Pass : le Clermont Pass a été dématérialisé début juillet 2021.
- la création, l'édition et la diffusion d'une Carte Touristique de la Métropole : la carte a été créée puis diffusée à partir de mi-juillet 2021.

4 . Perspectives de la SPL Clermont Auvergne Tourisme pour 2022

La SPL Clermont Auvergne Tourisme souhaite mettre un accent particulier sur les points suivants :

- Sur le volet communication, la SPL va privilégier la communication digitale avec : l'enrichissement des contenus du site Internet et l'amélioration de son référencement, la consolidation de la rubrique « agenda » du site Internet (la plus consultée et notamment par les habitants), et l'organisation d'une campagne de communication digitale avec l'ambition d'accroître la fréquentation touristique de l'arrière-saison.
- En matière de connaissance des clientèles, la nouvelle stratégie de gestion de la relation client (GRC) sera mise en œuvre avec le déploiement d'un nouvel outil et la formation du personnel.
- Pour le volet commercialisation de l'offre touristique, dans l'attente des travaux de l'accueil de la Maison du tourisme à Clermont-Ferrand, la SPL prévoit d'agrandir la surface dévolue à la boutique qui propose pour une grande part à la vente une production locale et artisanale.
- Par ailleurs, la SPL prévoit le déménagement du bureau d'information touristique de Royat-Chamalières dans une villa voisine de son local actuel et l'arrivée de l'équipe de son pôle marketing digital dans ces locaux.
- La SPL prévoit l'obtention en 2022 de la certification ISO 20121 (système de management responsable).
- Enfin, la SPL va prendre part au projet d'intégration de l'office de tourisme de Mond'Arverne communauté en son sein. En effet, Mond'Arverne communauté a adopté une délibération fin 2021, indiquant sa volonté de devenir actionnaire de la SPL et de lui déléguer les missions de son Office de Tourisme communautaire.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de prendre acte du rapport établi sur l'activité de la Société Publique Locale Clermont Auvergne Tourisme au titre de l'exercice 2021, joint en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapporteur désigné : Madame Sylvie DOMERGUE

**BILAN 2021
Clause Sociale
Office du tourisme**

Nombre total de participants : **1**

Nombre de contrats : **1**

MARCHES	NOMBRE D'HEURES RÉALISÉES
2019-08 / CAM : Office du tourisme	1 213

► Situation des participants

* Un participant peut cumuler plusieurs critères

Situation avant mise à l'emploi	Nombre de participants
DELD (<i>Demandeurs d'Emploi Longue Durée</i>)	
Jeunes – de 26 ans	1
Habitants Quartiers Prioritaires de la Ville	
Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé	
Éligible à l'Insertion par l'Activité Économique	
Parents isolés	
RSA ou Minimas sociaux	

► Répartition par âge

Tranche d'âge des participants (à l'entrée dans le dispositif)	Nombre de participants
51 et plus	
De 26 à 40 ans	
De 41 à 50 ans	
Moins de 26	1

► Répartition par sexe

Sexe des participants	Nombre de participants
Féminin	1
Masculin	

► Répartition par niveau de formation

Niveau de formation des participants	Nombre de participants
II (<i>niveau Bac +3 bac +4</i>)	
III (<i>niveau Bac + 2</i>)	1
IV (<i>niveau bac</i>)	
V (<i>niveau CAP ou BEP</i>)	
Vbis (<i>niveau 6ème à 3ème</i>)	
VI (<i>Personnel occupant des emplois n'exigeant pas une formation allant au-delà de l'instruction obligatoire</i>)	

► Typologie des contrats

Type de contrats	Nombre de contrats
Missions d'intérim	
Missions d'intérim d'insertion	
Contrats d'alternance	1
Contrats < 6 mois	
CDI	

RAPPORT ADMINISTRATIF

RAPPORT SOCIAL

RAPPORT DE GESTION

2021



9/232

RAPPORT ADMINISTRATIF

SYNTHÈSE DES POSITIONS PRISES PAR LES ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'ANNÉE 2021

Les administrateurs représentant
Clermont Auvergne Métropole:

- Mme BRIAT Dominique
- Mme BRUANT Estelle
- M. CUZIN Jean-Paul
- Mme DUVERT Julie
- M. GISSELBRECHT Henri
- Mme LAVEST Isabelle
- Mme MANDON Christine
- M. MORVAN Jean-Marc
- M. PICHOT Serge

Les administrateurs représentant la Ville
de Clermont-Ferrand:

- M. AUSLENDER Jérôme
- Mme DULAC – ROUGERIE Christine
- M. PILAUD Frédéric

L'administrateur représentant la Ville de
Chamalières :

- Mme COURTADON Monique

L'administrateur représentant la Ville de
Royat :

- M. LUNOT Jean-Pierre

L'administrateur représentant le
Conseil départemental du Puy-de-
Dôme :

- Mme SEFIN Elise

depuis le 24 septembre 2021 :

- Mme MARCHIS Marie-Anne

Décisions prises lors des Conseils d'Administration

Conseil d'Administration du 26 mars 2021

- Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2020,
- Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les arrêtés des comptes 2020,
- Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité les tarifs 2021 du Clermont Pass .

Conseil d'Administration du 25 juin 2021

- Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 mars 2021,
- Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le fait de rembourser le PGE sur 60 mois avec un différé de remboursement la première année,
- Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la tarification des animations thermales,
- Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le principe des packs partenaires 2021.

Cf annexe n°1 :

PV du CA du 26 mars 2021
Comptes annuels 2020 (projet)
Rapport de gestion
Tarifs 2021 des Clermont Pass
Relevé d'avis du Comité des
risques du 12 mars 2021

Cf annexe n°2 :

PV du CA du 25 juin 2021
Budget prévisionnel 2021
Plan de trésorerie
Tarifs animations thermales

Conseil d'Administration du 29 octobre 2021

- Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 juin 2021,
- Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'avenant à la convention 2019 avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
- Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les tarifs des packs partenaires 2022.

Conseil d'Administration du 3 décembre 2021

- Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 octobre 2021,
- Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le projet de budget 2022,
- Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le plan d'actions 2022,
- Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité l'augmentation des tarifs des visites,
- Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité la suppression du commissionnement de la place de Marché.

Participation des administrateurs actionnaires

Taux de participation des administrateurs de Clermont Auvergne Métropole : 63,89%

Taux de participation des administrateurs de la Ville de Clermont-Ferrand : 83,33%

Taux de participation des administrateurs de la Ville de Royat : 75,00%

Taux de participation des administrateurs de la Ville de Chamalières : 75,00%

Taux de participation des administrateurs du Département du Puy-de-Dôme : 75,00%

CONTRÔLES EFFECTUÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2021

Néant

11/232

Cf annexe n°3 :

PV du CA du 29 octobre 2021

Budget prévisionnel 2021

Plan de trésorerie remboursable sur 60 mois avec différé de 12 mois

Projet d'avenant à la convention du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Tarifs packs partenaires 2022

Cf annexe n°4 :

PV du CA du 3 décembre 2021

Projet de budget 2022

Projet du plan d'actions 2022

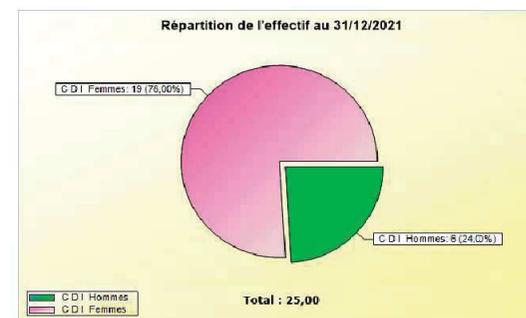
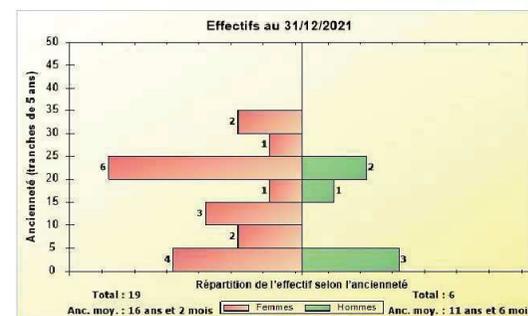
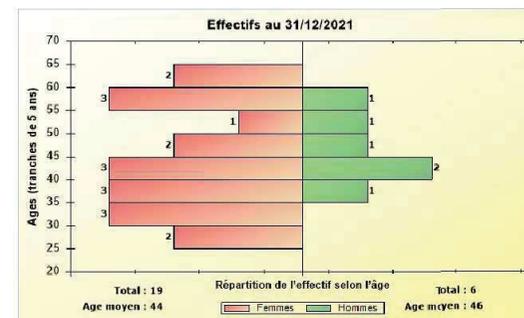
Propositions tarifaires 2022 : des visites guidées pour les groupes, des visites guidées pour les individuels et de gestion des dossiers congrès 2021/2022

Relevé d'avis du Comité des risques du 25 novembre 2021

3

RAPPORT SOCIAL

SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA SPL



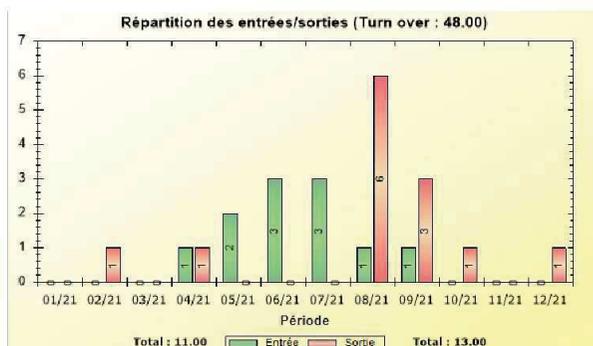
12/232

4

SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA SPL

Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2021									
Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
Total	19	6	25	19	6	25			

Répartition de l'effectif au 31/12/2021 et évolution depuis N-1						
Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H	6	6			
	F	19	16	3		
Total période N		25	22	3		
	H	7	7			
	F	20	14	4	2	
Total période N-1		27	21	4	2	
	H	- 1	- 1			
	F	- 1	2	- 1	- 2	
Écart N-1 / N		- 2	1	- 1	- 2	



13/232

FAITS MARQUANTS

Activité partielle

Du 1er mars au 31 mai 2021, Clermont Auvergne Tourisme a mis en place une période d'activité partielle pour ses salariés. En moyenne, l'activité partielle s'est élevée à :

1 jour par semaine pour le mois de mars

2 jours par semaine pour le mois d'avril

1 jour par semaine pour le mois de mai.

Clermont Auvergne Tourisme a souhaité maintenir le salaire net des salariés.

Départs de salariés en CDI

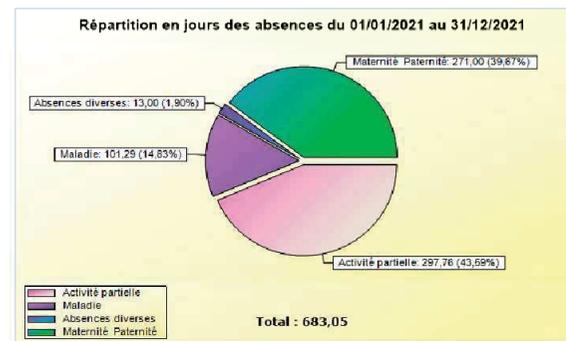
Le 14 avril 2021, Clermont Auvergne Tourisme a procédé au licenciement d'un salarié pour inaptitude d'origine non professionnelle.

Embauches de salariés en CDI

La seule embauche en CDI sur l'année 2021 concerne le remplacement de la personne licenciée pour inaptitude non professionnelle.

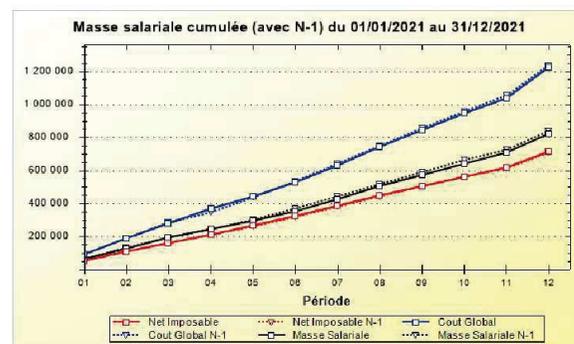
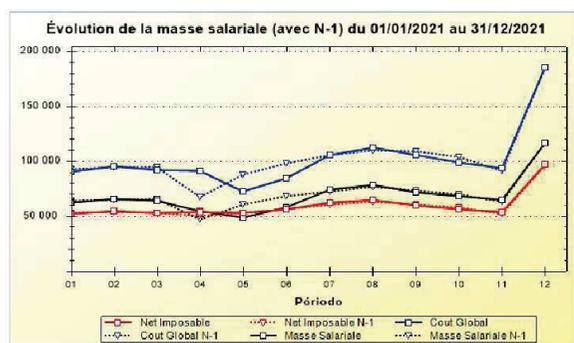
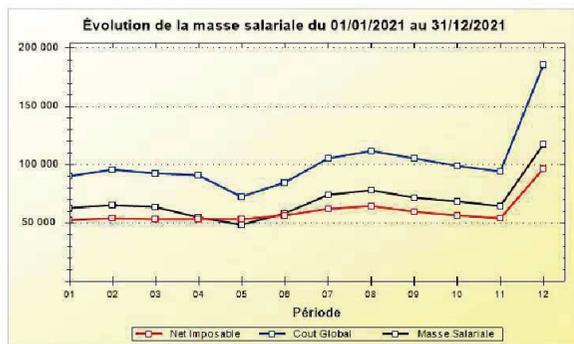
ABSENCES

Le taux d'absence maladie reste relativement faible sur l'année 2021. Il est de 1,48 % et est inférieur à la moyenne nationale.



Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2021			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	6 833,00	101,29	1,48

RÉMUNÉRATIONS



15/232

La courbe de la masse salariale est sensiblement la même chaque mois et sur l'ensemble de l'année, du fait des embauches de saisonniers pour la période estivale et de la prime annuelle versée au mois de décembre (dans le cadre de l'accord collectif).

FORMATIONS SUIVIES EN 2021

THEMATIQUES	Nombre de collaborateur(s)	Nombre de jour(s) / heures
ANGLAIS	5	3 jours
ESPAGNOL	5	3 jours
ITALIEN	2	10 heures individuelles
ALLEMAND	1	10 heures individuelles
NEERLANDAIS	1	60 heures dont 20 heures avec professeur et 40 heures sur logiciel
EXCEL	5	1 Jour
OFFICE 365	5	0.5 jour
POWERPOINT	4	1 jour
GESTION DE PROJET AGILE	10	2 jours
DESIGN DE SERVICES	1	3 jours
ACCUEIL DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP	4	2 jours
STRATEGIE RELATION CLIENTS (accompagnement + formation)	15	11 jours
NORME ISO (accompagnement pour l'obtention de la norme)	3	
LOGICIEL INGENIE	3	3 jours

Notre équipe a profité de cette année particulière pour renforcer ses compétences dans des domaines essentiels :

- Les langues
- La bureautique
- La gestion de projet.

Ces formations ont été prises en charge par des fonds spéciaux, Fonds Nationaux d'Etat.

Notre organisme de formation l'AFDAS a pris en charge certaines formations sur l'année 2021.

Le reste à charge des formations pour la SPL s'élèverait à 7 403 €.

A ces formations ou accompagnements encadrés, se rajoutent des informations, réunions ou webinaires considérés comme des temps de formation :

- Plateforme collaborative Développement Durable - Auvergne Rhône Alpes Tourisme - Webinaire
- Observatoires des stations thermales - Webinaire
- Formation en ligne à l'outil Biloba (logiciel gestion des temps comptabilité analytique)
- Evolutions du logiciel ALOA - Webinaire
- Présentation du GR 89 - réunion
- SEO sur Youtube - Webinaire
- M'aj Google - Webinaire
- Fidélisation client tourisme et culture - Webinaire

CLAUSE RELATIVE A L'INSERTION SOCIALE



En application des dispositions du contrat de délégation de service public finalisé avec Clermont Auvergne Métropole (Annexe 6 : Clause relative à l'insertion sociale par l'économique), l'Office de Tourisme métropolitain a l'obligation de consacrer un volume horaire annuel de 2275 heures pendant toute la durée de la concession pour l'insertion dans son personnel de publics prioritaires : demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emplois de plus de 50 ans, travailleurs handicapés, habitants des quartiers prioritaires.

La SPL Clermont Auvergne Tourisme répond d'ores et déjà partiellement à cette obligation : un salarié en CDI à temps partiel, dont le statut de travailleur handicapé a été reconnu par l'AGEFIPH, bénéficie à ce jour d'un poste aménagé.

Ce poste représente un volume horaire de 301 heures sans inclure les arrêts maladie (temps partiel à 50%)

De plus, la SPL est en relation avec le service Facilitateur Clauses d'insertion, Cellule Emploi Grands Chantiers, à Clermont Auvergne Métropole.

Ainsi les services métropolitains ont proposé la candidature d'une personne en contrat de professionnalisation du 01/01/21 au 31/08/21 pour 1 213 heures

Ces deux personnes ont effectué leur contrat au Pôle Marketing Digital de la SPL pour une durée totale de 1 514 heures.

MOYENS MATERIELS

Pour mener à bien ses missions, la SPL dispose de locaux, dont La Maison du tourisme et la Villa Vébret, mises à disposition, contre versement d'un loyer au coût de revient :

- **La Maison du tourisme** (rez-de-jardin - 1ère étage - 2ème étage - sous-sol) (Clermont) - loyer annuel: 58 125 € HT
- **La Villa Vebret (Royat)** - loyer annuel: 10 629,00 € HT

La SPL loue des locaux complémentaires **rue Neyron** (Clermont) auprès de l'Ophis - loyer annuel: 11 364,34 € HT

- **La Maison de site du puy de Dôme** est mise à disposition dans le cadre d'une convention public / public (mise à disposition des locaux en échange de la présence de personnel d'accueil).



Le mobilier est acquis par la SPL, qui renouvelle chaque année une partie de ses biens dans le cadre d'investissements.

Les équipements informatiques sont pris en charge par la SPL, dans le cadre de son contrat avec le prestataire informatique Neyrial.

17/232

Un véhicule de service en leasing avec la société Free2move est mis à la disposition du personnel.



9

SPL CLERMONT AUVERGNE TOURISME RAPPORT DE GESTION 2021

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Conseil d'Administration afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

I) ACTIVITE DE LA SOCIETE



Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice :

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'activité de la société a été la suivante :

- **Analyse de l'évolution des affaires** : il s'agit du cinquième exercice comptable de Clermont Auvergne Tourisme.

Début 2019, la société Clermont Auvergne Tourisme a signé un contrat de Délégation

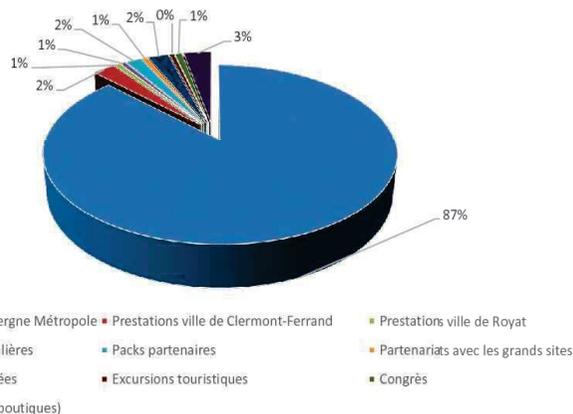
18/232

1

de Service Public avec Clermont Auvergne Métropole à effet au 1^{er} janvier 2019.
 Dans ce cadre, elle a perçu des prestations sans TVA pour un montant de 1 464 872 €.

PRODUITS	2021 Réalisé	% des produits
Prestations Clermont Auvergne Métropole	1 464 872 €	87%
Prestations ville de Clermont-Ferrand	41 667 €	2%
Prestations ville de Royat	10 000 €	1%
Prestations ville de Chamalières	10 000 €	1%
Packs partenaires	29 006 €	2%
Partenariats avec les grands sites	9 905 €	1%
Animations et visites guidées	37 067 €	2%
Excursions touristiques (marge)	8 913 €	1%
Congrès (marge)	13 143 €	1%
Ventes de marchandises (boutiques)	50 676 €	3%
Produits divers (régie publicitaire, billetterie, produits financiers et exceptionnels)	5 570 €	0%
TOTAL DES PRODUITS	1 680 819 €	100%

Répartition des produits - année 2021



La SPL a payé à Clermont Auvergne Métropole une redevance composée d'une partie fixe de 5 500 € HT et une partie variable basée sur le chiffre d'affaires annuel 2020 de

1 820,13 € HT. Du fait de ce dispositif, la société a également comptabilisé de la taxe sur les salaires pour 42 130,82 €.

- Principaux risques et incertitudes :

Effets dans la durée de la crise sanitaire COVID – 19 sur les activités commerciales de la SPL.

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, il est à noter :

Incertaines quant à la reprise réelle de l'activité commerciale de la SPL. Néanmoins, nous ne constatons pas de risques majeurs quant à la continuité d'exploitation de la SPL.

Activités en matière de recherche et de développement :

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Notoriété du territoire	
Contenus éditoriaux site Internet et référencement	Présentation OT côté clients Agenda et salle de spectacles Captation des intentionnistes en référencement Actualisation site Internet en langues étrangères (traductions DataTourisme) Série de portraits Coups de cœur magazine Web
Photos / Vidéos	Reportage photos territoire métropole, toutes saisons en tenant compte des personae et de la diversité des publics Vidéos courtes sur les activités de pleine nature Vidéo MICE et visite virtuelle des lieux
Connaissances et exploitation des données clientèles	GRC - Plan d'actions à venir - Acquisition d'un nouveau logiciel GRC - Formation du personnel au logiciel GRC Enquête clientèle (partenariat avec OSE)
Gamification jeu de piste	Création d'un parcours ludique en ville (d'abord format papier)
Campagnes de communication	Campagne hors département en partenariat et multi supports
Réseaux sociaux	Animation des réseaux sociaux

Notoriété du territoire	
Éditions grand public	Plan des rues de Clermont-Ferrand Création de « l'esprit magazine » Flyer des incontournables (langues étrangères) Guide des hébergements thermaux Programmes des visites guidées (printemps, automne/hiver, été) Mise en valeur de l'accessibilité des offres
Salons grand public	Thermalies (Paris / Lyon) Autres salons ?
Structuration et communication sur l'itinérance	Parcours et itinéraires existants (enrichir les pages patrimoine) Contenus tables Kalkin Gestion des itinéraires dans Apidae
Presse	Dossier de presse Accueil journalistes

Tourisme responsable	
Analyse éthique des données utilisateurs	Mise en place de Matomo pour le suivi statistique des visiteurs du site Internet
Partir-ici	Intégration et suivi des offres
ISO 20121	Plan d'actions spécifique Audit en mars 2022

21/232

4

13

Fédération des acteurs	
Club MICE	Animation Mise à jour charte congrès Éductours pour les organisateurs de congrès Éductours pour les partenaires
Fairguest	Exploitation des données pour la SPL et pour les partenaires Animation du réseau
Déclinaison du pack partenaire	Organiser des temps de rencontres (thématiques et ludiques) Groupe LinkedIn Guide du partenaire Visites des partenaires Information des saisonniers des partenaires Sensibilisation aux nouvelles filières (vélo et œnotourisme)
Rencontres du tourisme métropolitain	Organisation des rencontres
Représentation au sein des réseaux	Réseaux locaux : CEC 2028, Réseaux nationaux : Pôle Tourisme Urbain Atout France, France Congrès & Événements, France Tourisme Urban, COESIO

Fédération des acteurs	
Structuration des acteurs	Label "Accueil Vélo" (filière tourisme à vélo), Label "Vignobles & découvertes" (filière œnotourisme)
Animation filière thermale	Comité de station

Transformation outil SPL (statutaire)	
Bilan fin DSP	
Comptabilité analytique	Mise en œuvre
Aménagement des espaces d'accueil	Travaux Maison du Tourisme Déménagement Royat
Réorganisation informatique des dossiers internes	(stockage, accessibilité, nomenclature)
Appel d'offres guides	
Rencontres avec les élus des communes de la Métropole	En lien avec la Direction du Tourisme

22/232

Réorganisation statutaire de la SPL

14

Transformation outil SPL (commercial)	
Clermont Pass	Évaluation du dispositif et de ses retombées Conventionnement Plan de communication
Open Experience	Accompagner les prestataires sans commissionnement
Site Internet Congrès	Enrichissement des contenus et interconnexion avec le site GP
Éditions commerciales	Création Meeting guide Mise à jour de la brochure d'appel MICE Réactualisation de la brochure Groupes et Scolaires
Salons pros	SBE à Lyon Salons CE Rendez-vous en France

Actions régaliennes	
Conseil en séjour	
Journées Européennes du Patrimoine	Organisation de visites guidées Communication et agenda Apidae Gestion des inscriptions
Logiciel billetterie	Consultation et acquisition Formation du personnel
Visites guidées individuelles	Organisation
Accueil congrès	Accompagnement des organisateurs de congrès (5 à ce jour)
Animations thermales	Programmation, encadrement et communication
Système d'Information touristique	Saisie, gestion et diffusion de l'information touristique (Apidae)

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2020 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

23/232

6

15

69/335

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dans le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

Article D.441 I.1* : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 I.2* : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					84	0					85
Montant total des factures concernées ht	0,00	52 442,27	96,10	329,90	542,90	53 411,17	0,00	30 905,44	4 276,13	2 733,88	5 307,20	43 222,65
Pourcentage du montant total des achats ht de l'exercice	0,00 %	10,59 %	0,02 %	0,07 %	0,11 %	10,79 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires ht de l'exercice							0,00 %	1,89 %	0,26 %	0,17 %	0,32 %	3,26 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)						Délais contractuels : (préciser)					
	Délais légaux : (préciser)						Délais légaux : (préciser)					

II) RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats :

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à **1 676 213 €**.

24/232

7

16

	France	Exportation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises		50 676	42 879	
	Production vendue :- Biens		37 156	33 251	
	- Services		1 588 380	1 750 709	
	Chiffre d'affaires net	1 676 213		1 676 213	1 826 830
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			4 027	5 415
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			387	828
	Autres produits				
Total			1 680 628	1 833 083	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats		31 274	27 533	
	Variation de stocks		-403	2 482	
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)		463 554	564 758	
	Impôts, taxes et versements assimilés		67 399	67 254	
	Salaires et traitements		871 416	868 925	
	Charges sociales		212 003	240 456	
	Dotations - sur immobilisations		26 918	31 367	
	d'exploitation - sur actif circulant				
	amortissements provisions				
	Autres charges - pour risques et charges		19 320	43 382	
			9 281	8 370	
Total			1 700 765	1 854 529	
Résultat d'exploitation A			-20 136	-21 445	
Opér. courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)		190	392	
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total			190	392	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)		208		
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			208		
Résultat financier D			-18	392	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (+ A ± B - C ± D)			-20 154	-21 052	

25/232

8

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total			
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135	36
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total	135	36	
Résultat exceptionnel	F	-135	-36
Participation des salariés aux résultats	G		
Impôt sur les bénéfices	H		6 381
BÉNÉFICE OU PERTE (+ E ± F - G - H)		-20 289	-27 469
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		16 002
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		754
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par - 20 289,86 € de perte.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2021	2020	Évolution	
Chiffre d'affaires	1 676 213 €	1 810 837 €	-134 624 €	-7,4%
Ventes + Production réelle	1 676 213 €	1 810 837 €	-134 624 €	-7,4%
Marge globale	1 595 679 €	1 740 323 €	-144 644 €	-8,3%
Charges de fonctionnement	413 891 €	524 260 €	-110 369 €	-21,1%
Impôts et taxes	67 399 €	67 254 €	+145 €	+0,2%
Charges de personnel	1 083 420 €	1 108 627 €	-25 207 €	-2,3%
Dotations aux amortissements	26 919 €	31 367 €	-4 448 €	-14,2%
Dotations aux provisions	19 320 €	43 382 €	-24 062 €	-55,5%
Résultat d'exploitation	-20 137 €	-36 693 €	+16 556 €	+45,1%
Résultat financier	-18 €	393 €	-411 €	
Résultat courant	-20 155 €	-36 301 €	+16 146 €	+44,5%
Résultat exceptionnel	-135 €	15 212 €	-15 347 €	
Impôt société	0 €	6 381 €	-6 381 €	
Résultat de l'exercice	-20 290 €	-27 470 €	+7 180 €	+26,1%

26/232

17

18

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société :

- Proposition d'affectation du résultat :

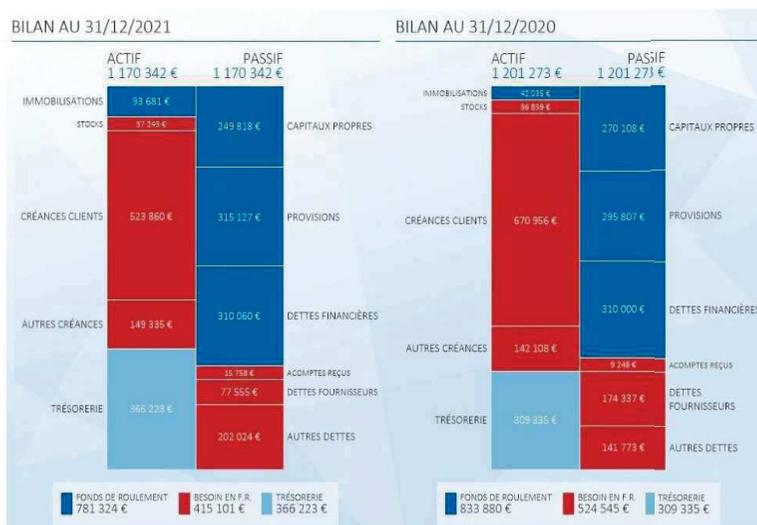
Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître - **20 290 € de perte**.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - **20 290 €**

Au report à nouveau : - **29 892 €**

Nouveau Report à nouveau : - **50 182 €**



Il est à noter que le montant des capitaux propres est en diminution.

- Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de **632 €**.

III) CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et concluent au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisée par votre Conseil d'Administration :

- Contrat de Délégation de Service Public avec Clermont Auvergne Métropole axé sur le tourisme d'affaires et des congrès, le tourisme de santé et de bien-être, dont le thermalisme, le tourisme urbain dont le patrimoine, la culture et l'événementiel et le tourisme sportif et de pleine nature pour un montant maximal de **1 791 724 €**. Au titre de l'année 2021, le montant s'établit à 1 464 872 € compte tenu d'un taux de prise en charge de 84% des frais généraux et des frais de personnel.
- Convention avec la Ville de Clermont-Ferrand : convention ayant pour objet l'animation du Patrimoine, la gestion de l'Espace Patrimoine et la participation à Effervescences pour un montant de **41 666 €**.
- Facturation Royat/Chamalières : des factures ont été établies pour un montant total de **20 000 €**. Ces facturations rentrent dans le cadre du comité de station thermique Royat/Chamalières.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de cette convention qu'il a décrite dans son rapport spécial.

IV) ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

- Liste des mandats et fonctions :

Commissaire aux comptes : société ORCOM

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Mandataire social : Monsieur Vincent Garnier, Directeur Général.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.



Etats Financiers

31/12/2021

CLERMONT
AUVERGNE
TOURISME

SEREC Clermont-Ferrand
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de la Pardieu
63000 Clermont-Ferrand
Tél 04 73 28 50 20
serec@serec-experts.fr

SEREC Commeny
56 rue Jean Jaurès
03600 Commeny
Tél 04 70 05 31 51
commeny@serec-experts.fr

SEREC Paris-Roissy
88 rue de Paris
95380 Louvres
Tél 01 34 68 22 61
louvres@serec-experts.fr

SEREC Paris
270 rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris
Tél 01 40 34 29 29
paris@serec-experts.fr

A member of

Independent legal & accounting firms




GROUPEMENT
L'EXPERTS-COMPTABLES
INDEPENDANTS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Sommaire

1	Comptes annuels	3
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Annexe Comptes Annuels	8
1.5	Bilan actif (détail)	22
1.6	Bilan passif (détail)	24
1.7	Compte de résultat (détail)	25
2	Gestion	28
2.1	Soldes intermédiaires de gestion	29
2.2	Soldes intermédiaires de gestion (détail)	30
3	Déclaration et liasse fiscale	33
3.1	2065 Impôt sur les sociétés	34
3.2	2065 bis	35
3.3	2050 Bilan actif	36
3.4	2051 Bilan passif	37
3.5	2052 Compte de résultat	38
3.6	2053 Compte de résultat (suite)	39
3.7	2054 Immobilisations	41
3.8	2055 Amortissements	42
3.9	2056 Provisions inscrites au bilan	43
3.10	2057 Etat des créances et dettes	45
3.11	2058-A Détermination résultat fisc.	46
3.12	2058-B Déficit prov. non déduct.	47
3.13	Provisions non déductibles	48
3.14	2058-C Affectation du résultat	49
3.15	2059-A Détermin. plus moins-values	50
3.16	2059-B Affectation plus values C/T	52
3.17	2059-C Suivi des moins values L/T	53
3.18	2059-D Affectation plus values L/T	54
3.19	2059-E Détermination VA produite	55
3.20	2059-F Capital social	56
3.21	2059-G Filiales	57
3.22	Détail des charges constatées d'avance	58

Comptes annuels

32/232

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020	
		Montant brut	Amort.Lou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	68 595	44 192	24 402	5 266	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	68 595	44 192	24 402	5 266	
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Inst. techniques, mat. out. industriels					
	Autres immobilisations corporelles	109 765	60 273	49 491	26 871	
	Immobilisations en cours	19 780		19 780	9 890	
	Avances et acomptes					
	TOTAL	129 545	60 273	69 271	36 761	
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	7		7	7	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	TOTAL	7		7	7	
Total de l'actif immobilisé						
	198 148	104 466	93 681	42 035		
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	37 243		37 243	36 839
		TOTAL	37 243		37 243	36 839
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances ⁽¹⁾	Clients et comptes rattachés	523 859		523 859	670 955
		Autres créances	105 621		105 621	97 335
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	629 481		629 481	768 291
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie	366 223		366 223	309 335	
	Disponibilités	366 223		366 223	309 335	
	TOTAL	732 446		732 446	618 670	
Charges constatées d'avance						
	43 713		43 713	44 772		
Total de l'actif circulant						
	1 076 661		1 076 661	1 159 237		
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF						
	1 274 809	104 466	1 170 342	1 201 273		
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété						
Immobilisations		Stocks		Créances clients		

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres	Capital (dont versé : 300 000)	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-29 892	-2 422
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-20 289	-27 469	
Situation nette avant répartition	249 817	270 107	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	249 817	270 107	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	315 127	295 807
Total	315 127	295 807	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	310 000	310 000
	Emprunts et dettes financières divers (3)	60	
	Total	310 060	310 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
		15 758	9 248
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
		77 555	174 336
	Dettes fiscales et sociales		
	202 024	141 773	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Total	279 579	316 110	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance			
	605 397	635 358	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF			
	1 170 342	1 201 273	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an			
	303 629		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	286 009	626 110	
(3) dont emprunts participatifs			

		France	Exportation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	50 676		50 676	42 879
	Production vendue : - Biens	37 156		37 156	33 251
	- Services	1 588 380		1 588 380	1 750 709
	Chiffre d'affaires net	1 676 213		1 676 213	1 826 839
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			4 027	5 415
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			387	828
	Autres produits				
	Total			1 680 628	1 833 083
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			31 274	27 533
	Variation de stocks			-403	2 482
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			463 554	564 758
	Impôts, taxes et versements assimilés			67 399	67 254
	Salaires et traitements			871 416	868 925
	Charges sociales			212 003	240 456
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations		26 918	31 367
		• sur actif circulant			
	• pour risques et charges		19 320	43 382	
Autres charges			9 281	8 370	
	Total			1 700 765	1 854 529
	Résultat d'exploitation	A		-20 136	-21 445
Où : - commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			190	392
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			190	392
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			208	
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			208	
	Résultat financier	D		-18	392
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-20 154	-21 052

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135	36
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	135	36
	Résultat exceptionnel	F	-135
	Participation des salariés aux résultats	G	
	Impôt sur les bénéfices	H	6 381
	BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)	-20 289	-27 469
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		16 002
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		754
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME

Annexe aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2021



37/232

29

76/335

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	3
1.1	Événements principaux.....	4
1.2	Principes, règles et méthodes comptables.....	4
2	Informations relatives au bilan.....	4
2.1	Actif.....	5
2.1.1	Immobilisations incorporelles.....	5
2.1.2	Immobilisations corporelles.....	5
	Augmentations.....	5
	Diminutions.....	5
2.1.3	Tableaux des amortissements.....	5
2.1.4	Stocks.....	6
2.1.5	Produits à recevoir.....	6
2.1.6	Créances.....	7
2.2	Passif.....	9
2.2.1	Capitaux propres.....	9
2.2.2	Provisions pour risques et charges.....	9
2.2.3	Dettes financières et autres dettes.....	10
2.2.4	Charges à payer.....	11
3	Informations relatives au compte de résultat.....	12
4	Impôt sur les bénéfices.....	13
5	Autres informations.....	13
5.1	Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.....	14
	Paramètres généraux.....	14
	□ Table de mortalité : INSEE 2016-2018 - données prov.....	14
6	Conséquences de l'événement Covid-19.....	14
6.1	Règles et méthodes comptables.....	15
6.2	Conditions particulières d'activité pendant la période.....	15
6.3	Impacts de l'événement Covid-19.....	15

38/232

Annexepage 1

30



1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020- 290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent, pour la deuxième année consécutive, un événement majeur de l'exercice. Le détail des éléments impactant la société seront repris dans la présente annexe.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagement divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	41 395	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	9 890	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-



2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	36 049	8 144	-	-	-	44 193
Corporelles	41 499	18 775	-	-	-	60 274
Financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	77 548	26 919	-	-	-	104 467

2.1.4 Stocks

2.1.4.1 Stocks de produits achetés

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les Stocks "Boutique" sont évalués selon la méthode du Premier entré, premier sorti.

Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu



2.1.5 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	191
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	480 637
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	15 735
Divers	-
TOTAL	496 563



2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF immobilisations		Créances rattachées à des participations	-	-	-
		Prêts	-	-	-
		Autres immobilisations financières	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	-	-	-
		Autres créances clients	521 468	521 468	-
		Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
		Personnel et comptes rattachés	-	-	-
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	29 886	29 886	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	56 705	56 705	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	15 735	15 735	-
		Groupes et associés	-	-	-
		Débiteur divers	2 816	2 816	-
	Charges constatées d'avance	43 713	43 713	-	
		TOTAL	670 323	670 323	-



2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	300 000	-	-	300 000
Primes, réserves et écarts	-	-	-	-
Report à nouveau	-2 422	-	27 470	-29 892
Résultat	-27 470	7 606	-	-19 864
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	270 108	7 606	27 470	250 244

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 30.000 actions de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.



2.2.2 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretien	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	295 807	19 320	-	315 127
TOTAL	295 807	19 320	-	315 127

Les provisions pour risques et charges concernent la provision pour Indemnités de fin de carrière du personnel de la SPL.

2.2.3 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				



- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	310 000	6 370	303 630	-
Emprunts et dettes financières Divers	60	60	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	74 861	74 861	-	-
Personnel et comptes rattachés	63 422	63 422	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	116 363	116 363	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	372	372	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	21 264	21 264	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	586 342	282 712	303 630	-



2.2.4 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	61 097
Charges sociales provisionnées	29 964
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	60
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	21 450
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	9 308
Divers	-
TOTAL	121 879



3 Informations relatives au compte de résultat

Début 2019, la société Clermont Auvergne Tourisme a signé un contrat de Délégation de Service Public avec Clermont Auvergne Métropole à effet au 1er janvier 2019. Dans ce cadre, elle a perçu des prestations sans TVA pour un montant de 1 462 480 € et a payé à Clermont Auvergne Métropole une redevance composée d'une partie fixe de 5 500 € et une partie variable 2021, basée sur le chiffre d'affaires annuel 2021 à hauteur de 2 245 €.

Du fait de ce dispositif, la société a également comptabilisé de la Taxe sur les salaires pour 42 130 €

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	50 676	-	50 676
Production vendue:			
Chiffre d'affaires net	1 673 822	-	1 673 822

4 Impôt sur les bénéfices

Le taux d'IS applicable est de 26.50 %.

Il n'y a pas d'IS sur cet exercice.

La société dispose d'une créance au titre du CICE qui s'élevait à 29.917 euros au 1er janvier 2021.



5 Autres informations

5.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	315 127	-	315 127
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC. Le montant de la dette actuarielle est provisionné dans les comptes de la société.

Paramètres généraux

- **Table de mortalité : INSEE 2016-2018 - données prov.**
- Année de calcul : 2021
- Taux d'actualisation : 0.6 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Epargne antérieurement constituée (en euros) : 0
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Code NAF de l'entreprise : 7990Z
- Convention collective : Tourisme (organismes)



6 Conséquences de l'événement Covid-19

6.1 Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

6.2 Conditions particulières d'activité pendant la période

La société a connu un arrêt partiel de son activité pendant les périodes de confinement.

L'impact sur l'activité a été une baisse significative des ventes boutiques, partenariat, marges sur excursion et marge sur congrès.

La réalisation de la délégation de service public a été maintenue dans le cadre de la convention signée avec Clermont Auvergne Métropole.

6.3 Impacts de l'événement Covid-19

La société a souscrit un Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 310.000 euros auprès du Crédit Mutuel en novembre 2020.

Dans le cadre des dispositifs d'aides mis en place par l'état, la société a bénéficié :

- *D'une aide au paiement des charges sociales et une exonération de charges patronales*
- *Du dispositif de chômage partiel*

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2021	31/12/2020	%
Concessions, brevets, droits similaires	68 595,91	41 315,91	66.03
20510000 Logiciels	68 595,91	41 315,91	66.03
Amort. prov. concession, brevets, droits sim.	-44 192,98	-36 049,09	22.59
28051000 Amortissement Logiciels	-44 192,98	-36 049,09	22.59
Total Immobilisations Incorporelles	24 402,93	5 266,82	363.33
Autres immobilisations corporelles	109 765,12	68 370,44	60.54
21810000 Instal.gales, agentc, aménagt.div.	2 585,40	2 585,40	
21830000 Matériel de bureau	69 907,74	38 016,34	63.89
21840000 Mobilier	37 271,98	27 768,70	34.22
Amort. prov. autres immob. corporelles	-60 273,80	-41 499,13	45.24
28181000 Amortis. instal. gales, agentc. div	-2 206,83	-1 944,63	13.48
28183000 Amortis. matér bureau et informat.	-40 076,60	-26 946,09	48.73
28184000 Amortis. mobilier	-17 990,37	-12 608,41	42.69
Immobilisations corporelles en cours	19 780,00	9 890,00	100
23100000 Immobilisat. corporelles en cours	19 780,00	9 890,00	100
Total Immobilisations corporelles	69 271,32	36 761,31	88.44
Autres participations	7,00	7,00	
26100000 Titres de participation	7,00	7,00	
Total Immobilisations financières	7,00	7,00	
TOTAL Actif immobilisé	93 681,25	42 035,13	122.86
Marchandises	37 243,22	36 839,38	1.1
37100000 Stock de marchandises	37 243,22	36 839,38	1.1
Total Actif circulant - Stocks	37 243,22	36 839,38	1.1
Clients et comptes rattachés	523 859,89	670 955,70	-21.92
41100000 Clients	43 222,65	0,00	NS
41110000 CLIENTS	0,00	61 070,70	-100
41810000 Clients - factures à établir	480 637,24	609 885,00	-21.19
Autres créances	105 621,93	97 355,62	8.51
42500000 Personnel - avances et acompte	0,00	28,30	-100
43870000 Charges sociales - produits à	0,00	509,98	-100
44410000 CICE	29 917,00	36 298,00	-17.58
44562000 TVA déductible s/immobilisatio	594,78	0,59	NS
44566000 TVA déductible s/aut.biens et	5 440,15	15 279,26	-64.4
44567000 Crédit de TVA à reporter	47 312,00	38 762,00	22.06
44572000 TVA collectée 5.5%	57,90	0,00	NS
44586000 TVA sur factures non parvenues	3 748,81	0,00	NS
44870000 Etat - produits à recevoir	15 738,29	6 457,49	143.68
46710000 Autres comptes débiteurs/créditeurs	2 816,00	0,00	NS
Total Créances	629 481,82	768 291,32	-18.07
Disponibilités	366 223,11	309 355,22	18.39

51/232

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2021	31/12/2020	%
51210000 Crédit Mutuel	242 653,01	202 719,55	19.7
51220000 Crédit Mutuel Billeterie	19 246,07	2 787,25	595.49
51230000 CREDIT MUTUEL ACTIF PRO	100 946,25	100 583,51	0.39
51880000 Banque - Intérêts courus à recevoir	190,58	392,74	-51.47
53010000 Caisse Office Clermont Fd	2 711,00	2 425,97	11.75
53020000 Caisse Billeterie	100,00	100,00	
53030000 Caisse Office Royat	376,20	376,20	
Total Divers	366 223,11	309 355,22	18.39
Charges constatées d'avance	43 713,39	44 772,05	-2.36
48600000 Charges constatées d'avance	43 713,39	44 772,05	-2.36
Total Actif circulant	1 076 661,54	1 159 237,97	-7.12
TOTAL ACTIF	1 170 342,79	1 201 273,10	-2.57

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2021	31/12/2020	%
Capital	300 000,00	300 000,00	
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	300 000,00	300 000,00	
Report à nouveau	-29 892,22	-2 422,42	NS
11900000 Report à nouveau (solde débiteur)	-29 892,22	-2 422,42	NS
Résultat de l'exercice	-20 289,86	-27 469,80	-26.14
Résultat de l'exercice	-20 289,86	-27 469,80	-26.14
Capitaux propres	249 817,92	270 107,78	-7.51
Provisions pour charges	315 127,00	295 807,00	6.53
15890000 Provisions pour charges diverses	315 127,00	295 807,00	6.53
Provisions	315 127,00	295 807,00	6.53
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	310 000,00	310 000,00	
16410000 Emprunts ets de crédit à + 5 ans	310 000,00	310 000,00	
Emprunts et dettes financières divers	60,00	0,00	NS
16880000 Interets courus sur emprunt	60,00	0,00	NS
Emprunts et dettes assimilées	310 060,00	310 000,00	0.02
Avances et acomptes reçus sur commandes	15 758,50	9 248,11	70.4
41910000 Clients - acomptes sur commandes	15 758,50	9 248,11	70.4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 555,16	174 356,73	-55.51
40100000 Fournisseurs	53 411,17	0,00	NS
40110000 FOURNISSEURS	0,00	50 471,59	-100
40810000 Fournisseurs - fact. non parvenues	24 143,99	123 865,14	-80.51
Dettes fiscales et sociales	202 024,21	141 773,48	42.5
42100000 Personnel - rémunérations dues	2 324,85	0,00	NS
42820000 Dettes provis. pr congés à payer	61 097,38	42 249,27	44.61
43100000 Sécurité sociale	60 238,49	33 004,16	82.52
43700000 Mutuelle PréviFrance	2 400,75	2 144,67	11.94
43702000 Malakoff prévoyance	7 746,00	7 615,75	1.71
43720000 Audiens	16 013,22	16 078,38	-0.41
43820000 Charges sociales s/congés à payer	29 964,17	20 101,46	49.06
44210000 Prélèvement à la source (IRPP)	5 243,58	5 005,15	4.76
44400000 Etat - impôts sur les bénéfécies	0,00	2 953,00	-100
44571000 TVA collectée 20%	105,20	1 331,26	-92.1
44572000 TVA collectée 5.5%	0,00	12,07	-100
44587000 TVA sur factures à établir	266,87	0,00	NS
44700000 Autres impôts taxes et verst. assim	497,00	497,00	
44711000 Taxe sur les salaires	6 819,00	6 288,31	8.27
44860000 Etat - autres charges à payer	4 824,70	0,00	NS
44863500 Taxe professionnelle CAP	4 483,00	4 483,00	
Dettes	279 579,37	316 110,21	-11.56
Dettes et produits constatés d'avance	605 397,87	635 358,32	-4.72
Total du Passif	1 170 342,79	1 201 273,10	-2.57

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2021	31/12/2020	%
Ventes de marchandises	50 676,44	42 879,08	18.18
70710000 Ventes de marchandises 20%	36 556,86	31 016,78	17.86
70720000 Ventes de marchandises 5.5%	14 119,58	11 862,30	19.03
Production vendue (biens)	37 156,98	33 251,11	11.75
70880000 Produits visites guidées group	17 136,62	7 043,90	143.28
70882000 Produits visites guidées indiv	8 996,59	9 736,57	-7.51
70883000 Produits animations Royat	10 933,76	9 304,96	17.5
70884000 Marge Clermont Pass	0,00	-2 183,17	-100
70885000 Cessions de matières et fournitures	90,01	222,50	-59.55
70886000 Frais de dossier congrès	0,00	9 116,35	-100
Production vendue (services)	1 588 380,40	1 750 739,31	-9.27
70610000 Prestations Clermont auvergne	1 464 872,00	1 643 831,00	-10.89
70611000 Prestations services Ville Roy	10 000,00	10 000,00	
70612000 Prestations services ville Cha	10 000,00	10 000,00	
70613000 Prestations Ville Clermont-Id	41 666,67	41 666,67	
70800000 Produits des activités annexes	0,00	48,92	-100
70800100 Packs partenaires	29 005,54	280,00	NS
70800200 70800200	875,01	20 730,00	-95.78
70810000 Partenariat	8 500,00	0,00	NS
70820000 Commissions hébergements congr	10 803,23	5 585,76	93.41
70822000 Commissions diverses congrès	0,00	369,40	-100
70823000 Commissions ventes sèches	1 405,46	221,51	534.49
70825000 Marges excursions	8 913,15	1 249,91	613.1
70826000 Marge séjours	0,00	754,09	-100
70827000 Marges congrès	2 339,34	0,00	NS
77208000 Produits des activités annexes concernant des exercices antérieu	0,00	16 002,05	-100
Chiffre d'affaires net	1 676 213,82	1 826 839,50	-8.25
Reprise amort. prov. et transferts de charges	4 027,53	5 415,73	-25.63
79110000 Transfert de consommations	4 027,53	5 415,73	-25.63
Autres produits d'exploitation	387,03	828,49	-53.28
75800000 Produits divers gestion couran	387,03	828,49	-53.28
Produits d'exploitation	1 680 628,38	1 833 083,72	-8.32
Achats de marchandises	31 274,85	27 533,24	13.59
60710000 Achats marchandises 5.5%	10 245,69	5 629,81	81.99
60720000 Achats marchandises 20%	18 707,79	21 561,95	-13.24
60730000 Achats marchandises exo	2 321,37	341,48	579.8
Variation de stocks de marchandises	-403,84	2 482,05	-116.27
60370000 Variat. stocks marchandises	-403,84	2 482,05	-116.27
Autres achats et charges externes	463 554,03	564 718,56	-17.92
60411200 Restauration excursions	0,00	745,38	-100
60411300 Restauration animations	1 538,28	0,00	NS
60420000 Transport	208,37	518,48	-59.81
60422000 Transport excursions	0,00	1 257,02	-100
60423000 Transport clermont pass	0,00	7,00	-100
60424000 Transports anim Royat	7 231,00	5 264,60	36.57
60426000 Visites guidées	36 800,52	28 227,90	30.32
60460000 Animations excursions	0,00	1 822,77	-100
60461000 Animations séjours	0,00	-54,00	-100
60465000 Animations Royat	3 884,67	2 569,50	51.18
60611000 Electricité - Eau - Chauffage	6 071,13	3 340,60	81.74

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2021	31/12/2020	%
60612000	Fournitures eau	1 197,01	743,97	60.89
60614000	Fournitures carburant	455,59	208,44	118.57
60640000	Achats fournitures administrat	11 670,52	11 449,32	1.93
61320000	Locations immobilières	80 118,34	80 153,23	-0.04
61350000	Locations mobilières	147,30	143,80	2.43
61351000	Locations de matériel technique	17 484,49	19 760,85	-11.52
61352000	Locations de matériel de transport	2 951,44	2 552,76	15.62
61500000	Entretien et réparations	23 404,10	24 781,34	-5.56
61560000	Maintenance	5 454,20	8 249,45	-33.88
61610000	Assurances multirisques	6 189,23	6 053,13	2.25
61630000	Assurance matériel de transport	1 430,27	1 220,74	17.16
61810000	Documentation générale	2 629,14	1 679,70	56.52
61820000	Formation du Personnel	7 930,82	5 069,07	56.46
61850000	Frais de colloques, de séminaires	13 514,17	0,00	NS
62140000	Personnel mis à disposition	0,00	4 167,47	-100
62260000	Honoraires	27 478,19	35 310,48	-22.18
62270000	Frais d'actes et contentieux	0,00	189,41	-100
62310000	Annonces et insertions	25 428,40	37 567,23	-32.31
62315000	Honoraires Plan d'Action	20 255,27	44 719,00	-54.71
62316000	Conceptions graphiques	10 320,00	0,00	NS
62370000	Publications	13 466,04	84 927,84	-84.14
62372000	Accueil presse	7 930,76	1 369,12	479.26
62380000	Divers (poubelles, dons courants)	598,98	524,00	14.31
62510000	Voyages et déplacements	1 212,87	2 255,77	-46.23
62511000	Salons	17 409,69	8 138,26	113.92
62530000	Forfait kilométriques	534,21	938,46	-43.08
62570000	Réceptions	2 362,89	2 478,32	-4.66
62600000	Frais postaux	9 894,72	12 212,12	-18.98
62610000	Frais de télécommunication	17 929,36	18 491,69	-3.04
62630000	Marketing digital	56 068,96	94 344,90	-40.57
62760000	Locations de TPE	2 411,97	1 391,02	73.4
62780000	Prestations de services bancai	1 835,13	2 646,77	-30.67
62811000	Cotisations professionnelles	18 106,00	7 181,65	152.11
Impôts, taxes et versements assimilés		67 399,33	67 254,28	0.22
63110000	Taxe sur les salaires	42 130,82	40 792,48	3.28
63120000	Taxe d'apprentissage	5 565,43	5 705,17	-2.45
63330000	Formation continue (organisme)	15 960,90	12 120,06	31.69
63350000	Toeh	0,00	0,00	NS
63511000	Contribut* économique territoriale	2 275,00	8 061,00	-71.78
63512000	Taxes foncières	276,00	0,00	NS
63514000	Taxes sur les véhicules sociétés	497,00	497,25	-0.05
63543000	Cartes grises	90,53	78,32	15.59
Salaires et traitements		871 416,63	868 925,00	0.29
64110000	Salaires appointements	823 431,49	839 372,11	-1.9
64120000	Congés payés	18 848,11	12 362,74	52.46
64130000	Primes et gratifications	2 690,00	2 800,00	-3.93
64141000	Tickets Restaurants	12 283,20	14 288,40	-14.03
64144000	Indemnités de licenciement	9 868,97	0,00	NS
64190000	Indemnité Activité partielle	4 294,86	101,75	NS
Charges sociales		212 003,73	240 456,15	-11.83
64510000	Cotisations à l'URSSAF	109 716,20	139 187,89	-21.17
64520000	Cotisations aux mutuelles	36 075,39	36 657,28	-1.53
64530000	Cotisations aux caisses de ret	52 456,73	52 662,29	-0.39
64750000	Médecine du travail et pharmac	2 320,00	2 305,50	0.63
64810000	FRAIS TRANSPORT PERSONNEL	1 572,70	2 012,97	-21.87
64820000	Charges/prov sur congés à payer	9 862,71	6 896,02	43.02
67245000	Autres charges de personnel concernant les exercices antérieurs	0,00	754,20	-100
Dot. amort. sur immobilisations		26 918,66	31 367,33	-14.18
68111000	Dot. amort. s/immobil. incorporel.	8 143,89	13 243,91	-38.51
68112000	Dot. amort. s/immobil. corporel.	18 774,77	18 123,42	3.59

55/232

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2021	31/12/2020	%
Dot. prov. pour risques et charges		19 320,00	43 332,00	-55.47
68150000	Dot. prov. risques & ch. exploit.	19 320,00	43 382,00	-55.47
Autres charges d'exploitation		9 281,80	8 370,65	10.89
65100000	Redevances pour brevets, licences	7 965,26	8 195,85	-2.81
65800000	Charges diverses gestion coura	1 316,54	174,80	653.17
	<i>Charges d'exploitation</i>	<i>1 700 765,19</i>	<i>1 854 529,26</i>	<i>-8.29</i>
	Résultat d'exploitation	-20 136,81	-21 445,54	-6.1
Autres intérêts et produits assimilés		190,58	392,74	-51.47
76800000	Autres produits financiers	190,58	392,74	-51.47
	<i>Produits financiers</i>	<i>190,58</i>	<i>392,74</i>	<i>-51.47</i>
Intérêts et charges assimilés		208,63	0,00	NS
66110000	Intérêts des emprunts et dettes	208,63	0,00	NS
	<i>Charges financières</i>	<i>208,63</i>	<i>0,00</i>	<i>NS</i>
	Résultat financier	-18,05	392,74	-104.6
	Résultat courant	-20 154,86	-21 052,80	-4.27
Charges exceptionnelles op. gestion		135,00	36,00	275
67100000	Charges exception. s/opérat.gestion	0,00	36,00	-100
07120000	Pénalités annuities	135,00	0,00	NS
	<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>135,00</i>	<i>36,00</i>	<i>275</i>
	Résultat exceptionnel	-135,00	-36,00	275
Impôts sur les bénéfices		0,00	6 381,00	-100
69500000	Impôts sur les bénéfices	0,00	6 381,00	-100
	Bénéfice ou perte	-20 289,86	-27 469,80	-26.14

56/232

Gestion

01/01/2021	31/12/2021	Périodes	01/01/2020	31/12/2020	Variations
	12 mois	Durées	12 mois	12 mois	
100%	1 639		1 794	100%	-155
Ventes de Mises H.T. 100%	51		1 751		43
-31 - Coût des Mises vendues 39,1 % Marge Cciale	1 588	± Variation des stocks de production + Production immobilisée	1 751	-30 % Marge Cciale	-30
20	+	1 588	Production de l'exercice	1 751	+ 13
	=	1 608		1 764	
%	-422	- Consommations en provenance des tiers ⁽¹⁾		-526 %	
100,0		1 186	Valeur ajoutée	1 237	100,0 -52
		-67 -1 083	+ Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel	-67 -1 109	
3,0		35	Excédent brut d'exploitation	61	4,9 -26
		-9 0	± Autres produits et charges de gestion courante ± Produits et charges de gestion exceptionnels - Dotations / + reprises de provisions à caractère de charges	-8 0	
2,2		26	Excédent brut d'exploitation corrigé	53	4,3 -27
		0	± Coût - produit net de financement - Impôt sur les bénéfices - Participation	0 -6	
2,2		26	Capacité d'autofinancement	47	3,8 -21
		-46	± Résultat sur cession d'éléments d'actif - Dotations aux amortissements et provisions classées en fonds de roulement (+ Reprises)	-75	
-1,7		-20	Résultat net	-27	-2,2 7
			Crédit-bail reclassé Total dont frais financiers dont amortissements		

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Soldes intermédiaires de gestion	31/12/2021	31/12/2020	%
Ventes de marchandises H.T.	50 676,44	42 879,08	16.18
70710000 Ventes de marchandises 20%	36 556,86	31 016,78	17.86
70720000 Ventes de marchandises 5.5%	14 119,58	11 862,30	19.03
Production vendue H.T.	1 588 380,40	1 750 709,31	-9.27
70610000 Prestations Clermont auvergne	1 464 872,00	1 643 831,00	-10.89
70611000 Prestations services Ville Roy	10 000,00	10 000,00	
70612000 Prestations services ville Cha	10 000,00	10 000,00	
70613000 Prestations Ville Clermont-fd	41 666,67	41 666,67	
70800000 Produits des activités annexes	0,00	48,92	-100
70800100 Packs partenaires	29 005,54	250,00	NS
70800200 70800200	875,01	20 730,00	-95.78
70810000 Partenariat	8 500,00	0,00	NS
70820000 Commissions hébergements congr	10 803,23	5 585,76	93.41
70822000 Commissions diverses congrès	0,00	369,40	-100
70823000 Commissions ventes sèches	1 405,46	221,51	534.49
70825000 Marges excursions	8 913,15	1 249,91	613.1
70826000 Marge séjours	0,00	754,09	-100
70827000 Marge congrès	2 339,34	0,00	NS
77208000 Produits des activités annexes concernant des exercices antérieu	0,00	16 002,05	-100
<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>1 639 056,84</i>	<i>1 793 588,39</i>	<i>-8.62</i>
Coût des marchandises vendues	-30 871,01	-30 015,29	2.85
60370000 Variat. stocks marchandises	403,84	-2 482,05	-116.27
60710000 Achats marchandises 5.5%	-10 245,69	-5 629,81	81.99
60720000 Achats marchandises 20%	-18 707,79	-21 561,95	-13.24
60730000 Achats marchandises exo	-2 321,37	-341,48	579.8
<i>Production de l'exercice</i>	<i>1 588 380,40</i>	<i>1 750 709,31</i>	<i>-9.27</i>
Consommations en provenance de tiers	-422 369,52	-526 051,72	-19.72
60411200 Restauration excursions	0,00	-745,38	-100
60411300 Restauration animations	-1 538,28	0,00	NS
60420000 Transport	-208,37	-518,48	-59.81
60422000 Transport excursions	0,00	-1 257,02	-100
60423000 Transport clermont pass	0,00	-7,00	-100
60424000 Transports anim Royat	-7 231,00	-5 294,60	36.57
60426000 Visites guidées	-36 800,52	-28 237,90	30.32
60460000 Animations excursions	0,00	-1 862,77	-100
60461000 Animations séjours	0,00	34,00	-100
60465000 Animations Royat	-3 884,67	-2 569,50	51.18
60611000 Electricité - Eau - Chauffage	-6 071,13	-3 340,60	81.74
60612000 Fournitures eau	-1 197,01	-743,97	60.89
60614000 Fournitures carburant	-455,59	-208,44	118.57
60640000 Achats fournitures administrat	-11 670,52	-11 449,32	1.93
61320000 Locations immobilières	-80 118,34	-80 153,23	-0.04
61350000 Locations mobilières	-147,30	-143,80	2.43
61351000 Locations de matériel techniqu	-17 484,49	-19 760,85	-11.52
61352000 Locations de matériel de transport	-2 951,44	-2 552,76	15.62
61500000 Entretien et réparations	-23 404,10	-24 781,34	-5.56
61560000 Maintenance	-5 454,20	-8 249,45	-33.88
61610000 Assurances multirisques	-6 189,23	-6 053,13	2.25
61630000 Assurance matériel de transport	-1 430,27	-1 220,74	17.16
61810000 Documentation générale	-2 629,14	-1 679,70	56.52
61820000 Formation du Personnel	-7 930,82	-5 069,07	56.46
61850000 Frais de colloques, de séminaires	-13 514,17	0,00	NS
62140000 Personnel mis à disposition	0,00	-4 167,47	-100
62260000 Honoraires	-27 478,19	-35 310,48	-22.18
62270000 Frais d'actes et contentieux	0,00	-189,41	-100
62310000 Annonces et insertions	-25 428,40	-37 567,23	-32.31
62315000 Honoraires Plan d'Action	-20 255,27	-44 719,00	-54.71
62316000 Conceptions graphiques	-10 320,00	0,00	NS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Soldes intermédiaires de gestion	31/12/2021	31/12/2020	%
62370000 Publications	-13 466,04	-84 927,84	-84.14
62372000 Accueil presse	-7 930,76	-1 389,12	479.26
62380000 Divers (pourboires, dons courants)	-598,98	-524,00	14.31
62510000 Voyages et déplacements	-1 212,87	-2 255,77	-46.23
62511000 Salons	-17 409,69	-8 138,26	113.92
62530000 Forfait kilométriques	-534,21	-99,46	-43.08
62570000 Réceptions	-2 362,89	-2 478,32	-4.66
62600000 Frais postaux	-9 894,72	-12 212,12	-18.98
62610000 Frais de télécommunication	-17 929,36	-18 491,69	-3.04
62630000 Marketing digital	-56 068,96	-94 314,90	-40.57
62760000 Locations de TPE	-2 411,97	-1 391,02	73.4
62780000 Prestations de services bancai	-1 835,13	-2 616,77	-30.67
62811000 Cotisations professionnelles	-18 106,00	-7 181,65	152.11
70880000 Produits visites guidées group	17 136,62	7 013,90	143.28
70882000 Produits visites guidées indiv	8 996,59	9 726,57	-7.51
70883000 Produits animations Royat	10 933,76	9 304,96	17.5
70884000 Marge Clermont Pass	0,00	-2 183,17	-100
70885000 Cessions de matières et fournitures	90,01	222,50	-59.55
70886000 Frais de dossier congrès	0,00	9 1 6,35	-100
79110000 Transfert de consommations	4 027,53	5 4 5,73	-25.63
<i>Valeur ajoutée</i>	<i>1 185 816,31</i>	<i>1 237 441,38</i>	<i>-4.18</i>
Impôts et taxes	-67 399,33	-67 254,28	0.22
63110000 Taxe sur les salaires	-42 130,82	-40 792,48	3.28
63120000 Taxe d'apprentissage	-5 565,43	-5 785,17	-2.45
63330000 Formation continue (organisme)	-15 960,90	-12 130,06	31.69
63350000 Tesh	603,65	0,00	NS
63511000 Contribut* économique territoriale	-2 275,00	-8 011,00	-71.78
63512000 Taxes foncières	-276,00	0,00	NS
63514000 Taxes sur les véhicules sociétés	-497,00	-497,25	-0.05
63543000 Cartes grises	-90,53	-8,32	15.59
Charges de personnel	-1 083 420,36	-1 109 331,15	-2.34
64110000 Salaires appointements	-823 431,49	-839 372,11	-1.9
64120000 Congés payés	-18 848,11	-12 362,74	52.46
64130000 Primes et gratifications	-2 690,00	-2 800,00	-3.93
64141000 Tickets Restaurants	-12 283,20	-14 268,40	-14.03
64144000 Indemnité de licenciement	-9 868,97	0,00	NS
64190000 Indemnité Activité partielle	-4 294,86	-11,75	NS
64510000 Cotisations à l'URSSAF	-109 716,20	-139 187,89	-21.17
64520000 Cotisations aux mutuelles	-36 075,59	-36 637,28	-1.53
64530000 Cotisations aux caisses de ret	-52 456,73	-52 662,29	-0.39
64750000 Médecine du travail et pharmac	-2 320,00	-2 365,50	0.63
64810000 FRAIS TRANSPORT PERSONNEL	-1 572,70	-2 012,97	-21.87
64820000 Charges/prov sur congés à payer	-9 862,71	-6 856,02	43.02
67245000 Autres charges de personnel concernant les exercices antérieurs	0,00	-74,20	-100
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	<i>34 996,62</i>	<i>60 845,95</i>	<i>-42.48</i>
Autres produits et charges de gestion courante	-8 894,77	-7 542,16	17.93
65100000 Redevances pour brevets, licences	-7 965,26	-8 185,85	-2.81
65900000 Charges diverses gestion coura	-1 316,54	-174,80	653.17
75800000 Produits divers gestion couran	387,03	828,49	-53.28
Produits et charges de gestion exceptionnels	-135,00	-6,00	275
67100000 Charges exception. s/opérat.gestion	0,00	-36,00	-100
67120000 Pénalités amendes	-135,00	0,00	NS
<i>Excédent brut d'exploitation corrigé</i>	<i>25 966,85</i>	<i>53 267,79</i>	<i>-51.25</i>
Coût - Produit net de financement	-18,05	362,74	-104.6
66100000 Intérêts des emprunts et dettes	-208,63	0,00	NS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (Bilan)

Soldes intermédiaires de gestion		31/12/2021	31/12/2020	%
76800000	Autres produits financiers	190,58	392,74	-51.47
Impôt sur les bénéfices		0,00	-6 381,00	-100
69500000	Impôts sur les bénéfices	0,00	-6 381,00	-100
Capacité d'autofinancement		25 948,80	47 279,53	-45.12
Dot. / Repr. amort. prov. classées en FdR		-46 238,66	-74 719,33	-38.14
68111000	Dot. amort. s/immobil. incorporel.	-8 143,89	-13 243,91	-38.51
68112000	Dot. amort. s/immobil. corporel.	-18 774,77	-18 123,42	3.59
68150000	Dot. prov. risques & ch. exploit.	-19 320,00	-43 382,00	-55.47
Résultat net		-20 289,86	27 463,80	-26.14

61/232

Déclaration et liasse fiscale

62/232

edi-tdfc DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES N° 2065

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2021 et clos le 31/12/2021

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME Adresse du siège social:

SIRET 8 2 3 9 5 1 8 7 6 0 0 0 1 5

Adresse du principal établissement: 64-66 Avenue de l' Union Soviétique Ancienne adresse en cas de changement:

63007 CLERMONT FERRAND cedex 1

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Autres services de réservation et activités connexes Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable à 15% Déficit 338

Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée Quadratus

Examen de conformité fiscale

Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SEREC 3 Rue Patrick Depailler 63000 Clermont-Ferrand

Nom et adresse du conseil: SARL SEREC 3 Rue Patrick Depailler 63000 CLERMONT FERRAND

Tél: Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné Identité du déclarant: Date: 31032022 Lieu: Clermont Ferrand

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: 63/232

Qualité et nom du signataire: GARDES Roger - Président

Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

55

13/04/2022 11:19:29

edi-tdfc IMPOT SUR LES SOCIETES N° 2065 bis

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME 31122021

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même a payées par un établissement chargé du service des titres b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2) c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d

Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3) e

f

g

h

i

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) j

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

Montant des revenus répartis (5) Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):

* SARL, tous les associés;

* SCA, associés gérants;

* SNC ou SDS, associés en nom ou commandités

* SEP et sé de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL: Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

Indemnités forfaitaires

Remboursements

Indemnités forfaitaires

Remboursements

1 2 3 4 5 6 7 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (6)

Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (6)

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES à 0% à 15% à 19%

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

L OBLIGATION DECLARATIVE DES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus délivrés

64/232

56

13/04/2022 11:19:29

89/335

Désignation de l'entreprise : SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 64-66 Avenue de l' Union Soviétique 63007 CLERMONT		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 8239518760015		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le. 31/12/2021	
	Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (D)	AA		
Frais d'établissement *	AB	AC	
Frais de développement *	CX	CQ	
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	24402
Fonds commercial (1)	AH	AI	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
Terrains	AN	AO	
Constructions	AP	AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	49491
Immobilisations en cours	AV	AW	19780
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	7
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)	BJ	BK	93681
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens	BN	BO	
En cours de production de services	BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
Marchandises	BT	BU	37243
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	523859
Autres créances (3)	BZ	CA	105621
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	366223
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	43713
TOTAL (III)	CJ	CK	1076661
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW		
Primes de remboursement des obligations	(V) CM		
Écarts de conversion actif *	(VI) CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1170342
65/232			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Classe de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	
		Créances :	57

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N 31122021	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :300000-)	DA	300000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,)	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves : (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-29892
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-20289
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	249817	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	315127
	TOTAL (III)	DR	315127
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	310000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	60
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	15758
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	77555
	Dettes fiscales et sociales	DY	202024
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA		
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	605397	
Écarts de conversion passif *	(V) ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1170342	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IF	286009
64/852			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *			
		France	Exportations et livraisons intra-communautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	50676	FB	FC	50676	
	Production vendue { biens* services* }	FD	37156	FE	FF	37156	
		FG	1588380	FH	FI	1588380	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1676213	FK	FL	1676213	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	4027	
	Autres produits (1) (11)				FQ	387	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1680628	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	31274	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	-403	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	46354	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	67399	
	Salaires et traitements *				FY	871416	
	Charges sociales (10)				FZ	212003	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *		GA	26918
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	19320	
	Autres charges (12)				GE	9281	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1700765	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	-20136	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transféré *				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	190	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP	190		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	208	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)				GU	208		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-18		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-20154		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				IJ
Impôts sur les bénéfices *				IK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			IG
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			HQ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IJ
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)			IK
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			IL
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			IM
	(9) Dont transferts de charges			IN
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS AS)			IO
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			IP
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			IQ
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			IR	
dont cotisations facultatives Mobilité A7				IS
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				IT
Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N		
Détail en annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Entité à savoir : SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME Exercice N, clos le : 31122021

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur opérations de gestion		135
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Autres charges		
Amortissements des immobilisations		
Amortissements dérogatoires		
Autres provisions réglementées sur immobilisations		
Provisions réglementées sur stocks		
Autres provisions réglementées		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour dépréciation		
Amortissements des charges à répartir		
TOTAL		135
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits sur opérations de gestion		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Subventions d'investissement virées au résultat		
Autres produits		
Amortissements dérogatoires		
Provision spéciale de réévaluation		
Autres provisions réglementées sur immobilisations		
Provisions réglementées sur stocks		
Autres provisions réglementées		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour dépréciation		
TOTAL		
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
Achats		
Services extérieurs		
Impôts et taxes		
Charges de personnel		
Charges de gestion courante		
Charges financières		
Redevances de crédit-bail		
TOTAL		
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
Ventes		
Subventions d'exploitation		
Produits de gestion courante		
Produits financiers		
TOTAL		

13/04/2022 11:19:64

Édité à partir de LoappM.30.P

Désignation de l'entreprise		31122021		Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
			Conductives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D6	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	41315	KE	KF	27280	
	Terrains		KG	KH	KI			
		Sur sol propre		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui		KM	KN	KO		
	CONSTRUCTIONS	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		KP	KQ	KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	KT	KU		
		Autres immobilisations		KV	2585	KW	KX	
	CORPORELLES	Matériel de transport *		KY	KZ	IA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IB	65785	IC	ID	41394
Emballages récupérables et divers *			IE		IF	IG		
Immobilisations corporelles en cours			IH	9890	II	IJ	9890	
Avances et acomptes		IK		IL	IM			
TOTAL III		IN	78260	IO	IP	51284		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IG	8M	8T			
	Autres participations		8U	7	8V	8W		
	Autres titres immobilisés		8X		8Y	8Z		
	Prêts et autres immobilisations financières		8A		8B	8C		
	TOTAL IV		8D	7	8E	8F		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		8G	119583	8H	8I	78564		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par titre en équivalence			
		par virement de poste à poste	par cession à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	DO	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	IV	IW	IX	68595	
CORPORELLES	Terrains		IP	IX	IY	IZ		
	CONSTRUCTIONS	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
	Autres immobilisations	Inst. gles, agencés et am. des constructions		IS	MIG	MHI	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML	
	CORPORELLES	Autres immobilisations		IU	MM	MN	2585	MO
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	107179	MU
	CORPORELLES	Emballages récupérables et divers*		IX	MV	MW	MX	
		Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	19780	NB
Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF			
TOTAL III		IY	NG	NH	NI	129545		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7	OW		
	Autres participations		IO	OX	OY	OZ	7	
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G		
	TOTAL IV		IB	NJ	NK	7	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK	OL	198148	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

62

13/04/2022 11:19:29

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN	
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	36049	PF	PG	PH	
TOTAL I	RK	36049	RM	RN	RO	
Terrains	PI		PJ	PK	PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY	
	Autres	QD	QE	QF	QG	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	1944	262		2206	
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT	
TOTAL II	QU	41499	18774	QV	60273	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	77548	ØP	26918	ØQ	104466

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres amors. inamor	N7	N8		P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. tech. mat. et outillage	Inst. gales, agenc. et am. des cont.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
	Autres	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW										
Total général non venant (NS + NT + NU)			NY								
Total général non venant (NW - NY)					NZ						

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA	TC
	Provisions pour investissement (art. 257 bis A-II) *	3U		TD	TE
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG	TH
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ
	TOTAL I	3Z		TS	TT
	Provisions pour litiges	4A		4B	4C
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	295807	5W	19320
	TOTAL II	5Z	295807	TV	19320
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	
	TOTAL III	7B		TY	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	295807	UB	19320
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	19320	UF
	- financières		UG		UH
	- exceptionnelles		UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME		Exercice N des le	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET		Néant <input type="checkbox"/> 3 1 1 2 1 2 0 2 1 1	
I. RÉINTEGRATIONS			
BÉNÉFICIAIRE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)	WB		
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de loyers d'option	RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies B du CGI)	RB
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX
Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)	XZ
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)			
Quote-part	WB	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		
Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)	
		- imposées au taux de 0 %	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		Plus-values nettes à court terme	
		Plus-values soumises au régime des fusions	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)			
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU
		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			
TOTAL I		WR	1 995 2
II. DÉDUCTIONS			
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.*			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)			
Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	
		- imposées au taux de 0 %	
		- imposées au taux de 19 %	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	
		- imputées sur les déficits antérieurs	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets ()		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les activités d'ouïr-mer *			
Mesures d'incitation			
Majoration d'amortissement *			
Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	L2
ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.L.C. (art. 208C)	K3
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F
		Zone de revitalisation prioritaire (art. 44 septies)	PC
		Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	X9	0	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)	YA	Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 décies E)	YH
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)	YC
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)	YD
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	YL	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZJ
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
TOTAL II		XH	2 028 9
III. RÉSULTAT FISCAL			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I moins II)	XI
		Déficit (II moins I)	XJ
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN
			XO
			337

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME		Néant <input type="checkbox"/> *	
3 1 1 2 0 2 1 1			
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			
		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	337
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	337
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	91061
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Voir annexe ...		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Total des provisions pour risques et charges			19320
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Total des provisions pour dépréciation			
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
Total des charges à payer			
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	19320
à reporter au tableau 2058-A :			
			ligne WI
			ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME Exercice N clos le : 31/12/2021

NATURE	DOTATIONS	REPRISES
Provisions pour litiges	19320	
Provisions pour garanties données aux clients		
Provisions pour pertes sur marchés à terme		
Provisions pour amendes et pénalités		
Provisions pour pertes de change		
Provisions pour pensions		
Provisions pour impôts		
Provisions pour renouvellement des immobilisations		
Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
Autres provisions		
TOTAL	19320	
Sur immobilisations incorporelles		
Sur immobilisations corporelles		
Sur immobilisations financières		
Sur stocks et en-cours		
Sur comptes clients		
Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS	DÉDUCTIONS
77/232	
TOTAL WQ	TOTAL XG

13/04/2022 11:19:29



11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C

Désignation de l'entreprise : SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORACINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	-2422	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	-27469		- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE						
	TOTAL I	OF	-29892		Autres répartitions	ZF						
				Report à nouveau	ZG				-29892			
				TOTAL II	ZH				-29892			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)												
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURS	- Sous-traitance						YT	49662				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	100701	XQ	100701				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	27478				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	18106	ST	285711				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	463554	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2275				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		YZ	65124				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	67399
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	37667				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	81124				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						OB	823431				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		96			
	- Numéro de centre agréé *	XP										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous révélez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	
	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	

Éditée à partir de Long V4.36.0

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

78/232

13/04/2022 11:19:29

70

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE									
Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)					Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								
	15								
	16								
	17								
TOTAL									

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (1)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (2)	Court terme (3)	Long terme (4)			Plus-value taxable à 19% (1) (5)
			19%	15% ou 12,8%	0%	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
	Court terme (1)	Long terme (2)		Plus-value taxable à 19% (1) (3)
		19%	15% ou 12,8%	
Total des plus ou moins-values nette fiscale				
II - Autres éléments				
Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)				
	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D

Désignation de l'entreprise : SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)	
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E

Désignation de l'entreprise:	SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME	Néant	<input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le:	0 1 0 1 2 0 2 1	et clos le:	3 1 1 2 2 0 2 1
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	24
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1676213
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		1676213
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		387
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		403
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		790
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON		31274
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		362852
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		9281
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OY		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		403409
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG		1273595
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DE-E). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA		1273595
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)			HX
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation			HR
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OI.			

Echelle pour le logo V.A. 2010

83/232

13/04/2022 11:19:29

75

99/335

76

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/11/2021 N° SIRET 82395187600015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME

ADRESSE (voie) 64-66 Avenue de l'Union Soviétique

CODE POSTAL 63007 VILLE CLERMONT FERRAND cedex 1

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 5 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination COMMUNAUTE CLERMONT-FD
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 18000
Adresse: N° 64-66 Voie Avenue de l'Union Soviétique
Code Postal 63007 Commune CLERMONT FERRAND CEDEX 1 Pays FR

Forme juridique Dénomination VILLE CLERMONT-FD
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 6000
Adresse: N° 10 Voie Rue Philippe Marcombes
Code Postal 63033 Commune CLERMONT FERRAND Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/11/2021

N° SIRET 82395187600015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA CLERMONT AUVERGNE TOURISME

ADRESSE (voie) 64-66 Avenue de l'Union Soviétique

CODE POSTAL 63007 VILLE CLERMONT FERRAND cedex 1

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CLERMONT AUVERGNE TOURISME 26 mars 2021

Le 26 mars 2021, à 14h00, les administrateurs désignés se sont réunis en Conseil d'Administration sous forme de visioconférence, sur convocation faite par Monsieur PICHOT Serge, son Président.

Etaient présent(e)s :

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur PICHOT Serge

Les administrateurs représentant Clermont Auvergne Métropole :

- Madame BRUANT Estelle
- Monsieur CUZIN Jean-Paul
- Monsieur GISSELBRECHT Henri
- Madame LAVEST Isabelle
- Madame MANDON Christine
- Monsieur MORVAN Jean-Marc

Les administrateurs représentant la Ville de Clermont-Ferrand :

- Monsieur AUSLANDER Jérôme
- Madame DULAC-ROUGERIE Christine
- Monsieur PILAUD Frédéric

Les administrateurs représentant la Ville de Chamalières :

- Madame COURTADON Monique

Les administrateurs représentant la Ville de Royat :

- Monsieur LUNOT Jean-Pierre

Les administrateurs représentant le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme :

- Madame SERIN Elise

Les personnalités extérieures :

- Monsieur David CONSTANS – MARTINY, Directeur Général des Services, Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur Lionel MARTINEZ, Directeur Général Adjoint des Services, Dynamiques économiques et de l'emploi, Clermont Auvergne Métropole
- Mme GODEBOUT Sandrine, Directrice Tourisme et Relations Internationales, Clermont Auvergne Métropole
- Mme VALLS Magali, Service Tourisme Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur Vincent COCUELLE, Commissaire aux comptes – Cabinet ORCOM
- Madame Corinne ROTHE, Commissaire aux comptes – Cabinet ORCOM
- Monsieur Marc ALLIBERT, Expert-comptable – Cabinet SEREC
- Monsieur GARNIER Vincent, Directeur général de la SPL Clermont Auvergne Tourisme
- Madame DELAS Virginie, Directrice générale adjointe de la SPL Clermont Auvergne Tourisme
- Monsieur MERLE Sébastien, Responsable Administratif et Financier de la SPL Clermont Auvergne Tourisme

Administratrices absentes excusées :

- Madame BRIAT Dominique
- Madame DUVERT Julie

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 décembre 2020
- Arrêté des comptes 2020
- Lecture du rapport de gestion
- Point sur les ressources humaines
- Vote des tarifs 2021 du Clermont Pass
- Point d'étape sur l'étude stratégique sur le tourisme d'affaires conduite par la SPL
- Point sur les actions en cours
- Questions diverses

1/ Approbation du dernier PV du Conseil d'Administration du 18 décembre 2020

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2020.

2/ Arrêté des comptes 2020

Les comptes annuels 2020 détaillés ont été transmis aux administrateurs avant le Conseil d'Administration.

Sébastien MERLE présente les éléments du compte de résultat :

- Le chiffre d'affaires est en baisse de 15% soit 322 K€. Cette baisse des recettes est expliquée en détail par type de vente.
- Le résultat net est déficitaire de 27 469,80 €.
- Les charges externes sont passées en revue et nous constatons une baisse globale de 17%.
- La masse salariale également se trouve en baisse du fait : des exonérations de cotisations sociales et aides sur l'année 2020, du chômage partiel et une baisse du nombre d'heures des saisonniers.

Tous les postes du bilan sont commentés et il en ressort principalement :

- Une diminution des capitaux propres due essentiellement au résultat déficitaire de l'année 2020.
- Sans l'Emprunt Garanti par l'Etat souscrit pendant l'année 2020 d'un montant de 310 K€, la trésorerie au 31/12/20 serait négative.
- Le Besoin en Fonds de Roulement reste élevé du fait de la facture à établir auprès de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat DSP.

M. Marc Alibert souligne le fait que, malgré un résultat déficitaire, la capacité d'autofinancement de la PL reste positive à hauteur de 47 K€. M. Alibert rappelle que la CAF est un indicateur permettant d'évaluer la capacité à investir d'une entreprise.

M. Vincent Cocuelle évoque le résultat déficitaire en expliquant qu'il n'y a pas encore lieu de s'inquiéter car il s'agit d'une année exceptionnelle marquée par une pandémie, d'autant plus que le tourisme fait partie des secteurs les plus touchés. M. Cocuelle rappelle également que le déficit ne représente que 10% du capital social.

M. Frédéric Pilaud s'interroge sur les délais de remboursement du Prêt Garanti d'Etat à échéance ou en décalé. Il est indiqué qu'un plan de trésorerie sera présenté lors du prochain conseil d'administration de la SPL.

M. Vincent Garnier souligne que la situation 2021 risque d'être encore plus compliquée financièrement, aucune activité commerciale n'ayant à ce jour repris, que ce soient les congrès, les séminaires, reportés ou annulés, où l'activité groupe encore inexistante. Nos boutiques enregistrent également très peu de chiffre d'affaires compte tenu de la faible fréquentation de nos bureaux d'accueil.

Les administrateurs approuvent les arrêtés des comptes à l'unanimité.

Lecture du rapport de gestion, présenté à l'Assemblée générale 2021 :

Il est rappelé que le rapport de gestion présenté n'est qu'un projet.

Pour suivre les recommandations du comité des risques, il est à noter que le rapport de gestion sera présenté de façon plus attractive et imagée au cours de l'Assemblée générale.

3/ Point sur les ressources humaines

Chômage partiel :

M. Vincent Garnier expose la situation du personnel, placé en chômage partiel à 80%, soit 1 jour par semaine à compter du 1^{er} mars.

Cette décision a été prise après concertation avec le CSE et avec accord du Président.

Au-delà de l'activité revue à la baisse, cette décision se justifie également par une économie réalisée sur les charges de personnel de l'ordre de 12 000 € par mois. Il est à noter que le personnel ne voit pas son salaire impacté, une compensation étant versée par la SPL.

Cette décision sera levée dès la reprise de l'activité et l'ouverture des sites touristiques.

Départ d'un collaborateur :

En raison de problèmes de santé récurrents et malgré de nombreux aménagements de son poste, un collaborateur vient d'être déclaré inapte par la médecine du travail qui privilégie un licenciement pour inaptitude à tout poste.

Ce collaborateur quittera l'entreprise mi-avril 2021. Ce départ engendre une dépense non budgétée pour la SPL.

Cette personne sera remplacée sur son poste (recrutement interne puis, en cas de carence ou d'inadéquation, externe).

4/ Tarifs 2021 du Clermont Pass

La SPL commercialise depuis plusieurs années un Clermont Pass 48h et 72h sous forme de chéquiers avec coupons détachables.

Il a été décidé dans le plan d'actions 2021 adopté par le Conseil d'Administration de revoir la forme de ce pass, présenté à présent sous forme de cartes dématérialisées. Pour cela et après consultation, la société ADELYA a été retenue.

De plus un nouveau Pass sera créé ; il sera dédié à la clientèle thermale, le Pass thermal, valable 21 jours.

Il intègre des gratuités et des réductions chez les commerçants et restaurateurs.

Les tarifs 2021 sont proposés au vote :

Tarif 48h : 23 € contre 19 € en 2020
 Tarif 72h : 39 € au lieu de 32 € en 2020
 Tarif Pass thermal : 41 €

Cette différence de tarifs s'explique par une nette augmentation des tarifs négociés auprès des partenaires touristiques.

Ces tarifs sont votés à l'unanimité.

Ces pass seront vendus dès que les sites et restaurants seront ouverts.

M. Frédéric Pilaud souligne que le profit réalisé sur le Pass thermal reste limité, car son contenu et son usage en font un pass attractif sur lequel la marge financière est réduite. Dans les années à venir, il faudrait envisager une augmentation tarifaire si nous souhaitons enregistrer un bénéfice suffisant.

Il précise également qu'un titre de transport pourrait être associé à ces Pass. Les administrateurs sont alors informés que ce projet est à l'étude avec les équipes du SMTC, qui travaillent actuellement sur une nouvelle technologie ; il a été mentionné dans le cahier des charges concernant la dématérialisation du Clermont Pass qu'il devrait être compatible avec les choix du SMTC.

5/ Point d'étape sur l'étude stratégique sur le tourisme d'affaires conduite par la SPL

M. Vincent Garnier présente les deux premières phases de l'étude MICE / Tourisme d'Affaires, actuellement en cours de finalisation.

Une première étape de l'étude a été présentée aux acteurs de cette filière.

Mme Dulac-Rougerie précise qu'il faut être attentif aux informations communiquées à ces professionnels et veiller à leur apporter une plus-value.

Une observation plus fine de ce secteur d'activité pourrait permettre de mieux cerner les retombées économiques. L'Agence d'urbanisme de la métropole, déjà en charge de l'observatoire touristique, sera sollicitée sur ce focus spécifique.

6/ Actions en cours

Point sur les ouvertures des bureaux :

Les bureaux d'information de Clermont et Royat sont ouverts au public.

Notre présence à la Maison de site du puy de Dôme est repoussée en attendant l'ouverture prochaine du Panoramique des Dômes.

Comptabilité analytique :

Un travail est actuellement mené pour la mise en place d'une comptabilité analytique. Celle-ci sera en mode test dès le milieu d'année 2021 et opérationnelle en 2022.

Norme ISO20121 :

La SPL travaille sur l'ensemble de ses services pour obtenir une certification valorisant son engagement dans le tourisme responsable et durable.

Ce travail devrait se concrétiser par l'obtention de la Norme ISO 20121 en 2022.

Il constitue l'étape préalable à une démarche de labellisation plus globale, à l'échelle de la Métropole.

M. Pichot souligne que ce travail est en cohérence avec la démarche qualitative menée par le label Natititude, valorisant les hébergements et campings éco-responsables.

Accessibilité du site internet :

Le site www.clermontauvergne-tourisme.com a vu le jour en mai 2018, il a ensuite été traduit en langues étrangères, à présent il est en cours d'adaptation pour les publics handicapés.

Ce travail a fait l'objet d'un accompagnement et d'un audit. Une phase de développement de nouvelles fonctionnalités est en cours.

Tables tactiles :

Les 2 bureaux d'information se dotent de nouveaux outils numériques, des tables tactiles, dans lesquelles les offres d'activités de pleine nature seront recensées et valorisées.

Mme Lavest s'interroge sur la durée de vie de ces équipements et le coût d'investissement.

Des éléments complémentaires devaient être apportés et le sont par ce présent procès-verbal :

Le coût global pour l'année 2021 de 24 K€ est réparti comme suit :

- 10 200 € pour l'achat des deux tablettes tactiles 43 pouces
- 6 500 € pour l'achat des licences
- 5 000 € pour les connexions avec SMTC concernant l'affichage des transports et également des randonnées
- 1 500 € / an pour l'hébergement, la maintenance et la hotline
- 700 € pour deux écrans LCD déportés

Pour compléter ces données chiffrées, il faut préciser que :

- Des tables installées en 2017/2018 continuent de fonctionner aujourd'hui, la durée de vie est donc relativement acceptable pour du matériel informatique.
- La table est constituée d'un écran et d'un PC qui sont dissociés. Autrement dit, on peut changer un composant défectueux sur l'écran ou le PC sans changer tout le matériel.

- Le fait que les éléments soient aussi dissociés pourrait permettre à un autre opérateur technique d'intervenir ou d'installer sa solution si toutefois nous n'étions pas satisfaits des prestations de Kalkin.
- Les dalles tactiles sont de la marque Iiyama, gage de qualité sur le marché.

Accueil phigital :

Face aux conséquences de la crise sanitaire en matière d'accueil du public, nos équipes ont déployé un nouveau mode de contact sous forme d'accueil privilégié à distance. Les visiteurs peuvent prendre rendez-vous et échanger avec nos conseillers en séjour via un dispositif de visioconférences.

Campagne 100% digitale :

Les 7 métropoles régionales et l'Agence régionale du Tourisme AURA se sont associées pour proposer une campagne de communication digitale portant sur l'offre urbaine. Les participations financières de chaque destination sont complétées par la plateforme de réservations en ligne Expedia. Pour un investissement de 12 500 €, nous bénéficierons d'une visibilité à hauteur de 550 000 €.

Mme Lavest suggère d'associer les villes du réseau « Capitales Européennes de la Culture ». Cette proposition n'est pas possible en 2021 mais pourrait s'envisager en 2022 avec l'accord de tous les participants financiers à cette campagne.

Commercialisation de séjours individuels :

Dès l'année dernière et dans le cadre de notre nouvelle stratégie commerciale, il a été décidé de privilégier un partenariat avec la centrale de réservation de Vulcania. Cela permet de concentrer les offres sur les meilleurs canaux de distribution et, pour la SPL d'être rétribuée à hauteur de 8% au titre d'apporteur d'affaires.

Accueils presse :

Terra Volcana, le Massif du Sancy et Clermont Auvergne Tourisme se sont associés pour capter la presse européenne de proximité.

Un dossier de presse français – anglais a été créé et diffusé au cours de plusieurs workshops. Ce travail est toujours en cours.

Au niveau de la presse française, de belles réalisations ont vu le jour, notamment la sortie du magazine « Détours en France » consacré à Clermont et à l'Auvergne.

Projets culturels :

La SPL s'investit aux côtés de la Métropole et de la Ville de Clermont sur le dossier de candidature « Capitale Européenne de la Culture 2028 ».

Ce travail donne lieu à des programmations culturelles valorisées par la SPL.

Malgré les circonstances, un programme de visites guidées est actuellement en préparation.

Mme Lavest informe qu'un projet d'exposition d'été à l'Opéra théâtre pourrait permettre son accès à nos touristes tout l'été.

De plus, il faut retenir la date 2023, « Grande Année Blaise Pascal », au cours de laquelle des animations culturelles seront programmées.

Service réceptif :

Un nouveau catalogue groupes sera adressé aux autocaristes, associations, etc.

L'équipe profite de cette période pour se former à un nouvel outil de gestion, Ingénie.

7/ Questions diverses

Les administrateurs n'ont pas de questions complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Monsieur PICHOT Serge,
Président du Conseil d'Administration

Un Administrateur,



Etats Financiers

31/12/2020

CLERMONT
AUVERGNE
TOURISME

SEREC Clermont-Ferrand
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de la Pardieu
63000 Clermont-Ferrand
Té debate 04 73 28 50 20
serec@serec-experts.fr

SEREC Commeny
56 rue Jean Jaurès
03600 Commeny
Té debate 04 70 05 31 51
commeny@serec-experts.fr

SEREC Paris-Roissy
88 rue de Paris
95380 Louvres
Té debate 01 34 68 22 61
louvres@serec-experts.fr

SEREC Paris
270 rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris
Té debate 01 40 34 29 29
paris@serec-experts.fr



Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Sommaire

1	Comptes annuels	3
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Bilan actif (Détail)	8
1.5	Bilan passif (Détail)	10
1.6	Compte de résultat (Détail)	12

Comptes annuels

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2019	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	41 315	36 049	5 266	18 343
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	41 315	36 049	5 266	18 343
		Terrains				
		Constructions				
Immobilisations financières	Inst. techniques, mat. out. industriels	68 370	41 499	26 871	32 638	
	Autres immobilisations corporelles	9 890		9 890		
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	78 260	41 499	36 761	32 638	
Actif circulant	Divers	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	7		7	7
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
Actif circulant	Stocks	Autres immobilisations financières	7		7	7
		TOTAL	7		7	7
		Total de l'actif immobilisé				50 989
	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis	36 839		36 839	39 406
		Marchandises	36 839		36 839	39 406
	Créances ⁽¹⁾	Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés		717 019		717 019	998 799	
Autres créances		97 074		97 074	86 706	
Capital souscrit et appelé, non versé						
TOTAL		814 094		814 094	1 085 505	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie	309 335		309 335	25 774	
	Disponibilités	309 335		309 335	25 774	
	TOTAL	309 335		309 335	25 774	
Charges constatées d'avance		44 772		44 772	30 418	
Total de l'actif circulant		1 205 040		1 205 040	1 181 104	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		1 324 624	77 548	1 247 076	1 232 093	
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients		

Passif		Au 31/12/2020	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 300 000 €)	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-2 422	-8 317
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	5 508	5 894	
Situation nette avant répartition	303 085	297 577	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	303 085	297 577	
Aut-fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	295 807	252 425
Total	295 807	252 425	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	310 000	
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total	310 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	9 248	13 104
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 336	449 322
	Dettes fiscales et sociales	154 598	172 070
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		4 425	
Total	328 935	625 818	
Produits constatés d'avance		43 168	
Total des dettes et des produits constatés d'avance	648 183	682 091	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	1 247 076	1 232 093	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	638 935	668 986	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs			

Édité à partir de Long V41 9.0

101/232

Périodes 01/01/2019 31/12/2019 Durées 12 mois
01/01/2020 31/12/2020 12 mois

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	42 879	42 879	74 770
	Production vendue : - Biens	49 253	49 253	77 760
	- Services	1 663 441	1 780 771	1 981 838
	Chiffre d'affaires net	1 755 573	1 872 903	2 134 369
	Production stockée production immobilisée Produits nets partiels sur opérations à long terme Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits			5 415 828
Total			1 879 147	2 150 114
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks		27 533	50 427
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks		2 482	-11 180
	Autres achats et charges externes (3)		564 758	707 857
	Impôts, taxes et versements assimilés		67 515	71 504
	Salaires et traitements		868 925	896 576
	Charges sociales		240 456	342 573
	Dotations d'exploitation amortissements provisions		31 367	26 877
	• sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges		43 382	33 569
	Autres charges		8 370	20 589
	Total		1 854 790	2 138 793
Résultat d'exploitation A			24 357	11 320
Où : commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B	
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C	
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			
	Autres intérêts et produits assimilés (4)		392	1 305
	Reprises sur provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		392	1 305
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilés (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total			
	Résultat financier D		392	1 305
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT : (± A ± B - C ± D) E		24 750	12 625

Édité à partir de Long V41 9.0

Périodes 01/01/2019 31/12/2019 Durées 12 mois
01/01/2020 31/12/2020 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36	2 458
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		844
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		844
	Total	36	3 302
Résultat exceptionnel		F -36	-3 302
Participation des salariés aux résultats	G		
Impôt sur les bénéfices	H	19 206	3 428
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		5 508	5 894
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	16 002	1 808
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	754	12 315
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2020	31/12/2019
Concessions, brevets, droits similaires		41 315,91	44 142,69
20510000	Logiciels	41 315,91	44 142,69
Amort. prov. concession, brevets, droits sim.		-36 049,09	-25 799,33
28051000	Amortissement Logiciels	-36 049,09	-25 799,33
Total Immobilisations Incorporelles		5 266,82	18 343,36
Autres immobilisations corporelles		68 370,44	56 763,51
21810000	Instal.gales, agencit, aménagt.div.	2 585,40	2 585,40
21830000	Matériel de bureau	38 016,34	29 059,41
21840000	Mobilier	27 768,70	25 118,70
Amort. prov. autres immob. corporelles		-41 499,13	-24 124,71
28181000	Amortis. instal. gales, agencit. div	-1 944,63	-1 682,43
28183000	Amortis. matér.bureau et informat.	-26 946,09	-14 992,06
28184000	Amortis. mobilier	-12 608,41	-7 450,22
Immobilisations corporelles en cours		9 890,00	0,00
23100000	Immobilisat. corporelles en cours	9 890,00	0,00
Total Immobilisations corporelles		36 761,31	32 638,80
Autres participations		7,00	7,00
26100000	Titres de participation	7,00	7,00
Total Immobilisations financières		7,00	7,00
TOTAL Actif immobilisé		42 035,13	50 989,16
Marchandises		36 839,38	39 406,00
37100000	Stock de marchandises	36 839,38	39 406,00
Total Actif circulant - Stocks		36 839,38	39 406,00
Clients et comptes rattachés		717 019,70	998 799,34
41110000	CLIENTS	61 070,70	936 947,93
41810000	CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	655 949,00	61 851,41
Autres créances		97 074,62	86 706,23
42500000	Personnel - avances et acompte	28,30	0,00
43870000	Charges sociales - produits à	509,98	1 734,00
44400000	Etat - impôts sur les bénéfices	0,00	863,00
44410000	CICE	36 298,00	57 437,00
44562000	TVA déductible s/immobilisatio	0,59	0,00
44566000	TVA déductible s/aut.biens et	15 279,26	2 672,38
44567000	Crédit de TVA à reporter	38 762,00	23 817,00
44586000	TVA sur factures non parvenues	0,00	182,85
44870000	Etat - produits à recevoir	6 196,49	0,00
Total Créances		814 094,32	1 085 505,57
Disponibilités		309 335,22	25 774,22
51210000	Crédit Mutuel	202 719,55	4 766,93
51220000	Crédit Mutuel Billeterie	2 767,25	3 945,80

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2020	31/12/2019
51230000	CREDIT MUTUEL ACTIF PRO	100 553,51	0,00
51710000	Crédit mutuel compte épargne	0,00	13 553,51
51880000	Banque - Intérêts courus à recevoir	392,74	0,00
53010000	Caisse Office Clermont Fd	2 425,97	3 087,98
53020000	Caisse Billeterie	100,00	100,00
53030000	Caisse Office Royat	376,20	320,00
	Total Divers	308 335,22	25 774,22
	Charges constatées d'avance	44 772,05	30 418,83
48600000	Charges constatées d'avance	44 772,05	30 418,83
	Total Actif circulant	1 205 040,97	1 181 104,62
	TOTAL ACTIF	1 247 076,10	1 232 093,78

105/232

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Passif		31/12/2020	31/12/2019
	Capital	300 000,00	300 000,00
10130000	Capital souscrit-appelé, versé	300 000,00	300 000,00
	Report à nouveau	-2 422,42	-8 317,37
11900000	Report à nouveau (solde débiteur)	-2 422,42	-8 317,37
	Résultat de l'exercice	5 508,20	5 894,95
	Résultat de l'exercice	5 508,20	5 894,95
	Capitaux propres	303 085,78	297 577,58
	Provisions pour charges	295 807,00	252 425,00
15880000	Provisions pour charges diverses	295 807,00	252 425,00
	Provisions	295 807,00	252 425,00
	Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	310 000,00	0,00
16410000	Emprunts ets de crédit à + 5 ans	310 000,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	310 000,00	0,00
	Avances et acomptes reçus sur commandes	9 248,11	13 104,72
41910000	AVANCES REÇUES SUR COMMANDES	9 248,11	13 104,72
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 336,73	449 322,57
40110000	FOURNISSEURS	50 471,59	259 364,48
40810000	FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	123 865,14	189 958,09
	Dettes fiscales et sociales	154 598,48	172 070,33
42820000	Dettes provis. pr congés à payer	42 249,27	29 886,53
43100000	Sécurité sociale	33 004,16	67 014,93
43700000	Mutuelle Prévoirance	2 144,67	2 196,60
43702000	Malakoff prévoyance	7 615,75	7 871,96
43720000	Audiens	16 078,38	17 574,13
43820000	Charges sociales s/congés à payer	20 101,46	13 205,44
44210000	Prélèvement à la source (IRPP)	5 005,15	4 975,75
44400000	Etat - impôts sur les bénéfices	15 778,00	0,00
44571000	TVA collectée 20%	1 331,26	1 289,81
44572000	TVA collectée 5.5%	12,07	2,78
44700000	Autres impôts taxes et verst. assim	497,00	0,00
44711000	Taxe sur les salaires	6 298,31	6 650,35
44860000	Etat - autres charges à payer	0,00	5 518,75
44863300	Formation continue CAP	0,00	4 306,83
44863400	Effort de logement CAP	0,00	11 576,47
44863500	Taxe professionnelle CAP	4 483,00	0,00
	Autres dettes	0,00	4 425,58
46720000	Autres débiteurs créditeurs divers	0,00	4 425,58
	Dettes	328 935,21	625 818,48
	Produits constatés d'avance	0,00	43 168,00
48700000	Produits constatés d'avance	0,00	43 168,00
	Dettes et produits constatés d'avance	648 183,32	682 091,20

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Bilan Passif		31/12/2020	31/12/2019
Total du Passif		1 247 076,10	1 232 093,78

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2020	31/12/2019	%
Ventes de marchandises		42 879,08	74 770,93	-42,65
70710000	Ventes de marchandises 20%	31 016,78	54 554,33	-43,15
70720000	Ventes de marchandises 5,5%	11 862,30	20 216,60	-41,32
Production vendue (biens)		49 253,16	77 760,67	-36,66
70880000	Produits visites guidées group	7 043,90	35 935,31	-80,4
70891000	Différence sur annulations con	0,00	102,60	-100
70882000	Produits visites guidées indiv	9 726,57	11 693,86	-16,86
70883000	Produits animations Royat	9 304,96	21 115,99	-55,94
70884000	Marge Clermont Pass	-2 163,17	5 475,41	-139,52
70885000	Cessions de matières et fournitures	222,50	(,00)	NS
70896000	Frais de dossier congrès	9 116,35	3 426,50	166,05
77200000	Produits des exercices antérieurs	16 002,05	(,00)	NS
Production vendue (services)		1 780 771,26	1 981 831,28	-10,15
70610000	Prestations Clermont auvergne	1 689 895,00	1 791 724,00	-5,68
70611000	Prestations services Ville Roy	10 000,00	(,00)	NS
70612000	Prestations services ville Cha	10 000,00	(,00)	NS
70613000	Prestations Ville Clermont-Id	41 666,67	41 666,67	
70800000	Produits des activités annexes	48,92	554,42	-91,18
70800100	Packs partenaires	250,00	(,00)	NS
70800200	70800200	20 730,00	(,00)	NS
70810000	Partenariat	0,00	72 714,35	-100
70820000	Commissions hébergements congr	5 585,76	13 731,70	-59,33
70821000	Commissions séjours	0,00	281,88	-100
70822000	Commissions diverses congrès	369,40	2 501,69	-85,23
70823000	Commissions ventes sèches	221,51	401,12	-44,64
70824000	Commissions excursions	0,00	4 015,60	-100
70825000	Marges excursions	1 249,91	51 428,85	-97,57
70826000	Marge séjours	754,09	905,19	-16,69
77208000	Produits des activités annexes concernant des exercices antérieurs	0,00	1 808,81	-100
<i>Chiffre d'affaires net</i>		<i>1 872 903,50</i>	<i>2 134 369,88</i>	
Reprise amort. prov. et transferts de charges		5 415,73	15 698,22	-65,5
79110000	Transfert de consommations	5 415,73	15 698,22	-65,5
Autres produits d'exploitation		828,49	4607	NS
75800000	Produits divers gestion couran	828,49	4607	NS
<i>Produits d'exploitation</i>		<i>1 879 147,72</i>	<i>2 150 114,17</i>	
Achats de marchandises		27 533,24	50 427,41	-45,4
60710000	Achats marchandises 5,5%	5 629,81	8 335,89	-32,46
60720000	Achats marchandises 20%	21 561,95	36 520,26	-40,96
60730000	Achats marchandises exo	341,48	5 571,26	-93,87
Variation de stocks de marchandises		2 482,05	-11 180,99	-122,2
60370000	Variat. stocks marchandises	2 482,05	-11 180,99	-122,2
Autres achats et charges externes		564 758,56	707 857,21	-20,22
60411200	Restauration excursions	745,38	0,00	NS
60420000	Transport	518,48	1 298,10	-60,06
60422000	Transport excursions	1 297,02	0,00	NS
60423000	Transport clermont pass	7,00	0,00	NS
60424000	Transports anim Royat	5 294,60	15 000,97	-64,7
60426000	Visites guidées	28 237,90	53 076,74	-46,8
60460000	Animations excursions	1 862,77	0,00	NS
60461000	Animations séjours	-34,00	0,00	NS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2020	31/12/2019	%
60465000	Animations Royat	2 569,50	9 273,50	-72,29
60611000	Electricité - Eau - Chauffage	3 340,60	5 645,71	-40,81
60612000	Fournitures eau	743,97	0,00	NS
60614000	Fournitures carburant	208,44	926,85	-77,56
60640000	Achats fournitures administrat	11 449,32	11 745,68	-2,56
61320000	Locations immobilières	80 153,23	80 166,42	-0,02
61321000	Locations salle	0,00	1 201,00	-100
61350000	Locations mobilières	143,90	0,00	NS
61351000	Locations de matériel techniqu	19 760,85	25 022,59	-21,03
61352000	Locations de matériel de transport	2 552,76	2 761,11	-7,51
61500000	Entretien et réparations	24 781,94	26 152,01	-5,24
61520000	Entretien immobilier	0,00	157,42	-100
61560000	Maintenance	8 249,45	7 896,67	4,55
61610000	Assurances multirisques	6 053,13	4 841,47	25,03
61630000	Assurance matériel de transport	1 220,74	954,02	27,96
61810000	Documentation générale	1 679,70	2 076,04	-18,86
61820000	Formation du Personnel	5 069,07	0,00	NS
61850000	Frais de colloques, de séminaires	0,00	2 000,00	-100
62140000	Personnel mis à disposition	4 167,47	57 081,20	-92,7
62260000	Honoraires	35 310,48	33 343,51	5,9
62270000	Frais d'actes et contentieux	189,41	3 604,10	-94,74
62310000	Annonces et insertions	37 567,23	17 325,91	116,63
62315000	Honoraires Plan d'Action	44 719,00	0,00	NS
62370000	Publications	84 927,84	41 231,40	105,98
62371000	Plan média	0,00	96 473,05	-100
62372000	Accueil presse	1 369,12	6 706,90	-79,59
62380000	Divers (pourboires, dons courants)	524,00	905,00	-41,97
62410000	Transports sur achats	0,00	424,71	-100
62510000	Voyages et déplacements	2 255,77	8 466,92	-73,34
62511000	Salons	8 138,26	44 474,85	-81,7
62530000	Forfait kilométriques	938,46	875,43	7,45
62570000	Réceptions	2 478,32	6 286,53	-60,54
62600000	Frais postaux	12 212,12	18 041,47	-32,31
62610000	Frais de télécommunication	18 491,69	28 971,53	-36,17
62630000	Marketing digital	94 344,90	69 706,49	35,35
62760000	Locations de TPE	1 391,02	0,00	NS
62780000	Prestations de services bancai	2 646,77	4 473,41	-40,83
62811000	Cotisations professionnelles	7 181,65	18 753,00	-61,7
62812000	Autres Cotisations	0,00	538,50	-100
Impôts, taxes et versements assimilés		67 515,28	71 504,06	-5,58
63110000	Taxe sur les salaires	40 792,48	38 675,13	5,47
63120000	Taxe d'apprentissage	5 705,17	0,00	NS
63300000	Formation continue (organisme)	12 120,06	13 729,49	-11,72
63340000	Effort de construction	0,00	3 965,93	-100
63511000	Contribut* économique territoriale	8 322,00	14 408,00	-42,24
63512000	Taxes foncières	0,00	131,00	-100
63514000	Taxes sur les véhicules sociétés	497,25	372,75	33,4
63543000	Cartes grises	78,32	221,76	-64,68
Salaires et traitements		868 925,00	896 576,11	-3,08
64110000	Salaires appointements	839 372,11	880 844,15	-4,71
64120000	Congés payés	12 362,74	-2 280,84	-642,03
64130000	Primes et gratifications	2 800,00	3 656,00	-23,41
64141000	Tickets Restaurants	14 288,40	14 356,80	-0,48
64190000	Indemnité Activité partielle	101,75	0,00	NS
Charges sociales		240 456,15	342 573,73	-29,81
64510000	Cotisations à l'URSSAF	139 187,89	244 381,51	-43,04
64520000	Cotisations aux mutuelles	36 637,28	35 479,63	3,26
64530000	Cotisations aux caisses de ret	52 662,29	55 593,25	-5,27
64750000	Médecine du travail et pharmac	2 305,50	2 464,50	-6,45
64810000	FRAIS TRANSPORT PERSONNEL	2 012,97	2 867,40	-29,8
64820000	Charges/prov sur congés à payer	6 896,02	-985,40	-799,82
67245000	Autres charges de personnel concernant les exercices antérieurs	754,20	2 772,84	-72,8

109/232

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2020	31/12/2019	%
Dot. amort. sur immobilisations		31 367,33	26 877,89	16,7
68111000	Dot. amort. s/immobil. incorporel.	13 243,91	13 076,54	1,28
68112000	Dot. amort. s/immobil. corporel.	18 123,42	13 801,35	31,32
Dot. prov. pour risques et charges		43 382,00	33 569,00	29,23
68150000	Dot. prov. risques & ch. exploit.	43 382,00	33 569,00	29,23
Autres charges d'exploitation		8 370,65	20 589,32	-59,34
65100000	Redevances pour brevets, licences	8 195,85	10 975,26	-25,35
65800000	Charges diverses gestion coura	174,80	67,09	160,55
67258000	Autres charges de gestion courante sur des exercices antérieurs	0,00	9 542,97	-100
<i>Charges d'exploitation</i>		<i>1 854 790,26</i>	<i>2 138 793,74</i>	
Résultat d'exploitation		24 357,46	11 320,43	
Autres intérêts et produits assimilés		392,74	1 305,16	-69,91
76800000	Autres produits financiers	392,74	1 305,16	-69,91
<i>Produits financiers</i>		<i>392,74</i>	<i>1 305,16</i>	
Résultat financier		392,74	1 305,16	
Résultat courant		24 750,20	12 625,59	
Charges exceptionnelles op. gestion		36,00	2 450,00	-98,54
67100000	Charges exception. s/opérat.gestion	36,00	2 450,00	-98,54
Dotations exceptionnelles amort. prov.		0,00	844,64	-100
68712000	Dot. amort. exce s/immob corporel.	0,00	844,64	-100
<i>Charges exceptionnelles</i>		<i>36,00</i>	<i>3 302,64</i>	
Résultat exceptionnel		-36,00	-3 302,64	
Impôts sur les bénéfices		19 206,00	3 428,00	460,27
69500000	Impôts sur les bénéfices	19 206,00	3 428,00	460,27
Bénéfice ou perte		5 508,20	5 894,95	

SPL CLERMONT AUVERGNE TOURISME

RAPPORT DE GESTION 2020

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Conseil d'Administration afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

I) ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice :

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante :

- **Analyse de l'évolution des affaires** : il s'agit du troisième exercice comptable de Clermont Auvergne Tourisme.

Début 2019, la société Clermont Auvergne Tourisme a signé un contrat de Délégation de Service Public avec Clermont Auvergne Métropole à effet au 1^{er} janvier 2019. Dans ce cadre, elle a perçu des prestations sans TVA pour un montant de 1 608 831 € et a payé à Clermont Auvergne Métropole une redevance composée d'une partie fixe de 5 500 € et une partie variable basée sur le chiffre d'affaires annuel 2019 de 6 575,11 €. Du fait de ce dispositif, la société a également comptabilisé de la Taxe sur les salaires pour 40 792,48 €.

- Principaux risques et incertitudes :

Effets dans la durée de la crise sanitaire COVID – 19 sur les activités commerciales de la SPL.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de la clôture de l'exercice, il est à noter :

Incertitudes quant à la reprise réelle de l'activité commerciale de la SPL.

Activités en matière de recherche et de développement :

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 sont les suivants :

- Poursuite de la refonte de la charte graphique
- Mise en œuvre d'un outil d'évaluation de la e-réputation de l'offre de la destination
- Initialisation d'une démarche de mise en son sonore de la destination
- Réalisation d'une enquête sur le profil de nos clientèles
- Optimisation de la gestion de la relation client (GRC)
- Dématérialisation du Clermont PASS
- Poursuite de la campagne vidéo des sites touristiques
- Participation à une campagne de promotion des ventes
- Diffusion d'une vidéo dédiée à la filière thermale/bien-être
- Contribution au développement international de la Métropole : candidature de Clermont – Massif Central (Capitale Européenne de la Culture), Accompagnement dispositifs Terre de jeux / Centre de préparation aux jeux de 2024, inscription UNESCO Chaîne des Puys – faille de Limagne et Basilique Notre Dame du Port, Réseau international des villes Michelin
- Lancement d'une procédure de certification responsable de la destination (ISO 20121 et Destination Internationale Responsable)
- Mise en conformité de l'accessibilité du site internet
- Structuration de l'offre touristique métropolitaine et fédération des acteurs du tourisme d'affaires
- Recherche de nouveaux partenariats sur le tourisme d'affaires
- Accompagnement de la Station thermale de Royat/Chamalières dans son développement de son offre thermale et de bien-être : Accueil des curistes, animation des réseaux, Tourisme à vélo, Oenotourisme, Tourisme fluvial
- Mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein de la SPL
- Déploiement du SADI : nouvelles interfaces tactiles, création d'une carte touristique, mise en valeur des belvédères, enrichissement des contenus métropolitains sur la plateforme digitale www.clermontauvergneturisme.com et contribution au projet « Réseau 2025 »
- Déploiement de la solution Open System
- Harmonisation des conditions générales de ventes
- Accueil des clientèles de groupe : question des bus de tourisme
- Adaptation des locaux

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2020 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dans le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D.441 I.1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dans le terme est échu						Article D.441 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					53	0					21
Montant total des factures concernées ht	0,00	80 305,43	-31374,71	2 715,85	-1174,98	50 471,59	0,00	43 691,02	74 493,72	-153833	-55575,71	61 070,70
Pourcentage du montant total des achats ht de l'exercice	0,00 %	13,5 %	-5,28 %	0,46 %	-0,20 %	8,49 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires ht de l'exercice							0,00 %	2,33 %	3,98 %	-0,08 %	-2,97 %	3,26 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (préciser)						Délais contractuels : (préciser)					
	Délais légaux : (préciser)						Délais légaux : (préciser)					

II) RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats :

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à **1 755 573 €**.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à **183 008 €** hors prestations actionnaires et reprise de PCA.

Dans ce chiffre, est inclus le remboursement des packs partenaires, évoqué à plusieurs reprises pendant les précédents Conseils d'Administration. Le montant des remboursements s'est élevé à 41 315 € HT.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à **828 €**.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à **30 015 €**.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à **564 759 €**.

Il convient de préciser que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Le montant des impôts et taxes s'élève à **67 254 €**.

Le montant des traitements et salaires s'élève à **868 925 €**.

Le montant des charges sociales s'élève à **240 456 €**.

L'effectif salarié moyen s'élève à **27**.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à **74 749 €**.

Le montant des autres charges s'élève à **8 371 €**.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **1 854 529 €**.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **- 21 446 €**.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de **393 €**, il s'établit à **- 21 053 €**.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de **- 36 €**,

- de l'impôt sur les sociétés de **- 6 381 €**,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par - 27 470 € de perte.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société :

- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître - **27 469,80 € de perte**.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	- 27 469,80 €
Au report à nouveau :	- 2 422,42 €

Report à nouveau :	- 29 892,22 €

- Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de **0 €**.

III) CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et concluent au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisée par votre Conseil d'Administration :

- Contrat de Délégation de Service Public avec Clermont Auvergne Métropole axé sur le tourisme d'affaires et des congrès, le tourisme de santé et de bien-être, dont le thermalisme, le tourisme urbain dont le patrimoine, la culture et l'événementiel et le tourisme sportif et de pleine nature pour un montant de **1 791 724 €**
- Convention avec la Ville de Clermont-Ferrand : convention ayant pour objet l'animation du Patrimoine, la gestion de l'Espace Patrimoine et la participation à Effervescences pour un montant de **41 666 €**

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de cette convention qu'il a décrite dans son rapport spécial.

IV) ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

- Liste des mandats et fonctions :

Commissaire aux comptes : société ORCOM

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Mandataire social : Monsieur Vincent Garnier, Directeur Général.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

ClermontPass : dématérialisation + 1 nouveau Pass



En 2020, nous avons 2 citypass présentés sous la forme de carnets à coupons, les clients devaient présenter les coupons aux sites partenaires pour bénéficier de l'offre.

Nos pass étaient vendus dans nos bureaux d'accueil et pré-vendus sur internet.

Pass 48 heures : 19 €
Pass 72 heures : 32 €

Leurs contenus :

- **Gratuité pour une visite guidée**
- **Gratuité pour une entrée dans un musée métropolitain + 2 entrées à 50%**
- **Gratuité du Panoramique Aller – Retour**
- **Gratuité de L'Aventure Michelin**

72h :

- **Gratuité pour une visite du volcan de Lemptéguy**
- **Gratuité pour le Musée de la Bataille de Gergovie**
- + **Avantages tarifaires Vulcania et ASM Expérience**
- + **Offres shopping, restaurants.**

Réunions avec les 6 prestataires touristiques principaux : reconduite des participations

109

Nouveautés 2021

Son format : carte de fidélité

Quelques exemples :

Sa dématérialisation :

possibilité d'acheter le Pass sur internet et d'imprimer un PDF avec code Barre et/ou QR Code

Avantages : Pass immédiatement disponibles, plus besoin de passer par l'OT – facturation et suivi comptable simplifiés



Sa revente sur d'autres points stratégiques :

hôtels partenaires de la métropole

Son usage simplifié :

carte à scanner à l'aide d'un smartphone ou tablette ou lecteur de code barre alimentant le back office

Ses contenus relayés sur le site Internet :

toutes les offres sont enregistrées sur un espace dédié du site Internet, elles sont modifiables à tout moment et permettent une animation commerciale (ex : offre spéciale réservée aux porteurs de la carte sur X site du 1^{er} au 5 mai)

110

Nouveautés 2021

Gestion des données clients :

Possibilité d'adresser des sms aux clients pour leur souhaiter, la bienvenue, leur adresser un questionnaire de satisfaction, leur proposer une offre promotionnelle, ...

Nouvelle déclinaison thermique :

**Pass thermal (21 jours)
et toujours 48h et 72h**

La déclinaison thermique intégrera les offres touristiques de la version 72 heures auxquelles s'ajoutent **des offres propres aux curistes (axées bien-être) et des avantages commerciaux dans les commerces de Royat et nous espérons Chamalières**. A ce jour : **26 commerçants ont répondu présents à cette opération**



Nous sommes en attente des retours de commerçants de Chamalières

Tous les sites présents les années antérieures ont renouvelé leurs partenariats et se sont associés à cette nouvelle offre thermique.

A noter : Augmentation notable des tarifs des sites touristiques  Incidence sur le prix des Pass

111

Nouveautés 2021

Nouveau prestataire : société ADELYA



Suite à un appel d'offres, nous avons sélectionné la **société ADELYA** pour nous accompagner sur ce projet.

- Société reconnue pour la mise en place de Pass Tourisme et shopping
- Déjà habituée à nos outils et aux passerelles entre logiciels de billetterie
- Tarif attractif

Coût de la prestation : 8750 € HT

112

RELEVÉ D'AVIS DU COMITÉ DES RISQUES DU 12 mars 2021

Désignation du président de séance : M. PILAUD

- Arrêté des comptes 2020

Une suggestion : présentation du rapport de gestion plus imagée.

- Point sur les ressources humaines

Pas de remarque

- Vote des tarifs 2021 du Clermont Pass

Il est précisé que les Pass 48 et 72h ont des vocations commerciales, alors que le Pass thermal, dont la marge est moindre, vise à offrir un « service plus » aux curistes et à valoriser les commerces de la station.

- Point d'étape sur l'étude stratégique sur le tourisme d'affaires conduite par la SPL :

Pas de remarque

- Point sur les actions en cours

Une suggestion : rappel de la situation actuelle concernant l'ouverture des bureaux

Tarifs 2021

	48h GP	48H	72h GP	72H	THER. GP	THERMAL
Visite guidée	7,90 €	- €	7,90 €	- €	7,90 €	- €
Musées	5,00 €	- €	5,00 €	- €	5,00 €	- €
Panoramique	15,30 €	10,00 €	15,30 €	10,00 €	15,30 €	10,00 €
Aventure Michelin	11,00 €	8,00 €	11,00 €	8,00 €	11,00 €	8,00 €
Lemptegy			12,30 €	10,00 €	12,30 €	10,00 €
Musée Gergovie			8,00 €	5,45 €	8,00 €	5,45 €
Prix carte		1,30 €		1,30 €		1,30 €
TOTAUX	39,20 €	19,30 €	59,50 €	34,75 €	59,50 €	34,75 €
com 20% OT		23,16 €		41,70 €		41,70 €
TARIFS 2021		23,00 €		39,00 €		41,00 €
Revendeurs		-41%		-36%		-31%
<i>TARIFS 2020 CLERMONT</i>		19,00 €		32,00 €		
<i>TOULOUSE</i>		28,00 €		35,00 €		
<i>MARSEILLE</i>		37,00 €		43,00 €		
<i>GRENOBLE</i>		33,00 €		48,00 €		
<i>MONTPELLIER</i>		19,80 €		25,20 €		
<i>ORLEANS</i>		28,00 €		35,00 €		
<i>BORDEAUX</i>		37,00 €		43,00 €		
<i>LIMOGES</i>		20,00 €		30,00 €		



113

Président(e) de séance,
M. PILAUD

SPL Clermont Auvergne Tourisme

Office de Tourisme Métropolitain
Maison du Tourisme
Place de la Victoire
63000 Clermont-Ferrand
Tél. +33(0)4 73 98 65 00
info@clermontauvergne-tourisme.com
clermontauvergne-tourisme.com

Société Publique Locale au capital de 500 000 euros. N° Siret 823 951 876 000 23 - Immatriculation n°IM063170005

RÉVÉLEZ-VOUS

114

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CLERMONT AUVERGNE TOURISME
25 juin 2021**

Le 25 juin 2021, à 9h00, les administrateurs désignés se sont réunis en Conseil d'Administration sous forme de visioconférence, sur convocation faite par Monsieur PICHOT Serge, son Président.

Etaient présent(e)s :

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur PICHOT Serge

Les administrateurs représentant Clermont Auvergne Métropole :

- Madame BRIAT Dominique
- Madame LAVEST Isabelle
- Madame MANDON Christine
- Monsieur MORVAN Jean-Marc
- Monsieur PICHOT Serge

Les administrateurs représentant la Ville de Clermont-Ferrand :

- Monsieur Jérôme AUSLENDER
- Madame DULAC-ROUGFRIF Christine
- Monsieur PILAUD Frédéric

Les administrateurs représentant la Ville de Chamalières :

- Madame COURTADON Monique

Les administrateurs représentant la Ville de Royat :

- Monsieur LUNOT Jean-Pierre

Les administrateurs représentant le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme :

- Madame SERIN Elise

ANNEXE 2

Conseil d'Administration du 25 juin 2021

- Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 mars 2021
- Projection financière au 31 décembre 2021
- Point sur le plan de trésorerie
- Point social
- Point d'étape sur les principales actions en cours
- Situation des packs partenaires 2021
- Vote des tarifs des animations thermales

Les personnalités extérieures :

- Mme GODEBOUT Sandrine, Directrice Tourisme et Relations Internationales, Clermont Auvergne Métropole
- Mme CHANDEZE Annabelle, Directrice Pilotage et Performance, Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur Lionel MARTINEZ, Directeur Général Dynamique économique et de l'emploi – DGA, Clermont Auvergne Métropole
- Madame GOUYON Mélanie, contrôle de Gestion, Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur GARNIER Vincent, Directeur général de la SPL Clermont Auvergne Tourisme
- Madame DELAS Virginie, Directrice générale adjointe de la SPL Clermont Auvergne Tourisme
- Monsieur MERLE Sébastien, Responsable Administratif et Financier de la SPL Clermont Auvergne Tourisme

Administrateurs absents excusés :

- Madame BRUANT Estelle – Pouvoir à MME BRIAT
- Monsieur CUZIN Jean-Paul – Pouvoir à M. MORVAN
- Madame DUVERT Julie – Pouvoir à M. PICHOT
- Monsieur GISSELBRECHT Henri

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26 mars 2021
- Projection financière au 31 décembre 2021
- Point sur le plan de trésorerie
- Point social
- Point d'étape sur les principales actions en cours
- Situation des packs partenaires 2021
- Vote des tarifs des animations thermales
- Questions diverses

1/ Approbation du dernier PV du Conseil d'Administration du 26 mars 2021

Vote à l'unanimité.

2/ Projection financières au 31 décembre 2021

Présentation de la projection financière 2021 par Sébastien MERLE.
Le budget 2021 fait apparaître une perte prévisionnelle de 97 K€ sur l'année 2021.
Les charges restent maîtrisées.
Une baisse des produits est constatée du fait d'une baisse des prestations des activités diverses de l'ordre de 200 K€.

3/ Point sur le plan de trésorerie

Présentation par Monsieur MERLE de trois hypothèses de plans de trésorerie : remboursement du PGE en une seule fois, sur 60 mois sans différé et sur 60 mois avec un différé de remboursement la première année.

Monsieur LUNOT : Avec un taux PGE très bas à 0.7%, il est préférable d'étaler le remboursement à son maximum. Questionnement sur la réduction des charges de la SPL.
Madame BRIAT : il serait nécessaire d'anticiper et de trouver des partenaires et de nouvelles actions car le problème de trésorerie ne fait qu'être repoussé.
Monsieur PICHOT : la SPL favorisera toutes les opportunités qui se présenteront et sera elle-même force de proposition

Vote à l'unanimité du fait de rembourser le PGE sur 60 mois avec un différé de remboursement la première année.

4/ Point social

Présentation du point social par Monsieur GARNIER.
Pas de commentaire.

5/ Vote des tarifs des animations thermales

Présentation des tarifs par Madame DELAS.
Tarification adoptée à l'unanimité.

6/ Situation des packs partenaires 2021

Vote des packs partenaires à l'unanimité telle que proposée.

SPL Clermont Auvergne Tourisme

Office de Tourisme Métropolitain
Maison du Tourisme
Place de la Victoire
63000 Clermont-Ferrand
Tél. +33(0)4 73 98 65 00
info@clermontauvergne-tourisme.com
clermontauvergne-tourisme.com

Société Publique Locale au capital de 300 000 euros - N° Siret 823 951 878 000 28 - Immatriculation n°IM065170904

7/ Point d'étape sur les principales actions en cours

Madame LAVEST : l'objectif est-il d'avoir une véritable comptabilité analytique ?
Monsieur GARNIER : l'objectif est bien de disposer d'une comptabilité analytique qui nécessite au préalable l'affectation des temps des salariés sur chaque projet. Cette comptabilité sera un réel outil de pilotage et de management pour la SPL.

8/ Questions diverses

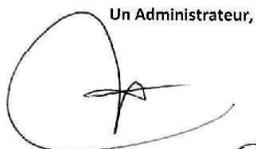
Prochain Conseil d'Administration proposé le vendredi 29/10/21 à 16h00.

L'ordre du jour étant écoule, le Président clôt la séance.

Monsieur PICHOT Serge,
Président du Conseil d'Administration



Un Administrateur,



S. LAVEST

BUDGET PREVISIONNEL 2021 (HT) - Mai 2021
CLERMONT AUVERGNE TOURISME (Société Publique Locale)

CHARGES	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisions	Ecart 2019/2021	%	PRODUITS	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévisions	Ecart 2019/2021	%
Charges de personnel	1 240 343	1 116 331	1 222 000			Prestations de services actionnaires					
- Personnel fixe						- Métropole	1 791 724	1 643 831	1 720 000	- 71 724	-4,00%
- Personnel CDD (remplacements, contrats pro, Personnel Site Puy-de-Dôme, Saisonniers)	38 675	40 792	38 000			- Prestations DSP					
- Taxes sur salaires		14 289	13 000			- Conseil départemental 63					
- Chèques déjeuner						- Ville de Clermont-Ferrand	41 667	41 667	41 667		
- Personnel détaché	57 001	4 167	-			- Ville de Bouill		10 000	10 000		
						- Ville de Chamailles		10 000	10 000		
Total charges de personnel	1 336 099	1 171 412	1 273 000	- 63 099	-4,72%	Total prestations au actionnaires	1 833 391	1 706 498	1 781 667	- 51 724	-2,82%
Achats et Services extérieurs						Prestations des activités diverses					
- Charges administratives et techniques	189 563	150 950	182 500			- Prestations de services aux partenaires touristiques privés	51 240	250	19 500		
- Frais déplacements, hébergement	10 383	3 873	5 000			- Partenariats	21 474	-	-		
- Achats de marchandises pour boutiques	39 246	30 015	31 000			- Animations et visites guidées	74 334	23 912	20 000		
- Location locaux	81 369	80 153	80 200			- Excursions touristiques	56 735	2 228	2 500		
- Achats de visites guidées/animations thématiques/billetterie	62 550	43 409	38 000			- Congrès	19 662	15 072	14 000		
- Formations du personnel	13 729	5 069	7 000			- Nouvelles prestations: billetterie culture / sports / musée	400	223	40 000		
						- Ventes de marchandises (boutiques)	75 325	42 920	40 000		
Total achats et services extérieurs	406 542	312 358	311 700	- 94 842	-23,33%	- Réseaux publicitaires	299 170	105 340	96 000	- 203 170	-67,91%
Actions						Produits Gestion courante					
- Plan d'actions	297 210	273 248	300 000	2 790	0,94%	- Produits financiers	1 305	393	1 000		
						- Produits exceptionnelles	1 609	16 002	-		
Total actions	297 210	273 248	300 000			- Reprises sur amortissements et provisions	15 698	5 416	6 700		
- Redevance pour frais de contrôle DSP		5 500	5 500			- Transferts de charges					
- Redevance liée à l'exploitation DSP	10 979	2 896	1 600								
Total redevances	10 979	8 396	7 100								
Impôts et taxes											
- CICE											
- Autres charges de gestion courante	67	175	200								
- Charges financières	14 774	790	-								
- Charges exceptionnelles	61 292	74 749	82 000								
- Dotations aux amortissements et aux provisions	3 428	4 381	-								
- Impôts sur les bénéfices											
TOTAL DES CHARGES	2 145 634	1 890 946	1 983 000	- 162 524	-7,58%	TOTAL DES PRODUITS	2 181 419	1 833 477	1 885 417	- 266 002	-12,36%
Résultat positif	4 885					Résultat négatif	- 27 469		97 883		

Clermont Auvergne Tourisme
 Plan de Trésorerie 2021-2022-2023
 Mis à jour Mai 2021
 Remboursement en une seule échéance
 Taux 0,00%

	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24
Solde bancaire début de mois	310 000,00	454 355,00	338 710,00	169 335,00	438 086,00	270 741,00	92 491,00	58 041,00	-192 209,00	-310 059,00	-15 909,00	-137 759,00	-183 209,00	138 841,00	-18 234,00	-208 309,00	59 941,00	-59 009,00	-229 759,00	86 691,00	-226 459,00	-322 009,00	-147 359,00	-270 989,00	-358 439,00	-48 089,00	-302 689,00	-368 089,00	-87 589,00	-263 989,00	-390 789,00	-120 089,00	-431 439,00	-576 839,00
Charges de personnel	187 445,00	113 245,00	128 175,00	117 445,00	115 145,00	121 050,00	127 050,00	137 450,00	108 450,00	99 450,00	108 950,00	123 975,00	155 075,00	141 810,00	122 810,00	122 810,00	161 810,00	161 210,00	124 210,00	112 210,00	123 210,00	124 210,00	124 210,00	124 210,00	124 210,00	124 210,00	124 210,00	124 210,00	124 210,00	124 210,00	124 210,00	124 210,00	124 210,00	124 210,00
Salaire nets	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00
Cotisations sociales (y compris TS)	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00	52 345,00
Chèques décaisser		7 600,00		6 800,00																														
Achats et services extérieurs	24 050,00	21 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00	24 050,00
Plan d'actions	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
Prêt garanti par l'Etat (PGE) - remb	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Décaissements	172 445,00	180 245,00	193 175,00	182 445,00	180 145,00	186 050,00	491 050,00	308 050,00	193 850,00	162 850,00	155 850,00	165 350,00	182 375,00	211 475,00	198 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00	179 250,00
Recettes boutique	2 400,00	3 600,00	13 200,00	13 200,00	3 600,00	3 600,00	2 400,00	3 600,00	3 000,00	2 900,00	2 000,00	6 200,00	6 400,00	6 000,00	11 000,00	14 500,00	7 800,00	5 500,00	2 700,00	4 400,00	3 700,00	3 600,00	2 520,00	7 800,00	8 000,00	7 300,00	13 700,00	18 100,00	9 200,00	6 900,00	3 400,00	5 900,00	3 700,00	3 600,00
Packs partenaires	5 400,00	6 000,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	28 000,00	11 200,00	6 000,00	2 300,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	35 100,00	14 000,00	7 600,00	2 900,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Partenariats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes congrès	0,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Produits visites guidées / animations	2 000,00	5 000,00	7 000,00	8 000,00	5 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	2 000,00	4 000,00	6 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	3 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Remboursement Crédit de TVA		50 000,00																																
Facturation autres actionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Facturation Clermont Auvergne Métropole	387 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	80 000,00	460 000,00	0,00	0,00	442 000,00	0,00	0,00	491 000,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	50 000,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00
Total Encaissements	316 800,00	64 600,00	23 800,00	451 200,00	12 800,00	7 800,00	456 600,00	57 800,00	76 000,00	457 000,00	34 000,00	110 400,00	487 400,00	25 300,00	21 400,00	466 500,00	60 300,00	8 500,00	495 700,00	6 400,00	126 700,00	358 000,00	42 620,00	85 800,00	481 600,00	29 400,00	26 200,00	479 100,00	13 200,00	60 900,00	455 400,00	7 500,00	75 700,00	
Solde bancaire fin de mois	454 355,00	338 710,00	169 335,00	438 086,00	270 741,00	92 491,00	58 041,00	-192 209,00	-310 059,00	-15 909,00	-137 759,00	-183 209,00	138 841,00	-18 234,00	-208 309,00	59 941,00	-59 009,00	-229 759,00	86 691,00	-226 459,00	-322 009,00	-147 359,00	-270 989,00	-358 439,00	-48 089,00	-302 689,00	-368 089,00	-87 589,00	-263 989,00	-390 789,00	-120 089,00	-431 439,00	-576 839,00	

Clermont Auvergne Tourisme
 Plan de Trésorerie 2021-2022-2023
 Mis à jour Mai 2021
 Remboursements sur 60 mois sans différé
 Taux 0,70%

	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24		
Solde bancaire début de mois	310 000,00	454 355,00	338 710,00	169 335,00	438 086,00	270 741,00	92 491,00	369 041,00	118 533,48	393,76	294 254,04	172 114,32	126 374,60	448 134,88	290 770,16	100 405,44	368 365,72	249 126,00	78 086,28	394 246,56	74 436,61	-27 773,94	140 216,71	9 926,76	-84 183,19	219 506,86	58 246,91	-113 813,04	160 027,01	-23 032,94	-156 492,89	107 547,16	-210 462,79	-362 522,74		
Charges de personnel	107 445,00	113 245,00	128 175,00	117 445,00	133 145,00	121 050,00	115 050,00	127 050,00	137 450,00	158 450,00	99 450,00	123 975,00	155 075,00	141 850,00	122 850,00	122 850,00	122 850,00	122 850,00	122 850,00	161 850,00	161 250,00	124 250,00	107 250,00	114 250,00	112 250,00	123 050,00	132 450,00	139 450,00	139 450,00	139 450,00	139 450,00	139 450,00	139 450,00	139 450,00	139 450,00	
Salaire nets	55 222,50	56 622,50	64 087,50	58 722,50	66 572,50	55 525,00	57 525,00	63 525,00	71 725,00	84 225,00	49 725,00	71 987,50	87 537,50	79 537,50	61 425,00	51 425,00	51 425,00	51 425,00	51 425,00	70 725,00	70 125,00	52 125,00	43 625,00	47 125,00	45 625,00	51 025,00	56 225,00	58 225,00	58 225,00	58 225,00	58 225,00	58 225,00	58 225,00	58 225,00	58 225,00	
Cotisations sociales (y compris TS)	52 222,50	56 622,50	64 087,50	58 722,50	66 572,50	55 525,00	57 525,00	63 525,00	71 725,00	84 225,00	49 725,00	71 987,50	87 537,50	79 537,50	61 425,00	51 425,00	51 425,00	51 425,00	51 425,00	70 725,00	70 125,00	52 125,00	43 625,00	47 125,00	45 625,00	51 025,00	56 225,00	58 225,00	58 225,00	58 225,00	58 225,00	58 225,00	58 225,00	58 225,00	58 225,00	
Chèques décaissés			7 000,00		6 000,00				7 000,00					7 000,00																						
Achats et services extérieurs	24 000,00	21 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	120 000,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	127 200,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	
Plan d'actions	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
Prêt garanti par l'Etat (PGE) - remb	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237,32	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95	6 639,95
Total Décaissements	172 445,00	180 245,00	193 175,00	182 445,00	180 145,00	186 050,00	180 050,00	308 307,52	194 139,72	163 139,72	156 139,72	156 139,72	165 639,72	182 664,72	211 764,72	198 339,72	179 539,72	179 539,72	179 539,72	326 209,95	228 909,95	190 009,95	172 909,95	179 909,95	177 909,95	190 659,95	198 259,95	205 259,95	196 259,95	194 359,95	191 359,95	325 509,95	227 759,95	184 659,95		
Recettes boutique	2 400,00	3 600,00	13 200,00	13 200,00	3 600,00	3 600,00	2 400,00	3 600,00	3 000,00	2 900,00	2 000,00	6 200,00	6 400,00	6 900,00	11 000,00	14 900,00	7 900,00	5 500,00	2 700,00	4 400,00	3 700,00	3 600,00	2 520,00	7 800,00	8 000,00	7 300,00	13 700,00	18 100,00	9 200,00	6 900,00	3 400,00	5 900,00	3 700,00	3 600,00		
Packs partenaires	5 400,00	6 000,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	28 000,00	11 200,00	6 900,00	2 300,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	35 100,00	14 000,00	7 600,00	2 900,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Partenariats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes congrès	0,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
Produits visites guidées / animations	2 000,00	3 000,00	7 000,00	8 000,00	3 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	2 000,00	4 000,00	6 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	3 000,00	3 000,00	1 000,00	7 000,00	10 000,00	10 000,00	9 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
Remboursement Crédit de TVA			50 000,00						50 000,00											50 000,00																
Facturation autres actionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
Facturation Clermont Auvergne Métropole	307 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	80 000,00	460 000,00	0,00	0,00	442 000,00	0,00	0,00	491 000,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	50 000,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	
Total Encaissements	316 800,00	64 600,00	23 800,00	451 200,00	12 800,00	7 800,00	456 600,00	57 800,00	76 000,00	76 000,00	34 000,00	110 400,00	487 400,00	25 300,00	21 400,00	466 500,00	60 300,00	8 500,00	495 700,00	6 400,00	126 700,00	358 000,00	42 620,00	85 800,00	481 600,00	29 400,00	26 200,00	479 100,00	13 200,00	60 900,00	455 400,00	7 500,00	75 700,00	505 600,00		
Solde bancaire fin de mois	454 355,00	338 710,00	169 335,00	438 086,00	270 741,00	92 491,00	369 041,00	118 533,48	393,76	294 254,04	172 114,32	126 374,60	448 134,88	290 770,16	100 405,44	368 365,72	249 126,00	78 086,28	394 246,56	74 436,61	-27 773,94	140 216,71	9 926,76	-84 183,19	219 506,86	58 246,91	-113 813,04	160 027,01	-23 032,94	-156 492,89	107 547,16	-210 462,79	-362 522,74	-41 582,65		

Clermont Auvergne Tourisme
 Plan de Trésorerie 2021-2022-2023
 Mis à jour Mai 2021
 Remboursements sur 60 mois sans différé
 Taux 0,70%

	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	
Solde bancaire début de mois	310 000,00	454 355,00	338 710,00	169 335,00	438 086,00	270 741,00	92 491,00	369 041,00	113 474,00	-9 725,30	279 075,40	151 876,10	101 076,80	417 777,50	255 353,20	59 928,90	322 829,60	198 530,30	22 431,00	333 531,70	15 032,40	-85 866,00	83 433,80	-45 545,50	-138 344,80	166 655,90	6 706,60	-164 042,70	111 108,00	-70 641,30	302 790,60	62 560,10	-254 139,20	-404 888,50	
Charges de personnel	107 445,00	113 245,00	128 175,00	117 445,00	135 145,00	121 050,00	115 050,00	127 050,00	137 450,00	108 450,00	99 450,00	108 950,00	123 975,00	155 075,00	141 800,00	122 800,00	122 800,00	122 800,00	161 800,00	161 200,00	124 200,00	124 200,00	124 200,00	124 200,00	124 200,00	124 200,00	124 200,00	124 200,00	124 200,00	124 200,00	124 200,00	124 200,00	124 200,00	124 200,00	
Salaire nets	59 300,00	59 300,00	69 200,00	59 300,00	69 200,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	
Cotisations sociales (y compris TS)	52 345,00	52 345,00	59 750,00	58 345,00	66 145,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00	56 050,00
Cheques décaisser			7 900,00		6 900,00				7 900,00					7 900,00					7 900,00								7 900,00								
Achats et services extérieurs	24 000,00	21 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	
Plan d'actions	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
Prêt garanti par l'Etat (PGE) - remb	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 317,00	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30	5 349,30
Total Décaissements	172 445,00	180 245,00	193 175,00	182 445,00	180 145,00	186 050,00	180 050,00	183 367,00	199 199,30	168 199,30	161 199,30	161 199,30	170 699,30	187 724,30	216 824,30	203 599,30	184 599,30	184 599,30	184 599,30	324 899,30	227 599,30	188 699,30	171 599,30	178 599,30	176 599,30	189 349,30	196 949,30	203 949,30	194 949,30	193 049,30	190 049,30	324 199,30	226 449,30	183 349,30	
Recettes boutique	2 400,00	3 600,00	13 200,00	13 200,00	3 600,00	3 600,00	2 400,00	3 600,00	3 000,00	2 900,00	2 000,00	6 200,00	6 400,00	6 000,00	11 000,00	14 500,00	7 800,00	5 500,00	2 700,00	4 400,00	3 700,00	3 600,00	2 520,00	7 800,00	8 000,00	7 300,00	13 700,00	18 100,00	9 200,00	6 900,00	3 400,00	5 900,00	3 700,00	3 600,00	
Packs partenaires	5 400,00	6 000,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	28 000,00	11 200,00	6 000,00	2 300,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	35 100,00	14 000,00	7 600,00	2 900,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Partenariats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes congrès	0,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
Produits visites guidées / animations	2 000,00	5 000,00	7 000,00	8 000,00	5 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	2 000,00	4 000,00	6 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	3 000,00	1 000,00	7 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
Remboursement Crédit de TVA		50 000,00							50 000,00										50 000,00																
Facturation autres actionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Facturation Clermont Auvergne Métropole	307 000,00	6 000,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	80 000,00	460 000,00	0,00	0,00	442 000,00	0,00	0,00	491 000,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	50 000,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	
Total Encaissements	316 800,00	64 600,00	23 800,00	451 200,00	12 800,00	7 800,00	456 600,00	57 800,00	76 000,00	34 000,00	110 400,00	487 400,00	25 300,00	21 400,00	466 500,00	60 300,00	8 500,00	495 700,00	6 400,00	126 700,00	358 000,00	42 620,00	85 800,00	481 600,00	29 400,00	26 200,00	479 100,00	13 200,00	60 900,00	455 400,00	7 500,00	75 700,00	505 600,00		
Solde bancaire fin de mois	454 355,00	338 710,00	169 335,00	438 086,00	270 741,00	92 491,00	369 041,00	113 474,00	-9 725,30	279 075,40	151 876,10	101 076,80	417 777,50	255 353,20	59 928,90	322 829,60	198 530,30	22 431,00	333 531,70	15 032,40	-85 866,00	83 433,80	-45 545,50	-138 344,80	166 655,90	6 706,60	-164 042,70	111 108,00	-70 641,30	302 790,60	62 560,10	-254 139,20	-404 888,50		

ANIMATIONS THERMALES

TARIFICATION 2021

	2020	2021
Promenade	10 €	10 €
Oxygym - <i>Nouveau</i>		10 €
Marche Nordique	8 €	10 €
Excursion ½ journée	15 € - 18 € - 20 €	15 € - 18 € - 20 €
Excursion journée	60 €	60 €

BUDGET PREVISIONNEL 2021 (HT) - Octobre 2021
CLERMONT AUVERGNE TOURISME (Société Publique Locale)

CHARGES	2020 Réalisé	2021 Prévisions établies 05/21	2021 Prévisions établies 10/21	Ecart 2020/2021	%	PRODUITS	2020 Réalisé	2021 Prévisions établies 05/21	2021 Prévisions établies 10/21	Ecart 2020/2021	%
Charges de personnel	1 220 656	1 222 000	1 214 000			Prestations de services actionnaires					
- Personnel fixe						- <u>Métropole</u> :					
- Personnel CDD (remplacements, contrats pro, Personnel Site Puy-de-Dôme, Saisonniers)						- <i>Prestations DSP</i>	1 643 831	1 720 000	1 739 000	95 169	5,79%
- Taxe sur salaires	40 792	38 000	38 000			- <u>Conseil départemental 63</u> :					
						- <u>Ville de Clermont-Ferrand</u> :					
- Chèques déjeuner	14 288	13 000	13 000			- <i>Prestations animation ville de Clermont-Ferrand</i>	41 667	41 667	41 667		
- Personnel détaché	4 167	-	-			- <u>Ville de Royat</u> :	10 000	10 000	10 000		
						- <u>Ville de Chamalières</u> :	10 000	10 000	10 000		
Total charges de personnel	1 275 736	1 273 000	1 265 000	- 10 736	-0,84%	Total prestations aux actionnaires	1 705 498	1 781 667	1 800 667	95 169	5,58%
Achats et Services extérieurs						Prestations des activités diverses					
- Charges administratives et techniques	150 950	152 500	175 500			- Prestations de services aux partenaires touristiques privés	250	19 500	29 000		
- Frais déplacements, réception	5 673	5 000	5 000			- Partenariats	-	-	7 000		
- Achats de marchandises pour boutiques	30 015	31 000	33 000			- Animations et visites guidées	23 912	20 000	22 000		
- Location locaux	80 153	80 200	80 200			- Excursions touristiques	2 226	2 500	8 000		
- Achats de visites guidées/animations thermales/billetterie	40 499	36 000	43 000			- Congrès	15 072	14 000	13 000		
- Formations du personnel	5 069	7 000	7 000			- Nouvelles prestations: billetterie culture / sports / musées	223	-	-		
						- Ventes de marchandises (boutiques)	42 928	40 000	43 000		
Total achats et services extérieurs	312 358	311 700	343 700	31 342	10,03%	- Régie publicitaire	20 730	-	-		
Actions						Total ressources propres	105 340	96 000	122 000	16 660	15,82%
- Plan d'actions	278 248	300 000	300 000			Produits Gestion courante	828	50	50		
						Produits financiers					
Total actions	278 248	300 000	300 000	21 752	7,82%	- Produits exceptionnels	393	1 000	1 000		
- Redevance pour frais de contrôle DSP	5 500	5 500	5 500			- Aides perçues (URSSAF, Chômage partiel)	16 002	-	-		
- Redevance liée à l'exploitation DSP	2 696	1 600	1 600			- Reprises sur amortissements et provisions	104 324	-	-		
Total redevances	8 196	7 100	7 100			- Transferts de charges	5 416	6 700	6 700		
Impôts et taxes											
CICE	8 637	9 000	9 000								
Autres charges de gestion courante	175	200	200								
Charges financières											
Charges exceptionnelles	790	-	-								
Dotations aux amortissement et aux provisions	74 749	82 000	82 000								
Impôts sur les bénéfices	6 381										
TOTAL DES CHARGES	1 965 271	1 983 000	2 007 000	41 729	2,12%	TOTAL DES PRODUITS	1 937 801	1 885 417	1 930 417	- 7 384	-0,38%
Résultat positif						Résultat négatif	- 27 469	- 97 583	- 76 583		

Clermont Auvergne Tourisme
 Plan de Trésorerie 2021-2022-2023
 Més à jour Octobre 2021
 Remboursements sur 60 mois avec différé de 12 mois
 Taux 0,70%

	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	
Solde bancaire début de mois	559 000,00	380 750,00	511 404,00	356 896,48	238 756,76	532 617,04	410 477,32	364 737,60	686 497,88	529 133,16	352 768,44	628 028,72	497 589,00	321 324,28	637 484,56	317 674,61	181 764,66	317 904,71	188 594,76	97 184,81	403 574,86	245 514,91	78 254,96	357 995,01	178 235,06	47 375,11	312 515,16	-3 494,79	-154 254,74	
Charges de personnel	121 050,00	115 050,00	147 050,00	137 450,00	106 450,00	99 450,00	99 450,00	108 950,00	125 975,00	141 075,00	134 550,00	134 050,00	128 075,00	122 850,00	161 850,00	158 250,00	157 600,00	107 250,00	114 250,00	112 250,00	125 000,00	132 650,00	139 650,00	130 650,00	128 700,00	125 700,00	157 850,00	160 100,00	117 000,00	
Achats et services extérieurs	24 000,00	120 000,00	24 000,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00	127 700,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	131 000,00	31 000,00	31 000,00
Plan d'actions	41 000,00	41 000,00	41 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Prêt Garanti par l'Etat (PGE) - remb	0,00	0,00	257,52	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95
Total Décaissements	186 050,00	276 050,00	212 307,52	194 139,72	163 139,72	156 139,72	156 139,72	165 639,72	182 664,72	197 764,72	191 239,72	190 739,72	184 764,72	179 539,72	326 209,95	263 909,95	223 259,95	172 909,95	179 909,95	177 909,95	190 659,95	198 259,95	205 259,95	196 259,95	194 359,95	191 359,95	325 509,95	227 759,95	184 659,95	
Recettes boutique	3 600,00	2 400,00	3 600,00	3 000,00	2 900,00	2 000,00	6 200,00	6 400,00	6 000,00	11 000,00	14 500,00	7 300,00	5 500,00	2 700,00	4 400,00	5 000,00	5 000,00	3 500,00	10 500,00	10 700,00	10 700,00	18 500,00	24 000,00	12 500,00	9 500,00	4 500,00	7 500,00	5 000,00	5 000,00	
Packs partenaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	28 000,00	11 200,00	6 000,00	2 300,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	35 100,00	14 000,00	7 600,00	2 900,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes congrès	4 200,00	4 200,00	4 200,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Produits visites guidées / animations	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	2 000,00	4 000,00	6 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	3 000,00	5 000,00	7 000,00	10 000,00	10 000,00	9 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement Crédits de TVA			50 000,00								50 000,00				50 000,00											50 000,00				50 000,00
Facturation autres actionnaires	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
Facturation Clermont Auvergne Métropole	0,00	400 104,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	80 000,00	460 000,00	0,00	0,00	442 000,00	0,00	0,00	491 000,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	50 000,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
Total Encaissements	7 800,00	406 704,00	57 800,00	76 000,00	457 000,00	34 000,00	110 400,00	487 400,00	25 300,00	21 400,00	466 500,00	60 300,00	8 500,00	495 700,00	6 400,00	128 000,00	359 400,00	43 600,00	88 500,00	484 300,00	32 600,00	31 000,00	485 000,00	16 500,00	63 500,00	456 500,00	9 500,00	77 000,00	507 000,00	
Solde bancaire fin de mois	380 750,00	511 404,00	356 896,48	238 756,76	532 617,04	410 477,32	364 737,60	686 497,88	529 133,16	352 768,44	628 028,72	497 589,00	321 324,28	637 484,56	317 674,61	181 764,66	317 904,71	188 594,76	97 184,81	403 574,86	245 514,91	78 254,96	357 995,01	178 235,06	47 375,11	312 515,16	-3 494,79	-154 254,74	168 085,31	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CLERMONT AUVERGNE TOURISME
29 octobre 2021**

ANNEXE 3

Conseil d'Administration du 29 octobre 2021

- Validation du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 juin 2021
- Accueil de Madame Marie-Anne MARCHIS, représentante du Conseil départemental du Puy-de-Dôme au sein des instances de la SPL
- Présentation du compte de résultat prévisionnel 2021
- Présentation du plan de trésorerie actualisé
- Point social
- Adoption de l'avenant à la convention 2019 avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, concernant la mise à disposition de personnel de la SPL à la Maison de site du puy de Dôme pour l'année 2021
- Validation des tarifs des packs partenaires 2022
- Projets d'aménagement des bureaux d'information touristiques
- Point sur les actions en cours

Le 29 octobre 2021, à 16h00, les administrateurs désignés se sont réunis en Conseil d'Administration sur convocation faite par Monsieur PICHOT Serge, son Président.

Etaient présent(e)s :

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur PICHOT Serge

Les administrateurs représentant Clermont Auvergne Métropole :

- Madame BRIAT Dominique
- Madame BRUANT Estelle
- Monsieur GISSELBRECHT Henri
- Madame LAVEST Isabelle
- Monsieur MORVAN Jean-Marc
- Monsieur PICHOT Serge

Les administrateurs représentant la Ville de Clermont-Ferrand :

- Madame DULAC ROUGERIE Christine
- Monsieur PILAUD Frédéric

Les administrateurs représentant la Ville de Chamalières :

- Madame COURTADON Monique

Les administrateurs représentant la Ville de Royat :

- Monsieur LUNOT Jean-Pierre

Les administrateurs représentant le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme :

- Madame MARCHIS Marie-Anne

SPL Clermont Auvergne Tourisme

Office de Tourisme Métropolitain
Maison du Tourisme
Place de la Victoire
63000 Clermont-Ferrand
Tél. +33(0)4 73 98 65 00
info@clermontauvergne-tourisme.com
clermontauvergne-tourisme.com

Société Publique Locale au capital de 300 000 euros - N° Siret 823 951 874 000 23 - Immatriculation n°M053170004



Les personnalités extérieures :

- Monsieur David CONSTANS – MARTIGNY, Directeur Général des Services, Clermont Auvergne Métropole
- Mme GODEBOUT Sandrine, Directrice Tourisme et Relations Internationales, Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur GARNIER Vincent, Directeur général de la SPL Clermont Auvergne Tourisme
- Madame DELAS Virginie, Directrice générale adjointe de la SPL Clermont Auvergne Tourisme
- Monsieur MERLE Sébastien, Responsable Administratif et Financier de la SPL Clermont Auvergne Tourisme

Administrateurs absents excusés :

- Monsieur AUSLENDER Jérôme – Pouvoir à MME LAVEST Isabelle
- Monsieur CUZIN Jean-Paul – Pouvoir à M. MORVAN Jean-Marc
- Madame DUVERT Julie – Pouvoir à MME COURTADON Monique
- Madame MANDON Christine – Pouvoir à M. PICHOT Serge

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 juin 2021
- Accueil de Madame Marie-Anne MARCHIS, représentante du Conseil départemental du Puy-de-Dôme au sein des instances de la SPL
- Présentation du compte de résultat prévisionnel 2021
- Présentation du plan de trésorerie actualisé
- Point social
- Adoption de l'avenant à la convention 2019 avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, concernant la mise à disposition de personnel de la SPL à la Maison de site du puy de Dôme pour l'année 2021
- Validation des tarifs des packs partenaires 2022
- Projets d'aménagement des bureaux d'information touristiques
- Point sur les actions en cours
- Questions diverses

1/ Approbation du dernier PV du Conseil d'Administration du 25 Juin 2021

Le procès-verbal du 25 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2/ Madame Marie-Anne MARCHIS, représentante du Conseil départemental du Puy-de-Dôme au sein des instances de la SPL

M. Serge PICHOT souhaite la bienvenue à Mme Marie-Anne MARCHIS qui intègre le Conseil d'Administration au titre de représentante du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Celle-ci se présente aux administrateurs de la SPL.

3/ Compte de résultat prévisionnel 2021

La présentation est effectuée par Sébastien MERLE et Vincent GARNIER.

On constate une relative stabilité des charges de personnel. A noter que la SPL ne dispose plus de personnel détaché depuis l'année 2020.

Concernant les charges :

Les charges de personnel pour l'année 2021 seront certainement moindres que prévu. Cela s'explique notamment par un plus faible recours au personnel saisonnier.

Le poste « charges administratives et techniques » est en augmentation du fait principalement de celle des coûts de l'énergie et de maintenance.

Les autres charges sont sensiblement identiques à l'année précédente. Si nous constatons une augmentation des achats de marchandises et de visites guidées, dans le même temps, les produits sont plus importants que prévus.

La ligne « formations » correspond aux formations des salariés non prises en charge par notre OPCO.

Le plan d'actions représente toutes les actions menées par l'Office de Tourisme métropolitain : Salons, annonces et insertions, communication, publicité, impressions, accueils presse, etc.

Concernant les produits :

La recette principale de la SPL provient de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du contrat de délégation de service public (1,7 millions d'€).

Mme Dominique BRIAT s'interroge sur l'absence de participation financière du Département du Puy de Dôme.

Mme Marie-Anne MARCHIS précise qu'une réunion s'est tenue dans la matinée, en sa présence et celle du Président du CA de la SPL Clermont Auvergne Tourisme, pour aborder ce point.

Nous constatons une augmentation des produits des visites guidées ainsi que des ventes de marchandises (comparées aux prévisions de début d'année 2021).

Afin de faciliter la comparaison des charges de personnel entre l'année 2020 et l'année 2021, les aides perçues (URSSAF, chômage partiel) ont été enlevées des charges de personnel et ajoutées aux produits.

SPL Clermont Auvergne Tourisme

Office de Tourisme Métropolitain
Maison du Tourisme
Place de la Victoire
63000 Clermont-Ferrand
Tél. +33(0)4 73 98 65 00
info@clermontauvergne-tourisme.com
clermontauvergne-tourisme.com

Société Publique Locale au capital de 300 000 euros - N° Siret 023 951 876 000 23 - Immatriculation n°1506317004

REVÉLEZ-VOUS

4/ Plan de trésorerie actualisé

La SPL manque de recettes commerciales, particulièrement depuis deux ans et l'apparition de la crise sanitaire. En préalable à un échange entre les administrateurs(trices) à ce sujet, il est rappelé par son Directeur général qu'elle répond essentiellement à des missions d'intérêt général qui apportent des retombées financières insuffisamment rémunératrices pour la structure mais importantes pour la destination et ses acteurs privés et publics (ex : accompagnement des organisateurs de congrès sur la Métropole). De plus, la SPL ne gère aucun établissement commercial (ex : centre des congrès) comme la grande majorité des structures existant à ce jour sous cette forme.

Il apparaît néanmoins que l'augmentation des recettes pourrait se faire au travers de nouvelles commandes émanant des actuels actionnaires ou de nouveaux qui abonderaient au capital de la société.

La trésorerie sera en tension fin 2023, début 2024. Autre point de vigilance, plusieurs salariés partiront à la retraite dans cet intervalle, ce qui impactera la trésorerie. Il n'y aura pas d'incidence sur le budget car chaque année une provision est effectuée à ce titre.

5/ Point social

Suite à l'inaptitude professionnelle d'un salarié qui occupait le poste de Chargé de gestion et de diffusion de l'information touristique (ce point ayant déjà été évoqué lors d'un précédent Conseil d'Administration), nous avons dû procéder à son remplacement. Ce poste a d'abord été confié, à sa demande, à une collaboratrice déjà en place ; or à la fin de sa période d'essai, cette personne n'a pas souhaité donner suite à cette évolution professionnelle. Mme Sabra BENGHALEM, l'une de nos saisonnières régulières, s'est positionnée et occupe actuellement cette fonction.

Autre point d'information : Les contrats de travail ont été retravaillés conformément aux règles RGPD et diffusés aux salariés.

6/ Adoption de l'avenant à la convention 2019 avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Le conseil d'administration adopte l'avenant à l'unanimité.

7/ Tarifs des packs partenaires 2022

Les différentes prestations intégrées au pack sont présentées.

Elles s'articulent autour de :

- La mise en réseau
- Des actions commerciales
- La veille et information

- La montée en compétences
- La qualité de service

M. Henri GISSELBRECHT suggère de s'intéresser au tourisme industriel (ex : Cruzilles, brasseur Audebert) et de proposer ce type de visites aux partenaires.

Les tarifs 2022 sont présentés. Ils correspondent aux tarifs 2021 (sans les remises exceptionnelles accordées à nos partenaires en raison de l'impact économique de la crise sanitaire lors de l'année 2021).

Le Conseil d'Administration adopte ces tarifs à l'unanimité.

8/ Aménagements des bureaux d'informations touristiques

Les derniers travaux d'envergure (hors l'espace boutique) réalisés à la Maison du Tourisme à Clermont - Ferrand datent de plus de vingt ans. Une nouvelle phase de travaux s'avère aujourd'hui indispensable pour lui redonner de l'attractivité, favoriser la vente en boutique et adapter l'accueil des visiteurs aux nouvelles exigences (dont l'accès aux personnes en situations de handicaps).

Des aménagements de l'espace d'accueil de l'Office de Tourisme sont donc actuellement à l'étude, associant l'ensemble du personnel concerné.

Ces travaux pourraient être pris en compte par Clermont Auvergne Métropole au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Mme Isabelle LAVEST, en sa qualité d'Adjointe à la culture de la Ville de Clermont-Ferrand, attire l'attention du Conseil d'Administration sur les difficultés actuelles de réaffectation de l'espace Roman / Patrimoine.

Un deuxième projet concerne le bureau d'information touristique de Royat - Chamalières, qui pourrait déménager dans la villa voisine Le Castel Seigné. Ce lieu est en cours de rénovation et proposera des locaux réhabilités. Le service marketing digital (actuellement rue Neyron à Clermont Ferrand) pourrait également occuper ces locaux. Ce projet sera présenté en détail lors du prochain Conseil d'Administration.

9/ Actions en cours

- Campagne partenariale Expedia : campagne collaborative organisées par l'Agence Régionale du Tourisme associant les Offices de Tourisme des grandes Métropoles de la région et Atout France. Cette opération est cofinancée par l'ensemble des acteurs. Les premiers retours sont encourageants.
- Filière MICE : Participation de la SPL à différentes opérations professionnelles (Salon SBE avec des partenaires locaux, Workshop avec AURA Tourisme) campagne de communication, achats d'espace presse et accompagnement / présence sur des congrès organisés par la Métropole.
- Norme ISO 20121 : toute l'équipe œuvre pour l'audit en mars 2022.
- Filière thermale : la SPL a participé à deux salons bien-être et réunira tout prochainement le Comité de station thermale pour présenter son projet autour de la stratégie clients.
- Les Rencontres du Tourisme métropolitain : Les administrateurs sont invités à participer à ces rencontres le 18 novembre prochain en présence de Christian MANTEI, Président de l'Agence de promotion de la France, ATOUR FRANCE.

10/ Questions diverses

Le prochain conseil d'administration est fixé au **3 décembre à 16h00**, lieu à confirmer.

L'ordre du jour étant écoulé, le Président clôt la séance.

Monsieur PICHOT Serge,
Président du Conseil d'Administration



Un Administrateur,



**BUDGET PREVISIONNEL 2021 (HT) - Octobre 2021
CLERMONT AUVERGNE TOURISME (Société Publique Locale)**

CHARGES	2020 Réalisé	2021 Prévisions établies 05/21	2021 Prévisions établies 10/21	Ecart 2020/2021	%	PFODUITS	2020 Réalisé	2021 Prévisions établies 05/21	2021 Prévisions établies 10/21	Ecart 2020/2021	%
Charges de personnel	1 220 656	1 222 000	1 214 000			Prestations de services adcoinaires					
- Personnel fixe						- Métropole	1 643 831	1 720 000	1 739 000	95 169	5,79%
- Personnel CDD (emplacements, contrats pro, Personnel Site Puy-de-Dôme, Saisonniers)	40 792	38 000	38 000			- Prestations DSP					
- Taxes sur salaires	14 288	13 000	13 000			- Conseil départemental 63					
- Chèques déjeuner						- Ville de Clermont Ferrand	41 667	41 667	41 667		
- Personnel détaché	4 167	-	-			- Prestations animation ville de Demont-Ferrand	10 000	10 000	10 000		
						- Ville de Ruyet					
						- Ville de Chamblacq	10 000	10 000	10 000		
Total charges de personnel	1 275 736	1 273 000	1 265 000	- 10 736	-0,84%	Total prestations aux adcoinaires	1 705 498	1 761 667	1 800 667	95 169	5,59%
Achats et Services extérieurs						Prestations des activités diverses					
- Charges administratives et techniques	150 850	152 500	178 500			- Prestations de services aux partenaires touristiques privés	290	19 500	29 000		
- Frais déplacements, réception	5 673	5 000	5 000			- Partenariats	-	-	7 000		
- Achats de marchandises pour boutiques	30 015	31 000	33 000			- Animations et visites guidées	23 912	20 000	22 000		
- Location locaux	80 153	80 200	80 200			- Excursions touristiques	2 208	2 300	8 000		
- Achats de visites guidées/Animations thermale/séminaire	42 469	38 000	43 200			- Congrès	15 072	14 000	13 000		
- Formations du personnel	5 009	7 000	7 000			- Nouvelles prestations: billetterie/culture / sports / musées	223	-	-		
Total achats et services extérieurs	312 358	311 700	343 700	31 342	10,03%	- Ventes de marchandises (boutiques)	42 505	40 000	43 000		
Actions						- Frais publicitaires	20 739	96 000	122 000	16 600	15,82%
- Plan d'actions	278 248	300 000	300 000			Produits Gestion courante					
- Redevance pour frais de contrôle DSP	278 248	300 000	300 000	21 752	7,82%	- Produits financiers	393	1 000	1 000		
- Redevance liée à l'exploitation DSP	5 200	5 500	5 500			- Produits exceptionnels	16 022	-	-		
						- Autres produits (OPSDAF, Chantage portier)	104 324	-	-		
Total redéances	8 196	1 600	1 600			- Reprises sur amortissements & provisions	5 416	6 700	6 700		
Impôts et taxes						- Transferts de charges					
- DCE	8 637	9 000	9 000			TOTAL EES PRODUITS	1 937 801	1 885 417	1 930 417	- 7 384	-0,38%
- Autres charges de gestion courante	175	200	200			Resultat positif					
- Charges financières						Resultat négatif	- 27 469	- 97 563	- 76 563		
- Charges exceptionnelles	790	-	-								
- Dotations aux amortissements et aux provisions	74 749	82 000	82 000								
- Impôts sur les bénéfices	9 381	-	-								
TOTAL DES CHARGES	1 985 271	1 983 000	2 007 000	41 729	2,12%						

Clermont Auvergne Tourisme
 Plan de Trésorerie 2021-2022-2023
 Més à jour Octobre 2021
 Remboursements sur 60 mois avec différé de 12 mois
 Taux 0,70%

	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	
Solde bancaire début de mois	559 000,00	380 750,00	511 404,00	356 896,48	238 756,76	532 617,04	410 477,32	364 737,60	686 497,88	529 133,16	352 768,44	628 028,72	497 589,00	321 324,28	637 484,56	317 674,61	181 764,66	317 904,71	188 594,76	97 184,81	403 574,86	245 514,91	78 254,96	357 995,01	178 235,06	47 375,11	312 515,16	-3 494,79	-154 254,74	
Charges de personnel	121 050,00	115 050,00	147 050,00	137 450,00	106 450,00	99 450,00	99 450,00	108 950,00	125 975,00	141 075,00	134 550,00	134 050,00	128 075,00	122 850,00	161 850,00	158 250,00	157 600,00	107 250,00	114 250,00	112 250,00	125 000,00	132 600,00	139 600,00	130 600,00	128 700,00	125 700,00	157 850,00	160 100,00	117 000,00	
Achats et services extérieurs	24 000,00	120 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	26 400,00	127 700,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	131 000,00	31 000,00	31 000,00
Plan d'actions	41 000,00	41 000,00	41 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Prêt Garanti par l'Etat (PGE) - remb	0,00	0,00	287,52	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	289,72	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95	6 659,95
Total Décaissements	186 050,00	276 050,00	212 307,52	194 139,72	163 139,72	156 139,72	156 139,72	165 639,72	182 664,72	197 764,72	191 239,72	190 739,72	184 764,72	179 539,72	326 209,95	263 909,95	223 259,95	172 909,95	179 909,95	177 909,95	190 659,95	198 259,95	205 259,95	196 259,95	194 359,95	191 359,95	325 509,95	227 759,95	184 659,95	
Recettes boutique	3 600,00	2 400,00	3 600,00	3 000,00	2 900,00	2 000,00	6 200,00	6 400,00	6 000,00	11 000,00	14 500,00	7 300,00	5 500,00	2 700,00	4 400,00	5 000,00	5 000,00	3 500,00	10 500,00	10 700,00	10 700,00	10 700,00	18 500,00	24 000,00	12 500,00	9 500,00	4 500,00	7 500,00	5 000,00	5 000,00
Packs partenaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	28 000,00	11 200,00	6 000,00	2 300,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	35 100,00	14 000,00	7 600,00	2 900,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes congrès	4 200,00	4 200,00	4 200,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Produits visites guidées / animations	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	2 000,00	4 000,00	6 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	3 000,00	5 000,00	7 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	9 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement Crédits de TVA			50 000,00								50 000,00				50 000,00											50 000,00				50 000,00
Facturation autres actionnaires	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
Facturation Clermont Auvergne Métropole	0,00	400 104,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	80 000,00	460 000,00	0,00	0,00	442 000,00	0,00	0,00	491 000,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	50 000,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
Total Encaissements	7 800,00	406 704,00	57 800,00	76 000,00	457 000,00	34 000,00	110 400,00	487 400,00	25 300,00	21 400,00	466 500,00	60 300,00	8 500,00	495 700,00	6 400,00	128 000,00	359 400,00	43 600,00	88 500,00	484 300,00	32 600,00	31 000,00	485 000,00	16 500,00	63 500,00	456 500,00	9 500,00	77 000,00	507 000,00	
Solde bancaire fin de mois	380 750,00	511 404,00	356 896,48	238 756,76	532 617,04	410 477,32	364 737,60	686 497,88	529 133,16	352 768,44	628 028,72	497 589,00	321 324,28	637 484,56	317 674,61	181 764,66	317 904,71	188 594,76	97 184,81	403 574,86	245 514,91	78 254,96	357 995,01	178 235,06	47 375,11	312 515,16	-3 494,79	-154 254,74	168 085,31	

Convention de coopération public / public

Le Département du Puy-de-Dôme, dont le siège est à Clermont-Ferrand (63033), Hôtel du Département, 24 rue Saint-Esprit, pris en la personne de son président en exercice, Monsieur Lionel CHAUVIN

Ci-après désigné le Conseil Départemental

Et

La Société Publique locale Clermont Auvergne Tourisme, dont le siège est à Clermont-Ferrand, Place de la Victoire, pris en la personne de son président en exercice, Monsieur Serge PICHOT.

Article 4 Engagements de la SPL Clermont Auvergne tourisme

La SPL s'engage à :

- mettre à disposition du personnel pour assurer l'accueil sur le site du puy de Dôme dont la charge financière est assurée par la SPL.

En raison de l'ouverture tardive du panoramique des Dômes suite au contexte sanitaire, la SPL mettra à disposition :

- Un emploi à temps complet du 1^{er} juin au 30 septembre 2021
- Un emploi à temps complet du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021

Ce personnel sera présent exclusivement en Maison de site et sera complété lors des repos par un des agents du Département.

A Clermont-Ferrand, le 15 septembre 2021

Le Président

du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Le Président

de la SPL Clermont-Auvergne Tourisme

Lionel CHAUVIN

Serge PICHOT

Tarifs 2022 HT

Hôtel et résidence hôtelière (OA)		
1*	0-49	130,00 €
	50-99	260,00 €
	100 et +	330,00 €
2*	0-49	260,00 €
	50-99	360,00 €
	100 et +	460,00 €
3*	0-49	360,00 €
	50-99	440,00 €
	100 et +	620,00 €
4*	0-49	420,00 €
	50-99	520,00 €
	100 et +	650,00 €
5*	0-49	440,00 €
	50-99	540,00 €
	100 et +	670,00 €
Restaurant		80,00 €
Mobilier de tourisme		
1er logement		80,00 €
meub. Sup		30,00 €
Au-delà de 13		450,00 €
Chambres d'hôtes		
		80,00 €
Campings		
1*		150,00 €
2*		250,00 €
3* et +		350,00 €

Résidences étudiantes, foyers, villages vacances, auberges de jeunesse	220,00 €
Bars, cafés, salons de thé, pâtisseries, discothèques	50,00 €
Cinémas (OA)	50,00 €
Restaurants (Option Affaires)	
moins de 50 couverts	100,00 €
Plus de 50 couverts	150,00 €
Commerces indépendants, Associations GIE Commerçants	100,00 €
	200,00 €
Prestataires de tourisme (loisirs, sports, musées) OA	100,00 €
Taxis / loueurs de véhicules	100,00 €
Taxis GIE (option affaires)	300,00 €
Pack Option Affaires	
Transports (autocaristes) (que Pack Affaires)	300,00 €
Traiteurs (OA)	220,00 €
Prestataires de services, techniques, Agences événements, lieux de réunion petite capacité (hors convention) Que Pack Affaires	220,00 €
Lieux de réunion, locations d'espaces (que Pack Affaires)	1 500,00 €

ANNEXE 4

Conseil d'Administration du 3 décembre 2021

- Validation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 octobre 2021
- Projet de Budget 2022
- Projet de plan d'actions 2022
- Propositions de modifications tarifaires
- Projet de déménagement du bureau d'information touristique de Royat-Chamalières
- Place de Marché : proposition de suppression du commissionnement

145/232

137

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CLERMONT AUVERGNE TOURISME 3 décembre 2021

Le 3 décembre 2021, à 16h00, les administrateurs désignés se sont réunis en Conseil d'Administration, sur convocation faite par Monsieur PICHOT Serge, son Président.

Etaient présent(e)s :

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur PICHOT Serge

Les administrateurs représentant Clermont Auvergne Métropole :

- Madame BRIAT Dominique
- Madame BRUANT Estelle
- Monsieur GISSELBRECHT Henri
- Madame LAVEST Isabelle
- Monsieur MORVAN Jean-Marc
- Monsieur PICHOT Serge

Les administrateurs représentant la Ville de Clermont-Ferrand :

- Madame DULAC-ROUGERIE Christine
- Monsieur PILAUD Frédéric

Les administrateurs représentant le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme :

- Madame MARCHIS Marie-Anne

Les personnalités extérieures :

- Mme GODEBOUT Sandrine, Directrice Tourisme et Relations Internationales, Clermont Auvergne Métropole
- Monsieur GARNIER Vincent, Directeur général de la SPL Clermont Auvergne Tourisme
- Madame DELAS Virginie, Directrice générale adjointe de la SPL Clermont Auvergne Tourisme
- Monsieur MERLE Sébastien, Responsable Administratif et Financier de la SPL Clermont Auvergne Tourisme
- M. ALIBERT Marc, Expert-comptable au Cabinet SEREC.

SPL Clermont Auvergne Tourisme

Office de Tourisme Métropolitain
Maison du Tourisme
Place de la Victoire
63000 Clermont-Ferrand
Tél. +33(0)4 73 98 65 00
info@clermontauvergneturisme.com
clermontauvergnoturisme.com

Région Publique Locale au capital de 300 000 euros - N° Siret 823 951 876 000 23 - Immatriculation n°IM063170004

138

Administrateurs absents excusés :

- Monsieur AUSLENDER Jérôme – Pouvoir à MME LAVEST Isabelle
- Mme COURTADON Monique - Pouvoir à Mme MARCHIS
- Monsieur CUZIN Jean-Paul - excusé
- Madame DUVERT Julie – excusée
- Madame MANDON Christine – excusée
- Monsieur LUNOT Jean-Pierre - excusé

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut avoir lieu.

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 octobre 2021
- Projet de Budget 2022
- Projet de plan d'actions 2022
- Proposition de modifications tarifaires
- Projet de déménagement du bureau d'information touristique de Royat-Chamalières
- Place de Marché : proposition de suppression du commissionnement
- Questions diverses

1/ Approbation du dernier PV du Conseil d'Administration du 29 octobre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les administrateurs.

2/ Projet de Budget 2022

Suite aux avis formulés par le Comité des Risques, des modifications ont été apportées au budget.

Les prévisions 2022 sont présentées en comparaison aux budgets 2019, 2020, 2021.

CHARGES :

- Charges de personnel : elles augmentent mécaniquement en raison d'une augmentation du point indiciaire, des arrêts maternités et congés parentaux en 2021, du remplacement d'un salarié à 50% en activité partielle thérapeutique par une personne à 100% (Chargée de gestion et diffusion de l'information touristique).

SPL Clermont Auvergne Tourisme

Office de Tourisme Métropolitain
Maison du Tourisme
Place de la Victoire
63000 Clermont-Ferrand
Tél. +33(0)4 73 98 65 00
info@clermontauvergne-tourisme.com
clermontauvergne-tourisme.com

Société Publique Locale au capital de 300 000 euros - N° Siret 823 351 876 000 23 - Immatriculation n°1M063170004

RÉVÉLEZ-VOUS

139

- Locations de locaux : ligne budgétaire en augmentation liée exclusivement au déménagement prévisionnel du bureau d'informations touristique de Royat-Chamalières.
- Achats de visites guidées, animations thermales, billetterie : ligne budgétaire réajustée à la hausse à la demande du Comité des Risques.
- Le plan d'actions est ajusté à la baisse en conséquence du prévisionnel de recettes.

PRODUITS :

Participation de nos actionnaires :

- Le budget prévisionnel fait apparaître que Clermont Auvergne Métropole versera le montant maximum prévu dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public.
- Participations des villes de Clermont-Ferrand, Royat et Chamalières : le budget fait apparaître les mêmes montants que pour l'année 2021.
- Participations du Conseil départemental Puy-de-Dôme : des propositions de nouvelles prestations leur seront formulées.

Prestations activités diverses :

- Il s'agit des packs partenaires, partenariats avec les grands sites (augmentation escomptée de plus de 50%).
- Excursions, visites guidées : il est rappelé que les recettes générées ne sont pas suffisantes pour couvrir les charges ; Il s'agit d'une mission d'intérêt général.
- Pour le service Congrès : seule la marge est indiquée sur le budget prévisionnel. (augmentation escomptée de 23%)
- Boutiques : le prévisionnel a été établi sur la base de 80% des recettes de 2019, année de référence avant la crise COVID.

SPL Clermont Auvergne Tourisme

Office de Tourisme Métropolitain
Maison du Tourisme
Place de la Victoire
63000 Clermont-Ferrand
Tél. +33(0)4 73 98 65 00
info@clermontauvergne-tourisme.com
clermontauvergne-tourisme.com

Société Publique Locale au capital de 300 000 euros - N° Siret 823 351 876 000 23 - Immatriculation n°1M063170004

RÉVÉLEZ-VOUS

140

En raison de la crise sanitaire ayant engendrée une forte baisse de nos recettes commerciales, la SPL présente des résultats négatifs depuis deux ans (2020, 2021). Toujours pour les mêmes raisons, le budget prévisionnel serait encore déficitaire (-66 000 €) en 2022.

M. Marc Alibert attire l'attention des administrateurs sur l'incidence comptable de cette situation, afin de ne pas se retrouver dans une situation où les capitaux propres seraient inférieurs à la moitié du capital social.

Les administrateurs votent le projet de budget à l'unanimité.

3/ Projet de plan d'actions 2022

Le plan d'actions a été réalisé en collaboration avec l'ensemble des équipes de la SPL ; Il a naturellement été établi en cohérence avec le projet de schéma touristique métropolitain 2021-2026.

Il est présenté par Vincent Garnier, Directeur général, et Virginie Delas, Directrice générale adjointe ; Il s'articule autour de 5 grands axes :

- Notoriété du territoire
- Tourisme responsable
- Fédération des acteurs
- Transformation de l'outil SPL
- Actions régaliennes

Les administrateurs votent le plan d'actions à l'unanimité.

4/ Propositions de modifications tarifaires

Les tarifs des visites guidées individuelles sont revus à la hausse (+5/+9%). Cette augmentation prend en considération l'augmentation des coûts de prestations des guides-conférenciers

Pour rappel, il faut un minimum de 15 participants pour équilibrer une prestation.

Les administrateurs votent l'augmentation des tarifs des visites à l'unanimité.

5/ Projet de déménagement du bureau d'information touristique de Royat-Chamalières

En illustration de l'augmentation de la ligne budgétaire consacrée à la location des locaux, il est présenté aux administrateurs le projet d'aménagement des probables nouveaux bureaux d'information touristique de Royat-Chamalières situés dans la villa Castel Sévigné.

Quatre propositions tarifaires ont été proposées par le bailleur : 12 ans avec ou sans mobilier – 15 ans avec ou sans mobilier.

Les administrateurs prennent acte de l'avancée de ce projet et émettent les avis suivants :

- Se renseigner sur la présence ou non de la TVA sur les loyers
- Etudier attentivement l'intérêt financier d'opter pour une proposition de loyers, avec ou sans mobilier.

Il est proposé d'évoquer ce point au prochain Conseil d'Administration.

6/ Place de Marché : proposition de suppression du commissionnement

- En collaboration avec les acteurs institutionnels du tourisme (Auvergne Rhône Alpes Tourisme et service tourisme du Conseil départemental Puy-de-Dôme), nous déployons la place de marché Open System auprès de nos partenaires, notamment auprès des meublés thermaux.
- Dans le cadre de l'adoption par ses administrateurs de la stratégie commerciale de la SPL, avait été votée une commission de 8% sur les ventes réalisées à partir de notre site internet. Après évaluation, il a été constaté que ce commissionnement n'avait généré en 2021 qu'un bénéfice de 99 €. Eu égard aux ressources humaines consacrées au suivi de ce commissionnement (technique et comptable) d'autre part mal perçu par nos partenaires, il est proposé sa suppression.

Les administrateurs votent à l'unanimité la suppression de ce commissionnement.

7/ Questions diverses

Madame Marie-Anne MARCHIS est désignée à l'unanimité au comité des risques de la SPL au titre du Conseil d'Administration.

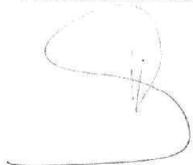
Le Conseil départemental devra désigner un nouveau représentant, non administrateur de la SPL.

Une nouvelle consultation concernant les visites guidées et excursions individuelles et groupes prestations assurées par les guides conférenciers sera lancée début 2022. Il s'agit de pouvoir répondre aux nouvelles demandes de nos actionnaires et de s'adapter aux nouvelles exigences réglementaires.

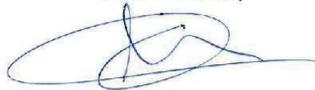
Le Président propose d'organiser un conseil d'administration en janvier prochain sur le thème de l'intégration de Mond'Arverne Tourisme au sein de la SPL Clermont Auvergne Tourisme.
La date du vendredi 28 janvier à 14h00 est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Monsieur Serge PICHOT,
Président du Conseil d'Administration



Un Administrateur,



BUDGET PREVISIONNEL 2021 et 2022 (HT) - Décembre 2021
CLERMONT AUVERGNE TOURISME (Société Publique Locale)

CHARGES	2020	2020	2021	2022	PRODUITS	2019	2020	2021	2022
	Réalisé	Réalisé	Prévisions établies 10/21	Prévisions établies 12/21		Réalisé	Réalisé	Prévisions établies 10/21	Prévisions établies 12/21
Charges de personnel	1 240 343	1 220 666	1 214 000	1 313 000	Prestations de services actionnaires				
- Personnel fixe					- Métropole	1 701 724	1 643 831	1 739 000	1 791 000
- Personnel CDD (remplacements, contrats pro, Personnel Site Puy-de-Dôme, Saisonniers)					- Prestations DSP				
- Taxe sur salaires	38 675	40 792	38 000	42 000	- Conseil départemental 63				
- Cheques déjeuner	14 288	14 288	13 000	13 000	- Ville de Clermont-Ferrand	41 667	41 667	41 667	41 667
- Personnel détaché	57 081	4 167	-	-	- Prestations animation ville de Clermont-Ferrand				
					- Ville de Royat		10 000	10 000	10 000
					- Ville de Chamalières		10 000	10 000	10 000
Total charges de personnel	1 336 099	1 275 736	1 265 000	1 366 000	Total prestations aux actionnaires	1 833 391	1 705 498	1 800 667	1 852 667
Achats et Services extérieurs					Prestations des activités diverses				
- Charges administratives et techniques	199 583	190 960	175 500	166 000	- Prestations de services aux partenaires touristiques privés	51 240	250	29 000	50 000
- Frais déplacements, réception	10 263	5 673	5 000	5 000	- Partenariats	21 474	-	7 000	7 000
- Achats de marchandises pour boutiques	39 246	30 015	33 000	41 500	- Animations, visites guidées et excursions touristiques	131 060	26 138	30 000	43 000
- Location locaux	81 369	80 163	80 200	98 500					
- Achats de visites guidées/animations thématiques/billetterie (1)	92 350	40 459	43 000	45 000					
- Formations du personnel	13 729	5 069	7 000	7 000					
Total achats et services extérieurs	406 542	312 388	343 700	366 000	Actions				
- Plan d'actions (1)	297 210	278 246	300 000	252 000	- Plan d'actions (1)	19 662	15 072	13 000	16 000
- Redevance pour frais de contrôle DSP	297 210	278 246	300 000	252 000	- Nouvelles prestations: billetterie culture / sports / musées	400	223	-	-
- Redevance liée à l'exploitation DSP	10 079	2 696	5 500	5 500	- Ventes de marchandises (boutiques)	75 325	42 995	43 000	59 000
			1 600	5 000	- Régie publicitaire	-	20 730	-	-
Total redevances	10 079	8 196	7 100	10 000	Total ressources propres	290 170	105 340	122 000	175 000
	15 154	8 657	9 000	9 000	Produits Gestion courante	46	828	50	50
Impôts et taxes					Produits financiers	1 305	393	1 000	1 000
- CICE	67	175	200		Produits exceptionnels	1 800	16 002	-	-
- Autres charges de gestion courante					Aides perçues (URISMAF: Châmage partie)		104 324		
- Charges financières	14 774	790	-	-	Reprises sur amortissements et provisions		15 698	6 700	-
- Charges exceptionnelles					Transferts de charges				
- Dotations aux amortissements et aux provisions	81 292	74 749	82 000	90 000					
- Impôts sur les bénéfices	3 428	5 351	-	-					
TOTAL DES CHARGES	2 149 924	1 965 271	2 007 000	2 095 000	TOTA. DES PRODUITS	2 161 410	1 937 801	1 930 417	2 028 717
Résultat positif	9 996	1 385 375	1 786 000	1 733 000	Résultat négatif	-	27 469	- 76 983	- 86 783

(1) Achats qui contribuent à la valorisation du territoire

SPL Clermont Auvergne Tourisme

Office de Tourisme Métropolitain
Maison du Tourisme
Place de la Victoire
63000 Clermont Ferrand
Tél. +33(0)4 73 98 65 00
info@clermontauvergne-tourisme.com
clermontauvergne-tourisme.com

Société Publique Locale au capital de 300 000 euros - N° Siret 023 951 875 000 23 - Immatriculation n°IM063170004



Plan d'actions 2022 - Budget

			Coût plan d'actions (hors coût humain)
Contribuer à la notoriété du territoire	Contenus éditoriaux site internet et référencement	Mise en avant des services de l'OT sur site web	RH INTERNE
		Agenda et table de questions	RH INTERNE
		Captation des intervenants en référencement	RH INTERNE
		Actualisation site internet en langues étrangères (Traduction) via Tourisme	1 000,00 €
		Table de portfolio (tourisme responsable)	RH INTERNE
	Photos / Vidéos	Revue photos territoire métropole, toutes saisons en tenant compte des personnes et de la diversité des publics	6 000,00 €
		Matériaux courts sur les activités de pleine nature	7 500,00 €
	Connaissances et exploitation des données clients	Élaboration Plan d'actions GRC	RH INTERNE
		Acquisition du nouveau logiciel GRC	RH INTERNE
		Formation du personnel au logiciel GRC	RH INTERNE
	Gamification / jeu de piste	Élaboration d'un parcours ludique en ville (format papier)	1 000,00 €
	Campagne de communication	Campagne de communication hors département en partenariat et multi supports	20 000,00 €
		Campagne webmarketing	10 000,00 €
	Logiciels marketing	Logiciels marketing (Algolia, Photothèque Lightroom, Aplice)	11 000,00 €
		Accueil numérique	Affichage dynamique et maintenance écrans tactiles
	Réseaux sociaux	Animation des réseaux sociaux	RH INTERNE
		Adresses publicitaires réseaux sociaux	5 000,00 €
	Editions grand public	Plan de presse de Clermont Ferrand	RH INTERNE
		Débat de l'Éclair magazine - Français et Anglais	12 000,00 €
		Pages des incontournables (langues étrangères)	5 000,00 €
		Guide des hébergements thématiques	4 000,00 €
		Programmes des visites guidées (généralistes, saisonniers/fêtes, etc)	5 400,00 €
		Touring info Services	2 000,00 €
Rédaction carte touristique		1 000,00 €	
Salons grand public	Mémoires (Paris / Lyon)	1 800,00 €	
	Autres salons à définir	2 200,00 €	
Structuration et communication sur l'héritage	Mémoires et itinéraires essentiels (certificat de page patrimoine)	RH INTERNE	
	Contenus tables héritage	RH INTERNE	
Presse	Booster de presse	6 000,00 €	
	Accueil journalistes	4 000,00 €	
Tourisme responsable	Analyse éthique des données utilisateurs	Mise en place de Matomo pour le suivi statistique des visiteurs du site internet	300,00 €
	Partici'ail	Élaboration et suivi des offres Partici'ail	RH INTERNE
Fédération des acteurs	Plan d'actions spécifique ISO 20121	Avril - mars 2022 (ISO 20121)	7 500,00 €
		Avril - mars 2023 (ISO 20121)	3 000,00 €
	Club MICE	Animation Club MICE	8 000,00 €
		Événement Workshop MICE	2 000,00 €
	Fair guest	Mise à jour charte congrès	2 500,00 €
		Élaboration pour les organisateurs de congrès	2 000,00 €
	Cotisations professionnelles	Fairguest - exploitation des données pour la SPI, et pour les partenaires	RH INTERNE
		Fairguest - Animation du Réseau (dans petite diffusion)	RH INTERNE
	Déclinaison du pack partenaire	Cotisations professionnelles (Coclics, France Congrès)	11 500,00 €
		Organiser des temps de rencontres (thématiques et ludiques) : Dates petits déjeuners (Groupe LinkedIn)	2 000,00 €
Structuration nouvelles filières	Guide du partenaire	1 000,00 €	
	Visites des partenaires	RH INTERNE	
Rencontres du tourisme métropolitain	Information des saisonniers des partenaires	RH INTERNE	
	Structuration aux nouvelles filières (vols et aéroports)	RH INTERNE	
Représentation au sein des réseaux	Organisation des rencontres du tourisme	11 000,00 €	
	Représentation au sein des réseaux	RH INTERNE	
Animation filière thermique	Comité de station thermique	16 000,00 €	
Transformation outil SPI (Littéraire)	Elle, Tu, C'est	RH INTERNE	
	Comité de pilotage	RH INTERNE	
	Comité opérationnel en Région et Val Nivernais	RH INTERNE	
	Aménagement des espaces d'accueil	Réflexion aménagement de l'espace d'accueil Filère de la Vignère	5 000,00 €
		Élaboration de l'observatoire climatique des espaces (climat, accessibilité, confort, etc)	7 000,00 €
		Élaborer des guides	2 800,00 €
Transformation outil SPI (commercial)	Recensement des lieux de commerce de la Métropole	RH INTERNE	
	Élaboration de l'agenda et des contenus de la Métropole	RH INTERNE	
	Conventonnement des adhésions Clermont PASS	RH INTERNE	
	Plan de communication Clermont PASS	RH INTERNE	
Transformation outil SPI (commercial)	Plan de communication	RH INTERNE	
	Observatoire des contenus du site Clermont et interconnecté avec le site SP	RH INTERNE	
	Création Meeting guide	5 000,00 €	
	Éditions commerciales	Mise à jour de l'édition MICE	3 000,00 €
Salons Pros	Actualisation de la brochure Groupes et Salons	4 000,00 €	
	Salons pros - Rendez-vous en France et CE	5 000,00 €	
Actions régaliennes	Salons pros - SEE Lyon	1 000,00 €	
	JEP	JEP - organisation de visites guidées	RH INTERNE
	JEP	JEP - communication et agenda Aplice	RH INTERNE
	JEP	JEP - gestion des participations	RH INTERNE
	Logiciel Biletterie	Création et exploitation logiciel Biletterie	RH INTERNE
	Logiciels commerciaux	Logiciels commerciaux (Alois, Biletterie, Ingénierie...)	19 800,00 €
	Cotisations professionnelles	Cotisations professionnelles (Alois France, Fédération des SPI, ADM Tourisme)	6 200,00 €
	Accueil	Concert en espace	RH INTERNE
	Visites guidées individuelles	Organisation des visites guidées	RH INTERNE
	Accueil Congrès	Accompagnement des organisateurs de congrès	RH INTERNE
Animations thématiques	Programmation, encadrement et communication des animations thématiques	RH INTERNE	
Observatoire	Observatoire enquête	2 000,00 €	
Système d'information touristique	Système d'information touristique (API/DAE)	RH INTERNE	
TOTAL			251 900,00 €

Plan d'actions 2022 - Échéances

			janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Contribuer à la notoriété du territoire	Contenus éditoriaux site internet et référencement	Mise en avant des services de l'OT sur site web												
		Agenda et table de questions												
		Captation des intervenants en référencement												
		Actualisation site internet en langues étrangères (Traduction) via Tourisme												
		Table de portfolio (tourisme responsable)												
	Photos / Vidéos	Revue photos territoire métropole, toutes saisons en tenant compte des personnes et de la diversité des publics												
		Matériaux courts sur les activités de pleine nature												
	Connaissances et exploitation des données clients	Élaboration Plan d'actions GRC												
		Acquisition du nouveau logiciel GRC												
		Formation du personnel au logiciel GRC												
	Gamification / jeu de piste	Élaboration d'un parcours ludique en ville (format papier)												
	Campagne de communication	Campagne de communication hors département en partenariat et multi supports												
		Campagne webmarketing en collaboration avec le CRT												
	Logiciels marketing	Logiciels marketing (Algolia, Photothèque Lightroom, Aplice)												
		Accueil numérique	Affichage dynamique et maintenance écrans tactiles											
	Réseaux sociaux	Animation des réseaux sociaux												
		Adresses publicitaires réseaux sociaux												
	Editions grand public	Plan de presse de Clermont Ferrand												
		Débat de l'Éclair magazine - Français et Anglais												
		Pages des incontournables (langues étrangères)												
		Guide des hébergements thématiques												
		Programmes des visites guidées (généralistes, saisonniers/fêtes, etc)												
		Touring info Services												
Rédaction carte touristique														
Salons grand public	Mémoires (Paris / Lyon)													
	Autres salons à définir													
Structuration et communication sur l'héritage	Mémoires et itinéraires essentiels (certificat de page patrimoine)													
	Contenus tables héritage													
Presse	Booster de presse													
	Accueil journalistes													
Tourisme responsable	Analyse éthique des données utilisateurs													
	Partici'ail													
Fédération des acteurs	Plan d'actions spécifique ISO 20121	Avril - mars 2022 (ISO 20121)												
		Avril - mars 2023 (ISO 20121)												
	Club MICE	Animation Club MICE												
		Événement Workshop MICE												
	Fair guest	Mise à jour charte congrès												
		Élaboration pour les organisateurs de congrès												
	Cotisations professionnelles	Fairguest - exploitation des données pour la SPI, et pour les partenaires												
		Fairguest - Animation du Réseau (dans petite diffusion)												
	Déclinaison du pack partenaire	Cotisations professionnelles (Coclics, France Congrès)												
		Organiser des temps de rencontres (thématiques et ludiques) : Dates petits déjeuners (Groupe LinkedIn)												
Structuration nouvelles filières	Guide du partenaire													
	Visites des partenaires													
Rencontres du tourisme métropolitain	Information des saisonniers des partenaires													
	Structuration aux nouvelles filières (vols et aéroports)													
Représentation au sein des réseaux	Organisation des rencontres du tourisme													
	Représentation au sein des réseaux													
Animation filière thermique	Comité de station thermique													
Transformation outil SPI (Littéraire)	Elle, Tu, C'est													
	Comité de pilotage													
	Comité opérationnel en Région et Val Nivernais													
	Aménagement des espaces d'accueil	Réflexion aménagement de l'espace d'accueil Filère de la Vignère												
		Élaboration de l'observatoire climatique des espaces (climat, accessibilité, confort, etc)												
		Élaborer des guides												
Transformation outil SPI (commercial)	Recensement des lieux de commerce de la Métropole													
	Élaboration de l'agenda et des contenus de la Métropole													
	Conventonnement des adhésions Clermont PASS													
	Plan de communication Clermont PASS													
Transformation outil SPI (commercial)	Plan de communication													
	Observatoire des contenus du site Clermont et interconnecté avec le site SP													
	Création Meeting guide													
	Éditions commerciales	Mise à jour de l'édition MICE												
Salons Pros	Actualisation de la brochure Groupes et Salons													
	Salons pros - Rendez-vous en France et CE													
Actions régaliennes	Salons pros - SEE Lyon													
	JEP	JEP - organisation de visites guidées												
	JEP	JEP - communication et agenda Aplice												
	JEP	JEP - gestion des participations												
	Logiciel Biletterie	Création et exploitation logiciel Biletterie												
	Logiciels commerciaux	Logiciels commerciaux (Alois, Biletterie, Ingénierie...)												
	Cotisations professionnelles	Cotisations professionnelles (Alois France, Fédération des SPI, ADM Tourisme)												
	Accueil	Concert en espace												
	Visites guidées individuelles	Organisation des visites guidées												
	Accueil Congrès	Accompagnement des organisateurs de congrès												
Animations thématiques	Programmation, encadrement et communication des animations thématiques													
Observatoire	Observatoire enquête													
Système d'information touristique	Système d'information touristique (API/DAE)													

154/232

TOTAL 251 900,00 €

145

146

PROPOSITION TARIFS 2022
VISITES GUIDEES GROUPEES

PRESTATIONS MISE A DISPO GUIDEES FORFAITAIRE (Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9)	Prix de vente	Prix de vente	Prix de vente	Augmentation en %	Prix de vente	Prix d'achat	Marge nette	Marge nette prix de vte HT (en %)
	2020	2021	2022		2022	2021+		
	TTC	TTC	TTC		HT	(AO 20/24)		
Vacation - 1 heure - Français	106,00	109,00	111,00	1,83%	92,50 €	78,20 €	14,30 €	15,45%
Vacation - 1 heure - Etranger	127,50	130,50	132,00	1,15%	110,00 €	93,44 €	16,56 €	17,73%
Vacation - 2 heures - Français	139,00	142,00	144,00	1,41%	120,00 €	98,52 €	21,48 €	21,81%
Vacation - 2 heures - Etranger	167,00	170,50	172,50	1,17%	143,75 €	118,83 €	24,92 €	20,97%
Vacation - 3 heures - Français	175,50	179,00	181,50	1,40%	151,25 €	123,91 €	27,34 €	22,07%
Vacation - 3 heures - Etranger LOT1	217,50	217,50	222,00	2,07%	185,00 €	152,26 €	32,74 €	21,50%
Vacation - 3 heures - Etranger	202,50	208,50	211,50	1,44%	176,25 €	145,24 €	31,01 €	21,35%
Vacation scolaire Français - 1 h 30 ou groupe adulte 1h	113,00	116,00	117,00	0,86%	97,50 €	83,28 €	14,22 €	17,07%
Vacation scolaire Etranger - 1 h 30 ou groupe adulte 1h	134,50	137,50	139,50	1,45%	116,25 €	98,52 €	17,73 €	18,00%
Vacation demi-journée Français	190,00	194,00	196,50	1,29%	163,75 €	135,08 €	28,67 €	21,23%
Vacation demi-journée Etranger	234,00	239,00	241,50	1,05%	201,25 €	165,55 €	35,70 €	21,57%
Vacation journée Français	305,50	312,00	315,00	0,96%	262,50 €	217,35 €	45,15 €	20,77%
Vacation journée Etranger	359,00	366,50	370,50	1,09%	308,75 €	258,98 €	49,77 €	19,22%

Prix de l'heure supplémentaire (Lot 9) - au-delà de 10 h de visite sur une prestation journée - au-delà de 4 h de visite sur une prestation demi-journée	Prix de vente 2020	Prix vente TTC 2021	Prix vente TTC 2022	Augmentation en %	Prix de vente 2021 HT	Prix Achat TTC 2021+ (AO 20/24)	Marge nette	Marge nette prix de vte HT en %
En français	47,50 €	49,50 €	51,00 €	3,03%	41,25 €	41,64 €	0,86 €	2,06%
En langues étrangères	53,50 €	55,50 €	57,00 €	2,70%	46,25 €	46,72 €	0,78 €	1,66%

PRESTATIONS VISITES THEATRALISEES (Lot 8)	Prix de vente	Prix de vente	Prix de vente	Augmentation en %	Prix de vente	Prix d'achat	Marge nette	Marge nette prix de vte HT (en %)
	2020	2021	2022		2021	2021+		
	TTC	TTC	TTC		HT	(AO 20/24)		
Vacation 1 h 30 - Français	249,50	249,50	252,00	1,00%	207,92 €	193,88 €	16,12 €	8,31%
Vacation 1 h 30 - Etranger	249,50	249,50	252,00	1,00%	207,92 €	193,88 €	16,12 €	8,31%

PRESTATIONS VISITES Géologiques volcanologiques (Lot 11)	Prix de vente	Prix de vente	Prix de vente	Augmentation en %	Prix de vente	Prix d'achat	Marge nette	Marge nette prix de vte HT (en %)
	2020	2021	2022		2021	2021+		
	TTC <i>(voir commentaire)</i>	TTC	TTC		HT	(AO 20/24)		
Vacation - 2 heures - Français	139,00	141,50	142,50	0,71%	117,92 €	101,51 €	17,25 €	16,99%
Vacation - 2 heures - Etranger	167,00	169,50	171,00	0,88%	141,25 €	121,81 €	20,69 €	16,99%
Vacation demi-journée Français	208,00	219,00	220,50	0,68%	182,50 €	157,34 €	26,41 €	16,79%
Vacation demi-journée Etranger	249,00	261,00	262,50	0,57%	217,50 €	187,79 €	30,96 €	16,49%
Vacation journée Français	290,00	303,50	306,00	0,82%	252,92 €	218,24 €	36,76 €	16,84%
Vacation journée Etranger	345,00	360,00	361,50	0,42%	300,00 €	258,84 €	42,41 €	16,38%
Conférence 1h30 à 2h - en français	303,00	318,00	319,50	0,47%	265,00 €	228,39 €	37,86 €	16,58%
Conférence 1h30 à 2h - Etranger	345,00	360,00	361,50	0,42%	300,00 €	258,84 €	42,41 €	16,38%

Frais de dossier pour prestation demi journée : 15 € TTC (n'inclut pas l'organisation du circuit)
Frais de dossier pour prestation journée : 30 € TTC (n'inclut pas l'organisation du circuit)

Tarifs 2022

Visites guidées	Plein tarif 2021	Plein tarif 2022	% Augmentation	Tarif réduit 2021 ⁽¹⁾	Tarif réduit 2022 ⁽¹⁾	% Augmentation	Gratuité ⁽²⁾
Visites classiques : 2 heures (centre historique, Clermont, Montferriand, Royat-Chamalières, communes métropole, deux œuvres au musée, etc...)	7,80 €	8,50 €	7,59%	5,40 €	6,20 €	6,90%	
Visites classiques : 1 heure (Grandsiege, Notre-Dame-du-Port, cathédrale, Opéra, une œuvre au musée...)	6,50 €	7,00 €	7,69%	5,50 €	5,90 €	7,27%	
Visites jeune public : 1h15 (tarif unique)	6,00 €	6,50 €	8,33%				Gratuité pour les moins de 6 ans
Carte de fidélité (5 visites - classiques -)	32,00 €	35,00 €	9,38%				
Visites théâtralisées (Clermont/Royat Chamalières) - (tarif unique)	9	9,50 €	5,56%				Gratuité pour les moins de 6 ans

NB :
(1) Tarif réduit pour les personnes en situation de handicap, les sénieurs et étudiants, Ozam, CMS
(2) Gratuités jusqu'à 35 ans inclus sauf visites spéciales, théâtralisées et jeune public
(3) Pour les visites incluant des prestations particulières ou des prestations supplémentaires (pâtisseries, entrée de site, transport...), un prix spécifique s'applique.

RELEVÉ D'AVIS DU COMITÉ DES RISQUES DU 25 NOVEMBRE 2021

Désignation du Président de séance : M. Frédéric PILAUD est désigné Président de séance.

1/ **Projet de Budget 2022**

⇒ Les membres du comité des risques proposent de mettre en adéquation les lignes « *achats de visites guidées / animations thermales / billetterie* » dans les chapitres « *Charges* » et « *Produits* » du projet de budget. Et par voie de conséquence, la ligne « *plan d'actions* » devra être adaptée.

⇒ Dans la présentation de ce projet de budget, le comité des risques propose de rapprocher les lignes « *visites guidées* » et « *plan d'actions* » car elles contribuent à la valorisation de la destination et à sa promotion.

⇒ Aux fins de meilleure lisibilité, le comité des risques propose d'afficher l'année 2019 sur le projet de budget.

⇒ Pour davantage de transparence et de prise de conscience des actionnaires sur la situation financière de la SPL, le comité des risques souhaite que soit affiché le résultat comptable négatif de l'exercice 2022.

2 / **Projet de plan d'actions 2022**

⇒ Pas d'avis à formuler.

3/ **Proposition de modifications tarifaires**

⇒ Le comité des risques est favorable à ces modifications.

TARIFS GESTION DOSSIERS CONGRES

Prestations		Tarifs 2021 HT / dossier traité	Tarifs 2022 HT / dossier traité	
Hébergement		0 € HT (1)	0 € HT (2)	
Inscription simple	Formule A (1 ligne d'inscription)	16 € HT	17 € HT	Tarifs dégressifs avec au moins 1 nuitée hors haute saison selon l'année et à partir de 300 inscriptions
Inscription +	Formule B (inscription + 1 ou 2 options)	21 € HT	22 € HT	
Inscription ++	Formule C (inscription + multiple options)	28,5 € HT	30 € HT	

(1) ouverture page web pour hébergement : 135 € HT
(2) ouverture page web pour hébergement : 145 € HT

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

4/ Projet de déménagement du bureau d'information touristique de Royat-Chamalières

⇒ Le comité des risques est favorable à ce déménagement, mais propose d'intégrer la possibilité d'évolution des aménagements mobiliers dans la négociation sur le bail avec le propriétaire.

5/ Place de marché : proposition de suppression du commissionnement

⇒ Le comité des risques émet un avis favorable.

6/ Questions diverses

Il est indiqué par le Directeur général que le Conseil d'Administration devra désigner un représentant du Conseil départemental au comité des risques.



Frédéric PILAUD
Président(e) de séance



160/232

01.	ACCUEILLIR ET INFORMER NOS VISITEURS pages 4 - 9
02.	FAIRE ÉVOLUER L'IMAGE ET LA NOTORIÉTÉ DE LA DESTINATION pages 10 - 11
03.	PROMOTION - COMMUNICATION SE DÉFINIR COMME UNE VÉRITABLE DESTINATION pages 12 - 37
04.	ÊTRE IDENTIFIÉE COMME UNE DESTINATION DE TOURISME RESPONSABLE pages 38 - 42
05.	ÊTRE MOTEUR DE LA RELANCE DE LA FILIÈRE TOURISME D'AFFAIRES pages 43 - 46
06.	ACCOMPAGNER LA STATION THERMALE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SON OFFRE pages 47 - 52
07.	ADAPTATION DU FONCTIONNEMENT DE L'OTM pages 53 - 58

PRÉAMBULE

Pour la seconde année consécutive, 2021 a été une année de récession pour la filière tourisme.

Pour rappel, et en raison de la crise sanitaire, le personnel de Clermont Auvergne Tourisme a été en activité partielle du 1er mars au 31 mai 2021. Tous nos bureaux d'information touristique ont quant à eux été fermés du 4 avril au 18 mai. Cela a directement impacté les résultats financiers de Clermont Auvergne Tourisme. Notre chiffre d'affaires est donc en baisse de 7% par rapport à l'exercice précédent, avec un résultat comptable de - 20 k€.

Pour autant, les équipes de l'Office de Tourisme métropolitain se sont mobilisées en faveur du redémarrage de l'activité, développant de nouvelles dynamiques avec nos partenaires, publics ou socioprofessionnels.

Nos priorités d'actions ont été déclinées en fonction de quatre priorités :

- Notoriété du territoire
- Tourisme responsable
- Fédération des acteurs
- Transformation de l'outil SPL (statutaire et commercial)

Comme l'an passé, l'Auvergne a bénéficié d'un fort engouement de la part de la clientèle hexagonale pendant la saison estivale. Sans surprise la fréquentation de nos trois bureaux d'information touristique, en hausse de près de 11%, a été très majoritairement française (92%). Côté clientèles étrangères, les Belges, Néerlandais et Allemands constituent le trio de tête.

Au rayon nouveautés, à noter la création d'un document attendu : la carte touristique de la métropole qui recense l'ensemble des sites incontournables du territoire. Mais également l'acquisition de nouveaux outils performants comme celui permettant désormais la connaissance de la e-réputation de notre destination et de ses acteurs (essentiellement les hébergements et sites touristiques).

Le volet commercialisation a fait l'objet d'une attention toute particulière. Le Clermont Pass, notre traditionnel city break, a ainsi été dématérialisé et décliné à l'usage de la clientèle thermale. Mais surtout, nous avons initié un important travail associant l'ensemble des équipes afin de doter notre organisation d'une véritable stratégie en matière de Gestion de la Relation Client (GRC). L'objectif est naturellement de fidéliser la clientèle et d'augmenter le chiffre d'affaires tant de la destination que de notre SPL.

Affichant la volonté d'être moteur de la relance de la filière Tourisme d'Affaires et sous l'égide du Bureau des congrès, une stratégie marketing MICE ainsi qu'un plan d'actions dédié ont été adoptés.

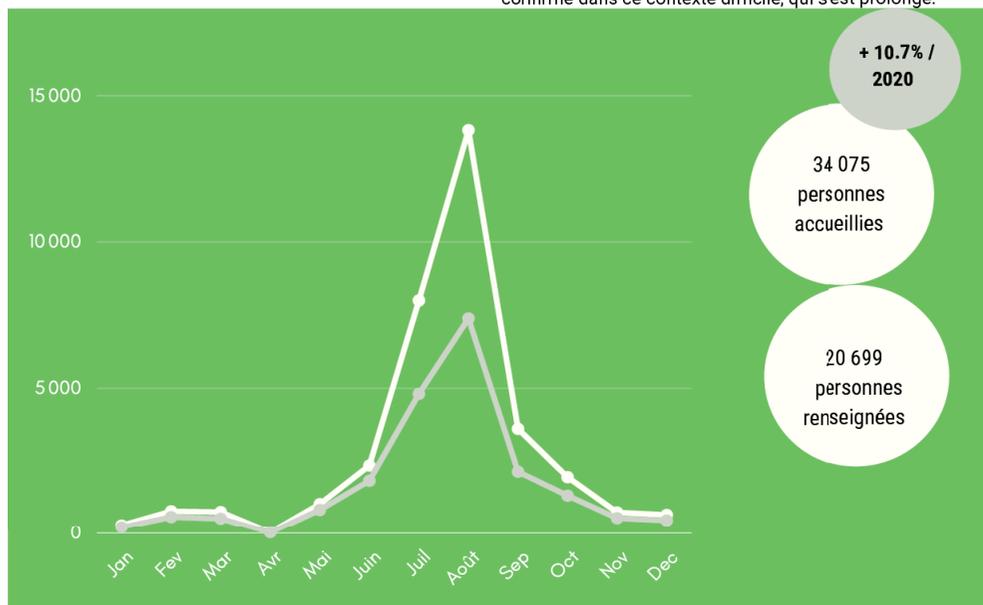
En matière de promotion, différents canaux ont été utilisés. Le média radio à la faveur d'une importante campagne estivale sur les bassins de Lyon, Bordeaux, Toulouse et Montpellier. Le canal digital avec notre participation à une ambitieuse campagne de promotion des ventes menée en partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, Atout France et Expédia.

Enfin, avec l'objectif d'être identifié comme un véritable acteur en matière de responsabilité sociétale et ce tourisme durable, nous avons œuvré tout au long de ces douze mois en faveur de la mise en place en interne d'un système de management responsable en vue de l'obtention en 2022 de la norme ISO 20121.

ACCUEILLIR ET INFORMER NOS VISITEURS

FRÉQUENTATION DES BUREAUX D'INFORMATION DE CLERMONT, ROYAT-CHAMALIÈRES ET PUY DE DÔME

La hausse du nombre de visiteurs renseignés montre que notre destination reste un coup de cœur. Besoin de nature, d'espace, de randonnées et d'activités en extérieur confirmé dans ce contexte difficile, qui s'est prolongé.

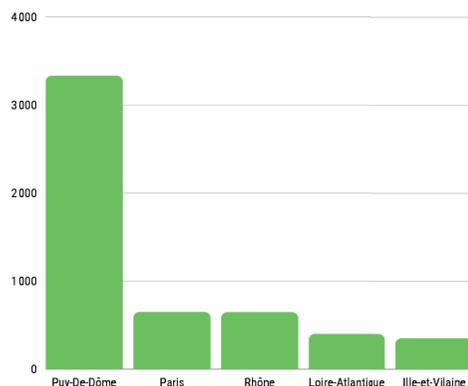


La clientèle a été majoritairement française en 2021, **92% de nos visiteurs**

Les chiffres sont en légère hausse, malgré un 3e confinement, qui englobait un grand nombre de jours fériés; Nos visiteurs étaient en général de excursionnistes présents sur des courts séjours.

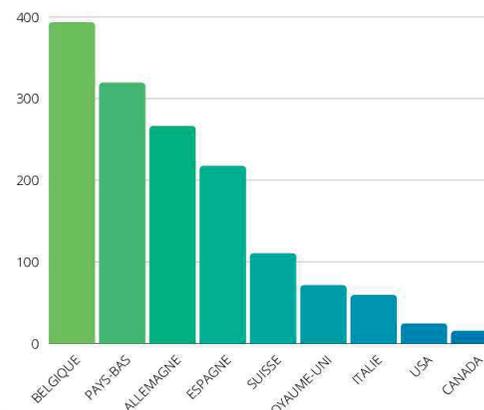
Les Puydomois ont poursuivi la redécouverte de leur département, l'envie de parcourir des territoires proches de chez eux.

Le trio de tête reste Paris, Rhône et Loire-Atlantique.



Répartition sur un panel de 16 244 visiteurs

Nationalités des visiteurs étrangers



Le nombre de visiteurs étrangers a enregistré des hausses en cette seconde année de crise sanitaire, mais bien en deçà du volume de visiteurs français.

Les nationalités en top 10, qui nous rendent visite, sont inchangées par rapport à 2020.



706 appels traités de début avril à mi-mai grâce au maintien du standard téléphonique géré par le BIT de Clermont. Questions diverses et variées avec une nette reprise des demandes de documentations pour un envoi par courrier. Reprise de l'activité en vue de la préparation des vacances d'été.



3079 mails reçus
2852 mails envoyés



EXPÉRIENCE À L'ACCUEIL :

Au cours du printemps 2021, l'équipe accueil s'est mobilisée pour proposer des alternatives à l'accueil physique, impossible en période de confinement.

Des tests ont été effectués sur de l'accueil "phygital" (rendez-vous en ligne en visio) et des réponses par chats instantanés.

Profils des visiteurs - centres d'intérêt



Recherche d'espace, de nature et de verdure.
Appétence marquée pour la randonnée et les activités de pleine nature

Intérêt grandissant pour le patrimoine, le tourisme urbain et la culture grâce à l'allègement des protocoles et des dispositions gouvernementales

Curistes venus plus nombreux en 2021 (4317) qu'en 2020 (2649). Succès croissant pour le format miniature 6 jours.
Curistes en quête d'activités de pleine nature, accessibles en navette, et de nouvelles découvertes touristiques.

EXPOSITIONS À L'ESPACE VICTOIRE

L'activité de cet Espace a été fortement impactée par des reports ou des annulations en raison des mesures issues de la crise sanitaire. La mise en place du pass sanitaire durant l'été a nécessité la fermeture de L'Espace avec le maintien, dans certains cas, d'expositions uniquement visibles de l'extérieur.

Expositions annulées ou reportées (pour la 2e année consécutive) : Thermes de Royat et animations – Journées des Métiers d'art – Triennale d'Estampes- Biennale de l'Architecture – 150 ans du train Cévenol

Expositions maintenues :

• **Les Arts en balade du 19 au 30 mai**

Carte blanche à Julie Etesse-Deneuvy (prix coup de cœur du public 2020)

• **Europavox du 3 au 28 juin**

Photographes et carnetistes évoquent le festival

• **L'Auvergne à la carte juillet-août**

Dans le cadre de Clermont-Ferrand Massif central 2028 "Un été pour prendre de la hauteur", sélection de 21 cartes et plans du XVIe siècle au début du XXe siècle, issus de la bibliothèque du Patrimoine

• **Jazz en Tête du 9 au 28 septembre**

Photographies des précédentes éditions du festival par Michel Vasset

• **Mon Clermont c'est... à partir du 3 décembre**

Exposition des lauréats du jury du concours photos estival, coorganisé par la Ville de Clermont, Clermont Auvergne Métropole et Clermont Auvergne Tourisme



BOUTIQUES DES ESPACES D'ACCUEIL

La Maison du Tourisme à Clermont-Ferrand et le bureau de tourisme de Royat-Chamalières disposent d'espaces boutiques.

Ces boutiques sont à la fois un outil de valorisation des produits du territoire, un moyen de prolonger et d'intensifier l'expérience de nos visiteurs, de participer à l'économie locale et aussi d'augmenter les ressources propres de la structure.

Objectifs principaux :

- Proposer un ensemble de produits souvenirs et valoriser les produits d'excellence du territoire
- Proposer des objets-souvenirs originaux et de qualité
- Valoriser les produits d'excellence
- Privilégier les circuits courts et les artisans locaux
- Développer l'autofinancement de l'Office de Tourisme



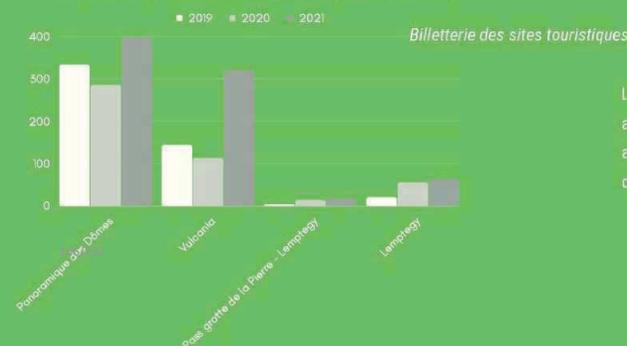
Réalisations marquantes sur l'année 2021 :

Dans le cadre de notre démarche ISO 20121, nous avons souhaité cette année mettre en valeur davantage d'artisans locaux et développer une gamme de produits plus écoresponsables.

Indicateurs & comparatifs sur l'année précédente :

Le chiffre d'affaires de 2021 représente les deux tiers de celui d'une année de référence hors pandémie. Entre 2020 et 2021, il a légèrement augmenté (+18%).

Le panier moyen reste stable : 11.74€ (12.25€ en 2020).



Le nombre de billets vendu a augmenté, les clients devant anticiper leurs achats en raison des jauges imposées.

5009 produits rendus en 2021 contre 4061 en 2020

CA : 58 764 € en 2021 49 735€ en 2020

BILLETTERIE SPECTACLES

Dans le cadre de la délégation de service public signée avec Clermont Auvergne Métropole, la SPL Clermont Auvergne Tourisme dispose, depuis le mois de septembre 2018, d'un service de billetterie destiné au grand public. Ce service gratuit est mis à disposition des organisateurs de spectacles ou de manifestations diverses se déroulant sur le territoire métropolitain.

2 lieux de vente: l'un situé à la Maison du Tourisme, place de la Victoire à Clermont-Ferrand, le second sur le site de Royat, place Allard.

Cette mission permet à la SPL d'être un maillon essentiel dans la valorisation de l'offre culturelle foisonnante de notre territoire.

Budget annuel

➔ Maintenance logiciel Rodrigue: 735€ HT par mois + Achat de billets logotés

1 Conseillère en séjours - Responsable billetterie: Marie DALLE

2 Conseillères en séjours - Binômes: Nina PALASSE et Marine SINSARD

La billetterie en chiffres



BILLETTERIE SPECTACLES ASSOCIATIONS / OPÉRATEURS CULTURELS 2021	
Opérateurs métropolitains	
Orchestre d'Harmonie de Clermont-Ferrand	
Théâtre du Valet de Cœur	
Clermont Auvergne Opéra	
Jazz en tête	
Les Trans'urbaines	
Cour des trois coquins	
O. symphonique des dômes	
Lee Voirien	
Orchestre Sostenuto	
Festival des Musiques Démesurées	
Comité de quartier Saint Jacques	
Orchestre symphonique des Dômes	
CCAS de Clermont	
Mairie de Clermont-Ferrand	
Clermont Auvergne Métropole	
Opérateurs hors métropole	
PG Organisation	

Le nombre de places vendues par opérateurs et les sommes encaissées :

	Nombre de billets vendus	Somme reversée à l'opérateur
Clermont Auvergne Opéra	3	62 €
Jazz en tête	170	5 750 €
Les Trans'urbaines	118	1 689 €
Cour des 3 coquins	38	347 €
O. symphonique des dômes	14	206 €
Lee Voirien	2	20 €
Sostenuto	347	6 580 €
Théâtre du Valet de Cœur	7	88 €
Musiques Démesurées	13	75 €
Comité de quartier St Jacques	78	770 €
Avec commission 10%		
PG Organisation	24	972 €

En conclusion :

L'arrêt de la billetterie spectacle durant le premier semestre 2021 a été suivi d'une reprise assez timide sur la fin d'année.

Il apparaît donc difficile de réaliser un bilan pour l'année 2021, celle-ci ayant été très fortement impactée par la crise sanitaire liée à la Covid19.

Les restrictions liées au monde de la culture ayant été levées récemment, nous espérons un redémarrage "normal" de l'activité pour la prochaine saison culturelle.

Suite à une consultation lancée en décembre 2021, nous venons de faire l'acquisition d'un nouveau logiciel billetterie qui sera opérationnel dès le mois de septembre 2022. Celui-ci nous permettra notamment de faire de la vente en ligne par le biais de notre site Internet.

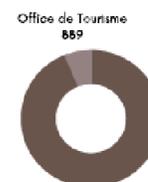
QUANTIFICATION ET QUALIFICATION DE L'OFFRE DE LA MÉTROPOLE

QUALITÉ DE LA DONNÉE APIDAE 63

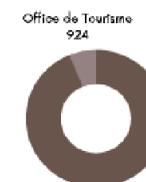
Le volume total des offres ci-dessous correspond à toute l'offre, à l'exception des événements et des activités ponctuelles.

Progression du volume d'offres en 2021

État des lieux début 2021



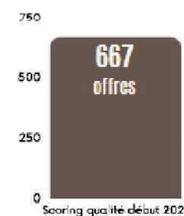
État des lieux fin 2021



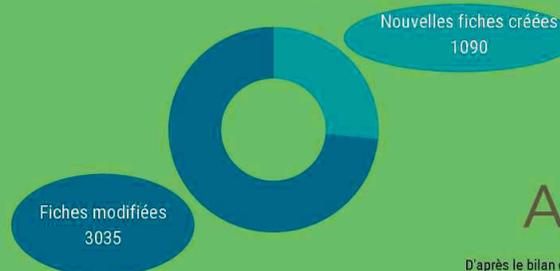
Augmentation de 3,9%
du volume d'offres
sur le territoire
de l'Office de Tourisme

Sont considérées comme qualitatives les offres disposant à minima d'un descriptif court renseigné, d'une géolocalisation validée, d'une photo, d'une période en clair renseignée et d'un moyen de communication renseigné.

Offres ayant la qualité minimale requise



En se focalisant sur la partie Agenda



Apidae
L'INFORMATION TOURISTIQUE

D'après le bilan qualité de la donnée Apidae 63
Source : Conseil Départemental 63

FAIRE ÉVOLUER L'IMAGE ET LA NOTORIÉTÉ DE LA DESTINATION

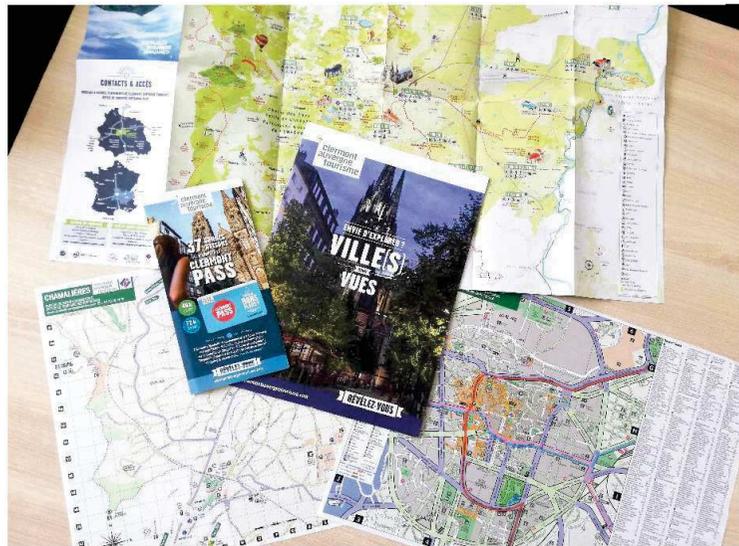
POURSUITE DE L'ADAPTATION DE LA CHARTE GRAPHIQUE

Editions 2021 (sur budget 2020) :

- **Document d'appel en français Ville(s) avec Vues** : 20 000 exemplaires - janvier
- **Plans sous-mains** deux modèles : Clermont-Ferrand et Chamalières-Royat : 1000 sous-mains de 50 feuillets - janvier
- **Parcours dans la Ville** (dessins complétés) : 30 000 exemplaires - janvier

Editions 2021 (sur budget 2021) :

- **Les visites guidées de l'Office de Tourisme métropolitain (hiver-printemps)** : 7000 exemplaires - janvier
- **Les visites guidées de l'Office de Tourisme métropolitain (été)** : 30 000 exemplaires - juin
- **Les visites guidées de l'Office de Tourisme métropolitain (automne-hiver)** : 7000 exemplaires - mi-septembre
- **Flyer ClermontPass** : 20 000 exemplaires - début avril
- **Carte touristique de la métropole (nouauté)** : 10 000 exemplaires - mi-juillet



169/232

MISE EN ŒUVRE D'UN OUTIL D'ÉVALUATION DE LA E.REPUTATION DE L'OFFRE DE LA DESTINATION

Observations effectuées sur 59 établissements, principalement des hôtels.

L'outil FairGuest a été mis en place dans l'année 2020. C'est un outil d'analyse de la e-réputation et de la qualité de l'offre perçue par les clients.

Les avis des vacanciers sont collectés sur plus de 20 plateformes d'avis dans le monde, centralisés et analysés sur des aspects quantitatifs, qualitatifs et sémantiques.

L'outil permet enfin de générer des tableaux de bord personnalisables à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole, par type d'activité et même par prestataire touristique.

Indicateurs / évolution par rapport à l'année précédente :

Exemple de blocs issus du tableau de bord sur la filière hôtellerie entre 2020 et 2021.



Thèmes abordés par les clients :



170/232

Taux de satisfactions :



11

PROMOTION - COMMUNICATION SE DÉFINIR COMME UNE VÉRITABLE DESTINATION

OBSERVATION ET VEILLE

Clermont Auvergne Tourisme est associé, aux côtés de la Direction du Tourisme, aux travaux du comité technique de l'Observatoire OSE du tourisme. En raison de la crise sanitaire, l'enquête clientèles précédemment envisagée n'a pas pu se dérouler ; elle a été remplacée par trois enquêtes de conjoncture menées durant la saison estivale.

Parallèlement, une première réflexion a été menée sur la filière tourisme d'affaires en vue d'en faire un sujet d'expertise pour l'Observatoire.

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE RELATION CLIENT

Objectif: optimiser la gestion de la relation entretenue par l'Office de Tourisme métropolitain avec ses clients (GRC) dans le but de fidéliser la clientèle et d'augmenter le chiffre d'affaires tant de la SPL que de la destination.

Cibles : Grand public (B to C), Commercial (B to B) et socioprofessionnels métropolitains

Actions: 3 temps dans la démarche

- 1 > État des lieux (inventaire des outils et des données recueillies à ce jour) : réalisé au 1^{er} trimestre 2021
- 2 > Prise de décisions : 2^{ème} trimestre 2021 ▪ Définition des objectifs ▪ Choix de l'outil ▪ Organisation interne
Pour la définition des objectifs, nous avons souhaité être accompagnés par le Cabinet BEE'ONDE, nous apportant les données marketing et l'organisation, à travers une approche transverse et collaborative pour stimuler l'intelligence collective et engager les collaborateurs.
Cet accompagnement a mobilisé une quinzaine de collaborateurs sur l'année.

- 3 > Mise en œuvre des 1^{ères} actions : 2^{ème} semestre 2021

Le contexte

Notre structure a fortement digitalisé ses activités de promotion et de commercialisation pour répondre aux nouveaux comportements des voyageurs.

Que ce soit par le biais de points de contact physiques ou digitaux, les occasions de contact et de collecte de données sont nombreuses, mais à ce jour les données ne sont pas consolidées ni exploitées pour personnaliser la relation client.

Nous avons identifié deux enjeux majeurs dans notre stratégie de développement :

- ➔ Optimiser la collecte et la consolidation des données pour une meilleure connaissance des prospects et des clients du territoire.
- ➔ Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion de la relation client pour améliorer l'expérience des voyageurs et ainsi les fidéliser.



Inspirée du design thinking, la feuille de route s'est déroulée en 4 étapes et s'est basée sur une méthodologie et des outils centrés sur le client.



ETAPE 1 Création des Personae qui sont au cœur du parcours client de chaque segment de clientèles.	ETAPE 2 Analyse du parcours client et de son expérience actuelle pour identifier les pistes d'amélioration.	ETAPE 3 Design de l' expérience client cible et priorisation des actions à mettre en œuvre.	ETAPE 4 Élaboration d'un plan d'actions opérationnel en phase avec les objectifs, les priorités identifiées et les ressources disponibles...

La méthode agile et itérative, privilégiant les petits pas, a permis la production de livrables :

- Une stratégie de Gestion Relation Client
- Un plan d'actions 2022 sur les 4 segments de clientèles prioritaires
- Un planning de mise en œuvre et des ressources identifiées.

DÉMATÉRIALISATION DU CLERMONTPASS

Budget : 12 000 € – Échéance : avril 2021

Action : Dématérialiser le produit touristique (city break) existant actuellement sous forme de chéquier papier avec coupons détachables



Le ClermontPass est un produit touristique proposé par Clermont Auvergne Tourisme. Vendu à tarif promotionnel, il permet le libre accès à certains sites touristiques majeurs (Panoramique des Dômes, Aventure Michelin, Volcan de Lemptégy, Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie) ainsi qu'à un musée métropolitain, au choix du visiteur. Il offre également la possibilité de bénéficier de tarifs réduits auprès de sites de visites ou de loisirs (Vulcania, ASM Expérience) et de restaurants et commerces du territoire.

En 2021, 3 Pass ont été proposés à la vente : un Pass 48h au prix de 23€, un Pass 72h au prix de 39€ et un Pass Thermal, valable 21 jours, au prix de 41€.

Ces Pass touristiques sont vendus aux bureaux d'informations de Clermont et de Royat, au point d'accueil et d'informations du puy de dôme mais également sur notre site Internet.

Cibles : clientèles de tourisme urbain / curistes

Objectifs :

- Simplifier la relation commerciale avec les partenaires
- Améliorer l'expérience clients
- Suivre en temps réel les ventes
- Disposer d'outils d'évaluation et d'observation

Après consultation, nous avons fait le choix de partir avec la société ADELYA, habituée à créer des cartes de fidélité et des Pass touristiques.

Nous avons commandé des Pass sous la forme de cartes bleues et avons déployé un système de réservation en ligne. Ainsi le client n'a plus le besoin de se déplacer jusqu'à nos bureaux et peut utiliser le Pass via un QR code adressé dans sa boîte mail.

Cette nouvelle configuration des Pass a conduit les sites partenaires à se former à cette nouvelle application, chaque passage nécessitant un pointage du prestataire.

Communication autour des ClermontPass :

La communication des ClermontPass a été assurée par l'achat d'encart publicitaires dans 5 guides été régionaux, en contrepartie de rédactionnels présentant la globalité de l'offre estivale de l'Office, visites guidées, animations, supports digitaux ainsi que par une campagne Decaux Ville de 75 faces.

173/232

	ventes en boutique	ventes sur ingenie	total
pass 48 H	170	144	314
pass 72 H	73	68	141
pass thermal	30		30
CA TTC	7 987 €	5 964 €	13 951 € / 485

En 2021, 485 Pass ont été vendus pour un chiffre d'affaires total de 13 951€. En 2020, 655 Pass avaient été vendus pour un chiffre d'affaires total de 15 552€.

Ces chiffres sont toutefois à remettre en perspective avec l'année compliquée que nous venons de traverser. En effet, les ClermontPass 2021 n'ont pu voir le jour qu'à la fin du mois de juin/début juillet, ne profitant donc pas des vacances de printemps et des ponts du mois de mai (période propice à la vente de ClermontPass). En outre, ils ont subi de plein fouet la concurrence, et notamment la multiplication de produits proposant les mêmes offres que les nôtres (Pass proposé par Terra Volcana – Carnet de Voyage du PDD).

Cette première année de dématérialisation a également engendré des difficultés chez certains de nos partenaires quant à l'utilisation de ces nouveaux Pass ainsi que des difficultés de la part de nos équipes à s'adapter à un nouvel outil de vente.

Enfin, le Pass Thermal, à destination de nos curistes, n'a malheureusement pas eu le succès escompté.

L'année 2021 a donc été une année "test" tant pour les partenaires que pour les conseillers en séjours en charge de la promotion du produit.

Pour 2022, nous prévoyons donc :

- un début des ventes en amont (avril 2022).
- la réintégration du titre de transport (en collaboration avec le SMTC).
- une redéfinition du Pass thermal, plus en adéquation avec les attentes de nos curistes.

ACTIONS DE PROMOTION RÉGIONALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES

CAMPAGNE RADIO

Clermont Auvergne Tourisme a lancé une grande opération de communication en 2021 ; le média choisi cette année a été la radio. Une campagne a été conçue et diffusée sur les stations NRJ et Chérie FM entre le 28 juin et le 21 août. Les bassins de clientèles retenus ont été Lyon, Bordeaux, Toulouse et Montpellier. Au total, ce sont 1 100 spots de 30 secondes chacun qui ont été diffusés.

PROMOTION COMMUNICATION – MARKETING DIGITAL

FRÉQUENTATION ET DÉVELOPPEMENT DES SITES INTERNET

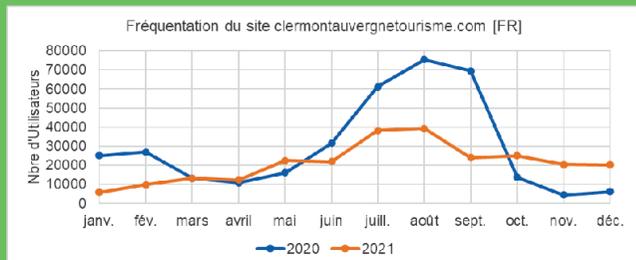
Les objectifs étaient l'analyse et développement de nouvelles fonctionnalités pour améliorer l'expérience utilisateur et générer davantage de fréquentation sur les sites Internet.

En 2021, trois actions majeures ont été réalisées :

- **Avril à novembre** : audit et mise en conformité du site grand public pour l'obtention de la certification RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).
- **Décembre** : intégration de la solution Matomo comme outil d'analyse statistique.
- **Décembre** : Amélioration de l'affichage des informations des hébergeurs dans le cadre de la commercialisation et la réservation en ligne.

Indicateurs / évolution par rapport à l'année précédente :

Site Internet www.clermontauvergnnetourisme.com

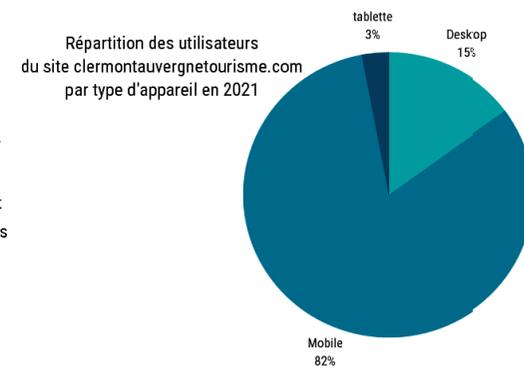


La fréquentation du site Internet a subi une baisse générale au cours de l'année 2021.

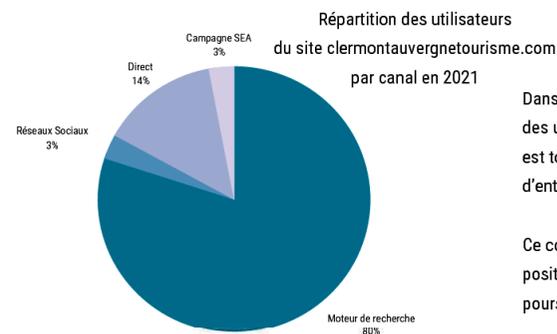
Plusieurs raisons peuvent expliquer cela :

- La mise en place du pass sanitaire qui a pu freiner les visiteurs dans leurs déplacements
- La mise en conformité du bandeau cookies imposée par la CNIL qui permet aux internautes de refuser les traceurs et donc ne pas être comptabilisés dans les statistiques de fréquentation. Ce sont 74% des utilisateurs sur desktop et 83% des utilisateurs sur mobile qui acceptent les cookies d'après les études de marché. D'où une baisse mécanique du trafic entre 26% sur desktop et 17% sur mobile.
- Les vagues successives de la pandémie d'avril à novembre 2021.

Profil et comportements des utilisateurs



L'augmentation des consultations sur mobile se confirme en 2021. La prise en compte de ces comportements est désormais indispensable pour tous les développements du site.



Dans la continuité de 2019 (63%) et 2020 (73%), la part des utilisateurs provenant des moteurs de recherche est toujours en augmentation. Elle reste la porte d'entrée principale du site Internet.

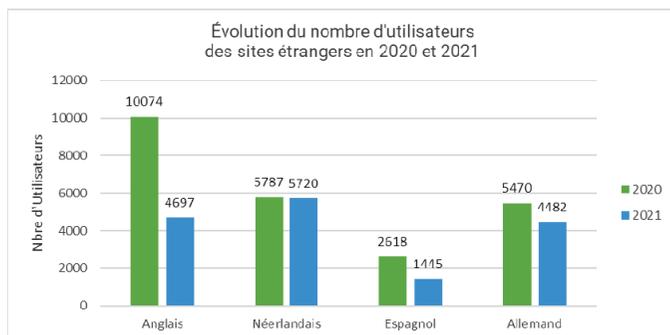
Ce constat peut s'expliquer par l'amélioration du positionnement des pages d'où l'importance de poursuivre le travail de référencement naturel du site.

TOP5 des régions des utilisateurs en 2021

Auvergne-Rhône-Alpes	104 871 (41,18 %)
Ile-de-France	54 364 (21,35 %)
Occitanie	24 270 (9,53 %)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23 748 (9,33 %)
Nouvelle-Aquitaine	13 573 (5,33 %)

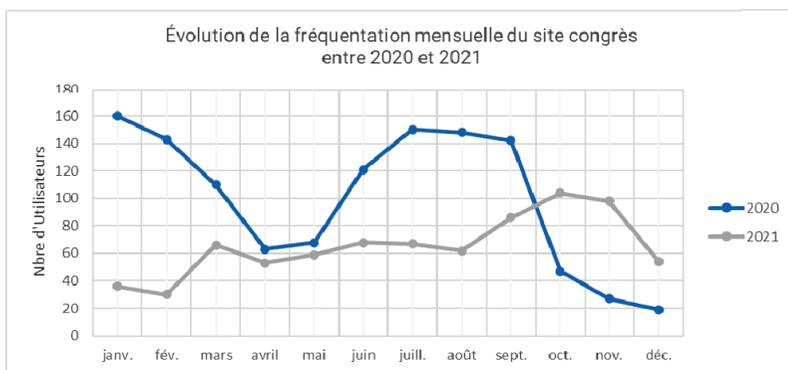
Le classement est identique à 2020. La répartition des utilisateurs est également similaire à l'année passée. La part des utilisateurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur est en légère hausse. (6,60% en 2020)

Site Internet en version étrangère (EN ; NL ; DL ; ES)



Le site en Néerlandais enregistre une fréquentation quasi similaire par rapport à 2020 contrairement aux autres sites. La mise en place des restrictions sanitaires aux frontières, voire l'interdiction d'accès pour les pays hors UE, peuvent expliquer ce constat.

Site Internet congrès-clermontaugnetourisme.com



Comme en 2020, le site congrès enregistre une baisse importante de trafic en nombre d'utilisateurs. Le secteur du tourisme d'affaires a été fortement impacté par les restrictions sanitaires liées à la pandémie.

177/232

CONTENU ÉDITORIAL DU SITE INTERNET

Objectifs

Accroître la visibilité et la notoriété de la destination pour promouvoir le territoire.

Développer le référencement naturel du site Internet en positionnant les contenus comme de multiples entrées depuis les moteurs de recherche vers le site Internet.

Développer la consommation des produits commerciaux.

Présentation de l'action

Mise en scène du territoire métropolitain à travers la création et la diffusion des contenus éditoriaux, photos et vidéos.

Actions de communication transversale coordonnées à travers le comité éditorial et les différents groupes de travail.

Réalisations marquantes en 2021

- Actualisation complète du site Internet, avec mise en avant de l'actualité touristique.
- Enrichissement des contenus métropolitains : Contenu « Destination » abouti durant l'été (11 pages mises en ligne sur les 21 communes).
- Enrichissement des contenus liés au tourisme durable et à la nature préservée.
- Création de nouvelles pages éditoriales : Casino de Royat, visite sensorielle, recettes, Nomad Pilotage, quartier du Port avec mise en avant des partenaires.
- Nouvelle landing page « Groupes », réalisée en collaboration avec le service Réceptif/Groupes.
- Réorganisation complète du site Internet, à la suite de l'audit qualité : benchmark, construction du nouveau plan, présentation aux membres de l'équipe concernés et mise en place.

178/232

TOP 15 DES PAGES LES PLUS REGARDÉES EN 2021

Pages vues en entrée directe sur le site

Taux de rebond

		Pages vues	Pages vues en entrée directe sur le site	Taux de rebond
1	Explorez les volcans d'Auvergne et le patrimoine naturel la région	20 532	11 552	58,39 %
2	Parcourez le puy de Dôme, grand site de France	18 133	12 049	62,09 %
3	Les sites touristiques incontournables au cœur des volcans d'Auvergne	17 766	5 954	53,38 %
4	Activités de loisirs	13 043	4 628	20,50 %
5	Hébergements à Clermont et aux alentours	12 266	3 202	21,84 %
6	Agenda de Clermont et aux alentours : les événements à ne pas manquer !	9 404	3 680	33,00 %
7	Restaurants proposant la vente à emporter ou la livraison	8 765	4 647	31,20 %
8	Événements à Clermont et autour – Consultez le programme !	8 417	2 943	55,03 %
9	Visitez Vulcania, partez à la découverte des volcans et de la Terre	8 056	4 816	67,34 %
10	Les marchés de la métropole clermontoise	7 620	4 503	65,58 %
11	Patrimoine et culture	7 500	1 039	45,15 %
12	Activités pleine nature au cœur de l'Auvergne	7 403	4 947	77,71 %
13	Navettes panoramique des Dômes et Vulcania	7 401	4 947	77,71 %
14	Restaurants à Clermont et aux alentours	7 181	3 441	18,08 %
15	Partez en randonnée	6 707	3 659	34,99 %

Données de Google Analytics

Bilan des contenus éditoriaux

Partie du site	Pages vues	Pages vues en entrée directe sur le site	Taux de rebond
Magazine	31 464	14 416	55,34%
Culture et patrimoine	74 310	23 453	64,20%
Volcans d'Auvergne	46 105	27 169	61,46%
Sport et pleine nature	41 440	13 143	67,99%
Station thermale	12 121	3 413	31,80%
Notre Destination (*)	9 502	3 388	64,74%
Gastronomie	8 408	2 602	70,57%
Total	381 747	188 886	

(*) Contenu éditorial achevé en juillet 2021
Données de Google Analytics

179/232

Données du 1er janvier au 17 décembre 2021, avant la réorganisation complète du site Internet.

Focus Espace PRO

Mise en avant de nos campagnes digitales et de notre démarche autour du tourisme durable, dans la perspective de l'obtention de la norme ISO 20121 :

- Campagne 100% digitale (France et Europe)
- Les aides pour un tourisme responsable
- Le Fonds Tourisme Durable pour développer le Slow Tourisme
- Notre démarche responsable
- 3èmes Rencontres du tourisme métropolitain

« VINCENT GARNIER

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CLERMONT AUVERGNE TOURISME

"Pour respecter nos engagements envers nos parties prenantes, nous sommes tous acteurs de la politique de l'entreprise. Nous nous engageons, à ce titre, à satisfaire aux exigences de la norme ISO 20121 et de la marque qualité tourisme, ainsi qu'aux exigences légales applicables à notre structure."

Clermont Ferrand, le 1er juillet 2021



indicateurs / évolution par rapport à l'année précédente

	Nombre de pages publiées	Nombre de pages vues
2021	113	867 876
2020	233	1 149 729
2019	89	1 140 904
2018	177	570 737

Données de Google Analytics

180/232

CAMPAGNE MUTUALISÉE DE PROMOTION DES VENTES

Présentation de l'action

- Campagne de promotion de la destination Auvergne-Rhône-Alpes comme une destination de premier choix pour le tourisme urbain sur le marché domestique dans un contexte de fermetures et restrictions sur les marchés Européens.
- D'avril à décembre, en co-financement Auvergne-Rhône-Alpes / Atout France / Expedia / 6 villes soit une valeur de 550 000 euros.
- Mise en avant de la pluralité de l'offre au sein du territoire en termes de destinations : Chambéry, Clermont-Ferrand, Lyon, Valence, Saint-Etienne, Vichy et Grenoble.
- Génération de réservations d'hôtels et de locations saisonnières pendant l'été et sur l'arrière-saison.

Indicateurs de performance

- 334 000 impressions publicitaires.
- 28 801 nuitées générées.
- 441 000 clics de publicités.
- 3,2 millions de chiffre d'affaires dont 125 000 euros pour Clermont-Ferrand (deuxième ville en termes de performance après Lyon).
- Retour sur investissement de 1/5.6, soit 5,60 euros de chiffre d'affaires générés pour 1 euro investi.

Répartition des nuitées par ville :

Share of Room Nights for Campaign Cities			
	City Name	Room Night Count	Room Nights % Share
1	Lyon *	5,383	52%
2	Clermont-Ferrand	1,470	14%
3	Grenoble *	909	9%
4	Valence *	859	8%
5	Chambéry	695	7%
6	Saint-Etienne	647	6%
7	Vichy	371	4%
TOTALUX		10,334	100%

CAMPAGNES WEBMARKETING (ADS YOUTUBE, FACEBOOK ET GOOGLE)

Campagne Vidéo thermale (Mai-Août)



Sites affinitaires

Diffusion de la vidéo thermale sur des sites thématiques consultés par la cible.

Période : du 25 mai au 14 août 2021

Cible : Hommes et Femmes / 55 ans et + ; Intérêts : Santé / Bien être ; AURA 60% + Autres Régions 40%

Budget : 5 000 €

Réalisation : ADUX

	Impressions	Clics / CTR	Vues à 100%	CP View à 100%
Résultat	503 844	2 914 / 0.58%	371 594 / 79%	0,014 €

Analyse :

Les objectifs ont été atteints et même dépassés. On note un CTR performant et un bon taux de complétion à 100% ce qui prouve l'intérêt des internautes pour la vidéo.

Youtube Ads

Diffusion du teaser de la vidéo sur la plateforme Youtube.

Période : du 22 juin au 20 juillet 2021

Cible : Hommes et Femmes / 55 ans et + ; Thématique : Santé / Bien être ; Zone : AURA

Budget : 500 €

Réalisation : interne



Analyse :

Bonnes performances pour cette campagne, bien que le coût par vue pourrait être amélioré. Le taux de vue reste bon sachant que la vidéo pouvait être désactivée par l'utilisateur.



Facebook Ads

Diffusion de la vidéo complète sur Facebook.

Période : du 8 au 31 juillet 2021

Cible : Hommes et Femmes / 55 ans et+ /

Thématique : Santé / Bien être

Budget : 500 €

Réalisation : interne



	Impressions	Clics / CTR	Vues de 3 sec	CP View
Résultat	81 532	132 / 0.16%	57 890 / 71%	0,01 €

Analyse :

Le Coût Pas Vue* est intéressant. Passé les premières secondes de la vidéo, le nombre de vue baisse. Cela peut s'expliquer par le format long de la vidéo.

Campagne « Sourires de Chefs »

Sites affinitaires

Diffusion du teaser sur des sites thématiques consultés par la cible de la campagne.

Période : du 11 juillet au 11 août 2021

Cible : Hommes et Femmes / 25-65 ans ; **Intérêts :** Sorties, Restaurants, Cuisine ;

Zone : Clermont-Ferrand + 150 km

Budget : 4000 €

Réalisation : ADUX

	Impressions	Clics / CTR	Vues à 100%	CP View à 100%
Résultat	412 861	2 692 / 0,65%	326 346 / 79%	0,013 €

Analyse :

Belle performance globale avec un CTR à 0,65% ce qui représente plus de 2 600 clics sur 1 mois de campagne (vs 0.25 % en moyenne sur une campagne vidéo au CPM*)

Un taux de complétion à 100% ce qui prouve l'intérêt des internautes pour le teaser (79% des personnes ayant commencé la vidéo l'ont entièrement regardée). La fin de campagne a surperformé avec des pics en début et fin de semaine.

Conclusion :

Une très belle visibilité et un trafic qui prouvent l'intérêt des internautes pour la campagne.

Youtube Ads

Diffusion du teaser de la vidéo sur la plateforme Youtube.

Période : du 12 juillet au 22 août 2021

Cible : Hommes et Femmes / 25-65 ans ; Thématique : Cuisine, Gastronomie ;

Zone : Clermont-Ferrand + 150 km

Budget : 1000 €

Réalisation : interne

	Impressions	Clics / CTR	Vues à 100%	CP View
Résultat	175 304	254 / 0,14%	33 973 / 44,36%	0,01 €

Analyse :

Un CPV* optimal et un taux de complétion intéressant compte-tenu du fait que les utilisateurs pouvaient désactiver la vidéo après un délai de 5 sec.

183/232

24

154/335

Facebook Ads

Diffusion du teaser de la vidéo sur Facebook.

Période : du 15 au 31 juillet 2021

Cible : Hommes et Femmes / 20 ans et + ; Intérêts : Chef cuisinier, Restaurant, Recettes de cuisine ou Gastronomie ; Zone : Clermont-

Ferrand + 80 km

Budget : 500 €

Réalisation : interne



	Impressions	Clics / CTR	Vues à 100%	CP View
Résultat	100 508	627 / 0.68%	48 315 / 73%	0,01 €

Analyse :

Un CPV performant et un taux de clics intéressant montrant l'intérêt des utilisateurs pour la série. Malgré un format de vidéo court, on constate que les utilisateurs quittent la vidéo au bout de 10 secondes en moyenne soit pour cliquer sur l'annonce ou simplement pour passer à la publication suivante.

+ Focus sur les 6 épisodes de la série

Diffusion de chaque épisode sur Facebook et Instagram.

Publication sponsorisée les jeudis du 15 juillet au 19 août 2021.

Cible : +20 ans / Clermont-Ferrand + 80km / Intérêt Gastronomie

Épisode	Couverture	Impressions	Vidéo lue à 100% ou au moins 15 sec	CPV
L'En-But	18 724	27 593	7 444	0,01 €
L'Auberge de La Baraque	27 240	42 330	14 735	0,01 €
Cave Vin Passion	26 136	45 286	15 963	0,01 €
Apicius	26 536	45 031	17 428	0,01 €
La Belle Meunière	21 718	38 017	17 546	0,01 €
L'Auberge du Pont	19 128	27 466	7 066	0,01 €

184/232

25

Campagne Google Ads

Diffusion d'annonce textuelle sur Google autour de la thématique « Vacances en Auvergne ».

Période : du 6 juillet au 17 août 2021

Cible : Lyon et Paris

Budget : 4600 €

Réalisation : interne

Zone	Impressions	Clics	Taux de clic	Coût	Coût par clic
Lyon	73 430	8 507	11,59 %	2 308,39 €	0,27 €
Paris et communes limitrophes	78 480	9 617	12,25 %	2 310,27 €	0,24 €

Géolocalisée à Lyon et Paris Ouest, elle ciblait les intentionnistes (les personnes exposées à la campagne) en recherche de contenus et d'offres sur la destination Auvergne.

Les deux campagnes enregistrent des résultats similaires.

En comparaison, une campagne d'achats de mots-clés, réalisée sur Lyon de juin à août 2020,

a enregistré les résultats suivants : 55 270 impressions / 9426 clics / 17% CTR / 0,42 € CPC / Coût 3939 €

Le taux de clic (11,59%) est inférieur à celui de la campagne 2020 mais pour un budget moindre. En revanche, le coût par clic est inférieur à celui de 2020.

En résumé, les campagnes ont été pertinentes par rapport aux attentes des internautes.

DÉVELOPPEMENT DE L'ANIMATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

Rappel de la stratégie d'animation

Réseau social	Formats	Fréquence	Cibles
Facebook	Photos, vidéos, liens	3 fois par semaine	25-65+ ans. Les fans habitant la région Auvergne Rhône-Alpes. Les fans qui ont habité, qui sont venus en Auvergne ou qui viennent régulièrement en Auvergne rendre visite à leur famille par exemple.
Instagram	Photos, stories, réels	2 à 3 fois par semaine	25-40 ans. Les <u>instagramers</u> habitant la région. Les communautés d' <u>instagramers</u> / les influenceurs
Twitter	Photos, vidéos, lien	1 à 2 fois par semaine	+30ans. Actifs, décideurs économiques, élus, journalistes, partenaires
LinkedIn	Articles, photos	2 à 3 fois par mois	

26

Budget annuel

Achats publicitaires	Montant HT
Facebook / Instagram	4 211,98 €
Twitter / LinkedIn	200 €

Réalisations marquantes

Janvier 2021 : Cap des 10 000 abonnés sur Instagram.

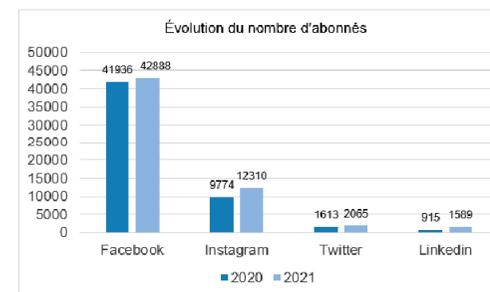
Juillet - Août 2021 : Campagne sur Youtube et Facebook pour la promotion de la série Sourires de Chefs avec diffusion d'1 épisode par semaine.

Juin - Juillet 2021 : Campagne sur Youtube et Facebook pour la promotion de la vidéo thermale.

Septembre 2021 : Relance du post « Que faire ce week-end » sur Facebook, Instagram (story) et Twitter, tous les jeudis.

Novembre 2021 : Publication en direct des verbatims des intervenants aux Rencontres du Tourisme métropolitain.

Décembre 2021 : Publication de stories thématiques « un peu d'Auvergne sous le sapin » à l'occasion des fêtes de fin d'année.



Globalement, le nombre d'abonnés augmente chaque année.

Avec 2% d'augmentation par rapport à 2020, la page Facebook enregistre une légère hausse malgré un réseau de plus en plus délaissé par les - de 25 ans. La visibilité des publications est clairement dépendante des publicités.

Les comptes Instagram et Twitter enregistrent chacun + de 20% d'augmentation en nombre d'abonnés par rapport à 2020. Les statistiques Instagram les plus récentes témoignent une nouvelle fois de la croissance explosive de ce réseau social. Quant à Twitter, l'engagement sur ce dernier est en baisse depuis plusieurs années en France, mais encore bien utilisé pour les communications B2B.

Dédiée également à la communication entre professionnels, la page LinkedIn a vu son nombre d'abonnés augmenter de plus de 40% en 2021.

27

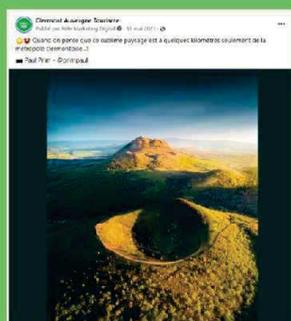
Nombre et portée des publications

Réseau social	Taux d'engagement moyen des publications		Nombre de publications organiques (Stories comprises)		Nombre de publications sponsorisées	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Facebook	4,02%	4,36%	181	173	26	37
Instagram	6,45%	6,25%	406	300	3	0
Twitter	0,88%	1,07%	153	172	0	1
LinkedIn	5%	5,77%	32	50	0	1

Sur Facebook, le taux d'engagement reste bon par rapport à la moyenne sur Facebook qui varie entre 1,44% et 6,09 % selon le format (Source : <https://blog.digimind.com>).

Sur Instagram, on constate une très légère baisse en 2021 mais ce taux d'engagement reste satisfaisant.

Exemples de publications performantes en 2021



FACEBOOK

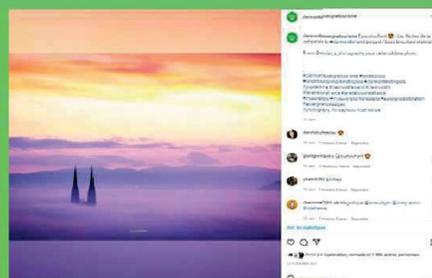
Publication du 31/05/21

199 660 Personnes touchées

9 127 Réactions (J'aime, Commentaires ; Partages)

3 047 Clics

4,57 % de taux d'engagement



INSTAGRAM

Publication du 21/11/21

25 420 Personnes touchées

2 003 Réactions (J'aime ; Commentaires ; Partages)

7,87 % de taux d'engagement

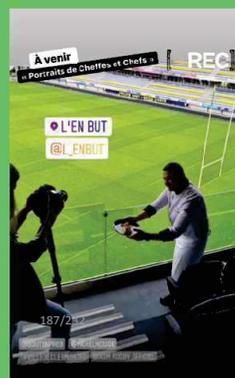
INSTAGRAM & FACEBOOK

Story du 8/06/21

821 Personnes touchées

44 Interactions

5,35 % de taux d'engagement



Focus sur les visites du site Internet FR en provenance des réseaux sociaux

Réseau social	Sessions	Sessions	Pages vues	Pages vues
	2020	2021	2020	2021
Facebook	10 587	9 984	17 997	23 225
Instagram Stories	751	132	1 161	0
Twitter	632	322	1 213	56
LinkedIn	168	92	354	224
Instagram	90	281	198	1135
YouTube	42	11	54	71
Snapchat	2	40	6	75

Comme en 2020, Facebook génère le plus de trafic sur le site Internet FR même si on observe une baisse en 2021. Les publications sponsorisées sont la source principale de ces visites.

L'activation de la fonctionnalité Lien sur les stories Instagram, après le cap de 10 000 abonnés, a clairement généré un peu plus de trafic vers le site Internet.

Compte tenu de la taille et la visibilité des comptes Twitter et LinkedIn, le nombre de sessions générées reste à améliorer.

Pour favoriser leurs revenus publicitaires, l'objectif des Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn est de conserver les utilisateurs sur leurs plateformes de réseaux sociaux. Ainsi la visibilité des contenus avec un lien sortant est toujours moindre par rapport à d'autres types de publications où l'utilisateur reste sur la plateforme de réseau social comme pour les publications de photos ou vidéos.

De manière générale, selon le sujet traité, il est toujours difficile de capter les utilisateurs des réseaux sociaux vers un site Internet. Il faut voir le site Internet comme un complément d'informations à la publication ou pour la communication d'une information pratique précise (une page de réservation par exemple).

E-réputation

Plateforme	Tripadvisor			Google		
	Avis déposé	Nombre total d'avis	Note moyenne /5	Avis	Nombre total d'avis	Note moyenne /5
Bureau de Clermont-Ferrand	2 (6 en 2020)	68	4,5	21 (9 en 2020)	194	4,2
Bureau de Royat-Chamalières	1 (2 en 2020)	34	4,5	7 (4 en 2020)	39	4,9

Plutôt utilisée pour des restaurants et hôtels, la plateforme Tripadvisor n'attire plus pour le dépôt d'avis concernant les bureaux d'accueil. En revanche, le nombre d'avis déposé sur Google augmente chaque année. Globalement, les avis déposés restent positifs et les visiteurs sont satisfaits de l'accueil qui leur est réservé.

PHOTOTHÈQUE

Présentation de l'action

Recherche iconographique et acquisition des droits de reproduction.	Création de photos en fonction des besoins.	Paramétrage, alimentation et gestion de la photothèque avec Lightroom.
Budget annuel Prestation de Bouton Production pour <i>sourires de chefs</i>	Diffusion des photographies dans le respect des droits d'auteur.	

Réalisations marquantes en 2021

- Reportage photo et vidéo « Sourires de Chefs », réalisé par Bouton Production.
- Reportage photo réalisé en interne pour promouvoir les bières locales (dans le cadre de la norme ISO 20121).
- Reportage photo de la boutique pour sa mise en valeur sur le site Internet (dans le cadre de la Qualité).
- Photos des Rencontres du tourisme.

Indicateurs / évolution par rapport à l'année précédente

	Photos achetées	Photos produites en interne
2021	46	1 036
2020	120	3 690*
2019	194	669

(*) : Travail collectif dans le cadre du SADI : prise de photos dans chaque commune de la métropole clermontoise

INFOLETTRES

Cible	Contenu	Date d'envoi
Grand public	Les idées de séjours, agenda, bons plans et visites guidées	03/04/21 07/07/21 16/10/21 13/12/21
Pro	L'actualité de l'Office de Tourisme métropolitain et de ses partenaires	08/01/21 19/02/21 01/06/21 07/07/21
Congrès	Les informations sur l'organisation d'un séminaire, un congrès, un salon	08/01/21

Indicateurs de performance

Moyennes	Grand Public	Pro
Total destinataires	3 059,75	869,50
Taux délivrés	98,02 %	97,69 %
Taux d'ouverture	26,19 %	31,57 %
Taux de clics	10,54 %	11,67 %
Taux désabonnés	0,49 %	0,09 %

RELATIONS PRESSE

Cette année 2021 a encore été marquée par le contexte sanitaire et la limitation des déplacements professionnels. Dans ces conditions, les accueils presse ont été limités.

15 ACCUEILS PRESSE FRANCE

dont
Météo à la carte
Figaro Voyages
Les adresses de Marie-Do
le Point
Tour Mag
France Bleu Pays d'Auvergne
Nouvel Observateur
L'Onde porteuse
Emission TV cuisine M6
Guide Gallimard Voyage
France 2 - Stéphane Bern

+ un voyage de presse en collaboration avec le Musée de la bataille de Ge'govie réunissant 6 médias dont les Echos, Le Monde, le Figaro, le Guide du Routard, Espace Patrimoine...

5 ACCUEILS PRESSE INTERNATIONALE

dont 2 annulés en dernière minute

Wandelkrant et travel magazine + cruises & aviation newslette (Pays-bas)
Ovni (Japon)
Motoplus Mag / Moto.be/motolife.be (Belgique)

+ Création d'un dossier de presse Auvergne Atout Volcans en partenariat avec les offices de Tourisme de Terra Volcana et Massif du Sancy - Document traduit en anglais - néerlandais
Cofinancement du dossier

AN INVITATION TO THE LAND OF PLAINS AND VOLCANOES

UNE INVITATION ENTRE PLAINE ET VOLCANS

MOUSSE DE PRESSE 2021

AVUVERGNE ATOUT VOLCANS

VOORWOORD

AVUVERGNE ATOUT VOLCANS

INVIE ZIJN WERK

EAUX

AOP

2000 KM

+ Déclinaison du dossier de presse sur un site internet portail, traduit, servant de carte de visite à nos collaborateurs.

WORKSHOPS INTERNATIONAUX

Ce partenariat avec Terra Volcana et Massif du Sancy a donné lieu à des participations sur 3 workshos internationaux :

- Pays- Bas
- Suisse
- UK

Nos 3 territoires se sont répartis les participations et ont représenté l'ensemble de cette destination.

BILANS :

Workshop Atout France Media Online Event Pays-Bas des 11 et 12 février 2021 : ce workshop a été organisé sous format numérique sur une plateforme de rencontres afin de mettre en relation médias, journalistes, photographes et influenceurs de différents pays, avec les interlocuteurs des destinations touristiques.

25 professionnels ont été rencontrés, beaucoup attendaient une prise en charge de leur déplacement et de leur rédaction. Cette opération était plus une prise de contacts pour l'avenir attendant une situation plus propice aux déplacements.

Workshop Atout France IMM Londres - 14 et 15 mars 2021 : Ce workshop à distance a permis de récolter 20 contacts très qualitatifs, l'Auvergne a tiré son épingle du jeu car les médias sont à la recherche de sites peu connus.

Beaucoup de journalistes sont en freelance, en recherche de sujets différenciants.

Workshop Atout France Marché Suisse - 3 et 4 juin 2021 : Ce workshop a également été organisé au format numérique - 10 rendez-vous ont été pris au cours de ces 2 journées. Les journalistes suisses étaient plutôt interpellés par nos volcans dans un premier temps puis par l'offre famille et culturelle de notre destination. Les contacts pris au cours de ces 3 opérations seront retravaillés les années suivantes pour concrétiser des accueils presse sur nos 3 territoires.

QUELQUES REALISATIONS 2021 :



Supplément de LA STAMPA, Repubblica / i piaceri del Gusto)



Gilbert ROELS - Wandelkrant (7 pages) Accueil du 09 et 10.07.21



Miho MASUKO - OVNI (20 pages) - Accueil du 01 au 04.07.21



Détours en France consacré à Clermont - Accueil en 2020



Ici & Ailleurs - Accueil en 2020



COMMERCIALISATION DES VISITES INDIVIDUELLES

Clermont Auvergne Tourisme poursuit la programmation de visites guidées à destination des publics individuels (locaux et touristes).

De nombreuses thématiques déclinées sur les centres historiques de Clermont et Montferrand, le quartier thermal de Royat-Chamalières et les communes de la métropole (classiques, inédites, insolites, spéciale jeune public, en famille, ludiques).

Les sujets traités répondent à une logique d'animation du patrimoine, de mise en valeur territoriale et d'ure diffusion des connaissances liée à l'histoire patrimoniale de Clermont Métropole, à son actualité et à l'évolution des recherches sur son passé.

- **Opéra-théâtre, basilique Notre-Dame-du-Port inscrite à l'UNESCO, la cathédrale, le patrimoine thermal, le patrimoine viticole...**
- **Des visites jeunes publics et/ou familiales** ont été organisées durant les vacances scolaires.
- **Partenariat avec la Comédie, Scène nationale** pour une programmation de visites inédites dédiées à la découverte de ce nouveau théâtre.
- **Partenariat avec la Biennale de l'Architecture** (La Comédie de Clermont, Scène nationale & Regard sur trois restaurations).
- **Programmation en lien avec la candidature Capitale européenne de la Culture**, notamment dans le cadre de la programmation Altitude 2028 et des visites estivales Clermont en soirée.
- **Partenariat avec vélo cité 63** pour une nouvelle visite « Clermont : vélo-balade patrimoniale » proposée en 2021 dans le cadre de la programmation estivale.
- **Programmation autour des thématiques nationales** : fête de la Science « Une ville volcanique », patrimoine de pays...
- **Programmation visites « gourmandes »** (en partenariat avec Puy Confit, Halle Gourmande Saint-Pierre..)
- **Travail en collaboration avec les musées de la Métropole** et notamment le musée d'art Roger-Quilliot :

Les actions de médiation au musée d'art Roger-Quilliot (MARQ), à travers des visites guidées par des guides-conférenciers, avec la poursuite du cycle *L'œuvre de l'heure* (2 visites consécutives d'une heure, le 1er dimanche du mois - existe depuis 2006) et des visites proposées dans le cadre des expositions temporaires.

A noter,

En 2021, 2 expositions ont été présentées au musée d'art Roger-Quilliot :

- **Roland Furieux à Effiat, un mystérieux décor sous Louis XIII** (Exposition du 22/05 au 19/09/2021) avec 13 visites commentées programmées intégrant la saison estivale.
- **Arts de l'Islam un passé pour un présent** (Exposition du 20/11/21 au 27/03/22) (4 dates avec 8 œuvres de l'heure dont le premier rendez-vous « œuvre de l'heure spéciale exposition » en décembre 2021- entrées et visites gratuites pour le public)

Les visites l'œuvre de l'heure avec la découverte des collections permanentes du MARQ ont été annulées en début d'année en raison des restrictions sanitaires.



FOCUS : LES JOURNEES DU PATRIMOINE

Organisation des Journées européennes du Patrimoine avec la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand.

Programmation :

900 Ans de Montferrand

- Au fil des hôtels particuliers
- Montferrand gourmand en famille (avec Association Puy Confit)
- Montferrand hors les murs : les remparts en famille
- Le bestiaire de la cité médiévale spéciale jeune public
- A la loupiote en famille - Visite en soirée
- Vélo-balade patrimoniale à la découverte des faubourgs de Montferrand à Saint-Jean. (*Partenariat Vélo-Cité 63*)
- Le quartier de la Plaine
- Architectures contemporaines entre les deux villes

Clermont

- Clermont en soirée : plein feu sur la basilique et cinq fontaines (*En lien avec Un été pour prendre de la hauteur Clermont 2028*)
- Notre-Dame-du-Port : la basilique et son quartier
- La Comédie, Scène nationale (10 visites 1h)

Métropole

- A la découverte du patrimoine viticole depuis Châteaugay
- Château Hôtel de Ville de Pont-du-Château
- Les facultés au fil du tram
- Voyage du curiste
- La balade 2 en 1 quand le patrimoine va à la rencontre du bien-être



Baisse de -7.24% /2020

Moyenne 2021 : 11 visiteurs / visite contre 14 en 2020

Les explications :

- La programmation annulée les 5 premiers mois de l'année, du 1er janvier au 21 mai 2021, en raison de l'actualité sanitaire et des restrictions gouvernementales liées à l'épidémie Covid 19.
- Adaptation et modification au fur et à mesure de la programmation en lien avec les modalités sanitaires (pass vaccinal obligatoire en certains lieux).
- Communication bouleversée : les programmations printemps et automne / hiver ont été relayées via le site internet, les conseillers en séjour et les communiqués de presse (éditeur papier éditée uniquement pour la saison estivale).
- Pas de billetterie sur place et réservation préalable obligatoire pour les visites quartier historique de Montferrand, musée d'art Roger-Quilliot, nocturnes...).

COMMERCIALISATION DE VISITES ET PRODUITS GROUPES

Le service réceptif propose son expertise pour l'organisation de la découverte de Clermont et ses alentours. Il élabore en relation avec les partenaires, des produits sur mesure adaptés aux attentes de la clientèle groupes (autocaristes, TO, associations, entreprises, scolaires...). Les prestations s'étendent de la mise à disposition d'un guide agréé, à l'organisation d'excursions et séjours complets.

La brochure groupes présente l'offre touristique du territoire à travers différentes visites et circuits de découvertes.

Provenance des groupes :

A noter un important bassin de clientèle groupe régionale et locale avec **408 dossiers concernant la région Auvergne-Rhône-Alpes** (dont **377** dossiers département Puy-de-Dôme).

Problématiques externes ayant influencées l'activité 2021 :

La crise sanitaire Covid 19 a encore très fortement impacté l'activité du service réceptif et visites guidées avec une activité réduite pour les accueils des groupes étrangers et nationaux (autocaristes, associations, entreprises, scolaires...). Globalement une activité sans anticipation et encore à l'arrêt en début d'année avec un redémarrage frileux pour cette année 2021.

BILAN FINANCIER	
Ventes de 27 excursions	8 913 € HT
Visites groupes	17 137 € HT
Visites individuelles	8 997 € HT

195/232

Les chiffres de l'activité :

467 dossiers

(devis, options,

réservations

et annulations) intégrés sur notre outil de gestion des groupes (Ingénie) comprenant des visites sèches, des excursions, des séjours, des accueils presse, des commandes ville et visites individuelles.

(75 dossiers annulés)

Plus de **6518 visiteurs** (dont 4902 adultes et 1616 scolaires) ont ainsi été accueillis par l'intermédiaire du service réceptif et visites guidées (hors visites individuelles et JEP)

NOUVEAUTE !
Un espace dédié aux groupes sur le site clermontauvergnetourisme .com



Retour sur le marché des Voyages de groupes (PALAIS DES CONGRÈS DE VICHY - SALON NAPOLEON III)

Mardi 5 octobre 2021 :

Marché des Voyages de Groupes des VOYAGES MIGRATOUR

Mercredi 6 octobre 2021 :

Marché des Voyages de Groupes des VOYAGES BUCHET et VOYAGES COURRIERS DES DOMBES

Judi 7 octobre 2021 :

Marché des Voyages de Groupes des VOYAGES CHABANNES et PUBLITOUR

Participation au salon avec les partenaires de la destination :

Stand Clermont Auvergne Tourisme partagé avec L'Aventure Michelin.

Présence du Panoramique des Dômes et Volcan de Lemptégy, Vulcania et Terra Volcana, Conseil général et MAB.

Documents : Diffusion de 75 brochures groupes (sans tarif exigé pour cette opération)

Cette opération a permis de renouer à la sortie de la crise sanitaire avec la clientèle autocariste.

Les groupes repartent sur l'organisation de sorties et reprogrammation dans un premier temps des excursions à la journée.



ÊTRE IDENTIFIÉE COMME UNE DESTINATION DE TOURISME RESPONSABLE



PROCÉDURE DE CERTIFICATION

L'office de tourisme métropolitain a travaillé toute l'année 2021 à la mise en place du **système de management responsable (SMR) en vue de l'obtention de la norme ISO 20121**.

Le système de management responsable mis en place s'applique à l'ensemble des activités de la SPL Clermont Auvergne Tourisme sur les sites de Clermont-Ferrand et Royat-Chamalières.

Le comité de pilotage du SMR, composé de trois employées : Béatrice Baverel, Valérie Mathieu et Anaïs Malvielle, anime le système de management. Il assure le retour d'informations vers la direction et valide l'ensemble du dispositif relatif à l'ISO 20121.

Organe de gouvernance (COFIL) : Béatrice Baverel, Valérie Mathieu et Anaïs Malvielle

Rôle du COFIL :

- **Définir la stratégie RSE (politique, définir les objectifs et cibles DD),**
- **Suivre l'état d'avancement du projet,**
- **Arbitrer si nécessaire sur la base des propositions du groupe opérationnel,**
- **Communiquer en interne et en externe.**

Organe opérationnel (groupe de travail) : 1 représentant de chaque service

Réunion 1 fois tous les 3 mois pour favoriser la co-construction du plan d'actions et la prise de décision.

Rôle du groupe de travail :

- **Proposer des enjeux internes et externes opérationnels prioritaires DD,**
- **Proposer des solutions et des actions DD**
- **Communiquer et partager l'info avec ses collaborateurs**
- **Être garant de la mise en œuvre des actions DD au sein du service**

Le groupe de travail Tourisme Responsable est composé d'un membre de chaque service :

- Un(e) représentant(e) du service réceptif et visites guidées
- Un(e) représentant(e) du service animations
- Un(e) représentant(e) du service administratif et financier
- Un(e) représentant(e) du pôle digital
- Un(e) représentant(e) du service accueil
- Un(e) représentant(e) du service congrès

197/232

L'objectif de ce groupe de travail est de coconstruire ensemble un système de management durable, sur mesure, en prenant en compte les spécificités de chaque service.

Afin de réaliser un plan d'actions efficace et cohérent il nous a paru indispensable de réaliser un SWOT avec l'ensemble des services.

Nous nous sommes ensuite appuyés sur 8 grands enjeux pour en déduire un plan d'actions avec objectifs chiffrés.

Des actions de communication et de sensibilisation des parties prenantes sur le tourisme responsable ont été réalisées en 2021 principalement via le site internet de Clermont Auvergne Tourisme :

- **Création d'un onglet dédié au tourisme responsable**
- **Réunions de sensibilisation réalisées auprès des principaux acteurs locaux du tourisme.**
- **Une infolettre à destination des professionnels a été envoyée pour présenter notre nouvel onglet «tourisme responsable» et notre démarche ISO 20121.**

De nombreuses actions ont également été initiées concernant le recensement et la mise en valeur de l'offre : producteurs locaux, offre adaptée, mobilité douce. Notre démarche s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue, de nouveaux objectifs 2022 sont venus consolider celle-ci.

38

39

MISE EN CONFORMITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ DU SITE INTERNET



Présentation de l'action

L'objectif est de rendre le site Internet accessible aux personnes en situation de handicap visuel. Le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) permet de contrôler l'accessibilité d'un site et de ses contenus suivant les normes internationales de l'accessibilité numérique connues sous l'appellation de WCAG.

Réalisations marquantes en 2021

- Mars 2021** : Audit technique du site par BrailleNet et livraison du rapport.
- Avril-Août 2021** : Analyses et réalisations de nouvelles maquettes selon les préconisations du rapport.
- Mai-Août 2021** : Adaptation du contenu selon les préconisations du rapport.
- Octobre-Novembre 2021** : Contre-audit de BrailleNet, livraison du rapport et ajustement final.
- Décembre 2021** : Mise en ligne de la Déclaration de mise en conformité RGAA et du plan d'action pluriannuel.

OPÉRATION "PARTIR ICI"

Nous avons contribué à l'opération "Partir ici", initiée par l'Agence régionale du tourisme. Il s'agit d'un guide de sorties et d'activités en ligne, à destination des habitants et visiteurs de la région AURA.

Ce dispositif est mené dans le cadre de l'engagement régional pour un tourisme bienveillant, c'est à dire :

- Contribuer au développement d'un tourisme respectueux des enjeux environnementaux, économiques et sociaux
- Valoriser les économies locales et créer du lien entre les habitants et les visiteurs de la région (en savoir plus)

Par ailleurs, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme engage un plan d'actions et de communication avec des budgets importants :

- Campagnes de trafic (exemple : Facebook)
- Affichage offline (exemple : bus urbains)
- Partenariat de visibilité (exemples : Crédit Agricole, la Région, Le Bon Coin)

en ligne

- Relations presse avec un ciblage prioritaire des médias
- Développement d'une stratégie de référencement naturel sur les moteurs de recherche comme Google
- Partage de podcasts sur le site Partir-ici.fr

🏆 Voici le top 10 des destinations les plus riches en offres d'activités et loisirs dans Partir Ici pour ce printemps

Nom de l'office de tourisme	Nombre d'offres par personne/année*	Département
Office de tourisme de Bellebarbe/Chateaux	52	Isère
Office de tourisme de Nouvignon	42	Haute-Loire
Office de tourisme des Combrailles	41	Puy-de-Dôme
Office de tourisme Val de Saône	38	Allier
Office de tourisme du Puyot	34	Loire
Maison du Tourisme du Livradois-Forez	33	Puy-de-Dôme
Saint-Etienne Tourisme et Congrès	33	Loire
Destination Beauvois	22	Rhône
Gorges de l'Arèche - Part d'Allier	31	Arèche
Clermont Auvergne Tourisme	29	Puy de Dôme



BILAN QUALITE

L'année 2021 s'est déroulée dans un contexte sanitaire particulier, cependant de nouvelles actions ont été mises en place ou poursuivies afin d'améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'écoute de nos partenaires et de nos visiteurs.

Dans le cadre de la mise en place de la norme Iso 20121, la politique de développement de tourisme responsable et les engagements qualité ont été fusionnés. Les documents ont été regroupés sur notre site intranet.

Les groupes associés à la qualité sont :

- Le conseil d'administration
- Le comité technique
- Le comité de pilotage de la station thermale de Royat-Chamalières



Accueil, sécurité et réassurance :

Poursuite des actions de 2020 et adaptation en 2021

- Mise en évidence et communication de la charte sanitaire thermale sur le site de Royat-Chamalières
- Communication des protocoles et des mesures sanitaires Covid-19 prises sur notre site internet pour communiquer et accompagner nos partenaires et nos visiteurs.
- Maintien des protocoles sanitaires dans les espaces d'accueil et pour chaque activité (visites guidées, excursions, promenades pédestres...) avec distanciation, masque, gel...
- Changement des plexiglass dans les espaces d'accueil pour une meilleure visibilité et plus de protection.

Renouvellement de la marque Qualité Tourisme :

Un audit "visites mystères" a été réalisé sur les 2 sites le 13 octobre 2021 par le cabinet Evolution Tourisme.

Le rapport de l'audit qualité a notifié que Clermont Auvergne Tourisme a obtenu un taux de conformité, proche de **89%**, lui permettant ainsi de pouvoir bénéficier de la marque « Qualité Tourisme ».

La notification du renouvellement de la marque Qualité tourisme a été reçue le 1er février 2022 de la part du Ministère de l'économie, des finances et de la relance.



indicateurs qualité



Avis réseaux sociaux	Questionnaires satisfaction	Réclamations écrites	Suggestions et remarques orales	Total re:ours clients
37	109	18	53	217

Sur la plateforme Qualité tourisme à l'échelon nationale depuis juillet 2020 orchestrée par ADN et la DGE, nous trouvons les résultats de l'écoute clients via nos questionnaires de satisfaction (lien sur le site internet, nos marques pages, nos QR codes dans nos espaces d'accueil...)

Moyenne de satisfaction de notre établissement : 91.82 %

Principales remarques relevées dans nos outils qualité :



Qualité d'accueil des conseillers en séjour : Les personnes sont satisfaites de la qualité de l'accueil (amabilité, conseil qualité des informations ...)

Animations de l'Office de tourisme métropolitain très appréciées par les curistes et les locaux.



- Manque une revue de destination avec les principaux attraits du territoire
- Absence de lieu pour garer les vélos électriques devant nos espaces d'accueil
- Absence de toilettes publiques : à Clermont-Ferrand (Place de la Victoire) et à Royat (Place Allard).
- Transport bus : Manque un abonnement T2C bus spécial curistes
- Parkings tous payants, et demande récurrente d'un abonnement spécial curistes pour le stationnement.
- Manque le petit train touristique pour visiter la ville de Clermont-Ferrand
- Liaison manquante ou inexistante : pour Besse, le plateau de Gergovie, le site du Puy-de-Dôme (pas de retour possible lors d'événements en soirée, Vulcania ou le puy de dôme sur certaines périodes). Le camping Huttopia de Royat est accessible en bus seulement l'été. Par contre, la nouvelle navette pour le lac d'Aydat durant l'été 2021 a été très appréciée.
- Animation thermique : diminution de la fréquence des randonnées pédestres
- Infrastructure : Manque un bureau de change et des consignes pour les bagages à la gare de Clermont-Ferrand
- Retours puy de Dôme : Pas assez de bancs, de tables de pique-nique et de poubelles sur le chemin du PDD
- Remboursements des arrhes entre hébergeurs et locataires
- Accessibilité limitée à la cathédrale et au belvédère de Notre-Dame du Port

42

ÊTRE MOTEUR DE LA RELANCE DE LA FILIÈRE TOURISME D'AFFAIRES

MANIFESTATIONS PRISES EN CHARGES PAR LE BUREAU DES CONGRÈS

nom du congrès	date congrès	lieu	Commentaires	nb participants
Club Ville Aménagement	17 - 18 mars	Hotel Oceania	Résa hôtel	6
Club Ville Aménagement	30 juin - 2 juillet	Hotel Oceania	Résa hôtel	5
Université d'Été CRCC LYON RIOM	2 - 3 septembre	Vulcania	Résa hôtels + Transferts	200
Sommet de l'Élevage	5 - 8 octobre	Grande Halle	Résa hôtels + Transferts	
49ème Congrès des Présidents d'Hospitalités Francophones	21 - 24 octobre	Centre Diocésain	Résa hôtels + excursions	200
Journées Nationales des Parents d'enfants en situation de Handicap (JNP 2021)	5 - 7 novembre	Polydome	Résa hôtels	100
Congrès National de la Fédération des Entreprises d'Insertion	17 - 18 novembre	ASM	Résa hôtels	300
15èmes Rencontres COMIFER (Comité d'Etude et de la Fertilisation Raisonnée)	24 - 25 novembre	Polydome	Résa hôtels	400

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE STRATÉGIQUE

Fin 2020, Clermont Auvergne Tourisme et les acteurs de la filière Tourisme d'affaires de la métropole, réunis au sein d'un comité technique, ont souhaité faire réaliser une étude de positionnement MICE de la destination visant à l'élaboration d'une stratégie marketing déclinée en plan d'actions opérationnel, afin de structurer et développer la filière.

Cette mission a été confiée au Cabinet Coach Omnium, créé en 1991 et basé à Paris, à Nice et en région lyonnaise ; il s'agit d'une société totalement indépendante, spécialisée dans les études marketing et économiques pour le tourisme d'affaires / MICE.

Les phases 1 et 2 de la mission : « Etat des lieux du marché MICE de la destination Clermont Auvergne Métropole » et « Synthèse du diagnostic et définition des caractéristiques du marché clermontois » ont été finalisées en 2021. Elles ont fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs du Tourisme d'affaires.

Il en va de même de la phase 3 : « Stratégie de développement et plan d'actions » qui a donné lieu à la validation de 6 fiches-actions qui seront déclinées dès début 2022.

43

PARTENARIATS

Clermont Auvergne Tourisme a proposé au groupe de travail composé par le Club Hôtelier Clermontois un projet de convention hôtelière commerciale portant sur les services congrès et groupes.

Des négociations ont eu lieu pour aboutir à une convention définitive.

Celle-ci a été adressée aux hôteliers métropolitains concernés par la commercialisation groupes et congrès.

ACTIONS DE COMMUNICATION

PUBLICATION DANS LE N° 62 DE MEET AND TRAVEL MAG DANS LE DOSSIER SPÉCIAL

AUVERGNE RHÔNE ALPES



Achat de la dernière de couverture du numéro 64 du magazine Meet and Travel Mag de septembre et octobre 2021 (diffusion en plus des envois papier et mail sur le salon IFTM Top Résa).

PLAN DE RELANCE AVEC AUVERGNE-RHÔNES-ALPES TOURISME

En raison du contexte de crise sanitaire qui impacte fortement le secteur du tourisme d'affaires (notamment l'interdiction des rassemblements et la fermeture des hôtels restaurants depuis de nombreux mois), Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme en collaboration avec les Bureaux des Congrès des offices de tourisme de 9 grandes villes de tourisme d'affaires ont mis en place un plan d'actions commun pour relancer l'activité « affaires » au sein de leur destination.

Auvergne - Rhône - Alpes Tourisme a coordonné ce plan d'actions spécifique de relance des activités événementielles.

Les 9 villes de congrès concernées sont :

- ANNECY (Office de Tourisme du Lac d'Annecy)
- CHAMBERY (Grand Chambéry Alpes Tourisme)
- CLERMONT-FERRAND (Clermont Auvergne Tourisme)
- EVIAN-LES-BAINS (Evian Tourisme & Congrès)
- GRENOBLE (Grenoble-Alpes Métropole Tourisme et Congrès)
- LYON (ONLYLYON Convention Bureau)
- SAINT-ETIENNE (Saint-Etienne Tourisme & Congrès)
- VALENCE (Valence-Romans Tourisme)
- VICHY (Vichy Destinations)

Trois priorités :

- Présence sur les médias professionnels
- Présence sur les réseaux sociaux professionnels
- Organisation d'un évènementiel dédié

1. Les médias professionnels

Support	Date de parution	Periodicité	Nbre d'exemplaires	Format
Meet & Travel Mag	1er septembre 2021	Bimestriel	6 000	1 PQ Recto
Bedouk	3 vagues sur 2021		5 500 adresses	Emailing / 3 vagues ts les 3 mois hors été
Meet & travel Mag	novembre	Mensuel	Tbc	annonce presse
Challenge	3 juin 2021	Hebdo	190 273	2p. Publiredac + 1PQ reco
	septembre			annonce presse



2. Présence sur les réseaux sociaux professionnels

Il a été décidé collectivement de ne retenir que LinkedIn. Le ciblage s'est fait sur des profils pertinents : dirigeants d'entreprises, organisateurs d'événements, RH etc.

Cette communication a été faite à l'automne 2021.

204/232

3. L'évènementiel

Plutôt qu'une participation à un salon classique, les partenaires et Auvergne-Rhône-Alpes-Tourisme ont souhaité l'organisation conjointe d'un évènement dédié avec pour objectifs :

- **Amorcer** une reprise de l'activité par une opération de séduction et de notoriété
- **Valoriser** les atouts de la destination auprès des prospects de Paris – Ile de France
- **Mobiliser** la presse spécialisée (point d'orgue d'un plan média plus global initié au printemps)

Le format retenu a été le suivant :

Date : 27 septembre 2021

Lieu : Paris, Maison de l'Amérique Latine

Durée : De 11h à 21h afin de fluidifier la fréquentation dans le respect des règles sanitaires, et pour offrir plus de flexibilité horaire aux prospects.

Déroulé : Tout au long de la journée, rencontre avec les 9 exposants sous forme de RDV/échanges.

En marge de ces rencontres, une conférence de presse en amont, de 11h à 12h.

CAMPAGNE ATOUT FRANCE

Le Pôle Tourisme d'Affaires de Atout France a mené une campagne dédiée au secteur des rencontres et évènements professionnels sur les marchés français.

Une campagne montée en collaboration avec France Congrès et Évènements et financée par Atout France.

Il s'agit d'une campagne nationale, inédite et fédératrice qui repose sur une signature, un hashtag, une collection de contenus, des dispositifs digitaux et des partenariats média.

SALONS

Salon SBE

- Initialement prévu en début d'année, puis reporté en juin, le Salon SBE (Séminaire Business Event) a eu lieu les 13 et 14 septembre, au Matmut Stadium, Lyon 7.
- Salon en partenariat avec GL Events, Vulcania et le Casino de Royat
- Une trentaine de contacts qualifiés.

salon IFTM

- Participation au salon IFTM Top résa du 5 au 8 octobre au Parc des Expositions Paris porte de Versailles en partenariat avec AURAT.
- Une trentaine de contacts qualifiés.

ACTUALISATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

- Vidéo
- Site internet
- Brochure

205/232



46

ACCOMPAGNER LA STATION THERMALE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SON OFFRE

ANIMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA STATION THERMALE

Le comité s'est réuni à 4 reprises :

- le 25 janvier - sujets abordés : navettes thermales et organisation des rencontres conviviales
- le 25 février - mise en place du Pass thermal
- le 20 mai - point de situation de la saison thermale 2021 - *hébergeurs invités à cette réunion à distance*
- le 29 novembre - Bilan de saison 2021, promotion de la filière, perspectives 2022

Chaque échange est l'occasion de partager nos actualités et d'organiser la saison en cours ou à venir. La promotion de la filière, les réservations, l'accueil des curistes, les animations sont autant de sujets débattus lors des COFIL. L'avenir de la station thermale a également été un sujet régulier.

Au cours des COFIL, un travail a été réalisé sur la stratégie d'accueil des curistes dont l'enjeu majeur est de travailler l'expérience client à l'échelle de la station.

Les objectifs de ce travail sont :

- Capitaliser sur la collaboration avec les thermes
- Promouvoir l'image d'une "station thermale à taille humaine"
- Créer une entrée spécifique sur le site
- Trouver une solution simplifiée pour le stationnement
- Créer un programme ambassadeurs/greeters (Thermes + OT) sur la base des correspondants thermaux.

Les équipes de l'Office de Tourisme se sont associées à celles des Thermes pour alimenter la réflexion, qui a donné lieu à un plan d'actions pour 2022.

En amont, un travail fin d'identification des curistes a été mené, celui-ci a permis de bien cerner les attentes de cette clientèle et les difficultés au cours de leur expérience de curistes.

Composition du comité :

- Ville de Chamalières
- Ville de Royat
- Hébergeurs (hôtels et meublés thermaux)
- Thermes
- Royatonic
- Casino
- Associations de commerçants de Chamalières et de Royat
- Route des Villes d'eaux / Thermauvergne
- Clermont Auvergne Métropole

47

CURISTES - EXPÉRIENCE CIBLE											
Etapas	1 - Aspiration		2 - Prise de décision			3 - Préparation			4 - Séjour		5 - Post-séjour
	1a	1b	2a	2b	2c	3a	3b	3c	4a	4b	5
Objectifs & Besoins Client	Identifier les besoins et attentes du client	Se connecter avec le client et lui proposer des solutions de voyage à Royal	Se connecter avec le client et lui proposer des solutions de voyage à Royal	Se connecter avec le client et lui proposer des solutions de voyage à Royal	Se connecter avec le client et lui proposer des solutions de voyage à Royal	Se connecter avec le client et lui proposer des solutions de voyage à Royal	Se connecter avec le client et lui proposer des solutions de voyage à Royal	Se connecter avec le client et lui proposer des solutions de voyage à Royal	Se connecter avec le client et lui proposer des solutions de voyage à Royal	Se connecter avec le client et lui proposer des solutions de voyage à Royal	Se connecter avec le client et lui proposer des solutions de voyage à Royal
Story board											
Momenta Clés (à prioriser)											
Points de contact OT (avec destination & territoire)											
Services proposés (selon les besoins du client)											
Services Mécaniques											
Services de confort au point de contact											
Sentiments & attitudes	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
Principales de mises en œuvre (I & S)											
OTs											
Out 1											
Outils supports ?											

Un plan d'actions s'en est suivi :

- Réalisation d'un guide global "station thermale Royat-Chamalières"
- Création d'un espace dédié sur le site Internet, d'une Landing page avec url spécifique
- Amélioration de la recherche et la réservation d'hébergements thermaux sur le site internet
- Amélioration de l'accueil et facilitation du séjour des curistes
- Mise en place d'actions de fidélisation

Ces actions sont en cours en 2022.

Accompagnement des propriétaires de meublés de tourisme :

Pour améliorer la communication faite pour les hébergements thermaux, il a été décidé d'accompagner les propriétaires de meublés en leur faisant bénéficier d'une prise en charge à 50% d'un reportage photographique, assuré par un professionnel, spécialisé dans la prise de vues immobilières.

2 offres ont été proposées :

- Option 1 : 5 prises de vues par appartement : 100 € TTC - cofinancement : 50 € pour le propriétaire - 50 € pris en charge par Clermont Auvergne Tourisme
- Option 2 : 10 prises de vues par appartement : 200 € TTC - cofinancement : 100 € pour le propriétaire - 100 € pris en charge par Clermont Auvergne Tourisme



LES « + »

- Tarifs négociés et prise en charge de l'OT
- Photos libres de droit
- Utilisables sur l'ensemble des supports de communication (site, plaquettes, annonce office de tourisme)
- Accompagnement de l'OT pour la mise en relation avec le photographe

ACTIONS DE PROMOTION DE LA FILIÈRE

VIDEO THERMALE (voir partie marketing digital)

SALONS THERMAUX EN COLLABORATION AVEC LES THERMES DE ROYAT

Salon des Thermalies de Paris

- Jeudi 21, vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 janvier 2021
- De 10 h à 19 h, en digital
- 23 contacts "chat" sans suite et 5 contacts plus approfondis

Salon thalasso et cures thermales de Montpellier

- Jeudi 14 et vendredi 15 octobre 2021, de 10 h à 18 h
- Le Corum - Esplanade Charles de Gaulle
- Organisé par Sud Ouest Events
- 67 personnes accueillies
- Présence sur le salon des Thermes de Royat + Office de Tourisme
- 1ère édition à Montpellier pour l'organisateur et la station de Royat

Salon thalasso et cures thermales de Bordeaux

- Jeudi 21 et vendredi 22 octobre 2021, de 10 h à 18 h
- Palais des Congrès - Bordeaux lac
- Organisé par Sud Ouest Events
- 63 personnes accueillies
- 6ème édition à Bordeaux pour les organisateurs et 3ème pour la station de Royat mais 1ère fois à ces dates et dans ce lieu (normalement en février et Cours Chatron)

FOIRE DE COURNON

La grande foire clermontoise a accueilli en 2021 un salon éphémère « Destination Bien-être », composé des stations thermales du Massif Central. La coordination de ce projet était prise en charge par la Route des Villes d'eaux du Massif Central. Nous avons été présents sur le stand des Thermes de Royat 2 jours sur 4.



Après une année sans salon, cette année 2021 a débuté par des rencontres digitales, mais ce format n'a pas séduit les visiteurs.

Les rendez-vous de la fin d'année ont été plus fructueux avec de nouveaux contacts enregistrés pour des cures thermales en 2022.

ACCUEIL DES CURISTES

ANIMATIONS THERMALES

Animations 2021 prises en charge par l'équipe de Clermont Auvergne Tourisme à destination prioritairement des curistes.

Séances Oxygym

- 20 séances le mardi de 14 h 30 à 15 h 30
- En alternance sur les parcs Bargoin, Montjoly et Thermal
- 116 personnes accueillies – En moyenne 5 pers par séance
- Coût: 900 € - Recette: 1.120 € - Bénéfice: 220 €
- En partenariat avec l'Etablissement Thermal

Point Info Curistes

- 15 réunions d'information le mardi à 16 h 30
- Salle de Conférences du Parc Thermal
- 356 personnes accueillies – En moyenne 19 pers par réunions
- Gratuit

Promenades

- 10 sorties un jeudi sur 2 de 14 h à 19 h
- Destination différente à chaque sortie
- 275 personnes accueillies – En moyenne 27 pers par balade
- Coût: 4.449,40 € - Recettes: 3.000,00 € - Déficit: -1449.40 €

Séances marche nordique

- 17 séances le vendredi de 14 h 30 à 16 h
- En alternance sur les parcs Bargoin, Montjoly, Thermal et l'arboretum de Royat
- 79 personnes accueillies – En moyenne 4 pers par séance
- Coût: 1.071 € - Recettes: 780,00 € - Déficit: -291 €
- En partenariat avec l'Etablissement Thermal

Escapades

- 11 sorties le dimanche en après-midi et 2 sorties le dimanche en journée
- Itinéraires dans le Puy-de-Dôme
- 332 personnes accueillies – En moyenne 25 pers par sortie
- Coût: 7.353,70 € - Recette: 8.196,00 € - Bénéfice: 842.30 €

209/232



50

PASS THERMAL

Au sein du Comité de pilotage, il a été décidé de créer une déclinaison du Clermont Pass 48h / 72h pour les curistes valable 21 jours.

Ce Pass comportait :

- Une visite guidée offerte par l'OT
- Une entrée gratuite à un musée métropolitain + suivants à 50%
- Un aller-retour au Panoramique des Dômes
- Une entrée au Musée de la Bataille de Gergovie
- Une entrée au Volcan de Lemptégy
- Une entrée à l'Aventure Michelin
- 20% de réduction sur une entrée ASM Expérience
- Une entrée à Vulcania à tarif réduit
- Des réductions chez les commerçants de la station

Le tarif fixé était de 41 €.

Malheureusement le Pass n'a pas connu le succès escompté,

seuls 30 Pass ont été vendus, plusieurs explications :

- ouvertures des sites retardées (COVID)
- ouverture de la saison thermale en juin
- moins de curistes extérieurs à la région, susceptibles d'être intéressés par cette communication
- un contenu trop dense pour un public qui a besoin de temps de repos
- un prix peut-être dissuasif, même si celui-ci correspondait à une réduction de plus de 30%
- une communication insuffisante

Dans ces conditions, le COPIL de station a réfléchi sur des nouveaux contenus au tarif plus attractif pour le Pass 2022.

Communication du Pass :

- 2 kakemonos ont été disposés à l'Office de Tourisme (bureau de Royat) et dans le hall des Thermes.
- Un flyer a été conçu et diffusé auprès des curistes

210/232



Pass Thermal 21jrs

Panoramique des Dômes	15,00 €*
L'Aventure Michelin	11,00 €
Visite guidée de la ville	7,90 €
Visite d'un musée métropolitain	5,00 €
Volcan de Lemptégy	12,30 €**
Musée de la Bataille de Gergovie	8,00 €

TOTAL 59,50 €
41,00 €



51

MISE EN PLACE D'UN LIVRET D'ACCUEIL

Pour accompagner les futurs curistes dans l'organisation de leur séjour thermal et valoriser notre destination, nous avons décidé de réaliser un document en interne, disponible sur notre site internet via Calaméo et envoyé par mail chaque semaine à tous les curistes commençant leur cure la semaine suivante, par les Thermes via leur fichier de réservations.

Ce document avait également pour objectif de rassurer les curistes sur les dispositions sanitaires mises en place sur l'ensemble de la station.

Ce mail contenait le Guide Bienvenue et intégrait un agenda des manifestations sur la Métropole, organisées sur leurs dates de séjour.



ADAPTATION DU FONCTIONNEMENT DE L'OTM

MISE EN OEUVRE DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

La mise en place de la comptabilité analytique a été amorcée au 1er juillet 2021 et un plan analytique a été construit sur deux niveaux.

- ↳ Toutes les factures d'achats et de ventes de l'année 2021 sont codifiées avec ce nouveau plan analytique ;
- ↳ L'équipe salariée saisit ses temps quotidiens à partir du 1er juillet 2021.

Le logiciel de gestion des temps sert notamment à :

- Affecter les heures travaillées de chaque salarié sur chaque mission (Analytique - Management)
- Gérer les plannings
- Gérer les absences

La mise en place de cette comptabilité permet d'évaluer plus finement le temps passé sur chaque mission et ainsi d'organiser au mieux les équipes.

PACKS PARTENAIRES 2021

263 structures ont souscrit un pack partenaire au titre de l'année 2021 pour un montant de 29 372 € HT (contre 250 en 2020 pour 49 458 € TTC).

Il a été fait le choix de ne pas envoyer les demandes de contribution aux structures longtemps fermées en raison de la situation sanitaire (bars, restaurants,...). Ces structures représentaient 6 000 € en 2020.

En complément des packs, des conventions ont été signées avec les grands sites touristiques :

- Vulcania
- ASM Experience
- L'Aventure Michelin
- Le Volcan de Lemptégy
- Le Panoramique des Dômes
- GL Events
- Auvergne Events
- Casino de Royat
- Musée de la bataille de Gergovie

Pour un montant de 8 500 €

MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

Nous avons poursuivi la déclinaison des actions identifiées dans le cadre du S.A.D.I.

ACCUEIL NUMÉRIQUE

Objectifs

- Redonner du sens aux espaces d'accueil et valoriser l'accueil en séjour.
- Générer du flux dans nos bureaux d'accueil avec des dispositifs en phase avec les nouveaux usages des clientèles.

Affichage dynamique Neotess

- Valoriser les spectacles et leurs affichages.
- Diffuser nos réalisations vidéos.
- Promouvoir nos produits commerciaux (visites guidées, Clermont Pass).
- Occuper utilement les clients pendant les temps d'attente en cas d'affluence.

Tables tactiles Kalkin

- Offrir une nouvelle expérience touristique de la destination (carte navigable en 3D).
- Valoriser les itinéraires de randonnées.
- Accompagner la mission de conseiller en séjours.

Réalisations marquantes en 2021

- Deux écrans installés à Clermont-Ferrand, un écran à Royat.



- 2 tables Kalkin ont été installées dans les bureaux de Clermont et Royat en juillet 2021.

Nombre sessions utilisateurs à Clermont : 1 207
Temps moyen session à Clermont : 112 secondes

Nombre sessions utilisateur à Royat : 357

Temps moyen session à Royat : 120 secondes

ENRICHISSEMENT DES CONTENUS METROPOLITAINS SUR LE SITE INTERNET

1 page par ville, avec mise en avant de ses attraits : sites touristiques, patrimoine historique et naturel, randonnées à pied ou à VTT, loisirs sportifs, équipement et programmation culturelle, restaurants et hébergements partenaires.

Carte interactive avec deux types de points d'intérêts : sites touristiques et villes

NOTRE DESTINATION : PARCOURS LES VILLES ET VILLAGES DE LA MÉTROPOLE CLERMOTOISE

À L'OUEST
Tout près des volcans d'Auvergne

Saint-Genès-Champagnelle
12 hectares au pied des volcans d'Auvergne.

Orcines
16 hectares au pied du puy de Dome.

Royat
La belle tour du château de Royat.

Chamelières
Une ville aux trois faces.

Bural
Un village entre ville et volcans.

Le Châtain des Pays - Vallée de Limagne
Un site géologique exceptionnel.

CARTE INTERACTIVE
Découvrez nos villes et villages (en bleu) et nos points d'intérêts (en vert)

AU SUD
Au pied du plateau de Burgoin

Ceyrat
Un site d'observation remarquable sur le plateau de Burgoin.

Beaumont
Un site d'observation remarquable sur le plateau de Burgoin.

Renégat et Epine
Sous la tour du château de Renégat.

Audaise
Une ville aux trois faces.

Peignac-Salève
Au pied du plateau de Burgoin.

La Motte en Imbrades
Un site d'observation remarquable.

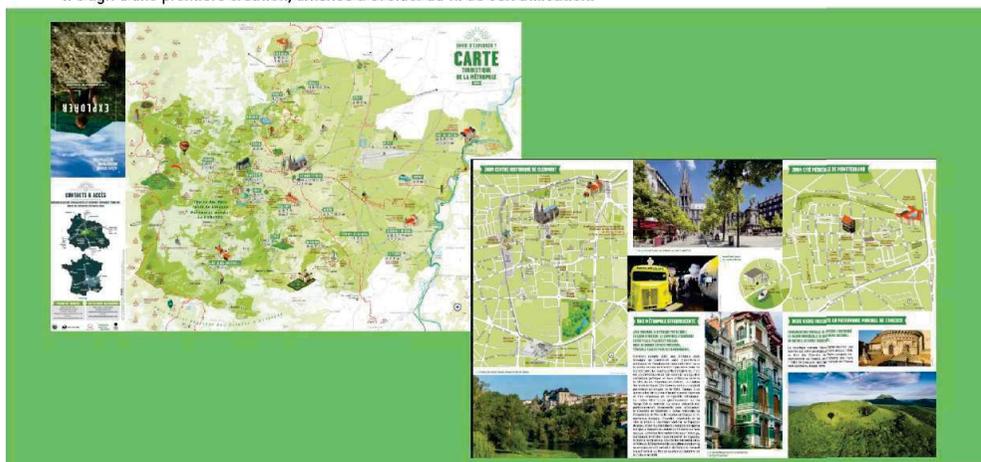
CRÉATION D'UNE CARTE TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

Ce nouveau support de communication a pour but de valoriser l'ensemble du territoire de Clermont Métropole et de donner ainsi des idées de découverte aux touristes passant la porte de l'Office de Tourisme.

Cette carte a été réalisée avec l'Agence Izatis Communication.

Imprimée à 10 000 exemplaires, elle a été distribuée dans les bureaux d'information touristique et dans des points stratégiques (ex : hôtels).

Il s'agit d'une première création, amenée à évoluer au fil de son utilisation.



POURSUITE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE COMMERCIALE

DÉMATÉRIALISATION DU CLERMONTPASS

Voir page 14

HARMONISATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Un travail de refonte des conditions générales de vente des prestations groupes était nécessaire. Un juriste a accompagné l'équipe pour rédiger au mieux ces éléments complexes.

ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE SUR LA QUESTION DE L'ACCUEIL DES GROUPES

Clermont Auvergne Tourisme, aux côtés de la Direction du tourisme, a été associé à la concertation autour du projet InspiRe (porté par Clermont Auvergne Métropole) et de relocalisation de la future gare routière.

Nos expertises étaient attendues sur le sujet de la dépose et du stationnement des bus de tourisme.

INTÉGRATION DE LA SOLUTION OPEN SYSTEM

Objectifs d'Open System :

➔ **En interne** : Utilisation d'Open Billet pour la vente en ligne de nos visites guidées et du ClermontPass.

➔ **Equiper nos partenaires** avec l'outil de réservation en ligne « Open Experience », déployé par la région et le département, et les accompagner dans sa prise en main.

Open Billet, en interne :

- Paramétrage de l'outil
- Saisie des visites guidées
- Liaison avec Aloa de manière à avoir un seul et même stock en ligne et à l'accueil
- Liaison avec Apidae pour faire remonter le widget de réservation de chaque prestation sur sa fiche apdae, que ce soit sur notre site Internet ou Auvergne Destination.

Open Pro, destiné aux loueurs d'appartements meublés et chambres d'hôtes :

- Suivi des comptes des partenaires utilisant Open Pro
- Actualisation de leur dossier en leur faisant signer un bulletin d'adhésion au nom de Clermont Auvergne Tourisme et les nouvelles conditions générales d'utilisation des services, comprenant le commissionnement de 8%. ce dernier a finalement été annulé en fin d'année 2021.
- Présentation de l'outils à de nouveaux hébergeurs.
- Formations.

Addock, destiné aux prestataires d'activités :

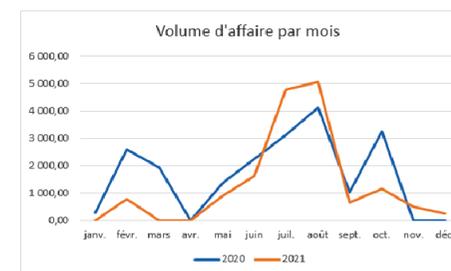
- Présentation de l'outil sur demande
- Mise en relation du prestataire avec Addock qui assure la formation sur l'outil.

La réservation des hébergements a été fortement marquée par le contexte pandémique.

Indicateurs / évolution par rapport à l'année précédente

	2021	2020
Transactions	548	452
Produits vendus	699	865
Volume d'affaire total	18 717,50 €	19 979,50 €
Chiffre d'affaires Hébergements	4 959,50 €	11 006,80 €
Chiffre d'affaires visites guidées	5 660,40 €	5 220,70 € *
Chiffre d'affaires ClermontPass	6 054,00 €	3 752,00 €*

(*) Ventes faites sur Ingénie



ADAPTATION DES LOCAUX

Projet validé en 2021 - réalisation des travaux en

MAISON DU TOURISME - CLERMONT

Opportunité de financement de travaux grâce à Clermont Auvergne Métropole

Objectifs :

- Redéfinir les espaces et leurs usages
- Repenser et augmenter l'espace Boutique
- Devenir une vitrine dynamique de la destination et de ses savoir-faire
- Apporter plus de bien-être à nos visiteurs et nos équipes



VILLA VEBRET - ROYAT

Compte tenu de l'envergure des travaux nécessaires à la Villa Vebret, il a été décidé de déménager. Une opportunité s'est présentée fin d'année 2021 de s'installer VILLA CASTEL SEVIGNE.



Avantages :

- Locaux refaits à neuf selon les besoins des équipes
- Rapatriement de l'équipe digitale dans les locaux de Royat
- Situation géographique stratégique
- Création d'un accès pour les personnes en situation de handicap

Tableaux de synthèse volet "Rapport d'Activité annuel" SPL Clermont Auvergne Tourisme

13/09/2022

Tableau Synthèse rapport SPL 2021

DONNÉES / ACTIONS		Objectifs	Résultats	Analyse des écarts	Observations 2021
Missions déléguées					
Office de Tourisme Métropolitain					
Missions d'accueil, d'information et de conseil aux clients touristiques	Accueil des visiteurs : Maison du Tourisme à Clermont - Bureau d'information à Royat - Maison de site du puy de Dôme (d'avril à septembre) - Musée de la batellerie de Porte-du-Château (juillet - août). Réponses aux demandes d'informations via tous les canaux (mails - courriers - téléphone - site internet). Valorisation de l'espace d'accueil à travers des expositions à l'Espace Victoire Déploiement de nouveaux outils d'aide à l'accueil : mise en place d'écrans numériques	Apporter une information et un service à nos visiteurs. Valoriser l'offre touristique de notre destination et inciter nos visiteurs à visiter le territoire. Faciliter la gestion des flux sur notre territoire. Accroître la fréquentation touristique de nos BFT	Augmentation de la fréquentation des BFT en pleine période estivale. Diminution du nombre de curistes à Royat qui a eu un impact sur la fréquentation de ce bureau (5337 curistes, -44% / année 2019).	Fort intérêt pour notre destination suite à la crise, envie d'espaces d'air pur, d'authenticité, critères auxquels notre destination répond. Clientèle très largement française, on note que les clientèles étrangères ne sont pas revenues en 2021 (92% de visiteurs étrangers). Côté station thermale, l'activité n'a pu reprendre qu'en juin et s'est terminée en octobre, ce qui a eu une incidence forte sur notre BFT de Royat - Chamalières.	Périodes d'ouverture fortement perturbées jusqu'au mois de mai. L'accueil touristique a été très réduit au printemps, période habituellement propice à l'activité touristique. Des solutions du type chat et phygital ont été déployées pour répondre aux demandes des touristes. Côté station thermale, l'activité n'a pu reprendre qu'en juin et s'est terminée en octobre, ce qui a eu une incidence forte sur notre BFT de Royat - Chamalières.
Missions de coordination des interventions des partenaires du développement touristique					
Travail en partenariat avec les professionnels pour : Opération promotionnelle (campagne web mutualisée) ClermontPass Salons Copil de Station thermale Etude MICE Communication pro : site internet - infolettre - échanges	Associer les professionnels dans l'ensemble des actions de promotion ou commercialisation mise en place par l'Office pour gagner en efficacité et travailler collectivement à la promotion touristique.	Une campagne ambitieuse cofinancée Expédia + Aura Tourisme + CDM Baisse des ventes de Pass. Salons thermaux au format digital plus concluants - 2 salons en présentiel toujours en collaboration avec les Thermes. Copil : développement de nouveaux supports de communication et de produit (Gîte de Bienvenue - Pass thermal) MICE : Etude qui a impliqué les acteurs de la filière pour envisager l'avenir suite à cette crise majeure pour le secteur. Intensification des communications à destination des pros pour conserver un lien et	Expédia : bon retour sur investissement auprès des hôteliers Clermont Pass : Saison entrecoupée de fermetures et jauges imposées par les sites. Nouveau format de salons thermaux qui n'a pas séduit le public Reprise des salons en présentiel à l'automne, plus efficaces pour capter de nouveaux visiteurs.	Le contact a été maintenu avec nos partenaires via les outils digitaux et des réunions à distance. Nombreuses contraintes imposées par les sites en raison de la crise (gages). Saison thermale fortement affectée.	

<p>Missions de commercialisation de produits, services et prestations touristiques</p> <p>Gestion de 2 boutiques au sein des bureaux d'information, Accueil des recettes (commerciales de la SPL et générale en billetterie, billetterie de destination)</p> <p>1407 dossiers groupes dont 75 BOB (Bureaux Opérateurs Billetterie) accueillis sur nos prestations groupe.</p> <p>Gestion d'une billetterie spécialisée.</p> <p>Commercialisation de produits packagés groupes.</p> <p>Organisation et vente de visites guidées.</p> <p>Mise en charge des accompagnateurs (cette aide de l'accompagnement, frais de dossier)</p>	<p>Accroître les recettes (commerciales de la SPL et générale en billetterie, billetterie de destination)</p> <p>Assurer la satisfaction client</p>	<p>Accroître les recettes (commerciales de la SPL et générale en billetterie, billetterie de destination)</p> <p>Assurer la satisfaction client</p>	<p>Le public, groupe à été fortement déçu. Beaucoup de demandes de devis ne se sont pas matérialisées. Les juges imposés sur les visites guidées ont également fortement limité les recettes. L'accompagnement des accompagnateurs a été limité en raison de la fermeture des sites. Les juges appliqués dans les sites ont également limité les recettes. Les accompagnateurs ont été très largement reportés ou annulés. Encore une saison très difficile commercialement.</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>									
<p>Communication générale de la destination</p> <p>Création de nouveaux contenus éditoriaux</p> <p>Mise sur les réseaux sociaux</p> <p>Infoblogs</p> <p>Éditions</p> <p>Réalisation hauts de photos</p> <p>Création de supports vidéo</p> <p>Création d'affiches, guides</p>	<p>Apporter une visibilité à la destination.</p> <p>Promouvoir les acteurs du tourisme local.</p> <p>Donner une image attractive.</p> <p>Favoriser la diffusion des flux.</p>	<p>Apporter une visibilité à la destination.</p> <p>Promouvoir les acteurs du tourisme local.</p> <p>Donner une image attractive.</p> <p>Favoriser la diffusion des flux.</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>
<p>Promotion générale de la destination</p> <p>Campagne digitale sur Expedia</p> <p>Actions presse (articles, dossiers, création d'un dossier de presse, accueil de journalistes)</p> <p>Campagne radio</p> <p>Campagnes Web</p>	<p>Accroître la visibilité de la destination.</p> <p>Faciliter l'organisation d'événements.</p> <p>Faciliter la participation à la destination.</p>	<p>Accroître la visibilité de la destination.</p> <p>Faciliter l'organisation d'événements.</p> <p>Faciliter la participation à la destination.</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>
<p>Filères tourisme d'affaires et des congrès</p> <p>Accompagner les porteurs de projet pour la mise en œuvre de projets de tourisme d'affaires et de congrès</p> <p>Faciliter leur organisation.</p> <p>Coordonner les acteurs de la filière.</p> <p>Gérer du chiffre d'affaires sur la filière.</p>	<p>Accompagner les porteurs de projet pour la mise en œuvre de projets de tourisme d'affaires et de congrès</p> <p>Faciliter leur organisation.</p> <p>Coordonner les acteurs de la filière.</p> <p>Gérer du chiffre d'affaires sur la filière.</p>	<p>Accompagner les porteurs de projet pour la mise en œuvre de projets de tourisme d'affaires et de congrès</p> <p>Faciliter leur organisation.</p> <p>Coordonner les acteurs de la filière.</p> <p>Gérer du chiffre d'affaires sur la filière.</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>
<p>Filères tourisme de loisirs et des congrès</p> <p>Accompagner les porteurs de projet pour la mise en œuvre de projets de tourisme de loisirs et de congrès</p> <p>Faciliter leur organisation.</p> <p>Coordonner les acteurs de la filière.</p> <p>Gérer du chiffre d'affaires sur la filière.</p>	<p>Accompagner les porteurs de projet pour la mise en œuvre de projets de tourisme de loisirs et de congrès</p> <p>Faciliter leur organisation.</p> <p>Coordonner les acteurs de la filière.</p> <p>Gérer du chiffre d'affaires sur la filière.</p>	<p>Accompagner les porteurs de projet pour la mise en œuvre de projets de tourisme de loisirs et de congrès</p> <p>Faciliter leur organisation.</p> <p>Coordonner les acteurs de la filière.</p> <p>Gérer du chiffre d'affaires sur la filière.</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>

<p>Missions de commercialisation de produits, services et prestations touristiques</p> <p>Gestion de 2 boutiques au sein des bureaux d'information, Accueil des recettes (commerciales de la SPL et générale en billetterie, billetterie de destination)</p> <p>1407 dossiers groupes dont 75 BOB (Bureaux Opérateurs Billetterie) accueillis sur nos prestations groupe.</p> <p>Gestion d'une billetterie spécialisée.</p> <p>Commercialisation de produits packagés groupes.</p> <p>Organisation et vente de visites guidées.</p> <p>Mise en charge des accompagnateurs (cette aide de l'accompagnement, frais de dossier)</p>	<p>Accroître les recettes (commerciales de la SPL et générale en billetterie, billetterie de destination)</p> <p>Assurer la satisfaction client</p>	<p>Accroître les recettes (commerciales de la SPL et générale en billetterie, billetterie de destination)</p> <p>Assurer la satisfaction client</p>	<p>Le public, groupe à été fortement déçu. Beaucoup de demandes de devis ne se sont pas matérialisées. Les juges imposés sur les visites guidées ont également fortement limité les recettes. L'accompagnement des accompagnateurs a été limité en raison de la fermeture des sites. Les juges appliqués dans les sites ont également limité les recettes. Les accompagnateurs ont été très largement reportés ou annulés. Encore une saison très difficile commercialement.</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>									
<p>Communication générale de la destination</p> <p>Création de nouveaux contenus éditoriaux</p> <p>Mise sur les réseaux sociaux</p> <p>Infoblogs</p> <p>Éditions</p> <p>Réalisation hauts de photos</p> <p>Création de supports vidéo</p> <p>Création d'affiches, guides</p>	<p>Apporter une visibilité à la destination.</p> <p>Promouvoir les acteurs du tourisme local.</p> <p>Donner une image attractive.</p> <p>Favoriser la diffusion des flux.</p>	<p>Apporter une visibilité à la destination.</p> <p>Promouvoir les acteurs du tourisme local.</p> <p>Donner une image attractive.</p> <p>Favoriser la diffusion des flux.</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>
<p>Promotion générale de la destination</p> <p>Campagne digitale sur Expedia</p> <p>Actions presse (articles, dossiers, création d'un dossier de presse, accueil de journalistes)</p> <p>Campagne radio</p> <p>Campagnes Web</p>	<p>Accroître la visibilité de la destination.</p> <p>Faciliter l'organisation d'événements.</p> <p>Faciliter la participation à la destination.</p>	<p>Accroître la visibilité de la destination.</p> <p>Faciliter l'organisation d'événements.</p> <p>Faciliter la participation à la destination.</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>
<p>Filères tourisme d'affaires et des congrès</p> <p>Accompagner les porteurs de projet pour la mise en œuvre de projets de tourisme d'affaires et de congrès</p> <p>Faciliter leur organisation.</p> <p>Coordonner les acteurs de la filière.</p> <p>Gérer du chiffre d'affaires sur la filière.</p>	<p>Accompagner les porteurs de projet pour la mise en œuvre de projets de tourisme d'affaires et de congrès</p> <p>Faciliter leur organisation.</p> <p>Coordonner les acteurs de la filière.</p> <p>Gérer du chiffre d'affaires sur la filière.</p>	<p>Accompagner les porteurs de projet pour la mise en œuvre de projets de tourisme d'affaires et de congrès</p> <p>Faciliter leur organisation.</p> <p>Coordonner les acteurs de la filière.</p> <p>Gérer du chiffre d'affaires sur la filière.</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>
<p>Filères tourisme de loisirs et des congrès</p> <p>Accompagner les porteurs de projet pour la mise en œuvre de projets de tourisme de loisirs et de congrès</p> <p>Faciliter leur organisation.</p> <p>Coordonner les acteurs de la filière.</p> <p>Gérer du chiffre d'affaires sur la filière.</p>	<p>Accompagner les porteurs de projet pour la mise en œuvre de projets de tourisme de loisirs et de congrès</p> <p>Faciliter leur organisation.</p> <p>Coordonner les acteurs de la filière.</p> <p>Gérer du chiffre d'affaires sur la filière.</p>	<p>Accompagner les porteurs de projet pour la mise en œuvre de projets de tourisme de loisirs et de congrès</p> <p>Faciliter leur organisation.</p> <p>Coordonner les acteurs de la filière.</p> <p>Gérer du chiffre d'affaires sur la filière.</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>	<p>Basé sur le plan de travail 2022</p>

<p>Filère tourisme sportif et de pleine nature</p> <p>Travail aux alentours du tourisme responsable : Création d'un onglet dédié au tourisme responsable sur le site internet accessible aux internautes déficients visuels.</p> <p>Missions de sensibilisation réalisées auprès des principaux acteurs locaux du tourisme.</p> <p>Une réflexion à destination des professionnels ADE envoyée pour présenter notre nouveau onglet "tourisme responsable" et notre démarche ISO 20121.</p> <p>Résultats du travail engagé autour des IG : définition d'un site internet dédié valorisant les équipements sportifs métropolitains.</p> <p>Accompagnement de la GAM sur ce volet sports.</p> <p>Travail autour des dossiers Via Ailler - GTMC</p>	<p>Création de la norme ISO 20121.</p> <p>Site dédié à un travail plus global sur la destination en collaboration avec la Métropole.</p>	<p>Audit en 2022</p>
<p>Filère tourisme urbain et de pleine nature</p> <p>Valoriser la destination thermique dans la prise en compte des enjeux de développement durable.</p> <p>Accompagner les acteurs de la filière.</p> <p>Organisation d'un programme dédié et varié de visites guidées.</p> <p>Mettre à jour les outils de culture en matière de destination thermique (site internet, livrets de visite, etc.).</p> <p>Travail autour des dossiers de développement durable.</p> <p>Accompagner la station thermale dans la prise en compte des enjeux de développement durable.</p> <p>Proposer des outils de médiation culturelle adaptés à la destination thermique.</p> <p>Travail autour des dossiers de développement durable.</p>	<p>Création de la norme ISO 20121.</p> <p>Site dédié à un travail plus global sur la destination en collaboration avec la Métropole.</p>	<p>Audit en 2022</p>
<p>Filère tourisme urbain et de pleine nature</p> <p>Mise en place de billetterie opératoire pour le compte des associations, événements ou de salons de spectacles.</p> <p>Missions de sensibilisation réalisées auprès des principaux acteurs locaux du tourisme.</p> <p>Une réflexion à destination des professionnels ADE envoyée pour présenter notre nouveau onglet "tourisme responsable" et notre démarche ISO 20121.</p> <p>Résultats du travail engagé autour des IG : définition d'un site internet dédié valorisant les équipements sportifs métropolitains.</p> <p>Accompagnement de la GAM sur ce volet sports.</p> <p>Travail autour des dossiers Via Ailler - GTMC</p>	<p>Création de la norme ISO 20121.</p> <p>Site dédié à un travail plus global sur la destination en collaboration avec la Métropole.</p>	<p>Audit en 2022</p>

<p>Filère tourisme urbain et de pleine nature</p> <p>Valoriser la destination thermique dans la prise en compte des enjeux de développement durable.</p> <p>Accompagner les acteurs de la filière.</p> <p>Organisation d'un programme dédié et varié de visites guidées.</p> <p>Mettre à jour les outils de culture en matière de destination thermique (site internet, livrets de visite, etc.).</p> <p>Travail autour des dossiers de développement durable.</p> <p>Accompagner la station thermale dans la prise en compte des enjeux de développement durable.</p> <p>Proposer des outils de médiation culturelle adaptés à la destination thermique.</p> <p>Travail autour des dossiers de développement durable.</p>	<p>Programme des expositions également contracté par les événements.</p> <p>Diminution du nombre de visiteurs sur les visites et des opérations en lien avec la crise et les restrictions d'ouverture et de Juge.</p> <p>Campagne web intéressante pour valoriser les talents locaux.</p> <p>Temps disponible mis à portée pour développer les contenus web.</p>	<p>Audit en 2022</p>
<p>Filère tourisme urbain et de pleine nature</p> <p>Valoriser la destination thermique dans la prise en compte des enjeux de développement durable.</p> <p>Accompagner les acteurs de la filière.</p> <p>Organisation d'un programme dédié et varié de visites guidées.</p> <p>Mettre à jour les outils de culture en matière de destination thermique (site internet, livrets de visite, etc.).</p> <p>Travail autour des dossiers de développement durable.</p> <p>Accompagner la station thermale dans la prise en compte des enjeux de développement durable.</p> <p>Proposer des outils de médiation culturelle adaptés à la destination thermique.</p> <p>Travail autour des dossiers de développement durable.</p>	<p>Programme des expositions également contracté par les événements.</p> <p>Diminution du nombre de visiteurs sur les visites et des opérations en lien avec la crise et les restrictions d'ouverture et de Juge.</p> <p>Campagne web intéressante pour valoriser les talents locaux.</p> <p>Temps disponible mis à portée pour développer les contenus web.</p>	<p>Audit en 2022</p>
<p>Filère tourisme urbain et de pleine nature</p> <p>Mise en place de billetterie opératoire pour le compte des associations, événements ou de salons de spectacles.</p> <p>Missions de sensibilisation réalisées auprès des principaux acteurs locaux du tourisme.</p> <p>Une réflexion à destination des professionnels ADE envoyée pour présenter notre nouveau onglet "tourisme responsable" et notre démarche ISO 20121.</p> <p>Résultats du travail engagé autour des IG : définition d'un site internet dédié valorisant les équipements sportifs métropolitains.</p> <p>Accompagnement de la GAM sur ce volet sports.</p> <p>Travail autour des dossiers Via Ailler - GTMC</p>	<p>Programme des expositions également contracté par les événements.</p> <p>Diminution du nombre de visiteurs sur les visites et des opérations en lien avec la crise et les restrictions d'ouverture et de Juge.</p> <p>Campagne web intéressante pour valoriser les talents locaux.</p> <p>Temps disponible mis à portée pour développer les contenus web.</p>	<p>Audit en 2022</p>

INDICATEURS	DONNÉES 2019	DONNÉES 2020	SITE INTERNET	DONNÉES 2021	OBSERVATIONS
Nombre d'utilisateurs	327 604	381 151		272 961	Mise en conformité RGPD : les utilisateurs qui refusent les cookies ne sont pas comptabilisés. La mise en place d'un module (outil Matomo) dans le navigateur est nécessaire pour l'acceptation des cookies (devrait nous donner des statistiques plus conformes à la réalité des visiteurs).
Nombre de sessions	427 861	501 038		383 226	Mise en conformité RGPD : les utilisateurs qui refusent les cookies ne sont pas comptabilisés. La mise en place d'un module (outil Matomo) dans le navigateur est nécessaire pour l'acceptation des cookies (devrait nous donner des statistiques plus conformes à la réalité des sessions).
Taux de rebond moyen	57,44%	63,40%		59,21%	Le taux de rebond est à relativiser selon l'objectif de chaque page. On ne peut pas comparer le taux de rebond d'une page de contenu à une page d'attente avec celui d'une page d'un libre par exemple. Cet indicateur ne peut être apprécié d'une manière globale.
Liens entrants	2 280	1 980		voir ci-dessous	
Nombre de sites référents				113	Un nombre de sites qui diffèrent à ceux liés de site internet remplacé désormais l'indicateur "liens entrants".
Mesure des performances techniques (gematrix.com)					A qui parlent ces données ? Sont-elles réellement interprétées ? Est-ce bien utile ?
Nombre de pages éditoriales publiées	89	233		113	
Mots clés positionnés				X	Il y a plus de 17 000 mots clés positionnés dans les premiers résultats, impossible de les lister.
Nombre mots clés dans les 50 premiers résultats				17 011	Sur clermontauvergetourisme.com (en moyenne sur l'année)
Nombre de mots clés en 3 ^{ème} place				366	Sur clermontauvergetourisme.com (en moyenne sur l'année)
Nombre d'URL positionnées				1 712	Sur clermontauvergetourisme.com (en moyenne sur l'année)
Volume d'offre gérée sur le territoire	2 772	3 688		3 840	Nombre de fiches Afpalae à fin décembre sur l'année en cours

Nombre de fiches consultées	2 338	1 667	1 304	Nombre de fiches ouvertes dans Afpalae, sur l'année en cours
Nombre de visiteurs ensemble/moins sur l'ensemble des BIT	41 583	30 773	34 000	Visiteurs renseignés et enregistrés sur notre logiciel d'accueil, chiffres non représentatifs des passages dans nos BIT, des capteurs aux portes il est à noter une diminution du nombre de visiteurs en 2020 et 2021 en raison de la crise COVID qui a conduit à la fermeture de nos bureaux pendant plusieurs mois.
Taux de satisfaction des visiteurs accueil	97% de visiteurs satisfaits / très satisfaits	92% de visiteurs satisfaits / très satisfaits	92% de visiteurs satisfaits / très satisfaits	
Taux de satisfaction des visiteurs Espace Victoire	NC - pas d'enquête de satisfaction sur cet espace accessible en libre accès	NC	NC	
Chiffre d'affaires boutique	73 355,00 €	41 931,00 €	58 754,00 €	Fermeture des bureaux sur des périodes longues qui a généré une perte d'affaires.
Nombre de sessions utilisateurs des tables Kalkin (Clermont)			1 207	La solution d'affichage dynamique Netosis ne propose pas de module statistique sur l'affichage des contenus.
Nombre de sessions utilisateurs des tables Kalkin (Royet)			357	Les tables Kalkin sont en place depuis le 5 juillet 2021 à Royet et depuis le 23 juillet 2021 à Clermont.
Temps moyen d'une session en secondes (Clermont)			112	
Temps moyen d'une session en secondes (Royet)			120	
PIACE DE MARCHÉ Hébergements Opérationnels				
Nombre de prestataires équipés	34	29	20	
Volume d'affaires réalisé sur le site clermontauvergetourisme.fr	10 047,00 €	11 006,86 €	4 955,50 €	Nous ne disposons pas de cet indicateur
Nombre d'ouverture de compte prestataires	0	1	1	
Nombre de clics depuis le site internet vers les sites des prestataires				Nous ne disposons pas de cet indicateur

Nombre de ventes (marques blanches prestataires)	5 361,00 €	111 067,00 €	111 067,00 €	111 067,00 €	111 067,00 €	111 067,00 €	
Volume d'affaires (marques blanches prestataires)	5 361,00 €	111 067,00 €	111 067,00 €	111 067,00 €	111 067,00 €	111 067,00 €	
Nombre de dossiers	690 dossiers (= demandes / devis au cours de l'année 2019) : 301 dossiers + 189 ventes individuelles	419 dossiers (devis, options, réservations) dont 162 dossiers annulés : 290 dossiers groupes + 149 ventes individuelles	467 dossiers (devis, options, réservations) dont 162 dossiers annulés : 290 dossiers groupes + 149 ventes individuelles	467 dossiers (devis, options, réservations) dont 162 dossiers annulés : 290 dossiers groupes + 149 ventes individuelles	467 dossiers (devis, options, réservations) dont 162 dossiers annulés : 290 dossiers groupes + 149 ventes individuelles	467 dossiers (devis, options, réservations) dont 162 dossiers annulés : 290 dossiers groupes + 149 ventes individuelles	467 dossiers (devis, options, réservations) dont 162 dossiers annulés : 290 dossiers groupes + 149 ventes individuelles
Nombre de billets / ventes vendus	17 000	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	
Volume d'affaires	35 999,21 € HT Individuelle : 1 695,86 € HT Groupes : 7 043,90 € HT Achats prestations guidage : 53 076,74 € HT Résultat négatif : -5 441,57 € HT	28 237,90 € HT Groupes : 7 043,90 € HT Ventes visites guidées individuelles : 8 997 € HT Achats de visites guidées : 36 800 € HT Pertes : -1 751 € HT	28 237,90 € HT Groupes : 7 043,90 € HT Ventes visites guidées individuelles : 8 997 € HT Achats de visites guidées : 36 800 € HT Pertes : -1 751 € HT	28 237,90 € HT Groupes : 7 043,90 € HT Ventes visites guidées individuelles : 8 997 € HT Achats de visites guidées : 36 800 € HT Pertes : -1 751 € HT	28 237,90 € HT Groupes : 7 043,90 € HT Ventes visites guidées individuelles : 8 997 € HT Achats de visites guidées : 36 800 € HT Pertes : -1 751 € HT	28 237,90 € HT Groupes : 7 043,90 € HT Ventes visites guidées individuelles : 8 997 € HT Achats de visites guidées : 36 800 € HT Pertes : -1 751 € HT	
La liste des associations utilisatrices par typologie	Liste des associations 2019	Liste des associations 2020	Liste des associations 2021				
Le nombre de billets vendus par association (gratuit et payant)	Récap 2020	Récap 2019					
Le nombre de billets vendus par associations	Récap 2020	Récap 2019					
Le nombre de billets exonérés							

Liste des activités mises en place avec les musées	Visites groupes (découvertes générales, découvertes thématiques) Visites individuelles (MARQ L'Ouvre de l'Heure)	Visites groupes (découvertes générales, découvertes thématiques) Visites individuelles (MARQ L'Ouvre de l'Heure)	Visites groupes (découvertes générales, découvertes thématiques) Visites individuelles (MARQ L'Ouvre de l'Heure)	Visites groupes (découvertes générales, découvertes thématiques) Visites individuelles (MARQ L'Ouvre de l'Heure)	Visites groupes (découvertes générales, découvertes thématiques) Visites individuelles (MARQ L'Ouvre de l'Heure)
La liste des musées concernés par les activités	MARQ majoritairement				
Publics touchés par les différentes activités	Groupes & individuels				
Droits d'entrée reversés aux musées	Règlements sur place par les participants				
Moyenne classement mensuel WeLikeTravel / ZOO DT	126	148	148	148	106
Facebook : Nombre d'abonnés (nombre de personnes)	40 932	41 536	41 536	41 536	42 881
Facebook : Portée organique moyenne (nombre de personnes)	5,08%	4,02%	4,02%	4,02%	4,36%
Instagram : Nombre d'abonnés (nombre de personnes)	6 464	9 774	9 774	9 774	12 311
Instagram : Portée organique moyenne (nombre de personnes)	4,32%	6,45%	6,45%	6,45%	2 766
Twitter : Nombre d'abonnés (nombre de personnes)	1 076	1 613	1 613	1 613	2 065
Twitter : Impression organique moyenne (nombre de personnes)	21 746	0,53%	0,88%	0,88%	7 003
LinkedIn : Nombre d'abonnés	895	915	915	915	1 589

LinkedIn : Impression organique unique moyenne (nombre de fois où la publicité a été vue)	NC	NC	7 159	Données disponibles uniquement du 06/09 au 31/12/21.
LinkedIn - Portée sponsorisée moyenne sur 30 jours (nombre de personnes)	NC		1 667	LinkedIn communique une estimation de la portée moyenne sur 30 jours
Taux d'engagement moyen LinkedIn	NC	5%	5,77%	
Nombre de blogueurs / Instagrammeurs accueillis	33		11	Accueil dans le cadre d'Instameet
Nombre d'articles publiés				Pas d'outil disponible pour relever ces indicateurs. Les vues sont disponibles côté "blogueurs" qui les communiquent rarement surtout dans le cadre d'Instammet (pas de contractualisation - échanges de bons procédés)
Nombre de vues globales des articles				
Moyenne annuelle avis TripAdvisor /5	4,8	4,35	4,75	
Moyenne annuelle avis Google MyBusiness /5	4,6	4,85	4,30	
INFOLETTRES				
Nombre contacts en base			5 851	
Nombre optin en base			5 101	
Taux d'ouverture moyen	32,60%	31,96%	27,56%	
Taux de clics moyen	6,41%	6,45%	5,43%	
Taux de désinscription moyen	0,56%	0,34%	0,44%	
PARTENARIATS				
Nombre de « Packs partenaires »	309	En mars 2020, nous avons enregistré 247 packs pour un montant de 49 458 € TTC.	263 partenariats	Partenaires restaurateurs, salle de spectacles, bars, cafés, non sollicités en raison des événements
Volume financier des « Packs partenaires »	51 240 € HT	moins 46 674 €	29 372€	Packs remboursés sur décision du CA
Volume financier des partenariats hors « Pack partenaires »	21 474 € HT (comprend remboursements salons SBE, campagne Lyon, publicité flyers et écran hall)	20 730 € HT (régie pub) 369,40 € (commissions transports) 221,51 € (ventes sèches Vallées) = 21320,91 €	Conventions 2021: 8500 € HT Régie publicitaire : 875 €	Conventions signées avec les grands sites touristiques + Guide thermal
Nombre de partenariats hors « Pack partenaires »	6	8	7	

BILLETTERIE SPECTACLES
ASSOCIATIONS / OPÉRATEURS CULTURELS
2021
Opérateurs métropolitains
Orchestre d'Harmonie de Clermont-Ferrand
Théâtre du Valet de Coeur
Clermont Auvergne Opéra
Jazz en tête
Les Trans'Urbaines
Cour des trois coquins
Oasis des Dômes
Lee Voirien
Orchestre Sostenuto
Festival des Musiques Démesurées
Comité de quartier Saint Jacques
Orchestre symphonique des Dômes
CCAS de Clermont
Mairie de Clermont-Ferrand
Clermont Auvergne Métropole
Opérateurs hors métropole
PG Organisation

BILLETTERIE SPECTACLES 2021				
Liste des spectacles par opérateurs	Date du spectacle	Nombre de billets vendus	Somme reversée à l'opérateur	Somme reversée à l'opérateur
Opéra				
Lucia di Lammermoor	13/10/2021	2	12 €	
Lucia di Lammermoor	14/10/2021	0	0 €	
Lucia di Lammermoor	16/10/2021	1	50,00 €	
Jazz en tête				
LET new stars 21 + Keyon Harold Quartet	19/10/2021	10	84 €	
LET new stars 21 + Keyon Harold Quartet	21/10/2021	11	85,20 €	
Kyle Leibelow Trio + Abraham Baobon	21/10/2021	12	152,00 €	
Xavier Bain quartet + Kenny Garrett Quartet	22/10/2021	29	567,00 €	
Wynton Marsalis at Lincoln Center Orchestra	23/10/2021	81	2 745,00 €	
Pas 3 jours	23/10/2021	13	1 170 €	
Pas 5 jours	23/10/2021	6	780 €	
Transurbaines				
YAKAMAR #2 REVERSE / SE REVER	03/11/2021	6	79 €	
DANSER GASA	04/11/2021	48	741 €	
REWINO, UNE HISTOIRE DU HUMAN BEATBOX	05/11/2021	0	0 €	
REWINO, UNE HISTOIRE DU HUMAN BEATBOX	05/11/2021	4	48 €	
REWINO, UNE HISTOIRE DU HUMAN BEATBOX	06/11/2021	31	387 €	
REWINO, UNE HISTOIRE DU HUMAN BEATBOX	07/11/2021	8	98 €	
MC MANS JAMB	09/11/2021	8	141 €	
PRINGUIN	04/11/2021	3	26 €	
BATTLE TRANS'URBAINES	06/11/2021	9	64 €	
VOLCANIQUE HIP SHOWS	10/11/2021	0	0 €	
LE SOUL TRAIN – SOIRÉE DE CLÔTURE	10/11/2021	2	16 €	
Opéa				
MICHELE TORR	16/10/2021	2	99€ (com 10%)	
RECITAL ISABELLE AUBRET	14/11/2021	14	88€ (com 10%)	
Le miroir magique de M ^r Paillottes	04/12/2021	0	0 €	
Le miroir magique de M ^r Paillottes	05/12/2021	0	0 €	
SPECTACLE ROSSBAGROW	12/12/2021	8	388€ (com 10%)	
Féaux	08/10/2021	1	7,00 €	

RECAPITULATIF ANNÉE 2021		
Clermont Auvergne Opéra	Nombre de billets vendus	Somme reversée à l'opérateur
Jazz en tête	170	5 750 €
Les Transurbaines	118	1 689 €
Cour des 3 coquins	38	347 €
O. symphonique des dômes	14	206 €
Les Violon	2	20 €
Sc	37	4 580 €
Théâtre du Voleur de Coeur	7	88 €
Musiques Identitaires	13	75 €
Comité de quartier St Jacques	78	770 €
TOTAL		15 387 €
Avec commission 10%	24	972 €
Pg Organisation		

Féaux	06/10/2021	0	0,00 €
Ja	23/10/2021	0	0 €
Sur la grand-route	05/11/2021	0	0 €
Sur la grand-route	06/11/2021	0	0 €
Sur la grand-route	07/11/2021	0	0 €
Emoi, hais-moi, et moi	08/11/2021	-	ANNULÉ
Emoi, hais-moi, et moi	09/11/2021	-	ANNULÉ
Vous lui direz que on le cherche tous	18/11/2021	0	0 €
Vous lui direz que on le cherche tous	19/11/2021	2	24 €
Vous lui direz que on le cherche tous	20/11/2021	4	44 €
Gare à Caro	02/12/2021	0	0 €
Gare à Caro	03/12/2021	0	0 €
Gare à Caro	04/12/2021	0	0 €
Gare à Caro	05/12/2021	0	0 €
Art	09/12/2021	6	42 €
Art	10/12/2021	7	59 €
Art	10/12/2021	8	76 €
Art	11/12/2021	10	95 €
Le Poi de la moustache du tigre	15/12/2021	0	0,00 €
Oz	15/12/2021	0	0,00 €
Oz	17/12/2021	0	0,00 €
Pas des Dômes			
Deuil de la vie	26/10/2021	-	GRATUIT
Sc de Clermont			
Les Semaines Bleues	04/10/2021	-	GRATUIT
Aussegre, la légende	01/10/2021	-	GRATUIT
Les Violon			
Le sobriété pour constituer le monde d'après	06/10/2021	0	0,00 €
MYSTÈRE AU COUVERT	09/10/2021	2	20,00 €
MYSTÈRE AU COUVERT	10/11/2021	0	0,00 €
Le Cesse	20/11/2021	0	0,00 €
Le Cesse	21/11/2021	0	0,00 €
Pg de Clermont Opéra			
Gala de fin d'année	27/12/2021	-	GRATUIT
Gala de fin d'année	28/12/2021	-	GRATUIT
Gala de fin d'année	29/12/2021	-	GRATUIT
Gala de fin d'année	30/12/2021	-	GRATUIT

2022 se veut être une **année de reprise et de transformation**.

Reprise économique donc, avec des efforts consentis par l'Office de Tourisme métropolitain en matière de séduction, d'accueil des visiteurs et de commercialisation d'offres touristiques.

Côté notoriété du territoire et au-delà des actions traditionnelles, **le volet digital sera privilégié** avec l'enrichissement des contenus éditoriaux de notre site www.clermontauvergne-tourisme.com et de son référencement. La rubrique « agenda », la plus consultée et notamment par les habitants, sera consolidée.

Une campagne de communication digitale sera organisée au cours du 2nd semestre, avec l'ambition de booster la fréquentation d'arrière-saison.

En matière de **connaissance de nos clientèles**, indispensable à toute action marketing, une étude sera conduite de Pâques à la Toussaint (sous l'égide de l'Observatoire économique du tourisme) ; **notre nouvelle stratégie de gestion de la relation client (GRC)** sera mise en œuvre avec le déploiement d'un nouvel outil et la formation du personnel.

Pour le **volet commercialisation** de l'offre touristique de notre destination, l'adaptation de nos produits continuera d'évoluer. Ainsi en sera-t-il du Clermont Pass dont la digitalisation s'est opérée l'année dernière. Et, dans l'attente des travaux de l'accueil de la Maison du tourisme à Clermont-Ferrand, nous étendrons la surface dévolue à la boutique (composée quasi-exclusivement d'une production locale et artisanale).

Transformation de l'outil également avec l'aboutissement de projets portés par les équipes de Clermont Auvergne Tourisme.

La **comptabilité analytique** (qui permettra notamment d'affirmer notre rôle en tant qu'apporteur d'affaires) sera finalisée.

Le **déménagement de notre bureau d'information touristique de Royat-Chamalières** (toujours place Allard) et l'arrivée en ces nouveaux lieux du pôle marketing digital (actuellement installé rue Neyron à Clermont) sera un moment fort en termes d'organisation.

L'**implication de l'Office de Tourisme en matière de tourisme durable** sera confirmée par l'obtention de la certification ISO 20121, système de management responsable. ISO20121 fournit un cadre permettant d'identifier, d'éliminer ou de réduire les effets négatifs potentiels des événements sur le plan social, économique et environnemental, et de mettre à profit des effets plus positifs grâce à l'amélioration de la planification et des processus. Cela fera de notre organisme un outil vertueux, légitime et reconnu auprès des clientèles, d'affaires ou de loisirs.

Enfin, 2022 constituera également une année charnière dans la vie statutaire de Clermont Auvergne Tourisme avec la conduite des **négociations avec Mond'Arverne communauté pour l'intégration de leur office de tourisme au sein de notre SPL**.

Vincent Garnier
Directeur général

Le Valet de Cœur			
Antigone	29/10/2021	7	88,00 €
Monia de Clermont-Fd			
Concert du 11 novembre	11/11/2021	-	GRATUIT
Concert d'hiver	20/02/2022	-	GRATUIT
Sostenuto			
Un tchègue au nouveau monde	31/10/2021	347	6 580,00 €
Musiques Démésurées			
3 compositrices / 3 compositeurs	27/10/2021	1	10,00 €
Nonsense movements	28/10/2021	0	0,00 €
Pays Basque espagnol	29/10/2021	0	0,00 €
Concert mystère	29/10/2021	0	0,00 €
Postcards from Europe and North America	30/10/2021	2	20,00 €
Children's corner	01/11/2021	0	0,00 €
Kammerkonzert	01/11/2021	2	10,00 €
Eclats de sons, chatolements de musiques	04/11/2021	0	0,00 €
Miroirs croisés	05/11/2021	0	0,00 €
Avide	06/11/2021	2	0 €
Horizons pianistiques contemporains	06/11/2021	3	30 €
Cordes liées	07/11/2021	2	0 €
Présent(es) !	07/11/2021	1	5 €
Comité de quartier St Jacques			
Vivement les vacances	21/11/2021	78	770 €
O. symphonique des dômes			
Canto Général	07/12/2021	14	206 €

PERSPECTIVES 2022

SPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique sportive métropolitaine en vigueur, Clermont Auvergne Métropole est engagée dans un soutien actif au mouvement sportif.

Les enjeux sont les suivants :

- participer avec le mouvement sportif à sa structuration à l'échelle de la métropole,
- offrir les meilleures conditions d'entraînement et de compétition aux clubs.

Aussi, Clermont Auvergne Métropole dote de subventions de fonctionnement certains clubs de son territoire pour :

- accompagner des projets sportifs pour la pratique du haut-niveau,
- accompagner des manifestations sportives d'envergure nationale et internationale.

L'enveloppe budgétaire relative aux subventions de fonctionnement et pour l'organisation de manifestations sportives, ainsi qu'aux bourses individuelles d'accompagnement en 2022 s'élève à 1 795 000 € (ligne d'imputation concernée : SP1 – 65748 – SP et SP1 – 65131 – SP), dont :

- 1 789 651 € votés lors du Conseil métropolitain le 1^{er} avril 2022 et répartis comme suit :

- Subventions de fonctionnement 2022 : 1 734 651 €
- Subventions pour l'organisation de manifestations sportives 2022 : 15 000 €
- Bourses individuelles d'accompagnement : 40 000 €

- 4 000 € attribués lors du Conseil métropolitain du 24 juin 2022, répartis comme suit :

- Subvention de fonctionnement 2022 : 2 000 €
- Subvention pour l'organisation d'une manifestation sportive 2022 : 2 000 €

- 50 000 € validés lors du Conseil métropolitain du 30 septembre 2022 (subvention de fonctionnement).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'étudier la demande de subvention, détaillée en annexe au regard des critères d'attribution des subventions définis dans la délibération du 12 mai 2017 en vigueur relative à la politique sportive métropolitaine et aux critères d'attribution des subventions en matière sportive :

Demande de subvention exceptionnelle :

- Union Sportive de Chamalières :
 - Montant de la subvention 2022 : 2 500 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de valider le montant de subvention proposé ci-après (crédits inscrits au budget 2022 de la collectivité) et les modalités d'attribution de celle-ci figurant dans la convention annexée à la présente délibération:
 - * Union Sportive de Chamalières : 2 500 €
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention correspondante.

**AVENANT 2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CLERMONT
AUVERGNE TOURISME - PROLONGATION DE DURÉE**

Le Conseil communautaire du 15 décembre 2017 a validé par délibération le principe de recours et de mise en oeuvre d'une procédure de concession de service sous forme de Délégation de Service Public (DSP) de type affermage pour la gestion de l'Office de Tourisme Métropolitain par la Société Publique Locale (SPL) Clermont Auvergne Tourisme. Ainsi, par contrat en date du 5 décembre 2018, Clermont Auvergne Métropole a délégué à la SPL Clermont Auvergne Tourisme la gestion et la mise en oeuvre des missions de l'Office de Tourisme Métropolitain à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2022 (annexe 1).

L'article R3135-5 du Code de la Commande Publique précise que «Le contrat de concession peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir. Dans ce cas, les dispositions des articles R. 3135-3 et R. 3135-4 sont applicables ». Ainsi, le montant de la modification ne peut être supérieur à 50 % du montant du contrat de concession initial. Dans le cas présent le pourcentage d'augmentation du contrat initial de concession est de 25 %.

A ce titre, la pandémie de covid-19 qui a débuté en 2020 et qui s'est poursuivi en 2021, et ses conséquences constituent un événement imprévisible et extérieur aux parties.

Ainsi, au regard des impacts de la crise sanitaire du covid-19, sur l'activité de la SPL, Clermont Auvergne Métropole et la SPL ont convenu de prolonger la convention de DSP pour une durée d'un an et de lui apporter certaines modifications pour cette durée supplémentaire : préciser les règles de versement de la subvention forfaitaire d'exploitation de Clermont Auvergne Métropole et supprimer la mise à disposition d'un bien à la SPL.

L'ensemble des éléments exposés ci-après précisent les raisons qui expliquent les différentes modifications apportées à la convention.

1. Concernant la prolongation du contrat de DSP d'une durée de 12 mois supplémentaires (Article 3)

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a fortement impactée l'activité touristique sur les années 2020 et 2021. Les différents confinements de la population, la fermeture au public d'un grand nombre d'activités de loisirs pendant plusieurs mois, la mise en place de jauges pour l'accueil des publics.... ont freiné voire empêché l'accès des publics aux prestations et services de tourisme et de loisirs.

La SPL Clermont Auvergne Tourisme, Office de Tourisme Métropolitain de Clermont Auvergne Métropole, a ainsi subi les conséquences de cette crise avec une réduction de son activité :

- Des périodes de fermeture de l'Office de Tourisme métropolitain au public dans le cadre des confinements mis en place par le gouvernement : du 15 mars 2020 au 1^{er} juin 2020, du 30 octobre 2020 au 30 novembre, puis du 4 avril 2021 au 18 mai 2021.

- Des périodes de chômage partiel : du 6 avril au 10 mai 2020, l'ensemble de l'équipe salariée de la SPL a été en activité partielle à hauteur de 50% du temps de travail puis, du 1^{er} mars au 31 mai 2021 la SPL a mis en place une période d'activité partielle pour ses salariés. Sur cette dernière période, en moyenne, l'activité partielle s'est élevée à 1 jour par semaine pour le mois de mars, 2 jours par semaine pour le mois d'avril et 1 jour par semaine pour le mois de mai.

- Des pertes de chiffre d'affaires : avant la pandémie, les ressources générées par les activités de la SPL (hors versements des actionnaires) représentaient environ 300 000 € par an, depuis 2020 ces recettes s'élèvent 105 000 € pour 2020, 150 000 € pour 2021 et devraient s'élever à 202 000 € pour 2022. Ce qui représente un montant de pertes cumulées sur les 3 dernières années de 443 000 €.

- Le recours à un Prêt Garanti par l'État (PGE) d'un montant de 310 000 € sur la période de décembre 2021 à novembre 2022 : le remboursement du capital de l'emprunt et des intérêts s'effectuera de décembre 2022 à novembre 2026 et correspond à 4,23 % du capital.

- Le recours à des aides hors PGE : des aides URSSAF pour 2020 et 2021 pour un montant de 203 000 €, des indemnités de chômage partiel pour 2020 et 2021 de 39 000 €, la prise en charge des frais d'installations afin de respecter les conditions sanitaires pour un montant de 2 000 €.

Ainsi, le Compte d'Exploitation Prévisionnel 2019-2022 du contrat de DSP en cours présente des écarts importants en termes de pertes entre les recettes prévues et celles réalisées pour les années 2020 et 2021 voire pour l'année 2022 (annexe 2). Par ailleurs, la crise sanitaire n'a pas permis à la SPL de déployer l'ensemble des actions prévues dans le cadre de ce contrat.

Il est donc proposé de prolonger la durée du contrat de DSP pour une durée supplémentaire de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2023 et à modifier l'article 3 de la convention.

2. La suppression de la mise à disposition d'un bien à la SPL (Articles 17.1 et 22)

La Convention prévoyait la mise à disposition de la SPL la Villa Vebret à Royat. Or la Villa Vebret nécessite de lourds travaux de rénovation et la Métropole ne souhaite pas les réaliser en raison du coût de ceux-ci. De ce fait la SPL a trouvé un autre local situé à proximité de la Villa Vebret qu'elle va louer à un propriétaire privé à compter du 1^{er} décembre 2022.

La part de redevance fixe liée à la mise à disposition de ce bien va ainsi être impactée au prorata du temps d'occupation de ce bien sur l'année 2022. De ce fait, il est proposé de modifier les articles 17.1 et 22 en conséquence.

3. La précision des règles de versement de la subvention forfaitaire d'exploitation à la SPL par la Métropole (Article 21)

La Convention ne prévoyait pas de modalités précises pour le calcul du versement de la subvention forfaitaire d'exploitation au Délégué hormis un montant maximum, il paraît opportun avec le recul sur les exercices passés et pour assurer le risque d'exploitation porté par le Délégué de préciser que cette subvention ne doit pas excéder 80 % de l'ensemble des produits du Délégué.

Il est donc proposé de compléter l'article 21 de la convention en ce sens.

Le projet d'avenant de prolongation du contrat de DSP annexé à la présente délibération (annexe 3) a fait l'objet d'une présentation en Commission de Délégation de Service Public (CDSP) du 10 octobre 2022. La CDSP a émis un avis favorable et "recommande de mettre à profit la prolongation pour procéder à une actualisation, avant fin 2023, du schéma touristique notamment au regard du changement de paradigme, lié à la crise covid-19, à la crise énergétique et au projet d'extension du périmètre de la SPL Clermont Auvergne Tourisme".

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de l'avenant 2 au contrat de « Délégation de Service Public pour la gestion et la mise en œuvre des missions de l'Office de Tourisme Métropolitain par la Société Publique Locale Clermont Auvergne Métropole » annexé à la présente délibération (annexe 3) ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 2 au contrat de « Délégation de Service Public pour la gestion et la mise en œuvre des missions de l'Office de Tourisme Métropolitain,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

BIBLIOTHÈQUES MÉTROPOLITAINES - TARIFS, CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DROITS DE PRÊTS

Le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) des bibliothèques de Clermont Auvergne Métropole a été adopté par le Conseil métropolitain du 28 mai 2021.

L'un des 4 piliers de ce PCSES vise à diversifier et à renforcer l'action sociale des bibliothèques en facilitant leur accès à tous les publics.

La politique tarifaire et les droits de prêts sont un des leviers de la diversification des publics et c'est dans ce cadre qu'il vous est proposé aujourd'hui de réviser certaines modalités de prêt et conditions d'exonération du droit d'inscription.

Prêt d'un nombre illimité de documents

Afin de favoriser l'emprunt des ressources documentaires et des matériels mis à disposition par les bibliothèques et médiathèques du réseau, il vous est proposé de valider le prêt illimité en nombre de documents physiques, à l'exception des matériels prêtés par les médiathèques, des livres numériques et des emprunts réalisés dans le cadre de l'offre découverte. Une expérimentation est menée depuis le premier confinement et montre que les usagers s'auto-régulent sur le nombre de documents qu'ils empruntent. La durée du prêt quant à elle demeure la même soit 4 semaines.

Élargissement de la gratuité du droit d'inscription

Il vous est proposé d'étendre l'exonération des droits d'inscription aux catégories suivantes :

- publics en situation de fragilité : demandeur d'asile ou réfugiés, personne dans un dispositif d'insertion, accompagnateurs des personnes en situation de handicap
- détenteur du Pass Culture, du pass Région ou de la carte Citéjeune

Création d'une offre découverte

Afin de permettre aux usagers de découvrir la richesse des collections et des services offerts par les médiathèques, il est proposé la création d'une « Offre découverte », dont l'inscription peut se faire en ligne ou sur site. Cette offre, gratuite et limitée à 3 mois consécutifs non renouvelables, permettra un accès aux collections physiques et aux ressources numériques pendant la durée de l'offre.

Modification du dispositif Empruntez un Musée !

Dans la délibération du 2 avril 2021 relative à l'évolution des tarifs actant la mise en place du dispositif « Empruntez un musée », nous avons estimé que le prêt des Pass Musées en bibliothèque ne serait pas renouvelable. A l'usage et afin de faciliter la découverte et l'accès aux musées métropolitains, il vous est proposé de rendre possible la prolongation des Pass Musées, dans les mêmes conditions que pour les autres documents (renouvellement possible une seule fois, pour une durée de 4 semaines).

Le récapitulatif des tarifs, conditions d'inscription ainsi que des droits de prêt et de réservation est présenté en annexe.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'adopter les tarifs, conditions d'inscription et droits de prêts pour les bibliothèques de Clermont Auvergne Métropole tel qu'annexés,
- d'autoriser l'application de ces tarifs, conditions d'inscription et droits de prêts à partir du 1^{er} décembre 2022,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

MUSÉES MÉTROPOLITAINS - TARIFS DE VENTE EN BOUTIQUE

Les musées d'art Roger-Quilliot, Bargoin et le muséum Henri-Lecoq disposent d'un espace librairie-boutique afin que les visiteurs puissent acquérir des ouvrages et produits dérivés en lien avec les collections et les expositions temporaires.

Dans le cadre de l'anniversaire des 30 ans du Musée d'Art Roger-Quilliot (1992 - 2022), il vous est proposé la mise en vente de la publication Album Musée d'Art Roger-Quilliot réalisée sous la direction de Nathalie Roux, directrice du MARQ avec la participation d'une dizaine d'auteurs. Il vous est proposé également d'augmenter la quantité d'exemplaires de courtoisie du catalogue *Sur les pas de Jean Dubuffet en Auvergne*, exposition pour laquelle un important dispositif de relations publiques et de relations presse est mis en œuvre.

Par ailleurs le Muséum Henri-Lecoq souhaite faire don à des associations d'une partie des invendus de l'ouvrage *La microscopie en Auvergne*, édité par le muséum Henri-Lecoq et la Ville de Clermont-Ferrand en 2015 et propose pour ce faire une nouvelle répartition des stocks entre les ouvrages à la vente et les ouvrages en don.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de valider le tarif de vente de l'ouvrage suivant au Musée d'Art Roger-Quilliot :

Titre de l'ouvrage	Éditeur	Prix unitaire de vente public TTC	Exemplaires acquis	dont exemplaires en vente	dont exemplaires de courtoisie
Album Musée d'art Roger-Quilliot sous la direction de Nathalie Roux	Editions Sylvana éditoriale, Milan ISBN : 9788836652822	20,00 €	1000	750	250

- de valider la nouvelle répartition du stock pour l'ouvrage *Sur les pas de Jean Dubuffet en Auvergne*, ISBN 978-2-38203-081-3 au Musée d'art Roger-Quilliot :

	Stock total	dont exemplaires en vente	dont exemplaires de courtoisie
Stock initial	700	400	300
Stock au 15/09/2022	211	211	0
Proposition de répartition des exemplaires restants	211	201	10

- de valider la nouvelle répartition du stock pour l'ouvrage *La microscopie en Auvergne*, édité par le muséum Henri-Lecoq et la Ville de Clermont-Ferrand en 2015 - ISBN : 9 791093 754017 - prix de vente : 20 euros :

	Stock total	dont exemplaires en vente	dont exemplaires de courtoisie
Stock initial	500	400	100
Stock au 15/09/2022	370	370	0
Proposition de répartition des exemplaires restants	370	120	50

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

COMMISSION N°6

**« ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE,
AIR, CLIMAT, DÉCHETS MÉNAGERS, AGRICULTURE,
ALIMENTATION »**

MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS MÉTROPOLITAIN (PLPDMA)

La politique métropolitaine de gestion des déchets ménagers et assimilés s'appuie sur deux schémas directeurs qui sont :

- Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (T.Z.D.Z.G) ;
- Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (S.T.G.D.O).

Ces deux schémas contiennent des actions qui se complètent voire se chevauchent. Aussi, et pour gagner en cohérence et en lisibilité, ces deux schémas pourraient être fusionnés en un document unique qui regrouperait l'ensemble des actions contenus dans les deux schémas pré-cités, document qui pourrait prendre la forme d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (P.L.P.D.M.A)

En effet, l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement dispose que « *Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (P.L.P.D.M.A) indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.* »

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (P.L.P.D.M.A) consiste donc en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés. Il est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un suivi annuel des performances.

L'établissement d'un P.L.P.D.M.A métropolitain permettrait d'une part, de se conformer à la réglementation, d'autre part, de fusionner les actions du T.Z.D.Z.G et du S.T.G.D.O et enfin de réajuster certaines de nos actions compte tenu de nos retours d'expériences et / ou des perspectives à venir.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'autoriser la mise en oeuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (P.L.P.D.M.A) sur le territoire de la Métropole pour le 1er janvier 2024;
- de se faire accompagner par un bureau d'études pour la réalisation, sur 2023, de ce document dans le respect du formalisme réglementaire s'appliquant à celui-ci;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires pour la mise en oeuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Les crédits seront inscrits au Budget Annexe des Déchets Ménagers 2023

Rapporteur désigné : Monsieur Laurent BRUNMUROL

VALTOM - CONTRAT D'OBJECTIF DÉCHETS ORGANIQUES ET ECONOMIE CIRCULAIRE (CODOEC)

Produire moins de déchets, valoriser plus, maîtriser les coûts : les piliers de VALORDOM 2

En 2015, le VALTOM a adopté le plan d'actions VALORDOM 2, qui inscrit la prévention des déchets et l'économie circulaire au centre des orientations du syndicat et de ses collectivités adhérentes et ce, pour les dix prochaines années. « Produire moins de déchets, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriales » sont les piliers de ce programme.

Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage et le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques : les outils opérationnels de VALORDOM 2

Le VALTOM ayant été labellisé Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage (T.Z.D.Z.G), c'est dans ce cadre que Clermont Auvergne Métropole a contractualisé avec le VALTOM pour la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs (C.O.D.E.C) visant à développer les actions relatives à la prévention des déchets ainsi qu'à l'économie circulaire, le VALTOM finançant la Métropole à hauteur de l'atteinte d'objectifs fixés dans ce document. Par ailleurs, le VALTOM et ses adhérents ont co-construit un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (S.T.G.D.O), le VALTOM finançant ici, en partie, des maîtres et guides composteurs employés au déploiement des actions inscrites dans ce document.

Un nouvel outil, le Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Économie Circulaire (C.O.D.O.E.C)

Le VALTOM a décidé de continuer à soutenir financièrement et matériellement les collectivités adhérentes dans leurs programmes de prévention et d'économie circulaire afin de maintenir la dynamique enclenchée avec les dispositifs précédents. Ce soutien se matérialise sous la forme d'un nouveau programme de prévention-économie circulaire appelé Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Économie Circulaire (C.O.D.O.E.C), qui a pour objet de fusionner dispositifs précédents en un seul dispositif.

En s'engageant dans cette dynamique d'un CODOEC, le VALTOM et ses collectivités adhérentes doivent participer à l'atteinte des objectifs de prévention et d'économie circulaire définis dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la Loi pour la Transition Énergétique et pour la Croissance Verte (LTECV), la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) et la loi Climat et Résilience du 24 août 2021.

Les principales dispositions techniques du Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Économie Circulaire (C.O.D.O.E.C)

- Le dispositif couvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, étant entendu que 2027 est une année de bilan au cours de laquelle l'aide « Résultats » attribuée dépendra de l'atteinte des objectifs de résultats fixés. Les actions devront donc être terminées au 31 décembre 2026 pour finaliser l'évaluation globale du dispositif en 2027.
- Les actions du C.O.D.O.E.C sont réparties au sein de 5 axes d'intervention : Eco-exemplarité de la Collectivité en matière de déchets, Dynamique avec les acteurs économiques, Consommation responsable, Allongement de la durée d'usage, Gestion des déchets ménagers et assimilés
- Les objectifs à atteindre dans le cadre du C.O.D.O.E.C sont définis par la réglementation et les orientations nationales et locales, objectifs déclinés en objectifs propres pour l'ensemble des adhérents du VALTOM.

Les principales dispositions financières du Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Économie Circulaire (C.O.D.O.E.C)

- Les ressources alimentant l'enveloppe liée à ce dispositif proviennent principalement de :
 - La perception des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) liés au Réseau de Chaleur Urbain (RCU) Saint Jacques +, réalisé sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole et alimenté principalement par la chaleur renouvelable produite par l'Unité de Valorisation Énergétique (U.V.E) du pôle Vernéa ;
 - La réaffectation de la baisse de la taxe foncière du pôle Vernéa via la contribution à l'habitant pour des actions mutualisées.
- Pour les années 2022 à 2026, une aide « Moyens » annuelle, sera attribuée sous réserve de la mobilisation des moyens (objectifs de moyens) dans le respect des dépenses éligibles soit pour Clermont Auvergne Métropole 135 000 euros par an.
- Une aide « Résultats » sera attribuée en fonction de l'atteinte des résultats (objectifs de résultats) à la fin de la période 2022-2026, et ce au prorata de l'atteinte des objectifs, l'aide maximale étant de 135 000 euros (100 % des objectifs atteints)

A noter que s'agissant spécifiquement des relations financières entre le VALTOM et Clermont Auvergne Métropole, l'enveloppe attribuée pourrait se voir redéfinie dans les termes arrêtés à l'article 5 « Accord financier » de la « Convention portant accord sur le portage des risques liés au raccordement du Pôle Vernéa au réseau de chaleur urbain Saint-Jacques + » liant le VALTOM et Clermont Auvergne Métropole et précisant que : « *Si des travaux supplémentaires non prévus initialement étaient demandés par le délégataire retenu par la Métropole, ce coût de travaux viendrait impacter la part reversée à la Métropole de CEE restante* ».

<i>Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :</i>
--

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec le VALTOM un Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Économie Circulaire (C.O.D.O.E.C) sur la base du projet de convention joint à la présente délibération.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION M.O. ENTREPRISE

La Métropole souhaite mettre en place une démarche éco-responsable en recyclant son matériel informatique et téléphonique par une action sociale et solidaire avec une association locale.

M.O. Entreprise est une Entreprise d'Insertion sous forme associative qui fait partie de la Fédération des Mains Ouvertes qui, elle-même, est affiliée aux Œuvres de St Vincent de Paul. Son projet est basé sur l'insertion humaine, sociale et professionnelle. Elle a développé depuis sa création une activité économique sur le marché du réemploi de matériel informatique, téléphonie portable, électrique et électronique. Elle récupère du matériel sous forme de dons auprès de particuliers, d'entreprises, d'administrations ou d'associations.

Les éléments sont traités par des personnes en insertion et ensuite proposés à la vente à des particuliers ou des associations principalement, n'ayant que peu de moyens financiers. Cette double démarche sociale se positionne au sein de l'Economie Sociale et Solidaire locale et ce, sur le bassin clermontois. C'est dans ce cadre que Clermont Auvergne Métropole et M.O.Entreprise ont décidé de collaborer.

Clermont Auvergne Métropole apportera son soutien en fournissant du matériel informatique et de téléphonie portable dont elle n'a plus l'usage sous forme de dons spécifiques matériels afin de permettre une pérennité de fonctionnement du M.O. Entreprise et/ou son développement. M.O. Entreprise prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent.

Cette convention s'inscrit pleinement dans leur partenariat déjà existant, structuré depuis de nombreuses années au titre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (conventions distinctes) :

- soutien aux entreprises d'insertion ENVIE M.O. et M.O. Entreprise ;
- soutien à la filière d'économie circulaire autour du textile (PRO-MOTRICE) ;
- accompagnement socio-professionnel PLIE (1 référent PLIE conventionné).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le partenariat avec l'association d'insertion M.O. Entreprise afin de soutenir son activité par le don de matériels informatiques et de téléphonie mobile,
- d'approuver la Convention partenariale telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président, ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CRÉATION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR "SAINT JACQUES+". AVENANT N°1

Par un contrat de Concession de Service Public en date du 2 novembre 2021, notifié le 24 novembre 2021, Clermont Auvergne Métropole a confié à la Société d'économie mixte à objet unique (SEMOP) Clauvaé, dont elle est actionnaire à 34%, le service délégué de production et de distribution de chaleur dans le sud de l'agglomération de Clermont-Ferrand (Réseau de Chaleur Urbain encore appelé Saint Jacques +).

La prise d'effet du contrat de Concession est conditionnée à la réalisation d'un ensemble de conditions suspensives destinées à assurer la solidité du projet pour chaque partie (Délégrant et Délégataire) avant l'engagement des travaux de premier établissement et l'exécution du service public, pour une durée de 25 ans. Elles visent ainsi à engager un projet dont les objectifs écologiques et économiques seront tenus.

L'article 3.2 du Contrat de Concession prévoit que ces conditions suspensives devront être réalisées au plus tard 11 mois à compter de la notification de la Concession, soit le 24 octobre 2022. Il prévoit également la tenue d'une rencontre Délégataire / Délégrant si, à un mois de la date prévue pour la levée des conditions suspensives, l'une au moins d'entre elles n'est pas vérifiée. Cette réunion a pour objet d'envisager la suite que les parties entendent donner à la concession : soit la caducité, soit un report de la date butoir à une date fixée conjointement, soit un ajustement des conditions suspensives.

Cette rencontre a eu lieu le 7 octobre 2022.

D'une part, le constat a été fait que chaque condition devrait avoir une issue favorable, mais que leur formalisation ne pouvait être strictement conforme à la rédaction du Contrat de Concession.

D'autre part, il convient de rappeler que le respect de la date visée conditionne la faisabilité de l'opération. Il a donc été exclu la possibilité de proroger ce délai, une date ultérieure obérant :

- le lancement de la construction du réseau de chaleur pour des premières livraisons d'énergie aux usagers au 1er octobre 2023,
- le lancement de travaux au niveau du site de Vernéa du Valtom en vue de l'injection d'énergie de récupération au bénéfice des abonnés du réseau à cet horizon,
- la coordination des travaux touchant aux voiries, avec ceux des autres grands projets de la Métropole, dans le respect de l'articulation prévue avec ceux-ci.

De ce fait, le projet d'avenant n°1 à cette délégation de service public, joint à la présente délibération, a pour objet d'ajuster la rédaction des conditions suspensives, en les contrevenant le cas échéant de clauses de rencontres entre le Délégrant et le Délégataire postérieures à la date du 24 octobre 2022.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les dispositions de l'avenant n° 1 au contrat de concession de service public pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur dans le sud de l'agglomération de Clermont-Ferrand "Réseau de chaleur Saint Jacques +",
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE - FONDS CHALEUR - ATTRIBUTION DES AIDES

Clermont Auvergne Métropole s'est engagée dans un Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) avec l'ADEME pour une durée de 3 ans lui permettant d'accompagner le développement de la chaleur renouvelable sur son territoire en gérant des subventions du Fonds chaleur par délégation de l'ADEME. Le Fonds chaleur permet de faciliter l'installation de nouveaux équipements destinés à produire de la chaleur issue de sources renouvelables.

L'ADEME affecte à la Métropole des moyens financiers à hauteur de 2 778 180 € pour soutenir la production de chaleur à partir des énergies renouvelables : biomasse, géothermie, solaire ... Cette délégation permet ainsi d'attribuer des subventions pour les études, les missions d'AMO et les investissements dans le respect des critères d'éligibilité définis par l'ADEME à tous maîtres d'ouvrage publics ou privés (hors particulier).

Procédure d'attribution :

La gestion déléguée est gérée par un comité de pilotage et une commission d'attribution des aides.

Le comité de pilotage, composé et co-présidé par l'ADEME et par le Vice-Président en charge du Développement durable et de la Transition énergétique et écologique, associant les élus du territoire, a pour rôle de rendre compte de l'avancée du dispositif, du bon fonctionnement du partenariat et de vérifier l'atteinte des objectifs c'est-à-dire de l'émergence de projets sur le territoire de la Métropole pour une production d'Énergie Renouvelable (ENR) de minimum 13 installations, dont 20 % minimum autre que bois-énergie, soit une cible de 11,8 GWh de production d'énergie renouvelable.

Une commission d'attribution des aides, assurée entre les services de l'ADEME et de la Métropole avec l'appui technique de l'ADUHME, vérifie l'éligibilité des projets ayant fait l'objet d'une demande d'aide de la part des maîtres d'ouvrage, veille au respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME, détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire et donne un avis sur les opérations qui lui sont soumises par la Métropole ; l'ADEME valide les décisions d'attribuer des aides par la signature du procès verbal. La Métropole assure l'instruction des dossiers présentés et conclut des contrats d'attribution de subventions avec les maîtres d'ouvrage retenus par la commission d'attribution des aides.

Dossier devant faire l'objet d'un contrat d'attribution :

Lors de la commission d'attribution des aides, ont été présentés les dossiers de :

Ville de Clermont Ferrand : Remplacement de la chaufferie par une chaufferie bois granulé dans le groupe scolaire Diderot

Coût total de l'installation : 331 800 € HT

Durée de réalisation prévisionnelle : 6 mois

Montant forfaitaire de l'aide : 21 €/MWh x 20 ans

Données de l'installation : 317 MWh ENR/an

Aide attribuée par la commission d'attribution : 133 140 €

Modalité de versement :

80 % à la mise en service de l'installation soit 106 512 €

Solde au prorata des ENR réellement produite après un an de relevé soit 26 628 €

Ville du Cendré : Création d'une chaufferie bois granulé lors de la restructuration du groupe scolaire Henri BARBUSSE

Coût total de l'installation : 230 160 € HT

Durée de réalisation prévisionnelle : 20 mois

Montant forfaitaire de l'aide : 21 €/MWh x 20 ans + 390 €/ml de réseau associé

Données de l'installation : 210 MWh ENR/an et 190 ml de réseau associé

Aide attribuée par la commission d'attribution : 162 300 €

Modalité de versement :

80 % à la mise en service de l'installation soit 129 840 €

Solde au prorata des ENR réellement produite après un an de relevé soit 32 460 €

Clermont Auvergne Métropole :

1) production d'eau chaude solaire au centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières

Coût total de l'installation : 89 100 € HT

Durée de réalisation prévisionnelle : 20 mois

Montant forfaitaire de l'aide : 56 €/MWh x 20 ans

Données de l'installation : 43 MWh ENR/an

Aide attribuée par la commission d'attribution : 48 160 €

Modalité de versement :

80 % à la mise en service de l'installation soit 38 528 €

Solde au prorata des ENR réellement produite après un an de relevé soit 9 632 €

2) Etude de faisabilité de l'évolution du réseau de chaleur STR sur les communes de Royat et Chamalières

Coût total de l'étude : 22 325 €

Durée de réalisation prévisionnelle : 12 mois

Montant forfaitaire de l'aide : 70%

Aide attribuée par la commission d'attribution : 15 627 €

Modalité de versement : à la fin de l'étude

Ville de Lempdes : Etude de faisabilité d'une chaufferie bois granulé mutualisé pour des bâtiments municipaux

Coût total de l'étude : 4 865 €

Durée de réalisation prévisionnelle : 8 mois

Montant forfaitaire de l'aide : 70%

Aide attribuée par la commission d'attribution : 3 405 €

Modalité de versement : à la fin de l'étude

Ville de Cournon d'Auvergne : Etude de faisabilité pour le remplacement d'une chaufferie gaz par une chaufferie bois granulé avec réseau technique au groupe scolaire Lucie AUBRAC

Coût total de l'étude : 7 423 €

Durée de réalisation prévisionnelle : 1 mois

Montant forfaitaire de l'aide : 70%

Aide attribuée par la commission d'attribution : 5 196 €

Modalité de versement : à la fin de l'étude

Institut National pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) : Etude de faisabilité pour la réalisation d'une chaufferie biomasse sur le site de Theix

Coût total de l'étude : 11 237 €

Durée de réalisation prévisionnelle : 4 mois

Montant forfaitaire de l'aide : 70%

Aide attribuée par la commission d'attribution : 7 866 €

Modalité de versement : à la fin de l'étude

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer, sous réserve de la signature effective par l'ADEME du Contrat Chaleur Renouvelable, des aides d'un montant total de 375 694 € réparties comme suit :
 - 133 140 € au bénéfice de la ville de Clermont Ferrand pour le remplacement de la chaufferie par une chaufferie bois granulé dans le groupe scolaire Diderot, budgété sur la ligne DD1/76/2041412/20220047/DD/PAECT
 - 162 300 € au bénéfice de la ville Le Cendre pour la création d'une chaufferie bois granulé lors de la restructuration du groupe scolaire Henri BARBUSSE, budgété sur la ligne DD1/76/2041412/20220047/DD/PAECT
 - 48 160 € au bénéfice de Clermont Auvergne Métropole pour la production d'eau chaude solaire au centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières, budgété sur la ligne DD1/76/2041412/20220047/DD/PAECT
 - 3 405 € au bénéfice de la Ville de Lempdes pour une étude de faisabilité d'une chaufferie bois granulé mutualisé pour des bâtiments municipaux, budgété sur la ligne DD1/76/2041411/20220047/DD/PAECT
 - 15 627 € au bénéfice de Clermont Auvergne Métropole pour une étude de faisabilité de l'évolution du réseau de chaleur STR sur les communes de Royat et Chamalières, budgété sur la ligne DD1/76/2041411/20220047/DD/PAECT
 - 5 196 € au bénéfice de la Ville de Cournon d'Auvergne pour une étude de faisabilité pour le remplacement d'une chaufferie gaz par une chaufferie bois granulé avec réseau technique au groupe scolaire Lucie AUBRAC, budgété sur la ligne DD1/76/2041411/20220047/DD/PAECT
 - 7 866 € au bénéfice de l'INRAE pour une étude de faisabilité pour la réalisation d'une chaufferie biomasse sur le site de Theix, budgété sur la ligne DD1/76/204181/20220047/DD/PAECT
- d'approuver les termes des contrats d'attribution entre la Métropole et les porteurs de projet figurant ci-avant, tels qu'annexés à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ATTRIBUTION DE LA PRIME AIR-BOIS

Dans le cadre des actions de réduction de la pollution atmosphérique et notamment des émissions de polluants issues du chauffage domestique au bois (particules fines), Clermont Auvergne métropole a acté, par délibération en date du 19 novembre 2021, la mise en place d'un fonds air-bois destiné à encourager le remplacement des systèmes de chauffage au bois vétustes par des matériels performants labellisés.

Le fonds air-bois soutient le remplacement des systèmes de chauffage au bois des particuliers antérieurs à 2002 par des systèmes de chauffage au bois performants, Flamme verte 7 étoiles, en allouant une prime de 1 000 € par installation, avec un bonus de 500 € pour un système de chauffage à granulés bois.

Un règlement des aides précise la procédure à suivre qui intègre notamment l'élimination des appareils non performants.

51 primes ont été allouées lors du Conseil Métropolitain du 1er avril 2022, 25 supplémentaires lors du Conseil Métropolitain du 24 juin, 70 dossiers lors du Conseil Métropolitain du 30 septembre.

Pour cette session, 8 nouveaux dossiers sont proposés dont 4 pour une prime de 1 000 €, 3 pour une prime bonifiée de 1 500 € et un pour une régularisation de 500 € (évolution du projet de poêle à buches à poêle à granulés), soit un total de 9000 €.

La liste des bénéficiaires est jointe en annexe. La prime leur sera versée dès réception de l'ensemble des pièces demandées dans le dossier, notamment la facture acquittée du nouveau poêle et le certificat d'élimination de l'ancien système de chauffage.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer les primes air-bois pour un montant total de 9 000 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe, sous réserve de la transmission des pièces justificatives prévues par le règlement des aides de la prime air-bois. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal sur la ligne DD1/76/20422/DD/PAECT,
- d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION N°1

**« FINANCES, FISCALITÉ, MOYENS GÉNÉRAUX, AFFAIRES
JURIDIQUES, COMMANDE PUBLIQUE, PATRIMOINE BÂTI,
RESSOURCES HUMAINES, ÉVALUATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES»**

MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLES 2023

L'attribution de compensation (AC) prévisionnelle pour 2023 est constituée des reversements de fiscalité économique (cotisation foncière de entreprises -CFE-, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises -CVAE-, imposition forfaitaire des entreprises de réseaux -IFER-, taxe sur les surfaces commerciales -TASCOM-) transférées par les communes à l'occasion du passage de la communauté en régime de fiscalité professionnelle unique, desquels sont déduits les éléments suivants :

- les transferts de charges déjà opérés entre 2000 et 2016 ;
- les transferts de charges établis au titre des compétences transférées en 2017, ajustés des décisions de la CLECT des 1^{er} février 2019 et 18 octobre 2019 ;
- les transferts de charges au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de la Ville de Clermont-Ferrand, validés par la CLECT le 18 octobre 2019 ;
- les coûts prévisionnels pour 2023 des services communs, pour les communes concernées, conformément à l'article L 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales. Ces coûts seront ajustés en cours d'année pour intégrer les bilans des services communs de l'année précédente, en l'occurrence 2022 (régularisation et actualisation du prévisionnel).

Vous trouverez, dans le premier tableau joint, les montants de l'attribution de compensation prévisionnelle pour 2023.

Vous trouverez, dans le second tableau joint, le détail du coût des services communs prévisionnels pour 2023 réalisé sur la base du bilan 2021 des services communs.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les montants d'attribution de compensation prévisionnelle pour 2023 tels qu'indiqués dans le tableau joint.

Annexe 1 : détail du calcul des attributions de compensation prévisionnelles 2023

Commune	Attribution de compensation en fonctionnement (ACF)					Attribution de compensation d'investissement (ACI)		
	ACF définitive 2022 (délibération du Conseil métropolitain du 30/09/2022) (1)	Composante transferts de l'attribution de compensation en fonctionnement (a)	Coût prévisionnel services communs 2023 (à ajuster en cours d'année avec le bilan 2022 des services communs) (b)	ACF prévisionnelle 2023 (2)=(a)-(b)	Variation (2)-(1)	ACI définitive 2022 (délibération du Conseil métropolitain du 30/09/2022) (3)	ACI prévisionnelle 2023 (4)	Variation (4)-(3)
AUBIERE	629 056	639 091	10 035	629 056	0	101 576	101 576	0
AULNAT	1 032 940	1 107 646	74 706	1 032 940	0	50 301	50 301	0
BEAUMONT	-950 728	-941 303	9 425	-950 728	0	106 621	106 621	0
BLANZAT	-200 779	-188 639	12 140	-200 779	0	119 220	119 220	0
CEBAZAT	795 105	858 418	63 313	795 105	0	39 254	39 254	0
CEYRAT	-892 735	-860 501	32 234	-892 735	0	46 625	46 625	0
CHAMALIERES	-798 853	-796 048	2 805	-798 853	0	189 588	189 588	0
CHATEAUGAY	-221 226	-195 382	25 844	-221 226	0	163 749	163 749	0
CLERMONT-FERRAND	-13 369 107	-4 203 172	9 165 935	-13 369 107	0	0	0	0
COURNON D'AUVERGNE	1 493 155	1 493 476	321	1 493 155	0	501 781	501 781	0
DURTOL	-253 836	-242 555	11 281	-253 836	0	0	0	0
GERZAT	-166 599	184 834	351 433	-166 599	0	111 344	111 344	0
LE CENDRE	-370 832	-337 852	32 980	-370 832	0	102 094	102 094	0
LEMPDES	992 857	1 313 676	320 819	992 857	0	446 466	446 466	0
NOHANANT	-109 523	-90 728	18 795	-109 523	0	61 106	61 106	0
ORCINES	-38 279	-8 817	29 462	-38 279	0	82 158	82 158	0
PERIGNAT-LES-SARLIEVE	-296 893	-274 496	22 397	-296 893	0	39 314	39 314	0
PONT-DU-CHATEAU	-211 653	172 165	383 818	-211 653	0	410 668	410 668	0
ROMAGNAT	-570 629	-530 122	40 507	-570 629	0	0	0	0
ROYAT	-763 351	-741 965	21 386	-763 351	0	68 969	68 969	0
ST-GENES-CHAMPANELLE	258	38 012	37 754	258	0	101 242	101 242	0
Total		-3 604 266	10 667 390		0			

Attribution de compensation positive	4 943 371	0
Attribution de compensation négative	-19 215 023	0
Total	2 742 076	0

Annexe 2 : détail du coût des services communs (AC prévisionnelles 2023)

ADS	CIL/ DPO	Contrôleur de conformité	DDDE	DEPP	DIAM	DU hors ADS	Commande publique	Juridique	DUN	Service des arrêtés de voirie	Garage	Total Services communs	
												Prev. 2022	Prev. 2022 pour AC 2023
0	1 440	0	0	0	0	0	0	0	8 595	0	0	10 035	
10 909	960	0	56 333	0	0	0	0	65	6 439	0	0	74 706	
0	0	0	0	0	0	0	0	168	9 257	0	0	9 425	
12 079	0	0	0	0	0	0	0	61	0	0	0	12 140	
63 140	0	0	0	0	0	0	0	39	34	0	0	63 313	
32 134	0	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	32 234	
0	1 440	0	0	0	0	0	0	1 365	0	0	0	2 805	
25 795	0	0	0	0	0	0	0	49	0	0	0	25 844	
422 151	12 339	46 029	4 075 207	482 381	538 232	566 502	437 259	1 601 594	1 601 594	196 149	606 037	9 165 935	
0	0	0	0	0	0	0	321	0	0	0	0	321	
10 157	0	0	0	0	0	0	1 124	0	0	0	0	11 281	
50 550	0	0	300 721	0	0	0	62	0	0	0	0	351 433	
31 680	1 200	0	0	0	0	0	87	13	0	0	0	32 860	
0	0	0	289 290	0	0	0	37	0	0	0	0	320 819	
17 668	0	0	0	0	0	0	1 127	0	0	0	0	18 795	
28 502	960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 462	
21 154	1 200	0	0	0	0	0	43	0	0	0	0	22 397	
0	1 440	0	382 186	0	0	0	192	0	0	0	0	383 818	
39 184	1 200	0	0	0	0	0	123	0	0	0	0	40 507	
21 317	0	0	0	0	0	0	69	0	0	0	0	21 386	
34 178	960	0	0	0	0	0	2 242	374	0	0	0	37 754	
851 990	23 139	46 029	5 103 737	482 381	538 232	566 502	444 833	1 626 306	1 626 306	196 149	606 037	10 667 390	
Total													10 667 390

BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ÉQUIPEMENTS À VOCATION ÉCONOMIQUE :
ADMISSION EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES DES EXERCICES 2014 À 2022

Le Trésorier de Clermont Auvergne Métropole demande l'admission en non valeur ainsi que l'extinction de créances détenues par des débiteurs dont le recouvrement s'avère impossible.

Ces recettes détaillées dans le tableau ci-dessous proviennent du Budget principal, des Budgets annexes des déchets ménagers et équipements à vocation économique.

L'admission en non valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

La créance éteinte, suite à une procédure de liquidation judiciaire ou à une procédure de rétablissement personnel, s'impose à la collectivité sans recouvrement ultérieur possible.

Il est proposé d'approuver ces demandes d'admission en non valeur et de créances éteintes, qui représentent un montant total de 12090,72 € HT, répartis à raison de 6609,42 € pour le Budget principal, 2752,54 € pour le Budget des déchets ménagers et 2728,76 € pour le Budget des équipements à vocation économique.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets concernés.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les montants des admissions en non valeur et créances éteintes pour 2022 selon le détail en annexe.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION D'AUVERGNE HABITAT (PRÊT CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS) - OPÉRATION 19 LOGEMENTS - RUE DE LA CROIX DES RAMEAUX - COMMUNE DE PONT-DU-CHÂTEAU

Par délibération du 17 mai 2013, le Conseil communautaire a décidé d'apporter une garantie financière aux bailleurs sociaux pour :

- la production de logements sociaux familiaux neufs ou en acquisition-amélioration financés par un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ou un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
- la réhabilitation de logements sociaux.

La garantie des prêts par les collectivités est partie intégrante du circuit de production du logement social. Ces dispositions ont été reprises dans le Programme Local de l'Habitat 2014-2019 adopté lors du Conseil communautaire du 28 février 2014, après avoir reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et du Préfet du Puy-de-Dôme, et prorogé de deux ans par délibération du 20 décembre 2019.

Le dispositif des garanties d'emprunt accordées par le Conseil métropolitain fait l'objet d'un règlement intérieur.

Les contrats souscrits par les bailleurs sociaux à compter du 01/01/2017 relèvent du règlement intérieur adopté par délibération du 9 décembre 2016, et modifié par délibération du 20 décembre 2019, prévoyant une participation de la Métropole et des communes d'implantation (à l'exception des logements financés par un Prêt Locatif Social - PLS) sur la base du barème suivant :

Sur la production de logements sociaux neufs ou en acquisition - amélioration :

	Métropole	Communes
Pour les PLA1	75,00 %	25,00 %
Pour les PLUS Zone 2	60,00 %	40,00 %
Pour les PLUS zone 3	75,00 %	25,00 %
Pour les PLS	100 %	*

Les communes concernées par la zone 2 sont : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Romagnat et Royat.

Les communes concernées par la zone 3 sont : Pont-du-Château, Pérignat-lès-Sarliève, Saint-Genés-Champagnelle et Orcines.

* Pour les PLS, l'intégralité de la garantie est supportée par la Métropole dans la mesure où les communes ne garantissaient pas les PLS (sur les opérations des bailleurs sociaux) en 2015.

Sur les autres opérations :

	Métropole	Communes
Pour les rénovations thermiques : Éco-prêt logement social, Prêt Amélioration Réhabilitation (PAM), Prêt Amélioration Réhabilitation éco prêt (éco-PAM), prêt anti-amiante	50,00 %	50,00 %
Pour les résidentialisations des logements	50,00 %	50,00 %

AUVERGNE HABITAT sollicite la garantie de CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE pour un prêt souscrit le 19 juillet 2022 pour l'opération suivante :

ACQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés Rue de la croix des rameaux 63430 Pont-du-Château.

Vu l'article L5111-4 et les articles L5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération du 17 mai 2013 de Clermont Communauté ;

Vu le règlement intérieur de Clermont Communauté sur les garanties d'emprunts pour la production de logements sociaux adopté par délibération du 9 décembre 2016 ;

Vu la délibération du 20 décembre 2019 portant sur des ajustements techniques au règlement intérieur relatif aux garanties d'emprunts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération Clermont Communauté en Communauté urbaine ;

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée Clermont Auvergne Métropole ;

Vu le contrat de prêt n°138014 joint en annexe et signé entre AUVERGNE HABITAT, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Article 1

L'assemblée délibérante de CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE accorde sa garantie à hauteur de :

- 75 % (prêts PLUS, PLUS Foncier, PLAI, PLAI Foncier, Booster et PHB 2.0 tranche 2019) pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 498 534,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°138014, constitué de huit lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le Conseil métropolitain s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour les huit lignes du prêt n°138014 d'un montant total de 2 498 534 € :

ligne 5497045 - PLAI d'un montant de 579 258 €

ligne 5497046 - PLAI Foncier d'un montant de 35 073 €

ligne 5497043 - PLUS d'un montant de 1 398 989 €

ligne 5497044 - PLUS Foncier d'un montant de 105 214 €

ligne 5497040 - Booster d'un montant de 90 000 €

ligne 5497039 - Booster d'un montant de 195 000 €

ligne 5497042 – PHB 2.0 tranche 2019 d'un montant de 30 000 €

ligne 5497041 – PHB 2.0 tranche 2019 d'un montant de 65 000 €

suite à la demande formulée par AUVERGNE HABITAT pour l'opération :

ACQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés Rue de la croix des rameaux 63430 Pont-du-Château.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 23 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de gestion de la dette et de la trésorerie,

Considérant que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation,

Article 1 : Gestion active de la dette

Deux emprunts souscrits auprès de la Caisse Française de Financement Local et affectés au budget Assainissement, ont fait l'objet d'un réaménagement après l'échéance du 01/10/2022. Cette opération de gestion active de la dette s'inscrit dans une stratégie d'optimisation des conditions financières et de la capacité d'autofinancement. Elle se traduit par un allègement des annuités sur les années de pics d'investissement de ce budget, avec en contrepartie un allongement de la durée d'amortissement.

Le réaménagement ainsi réalisé permet un gain sur épargne nette de 179K€ en moyenne annuelle sur la période 2023-2032 pour un coût annuel moyen de 42K€ sur 20 ans et une baisse du taux d'intérêt.

Les conditions financières définitives obtenues à la suite de cette opération sont les suivantes :

Référence bancaire / référence interne	Caractéristiques AVANT réaménagement				Caractéristiques APRES réaménagement				Indemnité compensatrice dérogatoire	Intérêts courus non échus
	CRD	Maturité	Taux	Amortissement	CRD refinancé	Maturité	Taux	Amortissement		
MIS504987EUR / 137	2 847 721,15 €	01/10/2031	3,35%	Annuel Linéaire					132 579,67 €	0,00 €
MIS502222EUR / 136	2 017 985,33 €	01/02/2034	4,40%	Annuel Progressif (0,05%)	5 231 096,51 €	01/10/2042	2,98%	Trimestriel Linéaire	232 810,36 €	59 687,52 €
Total	4 865 706,48 €								365 390,03 €	59 687,52 €

D'autres opérations de ce type pourront être réalisées sur les différents budgets métropolitains selon les opportunités permises par l'encours de dette et les conditions de marché.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de prendre acte des décisions prises en matière de gestion de la dette et de la trésorerie

**CONTRAT DE PLAN ETAT - RÉGION 2021-2027 - VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE INNOVATION -
APPROBATION**

Le contrat de plan État-Région(CPER) constitue un outil de développement entre l'État et la Région, par la mise en œuvre de projets structurants. Il permet une convergence des financements en faveur de projets structurants pour l'aménagement du territoire. A ce titre, les départements et les métropoles sont signataires du CPER.

Fruit d'un travail engagé dès septembre 2019, le Contrat de Plan Etat-Région d'Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 s'est construit dans le contexte de la crise sanitaire et va prochainement connaître un aboutissement sur le volet territorial ainsi que sur le volet mobilité qui sera initié courant 2023. Le volet "Enseignement Supérieur Recherche Innovation" (ESRI) est, quant à lui, finalisé et fait l'objet de cette première délibération.

Le CPER est un outil partenarial majeur pour l'accompagnement des projets de l'ESRI et sa construction associe l'ensemble des collectivités partenaires de l'Université. A ce titre, les travaux de préparation du volet ESRI ont permis aux établissements universitaires de faire remonter leurs projets auprès de l'Etat et de la Région afin qu'ils fassent l'objet d'échanges notamment sur leurs priorités. Ces projets concernent l'immobilier lié à la vie universitaire et étudiante, la recherche et les équipements scientifiques.

Forte de ses 40 000 étudiants, Clermont Auvergne Métropole en tant que capitale universitaire du centre de la France et à travers sa feuille de route "Métropole, Terreau de l'ambition" entend contribuer à faire du site clermontois un marqueur métropolitain, site d'excellence, vivier fertile de projets, au rayonnement international.

Concernant les aspects liés à la Recherche, les projets proposés ont fait l'objet d'une évaluation quant à leur qualité scientifique et des auditions techniques se sont tenues en 2020, auxquelles les collectivités territoriales ont été invitées. Ces dernières ont permis de constater l'excellence scientifique des projets, leur caractère fortement structurant ainsi que leur articulation avec l'écosystème régional.

En ce qui concerne l'ESRI, la règle établie est que le niveau local (commune, intercommunalité, département) assure un tiers des financements afin de permettre un effet levier maximal.

Le volet ESRI du CPER pour l'ancienne Auvergne est ainsi abondé à hauteur de 27,84 M€ par l'État et de 27,85 M€ de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soit un volet de plus de 55 M€ auquel s'ajoute le tiers local. En ce qui concerne le territoire métropolitain, les financements sont respectivement à hauteur de 25,09 M€ pour l'Etat, 25,45 M€ pour la Région et de 24,95 M€ pour le bloc local (avec le Département et la Ville de Clermont-Ferrand), soit en incluant les participations d'autres établissements, un montant global de 121,7 M€.

Ces montants sont détaillés dans le tableau suivant :

OPERATION	Coût global	Etat	Région	METROPOLE	Autres	UCA
Recherche						
FENOMENES	4,9	1,3	1,6	5	0,6 (Inrae)	
MODE	2,8	0,4	1,3		0,4 (Cnrs)	
IDEAL	0,9		0,8			
BIOTIC	4,8	1,3	2		0,6 (Inrae)	
3R	0,8	0	0		0	
CINAURA	1	0	0			
Demandes INRAE	2		1,5			
Immobilier						
Learning Centre	22	1,8	3,2	3	2 (CD)	7,5
Learning Centre – antenne du Puy*	0,5		0,3			
Station biologique Besse*	4,8	1,85	1,2		150 k€	
Plateforme Chimie SIGMA	7,5	1,75	4,25	1		
CROUS	16	0	0			
VetAgro Sup Lempdes	4	2,24	0,6	0,3		
Montluçon – GEII*	3	0,9	0,9		0,7 (0,3 +..)	
Gergovia	28	10	4,5	6,5		5
Carnot – 1ère tranche	9	4,3	2,7	0,5	1,5 (ville)	
Ecole d'architecture	3	0,5	1	0,15		
Amphithéâtres	12	0,5		5		5
Eau / irrigation	3	1	2			
TOTAL	0	27,84	27,85	21,45	5,95	17,5
TOTAL sur le territoire métropolitain	121,7	25,09	25,45	21,45	4,8	17,5

* projets hors territoire métropolitain

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'ensemble des éléments du volet Enseignement Supérieur Recherche Innovation du Contrat de plan Etat-Région ainsi que les engagements financiers de Clermont Métropole à hauteur de 21,45 M€ sur la période 2021-2027.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CONVENTIONS DE MUTUALISATION ASCENDANTE ENTRE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET SES COMMUNES
MEMBRES : APPROBATION DES FICHES SECTORIELLES DE RÉGULARISATION 2021 ET PRÉVISIONNELLES 2022

Les conventions de mise à disposition de services ascendantes conclues entre la Métropole et ses communes membres prévoient l'élaboration de fiches sectorielles prévisionnelles pour l'année en cours et, si nécessaire, l'élaboration de fiches sectorielles de régularisation pour l'année précédente.

Le prévisionnel pour 2022 a été élaboré en tenant compte du niveau de service attendu et réalisable par les services mis à disposition.

En annexes sont jointes les fiches sectorielles de régularisation 2021 ainsi que les fiches sectorielles prévisionnelles pour 2022.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de valider les fiches sectorielles de régularisation relatives aux écarts constatés entre les montants prévisionnels 2021 et les coûts réels 2021, annexées à la présente délibération,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder aux régularisations correspondantes,
- de valider les fiches sectorielles prévisionnelles pour l'année 2022 annexées à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE "DIRECTION DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES (DREI)" DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE LA MÉTROPOLE ET APPROBATION DE LA FICHE SECTORIELLE PRÉVISIONNELLE 2022

Les relations internationales sont une compétence métropolitaine. De part sa création récente, Clermont Auvergne Métropole ne s'en n'était pas saisie jusqu'alors.

Aujourd'hui il vous est proposé d'investir ce champ de compétence en missionnant un élu et en se donnant les moyens d'agir.

La Métropole ne disposant pas de ressources humaines dédiées à l'action internationale, l'objet de la présente mutualisation est de permettre à la Direction des Relations Européennes et Internationales (DREI) de la ville de Clermont-Ferrand, qui a l'expérience dans ce domaine, notamment dans le cadre du Réseau International des Villes Michelin (RIVM), de mettre à disposition ses moyens et ses compétences pour :

- Formaliser une stratégie territoriale d'internationalisation articulée aux réseaux de coopération existants : Réseau International des Villes Michelin et Centre Jacques Cartier.
- Piloter le Réseau International des Villes Michelin
- Mettre en œuvre et évaluer les actions impulsées dans le cadre de la stratégie territoriale d'internationalisation (rédaction de notes, délibérations, conventions, rapports et construction de tableaux de bord nécessaires au suivi des indicateurs).
- Créer et animer un réseau territorial permettant de mobiliser les acteurs impliqués sur des projets internationaux (acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, ONG et associations, services dédiés des collectivités...).
- Accompagner techniquement les acteurs de terrain dans la mise en œuvre des projets de dimension européenne et internationale.
- Concevoir et mettre à disposition des outils de promotion et des dispositifs d'accueil destinés à un public international
- Assurer la représentation conjointe de la Ville de Clermont—Ferrand et de la Métropole auprès de différents organismes nationaux, européens et internationaux.

Le projet de convention de mise à disposition et sa fiche sectorielle joints au présent rapport précisent les conditions et modalités de mise à disposition de la DREI au profit de la Métropole. La durée de la convention de mise à disposition de service est d'un an à compter du 1er janvier 2023. A échéance, la convention pourra être renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Il s'agit d'un cadre administratif et juridique qui permettra d'initier une stratégie d'actions métropolitaines. Le détail des actions mutualisées sera fixé chaque année par délibérations concordantes des assemblées délibérantes de la Ville et de la Métropole, à l'instar des autres mutualisations ascendantes.

Le comité technique de Clermont Auvergne Métropole a été informé le 13 octobre 2022 de ce projet de mutualisation.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention jointe,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention, à effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de procéder aux inscriptions budgétaires afférentes.

**MUTUALISATION DES OPÉRATIONS PORTANT SUR LA VIABILITÉ HIVERNALE : REMBOURSEMENT DES DÉPENSES
ENGAGÉES PAR LES COMMUNES POUR L'HIVER 2021-2022**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole exerce la compétence « Voirie-Espaces Publics » qui comprend notamment les opérations de viabilité hivernale. Cependant le diagnostic réalisé lors du transfert de cette compétence a montré que les moyens humains et matériels transférés à la Métropole étaient disparates selon les Pôles de proximité, voire parfois insuffisants pour procéder aux opérations de viabilité hivernale. C'est pourquoi la Métropole s'est appuyée, via une convention de mutualisation, sur les moyens humains et matériels restés communaux pour garantir la viabilité hivernale sur l'ensemble du territoire dans des conditions optimales.

Des conventions de mutualisation ascendante fixent les conditions d'exercice de la viabilité hivernale entre la Métropole et certaines de ses communes membres et établissent pour chaque commune le nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP) mis à disposition ainsi que les matériels et autres engins communaux mobilisés.

Il convient désormais de procéder aux remboursements des frais engagés par la commune de Saint-Genès-Champanelle au titre des opérations de viabilité hivernale 2021/2022, tels que présentés ci-après :

Commune	Masse salariale	Frais généraux	TOTAL
Saint-Genès-Champanelle	19 416,07 €	8 977,79 €	28 393,86 €
TOTAL	19 416,07 €	8 977,79 €	28 393,86 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les dépenses engagées par les communes signataires de la convention de mutualisation portant sur la viabilité hivernale,
- de procéder aux remboursements, sur la base des montants ci-dessus répertoriés, conformément aux inscriptions budgétaires.

INFORMATION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN SUR LES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE JURIDIQUE

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 10 juillet 2020 donnant délégation au Président pour tenter au nom de la collectivité les actions en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 23 juillet 2020 donnant délégation au Président pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et pour régler les conséquences dommageables du fonctionnement des services ou de l'exercice des activités communautaires dans la limite de 5000 euros par événement,

Considérant que le Président doit rendre compte des décisions prises :

Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- **JURI2022_024** : Décision du 05/08/2022 relative à l'indemnisation de la SAS L'Authentique, citée au 8 route de Châteaugay 63118 Cébazat, suite aux dommages engendrés par des travaux publics, à hauteur de 10 000 € TTC.
- **JURI2022_025** : Décision du 17/08/2022 relative à la désignation du Cabinet DMMJB Avocats pour initier une procédure d'expulsion d'occupants sans droit ni titre stationnés sur les dépendances des avenues du Pariou et du Puy-de-Dôme au sein du Parc Logistique sur la commune de Gerzat.

INFORMATION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN SUR LES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

En application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil métropolitain en date du 10/07/2020, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 10/07/2020, donnant délégation au Président à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, il vous est présenté ci-joint en annexe la liste des décisions prises par le Président ou son représentant, entre le 20 juin 2022 et le 8 septembre 2022, en matière de signature de marchés publics ou de décisions modificatives.

La passation des marchés présentés a été exécutée en procédure formalisée ou en procédure adaptée en fonction des seuils définis par la réglementation en vigueur.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

RECENSEMENT DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

N° marché	Objet	Titulaire Adresse	Montant HT attribué	Montant mini HT/an	Montant maxi HT/an	Date décision	Nature (F-5-T)
TRAVAUX							
Phase Offre	Travaux de réalisation de la Bibliothèque métropolitaine - reconstruction de l'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand Relance 2 : Charpente et enveloppe - superstructures neuves	- Groupement EIFFAGE METAL (Mandataire) / MATHIS SAS - Groupement VIRY SAS (Mandataire) / SIMONIN - Groupement GAUTHIER (Mandataire) / POL AGRET / BRIAND CONSTRUCTION BOIS / GAGNE - Groupement BLANCHET GROUPE / RUBNER CONSTRUCTION BOIS				20/06/2022	T
Phase Offre	Travaux de réalisation de la Bibliothèque métropolitaine - reconstruction de l'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand Relance 4 : Couverture - Forum - Extension Est	- ANDRE VAGANAY SAS - ALAIN LE NY SA				20/06/2022	T
Phase Offre	Travaux de réalisation de la Bibliothèque métropolitaine - reconstruction de l'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand Relance 9 : Menuiseries intérieures - Parquet	- Société MENUISERIES FERREYROLLES - Société SLMEF				20/06/2022	T
Phase Offre	Travaux de réalisation de la Bibliothèque métropolitaine - reconstruction de l'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand MH Relance 11 : Platerie traditionnelle MH - Finitions intérieures	Groupement DEROUX DAUPHIN (mandataire) / Atelier ARCOA / PERETTI				20/06/2022	T
Phase Offre	Travaux de réalisation de la Bibliothèque métropolitaine - reconstruction de l'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand Relance 13 : CVC - Plomberie	- AXIMA CONCEPT - EIFFAGE ENERGIE SYSTEME CLEVA				20/06/2022	T
Phase Offre	Travaux de réalisation de la Bibliothèque métropolitaine - reconstruction de l'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand Relance 16 : Ascenseur panoramique	Société SCHINDLER				20/06/2022	T
Phase Offre	Travaux de réalisation de la Bibliothèque métropolitaine - reconstruction de l'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand Relance 17 : Voirie - Réseaux divers	- Groupement COLAS (Mandataire) / DURAND PA-VAGE / SANCHEZ - Groupement EUROVIA DALA (Mandataire) / DE FILIPPIS - Groupement GUINTOLI (Mandataire) / SIORAT				20/06/2022	T
Phase Offre	Travaux de réalisation de la Bibliothèque métropolitaine - reconstruction de l'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand Relance 23 : Restauration des décors peints des "tableaux donateurs"	- SARL ATELIER ARCOA - IPPOLITA ROMEO SASU - Groupement NATACHA AKIN CONSERVATION RESTAURATION DU PATRIMOINE (Mandataire) / FLORENCE CREMER RESTAURATRICE DE PEINTURES MURALES / LOUISE KLEIN / LAETTIA PROUVOST / SONIA ROPION - Groupement ATELIER ANN ALIZARINE SARL RESTAURATION CONSERVATION DE PEINTURES ET DOBIETS PEINTS MH (Mandataire) / ATELIER ANNE MADECLAIRE CONSERVATION-RESTAURATION PEINTURES / YANNICK CHIAPPAUD PEINTRE DECORATEUR				20/06/2022	T
-	Acte modificatif n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches	études complémentaires	hausse de 96 594,10€ HT par rapport au montant initial du marché (904 400€ HT), soit une augmentation de 10,68 %			20/06/2022	T
22TF047-01	Travaux de réalisation de la Bibliothèque métropolitaine - Reconstruction de l'Hôtel Dieu à Clermont-Ferrand Décision Lot 1 : Terrassements - Démolition - Gros œuvre	DUMEZ Auvergne	11 400 000,00 €			26/07/2022	T

N° marché	Objet	Titulaire Adresse	Montant HT attribué	Montant mini HT/an	Montant maxi HT/an	Date décision	Nature (F-S-T)
22TS097	Travaux d'aménagement de voirie Rue de Crouel à Clermont-Ferrand	EIFFAGE 63100 Clermont-Ferrand	139 837,80 €	-	-	16/08/2022	T
22TS100	Travaux de création d'un itinéraire cyclable sur les communes de Lempdes et Pont du Château	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST 63100 Clermont-Ferrand	559 456,40 €	-	-	26/08/2022	T
22TA104	Remise à niveau des installations électriques - Régie de collecte des déchets Courmon d'Auvergne	RATTER SAS 63118 Cebazat	105 000,00 €	-	-	08/09/2022	T
22TS101	Travaux d'aménagement de voirie du hameau de Berzet à Saint Genès Champagnelle	COUDERT 63210 Vernines	239 372,00 €	-	-	02/09/2022	T
22SA080	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un équipement communautaire de proximité à vocation culturelle sur la commune de Durtol	ASSEMBLIA 63000 Clermont-Ferrand	73 050,00 €	-	-	08/07/2022	T
22TA090-01	Remplacement de la tribune Livradois au stade Gabriel Montpied Lot 1 : Terrassement VRD	COLAS 63370 Lempdes	97 402,25 €	-	-	29/07/2022	T
22TA090-02	Remplacement de la tribune Livradois au stade Gabriel Montpied Lot 2 : Tribune modulaire - Fondations	Groupeement ALCOR/RAMON/ROYER/ATEMCO ALCOR mandataire 49123 Champcece sur Loire	Montant total : 1 912 902,67 € HT Base : 1 364 255,67 € HT Variante : 548 647,00 € HT	-	-	29/07/2022	T
22TA090-03	Remplacement de la tribune Livradois au stade Gabriel Montpied Lot 3 : Démolition tribune existante	COUDERT 63210 Vernines	8 750,00 €	-	-	29/07/2022	T
22TA102-01	Travaux d'aménagement de la rue de la mairie sur la commune du Cendre Lot 1 : Travaux de voirie et d'aménagements urbains	COLAS 63370 Lempdes	295 971,00 €	-	-	08/09/2022	T
22TA102-02	Travaux d'aménagement de la rue de la mairie sur la commune du Cendre Lot 2 : Réalisation d'un revêtement en béton désactivé	SOLS LOIRE AUVERGNE 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON	81 549,40 €	-	-	08/09/2022	T
22TA102-03	Travaux d'aménagement de la rue de la mairie sur la commune du Cendre Lot 3 : Travaux de plantations et d'espaces verts	PALLANDRE PAYSAGES 63500 ISSOIRE	28 934,00 €	-	-	08/09/2022	T
22SF081	Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle	Groupeement HORS CHAMPS/EGIS VILLE ET TRANSPORTS (mandataire HORS CHAMPS - 69002 LYON)	Montant total : 299 967,00 € HT Provisoire de rémunération : 235 267,00 € HT Mission complémentaire : 64 700,00 € HT	-	-	08/09/2022	T
22TF088-01	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 1 : Démolition - Fondation - Gros-œuvre	Groupeement Léon Grosse (mandataire) 63100 Clermont-Ferrand ATTAC Béton 63170 Aublière	2 115 000,00 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-02	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 2 : Charpente bois	Groupeement MARGUERON (mandataire) 01300 BELLEY Entreprise Alain FAUGERE 63500 ISSOIRE	827 483,32 €	-	-	29/07/2022	T

N° marché	Objet	Titulaire Adresse	Montant HT attribué	Montant mini HT/an	Montant maxi HT/an	Date décision	Nature (F-S-T)
22TF088-03	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 3 : Couverture Etanchéité	ECB SAS 63116 BEAUREGARD L'EVÊQUE	855 860,15 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-04	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 4 : Menuiseries extérieures	SAS PERRET ET ASSOCIES 63670 LA ROCHE BLANCHE	280 395,59 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-06	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 6 : Serrurerie	TOURETTE INDUSTRIE 63118 CEBAZAT	175 266,25 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-07	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 7 : Menuiseries intérieures	SAS SOCIÉTÉ NOUVELLE L'EBENE 63170 AUBIERE	243 561,60 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-08	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 8 : Plâtrerie - Peinture	COUTAREL SARL 63540 ROMAGNAT	324 845,39 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-09	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 9 : Faux plafond	SAS LES PLAFONDS DE MARC 03400 YZEURE	60 432,05 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-10	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 10 : Etanchéité sous carrelage	LETESSIER SAS 63670 LA ROCHE BLANCHE	92 817,79 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-11	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 11 : Carrelage faïence	LA RHODANIENNE DE CARRELAGE 69200 VENISSIEUX	504 601,48 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-12	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 12 : Solz sous plots	SARF SA 63110 BEAUMONT	34 883,71 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-13	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 13 : Cloisons et équipements mobiliers	STAN DIS SAS 41300 SALBRIS	158 460,97 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-14	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 14 : Ascenseurs	ORONA SAS 63170 AUBIERE	23 525,00 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-15	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 15 : Chauffage-traitement de l'air-plomberie-traitement eau	Groupeement SAS MAGNE ROBERT (mandataire) 63370 LEMPDES DEMETER LCM (63370 LEMPDES) SYSTEAU (63510 AULNAT)	3 338 481,25 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-16	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 16 : Electricité courants forts et faibles	EIFFAGE ÉNERGIES SYSTEMES ITLA 63200 RIOM	660 737,58 €	-	-	29/07/2022	T
22TF088-17	Travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches à Chamalières Lot 17 : VRD	SAS COUDERT 63210 VERNINES	48 456,18 €	-	-	29/07/2022	T

SERVICES

N° marché	Objet	Titulaire Adresse	Montant HT attribué	Montant mini HT/an	Montant maxi HT/an	Date décision	Nature (P-S-T)
Phase Offre	Restauration du cycle peint Roland Furieux au musée d'Art Roger Quillot	- Groupement Lydiane Chromienne - Groupement Clairon Labarthe	-	-	-	26/08/2022	S
225F082	Collecte des déchets ménagers et assimilés et nettoyage et désinfection de contenants sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole (annule et remplace la décision précédente du 26/07/2022)	ONYX AUVERGNE Rhône Alpes 63039 Clermont-Ferrand	Tranche ferme : 51 533 696,80 € HT Tranche Optionnelle 1 : 57 152 € HT Tranche Optionnelle 2 : 47 200 € HT Tranche Optionnelle 3 : 94 320 € HT Tranche Optionnelle 4 : 9 111,20 € HT Prestation variante : 1 129 432 € HT	-	-	08/09/2022	S
FOURNITURES							
22FF073-01	Fourniture et livraison de produits de marquage pour la signalisation routière pour les services de Clermont Auvergne Métropole	AXIMUM PRODUITS DE MARQUAGE 76100 Rouen	-	40 000,00 €	400 000,00 €	22/07/2022	F
22FF078-01	Fourniture de corbeilles, points de tri sélectif, barrières et potelets pour le remplacement et l'entretien du mobilier urbain Lot 1 : Barrières et potelets type " Ville de Clermont-Ferrand "	SERI 86100 Chateaufort	-	80 000,00 €	500 000,00 €	12/07/2022	F
22FF078-02	Fourniture de corbeilles, points de tri sélectif, barrières et potelets pour le remplacement et l'entretien du mobilier urbain Lot 2 : Barrières et potelets pour l'ensemble de la Métropole	MIC SIGNALOC 63800 Courmon d'Auvergne	-	50 000,00 €	400 000,00 €	12/07/2022	F
22FF078-03	Fourniture de corbeilles, points de tri sélectif, barrières et potelets pour le remplacement et l'entretien du mobilier urbain Lot 3 : Corbeilles métalliques, points de tri sélectif type "Clermont-Ferrand"	SERI 86100 Chateaufort	-	40 000,00 €	300 000,00 €	12/07/2022	F
22FF078-04	Fourniture de corbeilles, points de tri sélectif, barrières et potelets pour le remplacement et l'entretien du mobilier urbain Lot 4 : Corbeilles de propreté, points de tri sélectif en matériaux sélectifs	PLAS ECO 14790 Verson	-	2 000,00 €	300 000,00 €	12/07/2022	F
22FF086	Fourniture et pose de la signalétique et du jalonnement	Groupement SIGNAUX GIROD/SIGNAUX GIROD EST Mandataire SIGNAUX GIROD 39400 MOREZ	-	100 000,00 €	400 000,00 €	08/09/2022	F
PRESTATIONS INTELLECTUELLES							
22SA071	Définition d'une identité vélo pour Clermont Auvergne Métropole	OXALIS (mandataire) 73100 Aix les Bains NYMEO	103 475,00 €	-	-	20/06/2022	PI

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES TERRAINS DE SPORT

La Métropole et la Ville disposent de terrains de sport nécessitant un entretien particulier, selon le type de terrain concerné. Les modalités de maintenance et d'entretien de ces terrains sont déterminées par l'usage qui en est fait et le public utilisateur. Toutefois, chaque terrain nécessite l'apport de gazon et de sable.

Il est donc proposé de regrouper l'ensemble des besoins relatifs aux produits d'entretien pour les terrains de sport, entre la Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand, afin d'obtenir des prix plus intéressants en raison des volumes commandés.

Pour ce faire, il est proposé de constituer un groupement de commandes selon les dispositions de l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique entre Clermont Auvergne Métropole, et la Ville de Clermont-Ferrand.

Le projet de convention annexé prévoit que la Métropole est le coordonnateur de ce groupement. Celui-ci est constitué en vue de la passation et de l'exécution d'accords-cadres et /ou marchés relatifs aux produits d'entretien pour les terrains de sport.

Les prestataires retenus fourniront aux membres du groupement l'intégralité des produits et/ou des prestations énumérés dans les bordereaux des prix unitaires et les catalogues, ou les décompositions des prix globales et forfaitaires.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'autoriser l'adhésion de la Métropole au groupement de commandes relatif aux produits d'entretien pour les terrains de sport ;
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes entre Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand et d'autoriser le Président ou son représentant habilité à signer la convention dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant habilité à signer le(s) marché(s) pour le compte des membres du groupement ;
- d'autoriser le Président ou son représentant habilité à assurer l'exécution financière du (des) marché(s) pour la part qui concerne Clermont Auvergne Métropole ;
- d'autoriser le Président ou son représentant habilité à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'au bon déroulement de ces prestations.

GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURE DE CONSOMMABLES ET D'ENCRE INFORMATIQUES

Afin d'optimiser les dépenses liées à l'achat des encres et consommables informatiques, il est proposé de confier la fourniture de consommables et d'encres informatiques pour la Métropole, et la ville de Clermont-Ferrand à un seul et même prestataire.

Pour ce faire, il est donc proposé de constituer un groupement de commandes selon les dispositions de l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique entre Clermont Auvergne Métropole, et la ville de Clermont-Ferrand. Le projet de convention en annexe prévoit que la Métropole soit le coordonnateur de ce groupement. Celui-ci est exclusivement constitué en vue de la passation et de l'exécution de marchés publics pour réaliser la fourniture de consommables et d'encres informatiques pour Clermont Auvergne Métropole et la ville de Clermont-Ferrand.

Cette action sera réalisée courant 2022.

Dans le cadre du ou des marché(s) de ce groupement de commande le(s) prestataire(s) retenu(s) réalisera(ont) notamment les prestations suivantes :

- Fourniture et livraison de consommables informatiques ;
- Fourniture et livraison d'encres informatiques

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'engager Clermont Auvergne Métropole dans la fourniture de consommables et d'encres informatiques conjointement avec la ville de Clermont-Ferrand
- d'autoriser l'adhésion de la Métropole au groupement de commandes,
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes entre Clermont Auvergne Métropole et la ville de Clermont-Ferrand et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le(s) marché(s) pour le compte des membres du groupement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à assurer l'exécution financière du (des) marché(s) pour la part qui le concerne,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'au bon déroulement de ces prestations.

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs, après l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 octobre 2022. Ces modifications prennent en compte l'organisation des services, les créations de postes, les réussites à concours et avancements de grade.

Au titre de l'organisation des services :

A la Direction de l'Espace Public et Proximité :

- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en adjoint technique pour permettre la nomination d'un(e) maçon(ne).
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en adjoint technique pour permettre la nomination d'un(e) agent(e) de voirie au pôle sud ouest.
- Transformation d'un poste d'ingénieur en technicien pour permettre la nomination d'un(e) technicien(ne) assistance technique aux pôles.
- Transformation d'un poste d'ingénieur en technicien pour permettre la nomination d'un(e) chef(fe) de service mobilier urbain et signalisation.

A la Direction de l'Urbanisme :

- Transformation d'un poste de rédacteur en adjoint administratif pour permettre la nomination d'un(e) instructeur(trice) DIA.
- Transformation d'un poste de technicien en rédacteur pour permettre la nomination d'un(e) instructeur(trice) du droit des sols.
- Transformation d'un poste d'ingénieur en technicien pour permettre la nomination d'un(e) chargé(e) d'études planification communale et opérations d'aménagement.

Au service gestion administrative du domaine public :

- Transformation d'un poste d'attaché en rédacteur pour permettre la nomination d'un(e) adjoint(e) au chef de service gestion administrative du domaine public.

Au pôle garage :

- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en adjoint technique pour permettre la nomination d'un(e) Chargé(e) de réception, diagnostic et expertise technique.

A la Direction des sports :

- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en technicien pour permettre la nomination d'un(e) responsable technique de l'Artenium.
- Transformation d'un poste poste d'éducateur APS principal de 1ère classe en agent de maîtrise pour permettre la nomination d'un(e) responsable technique et des vestiaires.
- Transformation d'un poste poste d'agent de maîtrise en adjoint technique pour permettre la nomination d'un(e) responsable technique.
- Transformation d'un poste poste d'agent de maîtrise en adjoint technique pour permettre la nomination d'un(e) responsable technique.
- Transformation d'un poste poste d'agent de maîtrise en adjoint technique pour permettre la nomination d'un(e) responsable technique.

- Transformation d'un poste d'adjoint technique en agent de maîtrise pour permettre la nomination d'un(e) responsable technique et vestiaire.

A la Direction Développement Durable et Energie

-Transformation d'un poste d'ingénieur en chef en attaché pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) de la démocratie participative.

A la Direction des Relations Humaines :

-Transformation d'un poste d'adjoint administratif en rédacteur pour permettre le recrutement d'un(e) gestionnaire carrière-paie des agents titulaires / Référent CAP.

A la Direction Ingénierie Patrimoniale

- Transformation d'un poste d'attaché en ingénieur pour permettre le recrutement d'un(e) responsable du pôle efficacité énergétique et efficience de la donnée.

A la Direction Accompagnement des Entreprises

- Transformation d'un poste d'attaché en ingénieur pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission urbanisme commercial et structuration de l'offre immobilière.

A la Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville

- Création d'un poste d'attaché pour permettre le recrutement d'un(e) responsable de l'habitat public.
- Création d'un poste de rédacteur pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) de programmation habitat public.
- Création d'un poste de rédacteur pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) du suivi financement et conventionnement.
- Création d'un poste d'adjoint administratif pour permettre le recrutement gestionnaire habitat public.
- Création d'un poste de rédacteur pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) de programmation habitat privé.
- Création d'un poste d'adjoint administratif pour permettre le recrutement gestionnaire habitat privé.
- Création d'un poste d'attaché pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission OPAH CD ouvert au contrat de projet pour une durée de 3 ans.

Au titre des réussites à concours :

A la Direction de l'Espace Public et Proximité :

- Transformation d'un poste d'adjoint technique en adjoint technique principal de 2ème classe pour permettre la nomination d'un(e) élu(e)gneur(se).

A la Direction des sports :

- Transformation d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives en éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe pour permettre la nomination d'un(e) chef(fe) de bassin suppléant(e) du stade nautique Pierre de Coubertin.

Au titre des réussites des avancements de grade :

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe en adjoint administratif.
- Transformation d'un poste d'ingénieur en ingénieur principal.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver la présente adaptation du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION N°3

**« HABITAT, LOGEMENT, INSERTION EMPLOI, POLITIQUE DE
LA VILLE, ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, PRÉVENTION
SPÉCIALISÉE, ÉGALITÉ »**

DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION 2023-2028

Délégation des aides à la pierre de l'Etat

Depuis les années 2000, les évolutions législatives successives positionnent l'échelon intercommunal en tant que chef de file de l'habitat et du logement, de l'équilibre territorial, de la politique de la ville et du renouvellement urbain.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a ainsi modifié le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) en permettant à l'Etat de déléguer aux EPCI qui le demandent, des compétences dans le domaine de l'habitat : celles-ci recouvrent les aides à la pierre, le contingent préfectoral, le logement étudiant, le fond de solidarité pour le logement et le renouvellement urbain.

A ce titre, Clermont Communauté avait sollicité et obtenu l'exercice de la délégation des aides à la pierre de l'Etat dès 2015 pour une durée de 6 ans, avec une prorogation de deux fois 1 an entre 2020 et 2022.

La mise en oeuvre de la délégation des aides à la pierre sur la période 2015-2022, a contribué efficacement à la mise en oeuvre de la politique locale de l'habitat et du logement en organisant les interventions des bailleurs sociaux sur les communes de la Métropole selon la stratégie résidentielle définie dans le PLH en vigueur.

Cette délégation arrive à terme fin 2022 et nécessite un renouvellement des conventions afin de poursuivre pour une durée de 6 ans. Par ailleurs, la loi 3DS adoptée le 22 février 2022 prévoit la création d'autorités organisatrices de l'habitat (AOH) pour les EPCI dotés de PLH/PLUI, d'une Convention Intercommunale d'Attribution (réforme de la demande et des attributions du logement social) et déléguataires des aides à la pierre, afin de disposer de davantage de latitude pour conduire efficacement la politique locale de l'habitat.

Renouvellement d'une délégation pour la période 2023-2028

Au regard de la circulaire du Premier Ministre en date du 12 juin 2019 et de la fiche technique du Directeur de la DHUP en date du 31 décembre 2019, le renouvellement pourra être mis en oeuvre avec un passage progressif en délégation de type 3, c'est-à-dire prévoyant désormais la délégation des tâches d'instruction, pour le parc social et les aides à l'amélioration de l'habitat privé de l'Anah.

Cela nécessitera, pour Clermont Auvergne Métropole, le recrutement d'une nouvelle ingénierie nécessaire à la mise en oeuvre des missions. C'est le choix qui a été réalisé par d'autres Métropoles (Lyon, Lille, Montpellier, Orléans...) consistant à se donner les moyens de leur ambition face aux enjeux des politiques de l'habitat.

Un travail a été conduit avec les services de l'Etat et de l'agence nationale de l'habitat (Anah) afin d'élaborer les trois projets conventions de délégation des aides à la pierre pour la période 2023-2028, jointes à cette délibération :

- **Convention cadre** : précise les éléments quantitatifs et financiers pour la durée de la délégation. Elle définit les modalités de la délégation de compétence par l'Etat à la Métropole sur une durée de 6 ans pour la mise en oeuvre de la politique habitat à l'échelle de l'agglomération en tenant compte des objectifs du PLH. Elle définit aussi les modalités d'exercice de la compétence d'instruction et d'attribution des aides à la pierre aux bailleurs sociaux publics en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation, de la démolition des logements locatifs sociaux, des foyers logements, de la location accession mais aussi aux propriétaires du parc privé de la rénovation des logements privés. Toutefois, les aides spécifiques au renouvellement urbain (NPNRU) relèvent de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et pas de cette délégation.

- **Convention de gestion des aides à l'habitat privé avec l'Anah** : précise les orientations de la politique locale en faveur de l'habitat privé, visant à renforcer la qualité thermique du parc privé ancien, contribuer à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap, repérer et traiter les situations de logements indignes ou très dégradés, mettre en place un outil de veille et accompagner la rénovation des copropriétés, lutter contre la vulnérabilité de l'habitat dans les zones inondables ou soumis à des risques technologiques. Elle détermine, également, les modalités de mise à disposition des crédits délégués, de suivi-animation et d'évaluation de la délégation de compétence, dans le cadre, en particulier, de la commission d'amélioration de l'habitat présidée par le Président, ou son représentant.
- **Convention de mise à disposition temporaire des services instructeurs de l'Etat** : prévoit la mise à disposition, à titre gracieux, du personnel au sein de la Direction Départementale des Territoires, pour, notamment, instruire les dossiers de demandes d'agrément et de subvention de l'Etat en faveur du logement social et instruire et assurer le paiement des crédits de l'Anah destinés aux propriétaires privés. Cette mise à disposition concernera l'année 2023 pour le parc public et 2023, 2024 et 2025 pour le parc privé.

Les engagements partenariaux

Les objectifs de production et de réhabilitation de la nouvelle délégation pour la période 2023-2028 ont été définies en cohérence avec l'ambition affichée dans le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028 adopté au conseil du 30 septembre 2022 :

- Parc public : un objectif de production de 2 886 logements sociaux de droit commun (tout modes de financement), décomposé de la manière suivante :
 - dont 10% maximum de PLS, soit 288 PLS,
 - dont 40% minimum de PLAI du total des PLUS et PLAI, soit 1 154 PLAI,
 - et le restant en PLUS, soit 1 444 PLUS.
- Parc privé : amélioration de 2 550 logements de l'habitat privé visant :
 - le traitement de l'habitat indigne et très dégradé (30 lgts),
 - la rénovation thermique (930 lgts),
 - l'adaptation pour l'autonomie (840 lgts),
 - le soutien et le rétablissement de certaines copropriétés (600 lgts)
 - et la remise sur le marché de logements locatifs conventionnés après travaux (150 lgts).

Les engagements financiers sont les suivants :

- Le montant des dotations de l'Etat ouvertes sur 6 ans pour les aides publiques aux bailleurs sociaux publics et les SA HLM à hauteur de 13 M € et pour l'amélioration du parc privé, à hauteur de près de 24,4 M €.
- Clermont Auvergne Métropole prévoit, conformément aux éléments financiers définis dans le PLH 2023-2028 et à la PPI, à la réalisation des objectifs fixés en soutien des parcs public et privé pour un montant global de 41 M €.

Au regard des éléments présentés, il est proposé une nouvelle délégation des aides à la pierre en validant les conventions annexées à cette délibération et en se dotant de l'ingénierie nécessaire pour la mise en oeuvre. L'exercice de la délégation confortera le rôle de Clermont Auvergne Métropole en tant que pilote et chef de file de la politique locale de l'habitat et facilitera la mise en oeuvre du PLH 2023-2028. Par ailleurs, la convention de délégation sera mise en oeuvre de manière concomitante au nouveau PLH exécutoire sur une durée de 6 ans de 2023 à 2028.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention cadre de délégation de compétence de six ans entre l'État et Clermont Auvergne Métropole, telle qu'annexée à la présente délibération,

- d'approuver les termes de la convention de gestion des aides à l'habitat privé avec l'Anah et Clermont Auvergne Métropole, ci-annexée,
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition temporaire des services instructeurs de l'Etat à Clermont Auvergne Métropole pour l'exercice de la compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement, jointe à la présente délibération,
- d'autoriser le Président, ou son représentant à signer la convention cadre de délégation de compétence de six ans entre l'État et Clermont Auvergne Métropole, la convention de gestion des aides à l'habitat privé entre l'Anah et Clermont Auvergne Métropole, et la convention de mise à disposition temporaire des services instructeurs de l'État à Clermont Auvergne Métropole pour l'exercice de la compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POLITIQUE DE L'HABITAT - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CDC HABITAT

1 - Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028

Les évolutions législatives des dernières années positionnent la Métropole en tant que chef de file de l'habitat et du logement, de l'équilibre territorial, de la politique de la ville et du renouvellement urbain. La politique de l'habitat et du logement est traduite au sein du Programme Local de l'Habitat (PLH) qui doit garantir le droit au logement, l'égalité et la cohésion des territoires, l'équilibre territorial et les objectifs de mixité. Il porte sur les parcs public et privé, la gestion du parc existant, mais aussi les constructions nouvelles, le besoin des populations spécifiques, la stratégie foncière, l'observation, etc.

Le PLH 2023-2028, approuvé lors du Conseil Métropolitain du 30 septembre 2022, est une véritable feuille de route de la politique habitat pour les six prochaines années et un cadre de dialogue pour un projet commun à tous les acteurs locaux de l'habitat et les communes autour de quatre orientations :

- Orientation 1 – Habiter une métropole attractive et durable
- Orientation 2 – Habiter une métropole solidaire
- Orientation 3 – Habiter une métropole citoyenne et innovante
- Orientation 4 – Une métropole pilote de l'habitat

2- Partenariat avec CDC Habitat

En tant que Chef de file de la politique locale de l'habitat sur son territoire, Clermont Auvergne Métropole a développé depuis plusieurs années un partenariat fort avec les organismes de logement social, dont CDC Habitat. Ces derniers contribuent à la mise en oeuvre de la politique métropolitaine de l'habitat (production de logements sociaux, politique de peuplement et de renouvellement urbain, réhabilitations, vente HLM, etc.).

Avec la montée en puissance de ses compétences, la Métropole a décidé d'être signataire des Conventions d'Utilité Sociales (CUS) des organismes HLM, dont celle de CDC Habitat par délibération du 24 septembre 2021. La CUS décline notamment les politiques d'investissement de l'organisme sur le patrimoine existant, sur le développement de l'offre nouvelle, la vente HLM, la gestion sociale et la qualité de service.

Toutefois, CDC Habitat étant devenu un groupe hlm d'envergure nationale, sa CUS ne reflète pas le niveau d'engagement local de l'organisme qui a maintenu sur notre territoire l'Agence Auvergne. Par conséquent, en accord avec la Direction Régionale Auvergne Rhône-Alpes et dans le cadre de l'instance de gouvernance locale "Comité d'Orient Stratégique" à laquelle Clermont Auvergne Métropole est représentée par sa Vice-Présidente déléguée à l'habitat, il a été décidé d'étudier la mise en place d'une convention qui déclinerait les engagements de CDC Habitat à l'échelle de la Métropole.

3- Proposition

Le projet de convention annexée à la présente délibération a été construit afin de répondre aux orientations définies dans le PLH 2023/2028 et de réaffirmer le partenariat avec CDC Habitat. La convention ne comprend pas d'engagements financiers de Clermont Auvergne Métropole et fera l'objet d'un suivi et de bilans réguliers. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat, qui prendra effet au 1er janvier 2023 pour une durée de trois ans renouvelable afin d'accompagner la mise en oeuvre du nouveau PLH.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, déclinant et formalisant ce dernier au niveau local entre CDC habitat et Clermont Auvergne Métropole, telle qu'annexée à la présente délibération,

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat,
- d'autoriser le Président, ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT PRIVÉ : APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE PÔLE DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE DU PUY-DE-DÔME (2022-2027)

RAPPEL DU CONTEXTE

la Métropole est pilote de l'habitat et du logement, de l'équilibre territorial, de la politique de la ville et du renouvellement urbain sur son territoire. Le futur Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023 / 2028 a été adopté lors du conseil métropolitain du 30 septembre 2022 et deviendra exécutoire d'ici cette fin d'année.

La politique de lutte contre l'habitat indigne consiste sur le territoire de la Métropole en la traduction locale des travaux menés en lien avec le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat indigne (PDLHI) afin de coordonner les mesures incitatives et coercitives et d'accompagner les collectivités. Le PDLHI du Puy-de-Dôme a été créé et mis en place en 2011 sous l'impulsion de l'Etat et du Conseil départemental. Plusieurs conventions partenariales ont été actées et mises en oeuvre au fil de cette décennie avec pour objectifs majeurs la création d'outils, des actions variées et le développement de moyens d'informations, de communication permettant de porter les enjeux de la lutte contre l'habitat indigne. La lutte contre l'habitat indigne est un volet indissociable des politiques publiques de l'habitat, du logement ou de l'urbanisme, auprès de tous les territoires de notre département.

Dans le cadre de la politique métropolitaine de l'Habitat, c'est au travers de l'action n°7 "*lutter contre l'habitat indigne*" que le PLH 2023-2028, approuvé le 30 septembre 2022, a prévu de poursuivre la participation active de la Métropole à ce dispositif qui vise à coordonner les mesures incitatives et coercitives et d'accompagner les communes et la Métropole dans la lutte contre l'Habitat Indigne.

PRESENTATION DU DISPOSITIF

La présente convention 2022-2027 s'inscrit dans la continuité des précédents documents partenariaux de 2015-2016 et de la précédente convention partenariale 2017-2021. Cette dernière avait été renforcée par une stratégie complémentaire issue de la circulaire du 8 février 2019 relative au renforcement et à la coordination de la lutte contre l'habitat indigne, permettant d'impliquer au mieux l'ensemble des parties prenantes. Le contexte sanitaire des années 2020-2021 a toutefois contrarié la mise en oeuvre de certaines actions, donnant la possibilité de réinterroger certaines pratiques et de conserver les liens partenariaux qui caractérisent le PDLHI.

Le pôle repose sur trois entités :

- **un guichet unique**, dont la mission est assurée par l'ADIL 63 (Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme)

Son rôle : enregistrer et orienter les signalements vers les territoires organisés

- **un comité technique**, animé par la Direction Départementale des Territoires (DDT)

Son rôle : mobiliser, animer et informer l'ensemble des partenaires sur la lutte contre l'habitat indigne

- **un comité de pilotage**, présidé par le Préfet ou son représentant, le sous-Préfet référent en matière de lutte contre l'habitat indigne, et constitué de l'ensemble des décisionnaires des organismes et institutions membres.

Son rôle : définir les actions du PDLHI, valider le plan d'actions pluriannuel et évaluer sa mise en oeuvre.

Au vu du bilan de la précédente convention 2017-2021, il a été décidé de retenir 3 axes pour le plan d'actions :

- le fonctionnement du PDLHI,

- le traitement des situations,
- la lutte contre les marchands de sommeil.

PLAN D' ACTIONS 2022-2027

Le plan d'actions s'appuie principalement sur les constats suivants :

- *des actions à poursuivre ou renforcer*

→ **communication/information** : le renouvellement des élus locaux en 2020 en pleine crise sanitaire n'a pas permis de dispenser des réunions d'information et de sensibilisation sur le sujet de la LHI.

→ **harmonisation des pratiques** : une mise en commun des expériences des différents territoires permettrait d'harmoniser les pratiques et de sécuriser les procédures au mieux.

→ **conservation des Allocations logement (AL)** : pour respecter les dispositions législatives applicables à un logement déclaré non décent, une réflexion est nécessaire pour que la conservation des AL puisse être mise en oeuvre sur l'ensemble du territoire.

→ **suivi des arrêtés** : un suivi rigoureux des arrêtés de mise en sécurité (anciennement péril) doit être réalisé afin de s'assurer de l'exécution des prescriptions émises.

→ **mise en oeuvre des travaux d'office** : il est nécessaire d'accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre de cette étape qui engage la responsabilité des maires ou présidents d'EPCI en cas d'inaction. Dans ce cadre, il convient également de développer l'usage de l'astreinte administrative et des amendes pour infractions au RSD qui sont des outils incitatifs méconnus et sous-employés.

→ **mise en oeuvre du protocole Prefet/Procureur et renforcement des liens avec le parquet** : le protocole signé le 12 octobre 2021 doit être accompagné dans sa mise en oeuvre par la sensibilisation des acteurs de la LHI, partenaires du PDLHI, élus locaux, mais aussi les acteurs de la filière judiciaire. Un renforcement des relations avec le parquet est notamment envisagé.

- *de nouvelles orientations issues de nouveaux enjeux*

→ **respect des données traitées dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** : avec le règlement européen de 2018 pour la protection des données personnelles, l'obligation d'information et de transparence à l'égard des personnes dont le PDLHI peut être amené à traiter les données personnelles - locataires comme propriétaires - est renforcée. Des réflexions sont donc d'ores et déjà engagées pour répondre à ces enjeux ; le recours aux outils numériques et aux partages instantanés de données personnelles peut être l'alternative à la multiplication des bases de données actuelles.

→ **expérimentation d'Histologe** : Histologe est une plate-forme numérique en cours de développement par le ministère en charge des missions habitat et créée pour aider au traitement et au repérage des situations LHI. Une vingtaine de départements, dont le Puy-de-Dôme, y ont recours cette année et une cinquantaine sont en réflexion. Un club des utilisateurs doit être mis en place dès le second semestre 2022 et permettre de faire évoluer cet outil selon les remontées de tous les partenaires.

→ **charte de fonctionnement des Comités techniques et sociaux (CTS)** : l'adoption d'une charte de fonctionnement apparaît nécessaire afin de clarifier, harmoniser et optimiser le fonctionnement des instances du PDLHI 63. Cette charte permettrait également de rappeler les obligations de discrétion et de confidentialité.

- *les engagements de Clermont Auvergne Métropole*

La Métropole et les communes poursuivront leurs engagements dans le cadre de cette convention afin, en priorité, de repérer et informer, améliorer le traitement des situations et lutter contre les marchands de sommeil. La Métropole poursuivra l'animation des CTS permettant d'accompagner et de traiter les situations.

Une attention particulière sera apportée à l'accompagnement social des occupants, souvent locataires, des logements ayant fait l'objet d'un signalement.

Une évaluation annuelle du plan d'actions sera présentée en Comité de pilotage PDLHI et intégrée dans les bilans du PLH 2022-2028.

Le descriptif du plan d'actions est reporté au sein de la Convention partenariale PDLHI (2022-2027).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver la Convention partenariale du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne dans le Puy-de-Dôme pour la période 2022-2027, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**SOUTIEN AUX OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE CADRE DE LA CONVENTION
NPRU (NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN)**

Par délibération du 28 juin 2019, Clermont Auvergne Métropole s'est engagée dans la mise en œuvre de la convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), signée le 14 novembre 2019. A ce titre, elle a accordé, en complément de l'ANRU, son soutien financier auprès des opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux portées par les bailleurs sociaux sur les quartiers NPRU.

Pour rappel, le Conseil métropolitain a statué en faveur d'un soutien financier de 5% de l'assiette de financement de l'ANRU (à savoir la tranche de coût prévisionnel HT supérieure à 10 000 € par logement). Ces montants sont précisés dans la maquette financière de la convention NPRU.

Dans ce contexte, le bailleur social Assemblia a formulé une demande de subvention pour les deux opérations suivantes :

Requalification de 139 logements sociaux, 56 à 60 et 66 à 68 avenue Léon Blum à Clermont-Ferrand - Quartier Saint-Jacques

Intervention prévue : réhabilitation thermique des 2 immeubles, accompagnée d'une réhabilitation intérieure complète des 139 logements. Les travaux ont débuté en septembre 2021 et seront achevés en 2024.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total des travaux = 5 733 678 € HT / 6 031 716 € TTC

- Participation de la Métropole = 120 909 €
- Participation de l'ANRU = 241 727 €
- Prêts divers = 5 065 908 €
- Fonds propres du bailleur = 603 172 €

Requalification de 160 logements sociaux aux 1-15 Les Jardiniers à Clermont-Ferrand – Quartier La Gauthière

Intervention prévue : réhabilitation thermique par l'extérieur du bâtiment et réhabilitation intérieure des 160 logements. Les travaux débiteront au dernier trimestre 2022. La livraison est prévue pour fin 2024.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total des travaux = 5 631 293 € HT / 5 924 611 € TTC

- Participation de la Métropole = 138 136 €
- Participation de l'ANRU = 276 082 €
- Prêts divers = 4 917 932 €
- Fonds propres du bailleur = 592 461 €

Échéancier de paiements

Afin de suivre au plus juste le planning opérationnel des opérations, il est proposé l'échéancier de paiements suivant :

Année de paiement	Montant de l'acompte		TOTAL
	Requalification de 139 logements sociaux, 56 à 60 et 66 à 68 avenue Léon Blum à Saint-Jacques	Réhabilitation de 160 logements sociaux, 1-15 Jardinier à La Gauthière	
2022	30 227 € (25%)	34 534 € (25%)	64 761 €
2023	30 227 € (25%)	34 534 € (25%)	64 761 €
2024	30 227 € (25%)	34 534 € (25%)	64 761 €
2025	30 228 € (25%)	34 534 € (25%)	64 762 €
TOTAL	120 909 €	138 136 €	259 045 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de confirmer le montant plafond des fonds de concours accordés à Assemblia pour l'opération de "requalification des 139 logements sociaux, 56 à 60 et 66 à 68 avenue Léon Blum à Clermont-Ferrand - Quartier Saint-Jacques" à hauteur de 129 909 € ;
- de confirmer le montant plafond des fonds de concours accordés à Assemblia pour l'opération de "requalification des 160 logements sociaux aux 1-15 Les Jardiniers à Clermont-Ferrand – Quartier La Gauthière" à hauteur de 138 136 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions et autres documents afférents relatifs à ces deux opérations ;
- de valider l'échéancier de versement des crédits de paiements, à savoir : 64 761 € (25%) par an, de 2022 à 2025 inclus (les crédits 2022 étant prévus au BP sur la ligne budgétaire RUPV-ANRU-555-204182).

MISSIONS DE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL À LA MÉTROPOLE

Le Travail d'Intérêt Général est un travail non rémunéré réalisé par une personne condamnée par la justice et âgée de plus de 16 ans.

La Métropole accueille depuis 2016 des personnes en TIG. Entre 2019 et 2021, 44 personnes ont pu réaliser un TIG ce qui représente un volume de 5 272 heures.

La Métropole souhaite augmenter le nombre de personnes accueillies et pour ce faire doit recruter de nouveaux tuteurs TIG.

Afin de sensibiliser les agents et les directions, il sera procédé à une démarche de communication en interne.

Les agents volontaires bénéficieront d'une formation à l'accueil du public en TIG diligentée par l'Agence du Travail d'Intérêt Général.

Actuellement, les missions confiées sont essentiellement liées à l'entretien d'espaces verts et d'équipements (Jardin Lecoq, Jardin Botanique, Stade Montpied et Gravanches). Nous pourrions développer des missions dans le domaine culturel (musées, médiathèques, bibliothèques), la gestion des déchets (déchetteries, collecte), l'espace public (végétaux, nettoyage), les équipements sportifs, l'entretien des véhicules... Les postes proposés doivent avoir un caractère formateur ou être de nature à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes condamnées.

Afin d'assurer le suivi du développement des TIG au sein de la Métropole, de coordonner le lien entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les tuteurs, la Direction Emploi Insertion Solidarité et la Direction des Relations Humaines viendront en appui sur l'accompagnement et la formation des tuteurs.

Une convention non financière de partenariat, en annexe, sera signée entre la Métropole et les services de la justice (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver la convention non financière de partenariat, en annexe, entre la Métropole et les services du Ministère de la justice (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et Protection Judiciaire de la Jeunesse),
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

« EMPLOI ET DIVERSITÉ », UNE ACTION MÉTROPOLITAINE POUR RAPPROCHER LES HABITANTS DES QPV ET LES ENTREPRISES

L'action « Emploi et Diversité » est une action métropolitaine qui a pour objectif de rapprocher les habitants des Quartiers Politique de la Ville et les entreprises.

Cette action emblématique du PLIE portée par Job Agglo est déjà inscrite au contrat de ville depuis plusieurs années, avec un financement de l'État (CGET). Chaque année, son contenu évolue pour répondre aux nouveaux besoins des habitants mais également des entreprises avec l'organisation de clubs de recherche d'emploi, de job datings et d'actions de rapprochement des entreprises permettant de favoriser l'égalité des chances et de lutter contre les discriminations.

Le groupe Job agglo, de par sa connaissance du tissu économique local, l'accompagnement socio-professionnel qu'il mène depuis de nombreuses années, sa connaissance du marché de l'emploi local et des problèmes liés aux discriminations, a pu être au contact de nombreux partenaires liés à l'insertion (Pôle Emploi, Plie de Clermont Auvergne Métropole, structures d'insertion par l'activité économique du département du Puy de Dôme ...).

Job agglo est reconnu par les habitants comme une association qui propose des solutions pour l'accès à un emploi et peut lever certains freins à l'insertion professionnelle ; elle permet ainsi aux habitants de se rapprocher de l'emploi, de l'entreprise et des partenaires de l'emploi.

L'animation de cette action qui vise à favoriser l'emploi des habitants en quartiers prioritaires à travers une mobilisation partenariale sur le territoire de la Métropole et l'organisation de manifestations pour l'emploi est complètement cohérente avec le projet social du groupe Job agglo.

Compte tenu du conventionnement tardif en 2022, le Calendrier opérationnel a du être décalé (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023) et les modalités de financement revues. Le Coût prévisionnel de cette action est 35 950 € pris en charge par la Métropole. Il est convenu d'un versement de 23 450 € à la signature et le solde, soit 12 500 €, sur production du bilan d'exécution au 31 mars 2023.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le versement à Job agglo d'une subvention de 35950€ (23450€ puis solde de 12500€) sur le budget annexe du PLIE après transfert des crédits nécessaires de l'enveloppe de la politique de la ville vers le budget annexe du PLIE (17500€ puis solde de 12500€)
- d'approuver la convention annexée à la présente délibération
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec Job agglo ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**RÉPONSE À L'APPEL À PROJET DE L'ÉTAT POUR RENFORCER LA POLITIQUE MÉTROPOLITAINE DE PROMOTION DE
L'EMPLOI PAR LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le Plan National des Achats Durables, en cohérence avec la loi climat et résilience du 22 août 2021, vise l'augmentation de 30 % des marchés incluant une clause sociale d'ici 2025. Pour répondre à cet objectif, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (MTEI) souhaite augmenter le nombre de facilitateurs de clauses sociales au niveau national à hauteur de 95 équivalent temps plein pour 2022 et 400 d'ici 2025.

L'appel à projet lancé par l'Etat permet le financement d'un poste de facilitateur de clause sociale à hauteur de 80 % maximum par l'État. Ce poste de facilitateur de clause sociale serait porté en interne par la collectivité et les 20 % restants seront financés dans le cadre du PLIE en appelant à 60 % FSE+, le coût de ce poste de contractuel pour la Métropole s'élèverait à 8 %.

En concordance avec la volonté de l'État, ce facilitateur de clause sociale sera chargé :

- du développement de la promotion de l'emploi par la commande publique, notamment par le travail d'un label « clause sociale ».
- de l'accompagnement des demandeurs d'emploi travaillant sur des marchés incluant une clause sociale d'insertion, avec le renforcement de parcours de qualité (sécurisation des parcours, formation...)

Il permettra à la Cellule Emploi Grands Chantiers de renforcer ses contacts avec les acheteurs des services de l'État, de mieux mobiliser les acteurs inclusifs de l'Insertion par l'Activité Economique, et de construire des parcours de qualité par la diversification des activités.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant d'engager les démarches pour répondre à cet appel à projets en sollicitant le financement à 80 % par l'État d'un poste porté par la Métropole en contrat de projet.
- d'autoriser le Président ou son représentant à poursuivre les démarches nécessaires à sa mise en œuvre si ce projet était retenu.

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES - PLIE 2023

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes s'est engagé auprès des partenaires du PLIE en signant le protocole d'accord pour la période 2022-2027. Sa participation permet de mobiliser la rémunération et la couverture sociale des stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre des actions de formation initiées par le PLIE.

Afin de garantir la cohérence des parcours des publics les plus fragiles et en vue de leur remobilisation vers l'emploi, un appel d'offre visant à retenir des organismes pour la réalisation des actions programmées sera lancé.

Ces actions relèvent des besoins suivants :

- une action "**Alphabétisation basée sur les métiers**", en partenariat avec les structures d'insertion, qui s'adresse à des salariés précaires pour lesquels l'apprentissage du français est indispensable pour leur insertion durable sur le marché du travail.

Montant prévisionnel de l'opération : 57 000 €, dont 60 % de FSE +.

- une action « **alphabétisation et mobilité basées sur les métiers** » qui permettra à 12 demandeurs d'emploi de travailler sur l'apprentissage du français et lever les freins à l'insertion professionnelle liés à la mobilité.

Montant prévisionnel de l'opération : 50 000 € dont 60 % de FSE+.

- Une action "**Remobilisation professionnelle des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans**" visant à créer une dynamique collective avec des modules spécifiques (reprise de confiance en soi, hygiène de vie, reprise d'activité socialisante, mobilité durable...), dynamiser les parcours professionnels, créer du réseau. en partenariat avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes qui délivre rémunération et statut aux stagiaires. 1 groupe de 10 personnes minimum au 1er semestre 2023 et un deuxième groupe au second semestre.

Montant prévisionnel de l'opération : 54 000 € pour 2 groupes, dont 60% de FSE+.

- Deux « **chantier école « Bâtiment et Travaux Publics** » en lien avec les entreprises ayant un besoin de recrutement sur les clauses sociales, en partenariat avec un maître d'ouvrage sur une opération de renouvellement urbain et le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes qui délivre rémunération et statut aux stagiaires. 1 groupe de 10 personnes minimum au 1er semestre 2023 et un deuxième groupe au second semestre,

Montant prévisionnel de l'opération : 84 000 € dont 60 % de FSE+.

- Une action « **Création d'activité pour les femmes** » pour 10 stagiaires en partenariat avec Pôle Emploi, les acteurs de la création d'entreprise et avec le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes qui délivre rémunération et statut au stagiaires.

Montant prévisionnel de l'opération : 36 000 €, dont 60 % de FSE+.

- Une action « **Emploi et Diversité** » qui vise à rapprocher les habitants en Quartiers Prioritaires et les entreprises de la Métropole avec la proposition de nouvelles actions expérimentales.

Montant prévisionnel de l'opération : 43 000 €, dont 60 % de FSE+.

Les crédits nécessaires sont proposés au budget primitif 2023 du PLIE. Des cofinancements sont sollicités auprès de l'État (CGET, ...).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'autoriser le Président, ou son représentant à lancer les procédures de consultation pour la réalisation des actions intitulées : « Alphabétisation basée sur les métiers », « alphabétisation et mobilité basée sur les métiers », « remobilisation de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans », « chantier école BTP » et « création d'activité pour les femmes »,
- d'autoriser le Président, ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION N°4

**« MOBILITÉS, URBANISME, AMÉNAGEMENT, VOIRIE, PÔLES
DE PROXIMITÉ »**

ROYAT - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants, L.153-45 et suivants, et R.153-20 et suivants.

Vu la délibération de commune de Royat en date du 21 décembre 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération de Clermont Auvergne Métropole en date du 15 février 2019 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Royat.

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération "Clermont Communauté" en Communauté urbaine "Clermont Auvergne Métropole" à compter du 1er janvier 2017.

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la métropole dénommée "Clermont Auvergne Métropole" à compter du 1er janvier 2018.

Vu l'arrêté du Président de Clermont Auvergne Métropole en date du 14 juin 2022 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU pour permettre la suppression de l'emplacement réservé n°14.

La procédure de modification visée aux articles L.153-45 et suivants et R.153-20 et suivants du Code de l'urbanisme impose au Conseil métropolitain de définir par délibération les modalités d'information et de recueil de l'avis du public.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de mettre à disposition du public, le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Royat selon les modalités suivantes :
 - Mise à disposition au siège de la Métropole et en mairie de Royat ;
 - Mise à disposition sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole:
<https://www.clermontmetropole.eu/fr/habiter-se-deplacer/urbanisme/plu-plan-local-durbanisme/les-plu-des-communes/plan-local-durbanisme-plu-de-royat/> ;
 - Ouverture d'un registre permettant de consigner des observations, en mairie de Royat et au siège de Clermont Auvergne Métropole du vendredi 9 décembre 2022 au lundi 8 janvier 2023 inclus, aux jours et heures d'ouverture ;
 - Les observations écrites pourront également être formulées à l'adresse suivante :
Clermont Auvergne Métropole
Direction de l'Urbanisme
Modification simplifiée n°2 PLU Royat
64-66 avenue de l'Union Soviétique- BP 231
63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
ou plu-royat@clermontmetropole.eu

- de porter à la connaissance du public, un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie de Royat et au siège de Clermont Auvergne Métropole dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous actes permettant la mise en oeuvre de la présente délibération.

À l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président en présentera le bilan au Conseil métropolitain qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme d'un affichage en mairie de Royat et au siège de la Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération sera exécutoire après transmission en Préfecture et accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

ORCINES - PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 - APPROBATION

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-45 et suivants et R. 153-20 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Orcines approuvé par délibération du Conseil municipal du 3 novembre 2010 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal du 30 août 2021, du 28 janvier 2013, du 13 novembre 2013 et du 14 juin 2016 approuvant respectivement la première, deuxième, troisième et quatrième modification du PLU ainsi que la modification n°1 approuvée par délibération du Conseil communautaire du 10 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération "Clermont Communauté" en Communauté urbaine "Clermont Auvergne Métropole" à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la métropole dénommée "Clermont Auvergne Métropole" à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu l'arrêté du Président de Clermont Auvergne Métropole en date du 3 mars 2022 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU pour la levée de l'Emplacement Réservé n° 29 actuellement dévolu à la création d'une station d'épuration pour les effluents du village de Montrodeix ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 24 juin 2022 arrêtant les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune d'Orcines ;

Vu les dispositions de l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Orcines a été approuvé le 3 novembre 2010 et a fait l'objet de plusieurs procédures de modification :

- Les modifications n°1, 2, 3, 4, approuvées respectivement le 30/08/2011, le 28/01/2013, le 17/12/2013 et le 14/06/2016,
- Une modification simplifiée n°1 approuvée le 10/11/2017.

Par arrêté en date du 3 mars 2022, Clermont Auvergne Métropole, compétente en matière d'élaboration/évolution des documents d'urbanisme depuis le 1er janvier 2017, a engagé, sur demande de la commune d'Orcines, une procédure de modification simplifiée n°2 pour la levée de l'emplacement réservé n°29 conformément aux dispositions de l'article L. 153-36 du Code de l'urbanisme.

Cette modification simplifiée du PLU est à mettre en lien avec la réalisation du réseau d'assainissement effectuée sur la commune d'Orcines. En effet, Clermont Auvergne Métropole est intervenue dans le village de Montrodeix pour réaliser des travaux d'assainissement en 2018-2019.

La solution qui a été mise en œuvre est un transfert des effluents via un poste de refoulement, vers le système d'assainissement des Trois Rivières.

A l'heure actuelle, le village est assaini par un réseau mixte (antennes unitaires et séparatives) qui achemine les effluents collectés dans un poste de refoulement situé à proximité de la rue de la Tonne. Cet ouvrage transfère les eaux usées sur le réseau d'assainissement de la Font de l'Arbre dont l'exutoire final est la station d'épuration des Trois Rivières, ouvrage de traitement principal de la Métropole situé à Clermont-Ferrand.

L'emplacement réservé n°29, porte sur la création d'une station d'épuration pour traiter les effluents du village de Montrodeix et couvre plusieurs parcelles situées rue de la Tonne. Du fait de la réalisation des travaux d'assainissement, le maintien de l'emplacement réservé n°29 au PLU de la commune d'Orcines n'est plus nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée à été notifié aux Personnes Publiques Associées. Seuls le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont émis un avis, en précisant que le projet n'appellait à aucune observation particulière.

Conformément aux dispositions de la délibération du 24 juin 2022, le projet de modification simplifiée n°2 ainsi que l'exposé des motifs a fait l'objet d'une mise à disposition du public du 20 juillet 2022 au 2 septembre 2022 inclus :

- au siège de Clermont Auvergne Métropole et en mairie d'Orcines,
- sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole.

Cette mise à disposition a été portée à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie d'Orcines et au siège de la Métropole du 8 juillet au 8 août inclus.

L'annonce des modalités et dates de la mise à disposition du public a également fait l'objet d'une parution dans le journal La Montagne du 8 juillet 2022.

Le dossier de modification simplifiée n°2 de la commune d'Orcines comprenant :

- une note de présentation ;
- l'arrêté du 3 mars 2022 prescrivant la procédure ;
- les avis émis par les Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme ;
- la décision de la MRAE ;
- un registre permettant de consigner des observations ;

a été mis à disposition en mairie d'Orcines et au siège de Clermont Auvergne Métropole du mercredi 20 juillet 2022 au vendredi 2 septembre 2022.

Le dossier était également consultable sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole.

Les observations pouvaient être formulées soit sur les registres, par courrier adressé à Clermont Auvergne Métropole ou par mail à l'adresse dédiée plu-orcines@clermontmetropole.eu.

À l'expiration du délai de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2, aucune personne n'a consulté le dossier, aucune observation n'a été formulée sur les registres ou adressée par courrier ou par mail.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune d'Orcines tel qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme d'un affichage en mairie d'Orcines et au siège de Clermont Auvergne Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération sera exécutoire après transmission en Préfecture et accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

LE CENDRE - RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - APPROBATION

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-21 et suivants et R.153-11 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Le Cendre en date du 18 mai 2016 prescrivant le lancement de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définissant les modalités de la concertation,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération « Clermont Communauté » en Communauté urbaine « Clermont Auvergne Métropole » à compter du 1er janvier 2017,

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la métropole dénommée « Clermont Auvergne Métropole » à partir du 1er janvier 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Le Cendre en date du 26 avril 2017 donnant accord à la Communauté urbaine, pour la poursuite et l'achèvement de la procédure de révision générale n°1 du PLU engagée avant le transfert de compétence,

Vu le débat au Conseil municipal de la commune de Le Cendre en date du 31 mars 2021 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Vu la délibération n°DEL20210528_007 du Conseil métropolitain en date du 28 mai 2021 relative au débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Cendre,

Vu la présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées en date du 4 février 2021,

Vu la présentation de la traduction réglementaire aux Personnes Publiques Associées en date du 30 juin 2021,

Vu l'avis du Conseil municipal de la commune de Le Cendre concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme lors de sa séance du 18 novembre 2021,

Vu la délibération du DEL20211217-054 du 17 décembre 2021 par laquelle le Conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole arrête le projet de PLU révisé de la commune de Le Cendre et tire le bilan de la concertation menée,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées,

Vu l'arrêté du Président de Clermont Auvergne Métropole du 12 avril 2022 soumettant à enquête publique le projet de révision du PLU de la commune de Le Cendre,

Vu le rapport et l'avis favorable assorti des engagements émis par la commissaire-enquêtrice le 7 juillet 2022,

Vu l'avis du Conseil municipal de Le Cendre en date 28 septembre 2022 sur le contenu du dossier du PLU révisé, tel que modifié après enquête publique, et avis des Personnes Publiques Associées.

1 - RAPPEL DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLU : DE LA PRESCRIPTION À L'ARRÊT

Par délibération en date du 18 mai 2016, le Conseil municipal de Le Cendre a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et a défini les modalités de la concertation publique.

A - Les objectifs poursuivis

Le développement urbain de la commune nécessite une actualisation de l'affectation des sols et une organisation cohérente de l'espace communal. Les objectifs poursuivis sont les suivants:

- La suppression de la zone AUa du secteur des Grandes.
- L'évolution de la zone d'activités des Grandes actuelle.
- L'évolution de la zone d'activité des Graveyroux.
- Mettre en compatibilité le PLU avec les dispositions du SCoT du Grand Clermont et notamment :
la valorisation et la protection des espaces archéologiques de la commune,
la réflexion sur le futur contournement de l'agglomération clermontoise,
la mise en place d'un projet de développement du parking relais de la gare SNCF.
- Poursuivre l'aménagement du centre-bourg avec les espaces publics, les commerces et les services, ...
- Etudier l'évolution de l'espace Verger du Caire.
- Optimiser les espaces et équipements publics.
- Mettre à jour les zones à urbaniser à vocation d'habitat qui ont été construites depuis la mise en application du PLU.
- Prendre en compte les dispositions des dernières lois concernant l'évolution des documents d'urbanisme.

B - Reprise de la procédure par Clermont Auvergne Métropole

La transformation de la Communauté d'agglomération en Communauté urbaine au 1er janvier 2017 a entraîné le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à Clermont Auvergne Métropole. Aussi, par délibération en date du 26 avril 2017, la commune de Le Cendre a autorisé Clermont Auvergne Métropole à poursuivre et achever la procédure de révision du P.L.U. en cours.

C - Débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

L'élaboration des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a constitué une étape importante du PLU consistant à définir un projet de territoire, qui propose une vision du devenir à long terme de la commune.

Le diagnostic territorial puis la formalisation des enjeux ont abouti à élaborer un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et présenter un PLU articulé autour de 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Requalifier certains espaces supports du renouvellement urbain de la commune.

Axe 2 : Permettre le développement urbain encadré des espaces disponibles, dans l'enveloppe urbanisée actuelle, en inscrivant la commune dans le projet de l'agglomération.

Axe 3 : Préserver les paysages et les éléments du patrimoine local.

Axe 4 : Protéger et mettre en valeur l'environnement à travers la préservation de la trame verte et bleue.

Le PADD a fait l'objet d'un débat en Conseil métropolitain lors de la séance du 28 mai 2021.

D - Arrêt du projet de PLU

Conformément aux dispositions de la charte de gouvernance actée par l'ensemble des communes, la commune de Le Cendre a présenté le 18 novembre 2021 au Conseil municipal son projet de PLU à arrêter. Par délibération en date du 17 décembre 2021, le Conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole a arrêté le projet de PLU révisé de la commune de Le Cendre et a tiré le bilan de la concertation.

E - La concertation avec le public

Pour la concertation avec les habitants et les acteurs du territoire, le Conseil municipal a défini, par délibération du 18 mai 2016, les objectifs suivants, visant à fournir une information claire et continue sur l'élaboration du PLU et permettant d'offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées concernant l'aménagement du territoire communal :

- Mise en place d'une commission urbanisme élargie composée d'élus et de personnes non élues représentatives de la population,
- Articles dans le bulletin municipal,
- Tenue d'une réunion publique,
- Affichage en Mairie de panneaux d'information et d'un registre d'observation,
- Mise à disposition des documents d'études sur le site internet de la commune.

Simultanément à l'élaboration du projet de PLU, la Commune a mené la concertation avec le public dont le détail figure dans la délibération du Conseil métropolitain du 17 décembre 2021 tirant le bilan de cette concertation et arrêtant le projet de PLU. Les modalités inscrites dans la délibération de prescription du 18 mai 2016, ont été respectées.

2. LES FONDAMENTAUX DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le projet de PLU de la commune de Le Cendre s'inscrit dans une logique de compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont (approuvé le 29 novembre 2011 et dont la dernière modification a été approuvée le 20 décembre 2019) où la commune est identifiée comme faisant partie du cœur métropolitain.

A - Orientations thématiques du PADD

Le diagnostic territorial, puis la formalisation des enjeux, ont abouti à élaborer un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) articulé autour de 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Requalifier certains espaces supports du renouvellement urbain de la commune.

Cet axe a pour objectif de renforcer l'attractivité de la commune en favorisant la mutation de certains espaces et en poursuivant la démarche d'embellissement des espaces publics.

1. POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE MISE EN VALEUR DU «COEUR DE VILLE»

- 1.1. Faire évoluer l'espace central
- 1.2. Poursuivre la réhabilitation du quartier de l'église
- 1.3. Requalifier les espaces commerciaux

2. REQUALIFIER LE SECTEUR DES GRAVEYROUX

3. RECONVERTIR LE SECTEUR DES GRANDES

Axe 2 : Permettre le développement urbain encadré des espaces disponibles, dans l'enveloppe urbanisée actuelle, en inscrivant la commune dans le projet de l'agglomération.

Cet axe a pour objectif de renforcer l'attractivité de la commune en développant l'intermodalité de la gare SNCF, en intégrant la démarche de contournement Sud-Est de l'agglomération et en permettant le développement encadré de l'urbanisation dans certains secteurs

1. DÉVELOPPER DE FAÇON ENCADRÉE LES SECTEURS

- 1.1. La Montorière
- 1.2. Les Fontenilles

- 1.3. De Lourme
- 2. CONFORTER CERTAINES VOIES EN AMÉLIORANT LES CONDITIONS DE CIRCULATION
 - 2.1. Rue du Clozon - Avenue du Puy Marmant
 - 2.2. Rue du Moulin - Rue de la Mairie
- 3. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES ITINÉRAIRES ALTERNATIFS PIÉTONS/CYCLES
 - 3.1. Itinéraires extérieurs
 - 3.2. Itinéraires urbains
- 4. DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ AU NIVEAU DE LA GARE
- 5. INSCRIRE LE PROJET COMMUNAL DANS LE PROJET DE L'AGGLOMÉRATION
 - 5.1. Supprimer l'ancienne zone d'activités des Grandes initialement prévue
 - 5.2. Anticiper la mise en place du futur contournement routier de l'agglomération

Axe 3 : Préserver les paysages et les éléments du patrimoine local.

Cet axe a pour objectif de préserver les espaces sensibles comme l'espace agricole, les secteurs archéologiques, globalement le paysage local mais également les éléments constitutifs du patrimoine local.

- 1. PRÉSERVER LES POINTS DE VUE ET LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL
 - 1.1. Mettre en valeur les points de vue identitaires
 - 1.2. Mettre en valeur le patrimoine local
- 2. POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DES CONSTRUCTIONS
- 3. METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE LOCAL
- 4. PRÉSERVER L'ESPACE AGRICOLE PÉRIPHÉRIQUE
 - 4.1. Secteur du Lac
 - 4.2. Secteurs de Marmant
 - 4.3. Secteur du Camp de César

Axe 4 : Protéger et mettre en valeur l'environnement à travers la préservation de la trame verte et bleue.

Cet axe a pour objectif de préserver les espaces naturels, de préserver et mettre en valeur les continuités écologiques.

- 1. PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS
 - 1.1. Secteur de la vallée de l'Allier
 - 1.2. Coulée Verte de l'Auzon
 - 1.3. Secteur du Puy Marmant
- 2. PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
 - 2.1. Conforter la trame verte et bleue à l'intérieur des espaces urbanisés
 - 2.2. Conforter la trame verte et bleue à l'extérieur des espaces urbanisés

B – Des secteurs stratégiques couverts par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

Le projet de PLU de la commune de Le Cendre a identifié 5 orientations d'aménagement et de programmation (OAP):

- **3 secteurs dans l'enveloppe urbaine :**
 - Le secteur « Les Fontenilles »
 - Le secteur « La Montorière »
 - Le secteur « Lourme »
- **1 secteur en centre ville:**
 - Centre Bourg
- **1 secteur sur la Coulée verte de l'Auzon :**
 - Coulée verte de l'Auzon

C – Des règlements graphiques et écrits qui traduisent les orientations du PADD

Le règlement se compose d'un document écrit et de documents graphiques en cohérence avec les objectifs fixés dans le Projet d'aménagement et de Développement Durables, à savoir, un plan de zonage découpé en quatre grands types de zones :

- **Les zones urbaines, dites les zones « U »**
 - La zone **UB** correspond au centre du bourg du Cendre ainsi qu'au quartier de la gare.
 - La zone **UC** correspond à une zone urbaine mixte.
 - La zone **UH** correspond à une zone urbaine à dominante d'habitat.
- **Les zones à urbaniser, dites « AU »**
 - La zone **AUH** correspond à une zone à urbaniser à vocation majoritaire d'habitat
 - La zone **AU** correspond au potentiel futur de la zone de Lourme
- **Les zones naturelles et forestières, dites zones « N »** : qu'il convient de protéger en raison de la qualité des sites naturels, des milieux naturels, des paysages ou de leur caractère écologique.
 - La zone **N** correspond à une zone naturelle et forestière.
 - La zone **NL** correspond à une zone naturelle de loisirs.
 - La zone **NT** correspond à une zone naturelle de tourisme.
- **Les zones agricoles, dites les zones « A »**
 - La zone **A** correspond à une zone agricole.
 - La zone **AP** correspond à une zone agricole paysagère.
 - La zone **AH** correspond un **Secteur de Taille et de Capacité Limité (STECAL)** pour permettre la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Le règlement écrit et graphique, ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été présentés aux Personnes Publiques Associées le 30 juin 2021.

D– Des incidences environnementales limités

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Cendre a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il a été conclu qu'au regard du diagnostic qui établit les besoins du territoire, de l'état initial de l'environnement et des choix urbains portés dans les pièces réglementaires, le projet de PLU n'engendre pas d'incidences environnementales significatives.

3 - LA DERNIÈRE ÉTAPE DE LA RÉVISION DU PLU : AVIS ET ENQUÊTE PUBLIQUE

A la suite de l'arrêt du projet de PLU par le Conseil métropolitain du 17 décembre 2021, a débuté l'ultime phase préalable à l'approbation du PLU comprenant d'une part, le recueil des avis des Personnes Publiques Associées et d'autre part, l'enquête publique.

Conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées, aux communes limitrophes. L'Autorité Environnementale a également été sollicitée dans le cadre des dispositions des articles R.104-21 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs à l'évaluation environnementale.

Le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné Madame Brigitte FLORET en qualité de commissaire-enquêtrice par arrêté en date du 21 mars 2022. L'enquête publique s'est tenue du 9 mai 2022 au 8 juin 2022 inclus.

A - Avis des Personnes Publiques Associées

L'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et des partenaires et organismes associés a été sollicité par courriers en date du 11 janvier 2022, et plus précisément :

- M. le Préfet du Puy-de-Dôme notamment au titre de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT),
- M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- M. le Président du Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes,
- M. le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- M. le Président du Syndicat mixte du Grand Clermont,
- M. le Président du Syndicat Mixte des Transports en Communs de l'agglomération clermontoise (SMTC),
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
- M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Madame la Directrice Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO),
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes,
- M. l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP).

Sur les 13 Personnes Publiques Associées consultées, voici les avis reçus :

- Agence Régionale de Santé (ARS) : avis favorable avec réserves en date du 14 Janvier 2022,
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) : avis favorable, sans remarques en date du 8 Avril 2022,
- Direction Départementale des Territoires (DDT) : avis favorable avec réserves en date du 12 Avril 2022,
- Grand Clermont (SCoT) : avis favorable avec recommandations en date du 11 Avril 2022,
- La Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme : avis réservé en date du 28 Mars 2022,
- Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) : avis favorable avec une réserve en date du 7 Avril 2022.

Le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), le Syndicat Mixte des Transports Clermontois (SMTC) n'ont pas émis d'avis.

B - L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement (MRAe)

Par avis n°2022-ARA-AUPP-1129 du 22 Avril 2022, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale recommande de réexaminer les dispositions réglementaires liées à la mobilité dans les OAP, les dispositions liées au réchauffement climatique et aux émissions de gaz à effet de serre.

C - L'enquête publique

À l'achèvement de la consultation des Personnes Publiques Associées, l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté s'est tenue du 9 mai 2022 au 8 juin 2022 inclus.

Durant cette période, le projet de PLU était consultable dans son intégralité en format papier en mairie de Le Cendre aux jours et horaires d'ouverture habituels. Il était accompagné d'un registre laissé à la disposition du public pour lui permettre de faire part de ses observations.

La commissaire-enquêtrice a tenu trois permanences en mairie pour recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 9 mai de 8h30 à 12h30,
- mercredi 1 juin de 8h30 à 12h30,
- mercredi 8 juin de 14h00 à 17h00.

Le projet de PLU était également consultable sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole, avec la possibilité de formuler des remarques par voie dématérialisée via une adresse mail dédiée : plu-le-cendre@clermontmetropole.eu.

Enfin, les citoyens pouvaient adresser leurs observations par écrit, directement à la commissaire-enquêtrice.

Dans le cadre de l'enquête publique, 14 personnes se sont présentées durant les permanences de la commissaire enquêtrice, 5 observations écrites ont été rédigées sur le registre d'enquête publique dont 2 avec dépôts de documents. 2 courriers et 2 courriels ont été déposés à la mairie et par le site internet.

À l'issue de l'enquête, la commissaire-enquêtrice a donné le 7 Juillet 2022 un avis favorable avec recommandations sur le projet de révision du PLU assorti des engagements pris lors de l'enquête dans le mémoire en réponse.

D - Modifications apportées au dossier suite à l'enquête publique et à la prise en compte de l'avis des PPA

À réception des avis des PPA et du déroulement de l'enquête publique, la collectivité compétente doit apprécier la pertinence des demandes et remarques pour éventuellement les prendre en compte et amender le projet de PLU.

À l'issue de la consultation des PPA et le l'enquête publique, la commissaire enquêtrice a rédigé **un rapport** relatant le déroulement de l'enquête et analysant les observations et contre-propositions du public, l'ensemble des remarques formulées par les PPA **et d'autre part, ses conclusions, dans lesquelles elle donne son avis personnel et motivé sur le projet de révision du PLU.**

En conclusion, les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme tiennent compte de l'avis de la MRAe, des avis PPA et des résultats de l'enquête publique, ils ne remettent pas en cause l'économie générale du Plan Local d'Urbanisme. En effet, ces changements ne modifient pas de manière substantielle les possibilités de construction et d'usage du sol sur le territoire et ne remettent pas en cause le parti pris d'urbanisme de la commune sur son territoire.

Les avis et contributions ainsi que les modifications en conséquence des différentes pièces du PLU sont annexés à la présente délibération.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Cendre est donc présenté et annexé à la présente délibération pour être approuvé par le Conseil métropolitain.

Considérant que les avis émis par des Personnes Publiques Associées et les remarques faites lors de l'enquête publique détaillées en annexe, justifient certains compléments ou modifications sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de Le Cendre,

Considérant que toutefois ces modifications n'ont pas pour effet de remettre en cause l'économie générale du projet,

Considérant que le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est ci-après annexé, est prêt à être approuvé conformément aux dispositions de l'article L.153-21 du Code de l'urbanisme.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de modifier le projet du Plan local d'Urbanisme qui a été soumis à l'enquête publique pour prendre en compte certains avis des personnes publiques associées et certaines observations émises lors de l'enquête publique,
- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Cendre tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme, accompagné du dossier de PLU approuvé.

Elle fera l'objet d'un d'un affichage pendant un mois au siège de Clermont Auvergne Métropole et en Mairie de Le Cendre. Une mention de cet affichage sera insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le Département.

La délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susmentionnées, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

La publication de la délibération et du PLU s'effectuera également sur le portail national de l'urbanisme mentionné à l'article L. 133-1 du code de l'urbanisme.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public pendant 1 an à Clermont Auvergne Métropole et en Mairie de Le Cendre aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme. Il sera également consultable sur le site internet de la Métropole.

LE CENDRE - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Clermont Auvergne Métropole »

Vu la délibération du conseil municipal de Le Cendre du 28 septembre 2022 donnant un avis favorable à l'extension du périmètre de préemption urbain au regard du nouveau zonage des zones U et AU de la révision du PLU approuvé le 10 novembre 2022 par le conseil Métropolitain.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'étendre le droit de préemption urbain à la totalité des zones U et AU déterminées dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Cendre et conformément au plan annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération et notamment pour procéder à :
 - un affichage au siège de Clermont Auvergne Métropole, ainsi qu'en mairie durant un mois,
 - sa transmission à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme et aux personnes publiques suivantes conformément à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme, à savoir :
 - Monsieur le Directeur régional des finances publiques,
 - La Chambre départementale des Notaires du Puy de Dôme,
 - Le Conseil de l'ordre du Barreau du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand,
 - Le Greffe du même Tribunal,
 - Le Conseil supérieur du Notariat,
 - son insertion dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme, à savoir La Montagne et le Semeur Hebdo.

INTÉGRATION DE VOIE PRIVÉE DANS LE DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN - IMPASSE JEAN-BAPTISTE ROMEUF À ROYAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-2,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L141-3 et L141-12,

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Clermont Auvergne Métropole »,

La commission « voies privées » lors de sa séance du 7 février 2020, avait émis un avis de principe favorable à l'intégration dans le domaine public métropolitain de la voie privée dénommée « Impasse Jean-Baptiste Romeuf » à Royat, sous réserve de la prise en charge par la Commune des travaux de remise en état.

Les travaux correspondant ayant été réalisés et la commune ayant assuré cette charge financière, l'impasse Jean-Baptiste Romeuf peut intégrer le domaine public métropolitain à titre gratuit.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AC 399 à Royat dite, "Impasse Jean-Baptiste Romeuf" pour une contenance de 498m²;
- d'approuver, compte tenu des caractéristiques de ce bien (ouverture à la circulation publique), son classement dans le domaine public métropolitain,
- d'autoriser le Président, ou son représentant à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**SAINT-GENES-CHAMPANELLE - DÉSAFFECTATION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE DU DOMAINE PUBLIC - FONTFREYDE-
PLACE DES MAYETS**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17, L5211-41, L5211-57 et L1321-1 et suivant.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1.

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L141-3 et L141-12.

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant la création de la Métropole dénommée « Clermont Auvergne Métropole ».

En application des articles L5211-17 et L1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de SAINT-GENES-CHAMPANELLE a mis à disposition de Clermont Auvergne Métropole les voies et accessoires du domaine public routier existants à la date du transfert de compétence.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de SAINT-GENES-CHAMPANELLE en date du 16 novembre 2021 donnant un avis favorable à la désaffectation d'une emprise du domaine public d'environ 110m² situé à Fontfreyde - Place des Mayets au droit de la parcelle cadastrée BZ n°60 matérialisée en jaune sur le plan ci-joint.

Précision faite que des constructions privées ont été édifiées en partie sur l'emprise à désaffecter par le propriétaire des parcelles cadastrées BZ n°19 et 60.

La Ville de SAINT-GENES-CHAMPANELLE a procédé à une enquête publique en vue d'un déclassement, comme le prévoit le code de la voirie routière et notamment l'article 141-3 du code de la voirie routière, dans la mesure où il est porté atteinte aux fonctions de desserte de l'emprise à désaffecter. Cette enquête publique s'est déroulée du 08/09/2022 au 23/09/2022. Les conclusions du commissaire enquêteur sont conditionnées par la présente délibération de désaffectation.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de constater la désaffectation d'une emprise du domaine public d'environ 110 m², située à Fontfreyde – Place des Mayets au droit de la parcelle cadastrée BZ n°60.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BIBLIOTHÈQUE MÉTROPOLITAINE -ACQUISITION DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 mars 2004 portant prise de compétence « lecture publique »

Vu le décret n° 2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Clermont Auvergne Métropole »

En vue de la réalisation du projet d'aménagement de la future bibliothèque métropolitaine et de son jardin de lecture, Clermont Auvergne Métropole a acquis par acte en date du 27 septembre 2019 les biens cadastrés HR n 356, 359 et 355 formant partie du site de l'ancien « Hôtel Dieu », et par acte en date du 25 mai 2022 un espace vert à rattacher au jardin de lecture cadastré HR n°405 ainsi qu'une partie de la voie interne du lotissement cadastrée section HR n°396.

Dans la continuité des échanges pour le développement de ce site, il s'avère que Bouygues Immobilier dispose à proximité immédiate de trois stationnements en sous-sol, situés au niveau - 3 de la résidence les Pavillons – Hôtel Dieu Clermont Ferrand.

Ces stationnements, non boxés, sont repérés sur le plan architecte par les numéros 3162, 3163 et 3164.

L'accès véhicule se fait depuis l'avenue Vercingétorix. Les accès piétons se font au sud entre Emile Roux et l'Intemporel et à l'est sur l'avenue Vercingétorix.

Compte tenu de l'intérêt de disposer de places de stationnement pour les activités de la bibliothèque, il convient d'acquérir ces trois emplacements formant les lots n°531, 532 et 533 du volume n°2 de l'ensemble immobilier cadastré section HR n°365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 377, 379, 381, 383, 384 et 385, au prix de 28 000 € TTC par emplacement soit un prix total de 84 000 € TTC (soit 70 000 € hors taxes auquel s'ajoutent 14 000 € de TVA).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'acquérir les trois emplacements de parkings n°3162, 3163 et 3164 formant les lots n°531, 532 et 533 du volume n° 2 de l'ensemble immobilier cadastré section HR n° 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 377, 379, 381, 383, 384 et 385, au prix de 84 000 TTC, soit 70 000 € HT auquel s'ajoutent 14 000 € de TVA
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous actes et documents permettant la mise en oeuvre de la présente délibération
- de mandater Maître Frédéric MARTIN et Maître Edouard PERRAUD, notaires à Clermont-Ferrand, respectivement notaires de Clermont Auvergne Métropole et de Bouygues Immobilier, afin d'établir en participation l'acte authentique de vente et d'accomplir les formalités y afférentes.

INFORMATION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN SUR LES ACQUISITIONS PAR EXERCICE OU DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Vu l'article L,5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 10 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de droits de préemption et de droit de priorité.

Considérant que le Président doit rendre compte des décisions prises sur délégation.

Considérant que le droit de préemption urbain peut être exercé directement ou être délégué à l'occasion de cessions immobilières.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

1) de prendre acte du fait que le droit de préemption urbain a été délégué aux communes à l'occasion des cessions immobilières suivantes :

- Clermont-Ferrand, pour la DIA n°2021-1606, portant sur un immeuble à usage d'habitation, cadastré IV 12 + droits indivis sur parcelle IV 11 (chemin d'accès), sis 67 rue Fontgiève, acquis au prix de 80 000 €
- Clermont-Ferrand, pour la DIA n°2021-1694, portant sur l'acquisition de 2 terrains non bâtis cadastrés DT 137 et DT 549, sis rue du Capricorne et rue des Farges, acquis au prix de 130 000 €
- Clermont-Ferrand, pour la DIA n°2022-50, portant sur l'acquisition de 2 garages (lots 12 et 16), cadastrés DT 70, sis 56 rue du Capricorne, acquis au prix de 32 000 €
- Cébazat, pour la DIA n°2022-07, portant sur l'acquisition d'un terrain à bâtir d'une superficie de 969m² à prendre sur la parcelle cadastrée AY 262, sise 16 rue des Martres, au prix de 200 000 €
- Chamalières, pour la DIA n°2022-10, portant sur l'acquisition d'un garage, lot n°10, cadastré AE 85, sis 38 rue du Languedoc, au prix de 15 000 €
- Cournon-d' Auvergne, pour la DIA n°2022-14, portant sur l'acquisition d'un bâtiment à usage commercial et d'habitation, cadastré BX 66-BX 67, sis 33 avenue de la République, au prix de 430 000 € et 15 000 € de commission d'agence à charge de l'acquéreur
- Clermont-Ferrand, pour la DIA n°2022 – 796, portant sur l'immeuble à usage d'habitation cadastré BX 27 ,sis 71 Boulevard Saint-Jean, acquis au prix de 200 000 € plus 11 800 € de Commission d'agence
- Ceyrat, pour la DIA n°2022-24, portant sur un terrain non bâti cadastré C 237 sis rue Champ Bony, acquis au prix de 5 000 €
- Lempdes, pour la DIA n°2022-61, portant sur une grange à usage de stockage issue de la division de la parcelle AL 608P sise 4 Impasse de la Treille , acquise au prix de 102 000 €
- Lempdes, pour la DIA n°2022-62, portant sur un immeuble à usage d'habitation issue de la division de la parcelle AL 608P sise 4 Impasse de la Treille acquise au prix de 99 000 €
- Lempdes, pour la DIA n°2022-64, portant sur un ensemble de terrains non bâtis cadastrés AL 610-AL 611-AL 8756-AL 876 -AL 877 sis 11 rue de la Treille acquis au prix de 215 000 €

- Clermont-Ferrand, pour la DAB n°2022-855, portant sur 3 parcelles de terrain à bâtir, cadastrées DX 97-DX 98 et DX 135, sises allée du Pont de la Sarre, proposées au prix de 393 460 €
- Clermont-Ferrand, pour la DAB n°2022-979, portant sur un immeuble à usage d'habitation, cadastré CI 68, sis 8 rue du Charolais, proposé au prix de 280 000 € + 16 800 € de commission d'agence à charge de l'acquéreur
- Clermont-Ferrand, pour la DIA n°2022-1027, portant sur un immeuble à usage d'habitation, cadastré CI 56, sis 9 rue de Salers, proposé au prix de 250 000 € + 10 000 € de commission d'agence à charge de l'acquéreur

2) de prendre acte du fait que le droit de préemption urbain a été délégué, pour le compte de la Métropole, à l'EPF Auvergne, pour la constitution de réserves foncières, à l'occasion des cessions immobilières suivantes :

- Pont-du-Château, pour la DIA n°2021-194, portant sur l'acquisition d'un terrain non bâti cadastré BL 158, sis 18 avenue de Lyon, à l'euro symbolique
- Gerzat, pour la DIA n°2021-102, portant sur un terrain à usage d'agrément cadastré BA 42, sis à Champarmont acquis au prix de 26 440 €
- Clermont-Ferrand, pour la DAB n°2022-133, portant sur l'acquisition de locaux à usage professionnel (lot 1), de la copropriété cadastrée IR 246, sis à l'angle des numéros 2/4 rue Gabriel Péri et 62/64 rue Lamartine, acquis au prix de 300 000 €
- Clermont-Ferrand, pour la DIA n°2022-486, portant sur l'immeuble à usage d'habitation cadastré EZ 21 sis 71 rue des Liondards acquis au prix révisé de 265 000 € (NB : Bien retiré de la vente par les propriétaires par courrier du 03/08/22)
- Clermont-Ferrand, pour la DIA n°2022-920, portant sur l'immeuble à usage d'habitation cadastré EZ 22 sis 69 rue des Liondards, acquis au prix révisé de 235 000 €
- Beaumont, pour la DIA n°2022-09, portant sur l'acquisition d'une maison à usage d'habitation cadastrée BC 182, sise 46 avenue Maréchal Leclerc, au prix de 270 000 € + 13 500 € de commission d'agence à charge de l'acquéreur
- Beaumont, pour la DAB n°2022-106, portant sur l'immeuble à usage d'habitation cadastré BD 54 sis 7 rue de la Garde, acquis au prix de 262 500 €

3) de prendre acte du fait que le droit de préemption urbain a été délégué, pour le compte de la Métropole, pour revente à Auvergne Habitat, à l'EPF Auvergne à l'occasion des cessions immobilières suivantes :

- Ceyrat, pour la DIA n°2021-51, portant sur l'acquisition d'un immeuble cadastré AN 325, sis 15 rue des Granges, acquis au prix de 140 000 € + 9 000 € de commission d'agence à charge de l'acquéreur
- Chamalières, pour la DIA n°2022-110, portant sur un ancien immeuble à usage d'habitation et deux garages édifiés sur la parcelle cadastrée AI 469, sises 84 Boulevard Gambetta acquis au prix de 335 000 €

4) de prendre acte du fait que le droit de préemption urbain a été délégué, pour le compte de la Métropole, pour revente à OPHIS, à l'EPF Auvergne à l'occasion des cessions immobilières suivantes :

- Beaumont, pour la DIA n°2022-39, portant sur l'immeuble à usage d'habitation cadastré BR 424, sis 65 Avenue du Stade, acquis au prix de 136 240 €
- Beaumont, pour la DIA n°2022-56, portant sur l'immeuble à usage d'habitation cadastré BS 98, sis 3 Place d'Armes, acquis au prix de 350 000 €

3) de prendre acte du fait que le droit de préemption urbain a été délégué directement à OPHIS à l'occasion des cessions immobilières suivantes :

- Clermont-Ferrand, pour la DAB n°2022-692, portant sur l'immeuble à usage d'habitation cadastré DT 524, sis 42 bis rue du Capricorne, acquis au prix de 190 000 €

CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE DU PUY-DE-DÔME POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU PROGRAMME 2022 SUR LE TERRITOIRE DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Préalablement à la création de la Métropole, 19 des 21 communes de la Communauté d'agglomération avaient transféré leur compétence optionnelle "éclairage public" au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (S.I.E.G.) devenu Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme. Cette compétence englobe les éléments suivants : investissement, entretien, exploitation des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore.

Les modalités de la prise de compétence par Clermont Auvergne Métropole telles que délibérées le 27 mai 2016, prévoient explicitement la continuité des accords de chaque commune avec le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (TE 63).

Les actions relatives à l'exercice de cette compétence comprennent :

- la maintenance du parc d'éclairage public et des carrefours à feux tricolores sur le domaine public des communes ayant adhéré,
- la maîtrise d'ouvrage des investissements nécessaires à l'extension ou à la création des mêmes installations, selon un programme arrêté en concertation avec les communes adhérentes.

Sur ce dernier point, il est nécessaire de formaliser, pour chacun des projets retenus par les communes, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (incluant les volets financiers et travaux), fixant le montant des participations financières respectives du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme et de Clermont Auvergne Métropole.

En effet, et conformément aux décisions prises par son Comité syndical, le Territoire d'énergie 63 prend en charge financièrement une part du montant H.T. des travaux, calculée pour chaque commune en fonction de leur classement en type A, B ou C dans la typologie adoptée par le Territoire d'énergie 63. Ce montant est majoré de la T.V.A. grevant les dépenses. Le complément est assumé par Clermont Auvergne Métropole, qui prend aussi en charge l'intégralité du montant T.T.C. de l'Eco-taxe, d'où les écarts entre les montants totaux H.T. de travaux d'une part, et la somme des participations de Clermont Auvergne Métropole et le Territoire d'énergie 63 d'autre part.

Le détail des dépenses, précisant les répartitions financières entre le Territoire d'énergie 63 et la Métropole, est fourni en annexe, pour chacun des projets concernés. Ces participations seront revues en fin de travaux pour être éventuellement réajustées aux montants des dépenses constatées lors des décomptes définitifs.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2022 de Clermont Auvergne Métropole sur la ligne POLE 2 – 2041582 – 512 – TRV0014 – MOE – ECLAIRAGE pour la commune de Lempdes.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les travaux figurant dans le tableau "Liste des travaux par commune" ci-dessous,
- de confier la réalisation de ces travaux au Territoire d'énergie 63, dans le cadre de l'exercice de sa compétence "éclairage public",
- d'approuver la participation de Clermont Auvergne Métropole au financement des dépenses correspondantes suivant les conventions annexées et d'autoriser le versement de cette participation au Territoire d'énergie 63,
- d'approuver les termes des conventions de financement afférentes ci-annexées et d'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LISTE DES TRAVAUX PAR COMMUNE

Affaire n°	Commune	Adresse	Type de travaux	Montant total H.T. travaux	Participation Métropole Montant travaux + Ecotaxe (lampe)	Participation TE 63 selon typologie A, B ou C
99704335EP	LEMPDES	Rue du Docteur Fournier	Eclairage	23 000,00 €	11 501,44 €	11 500,00 €
99704232EP	LEMPDES	La Fontaille 1 (Rues Milan/Fernand Forest/Fangeas)	Eclairage	107 000,00 €	53 200,24 €	53 805,28 €
TOTAL				130 000,00 €	64 701,68 €	65 305,28 €

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOMS RUE DU DOCTEUR FOURNIER COMMUNE DE LEMPDES

Préalablement à la création de la Métropole, et en application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux de télécommunications signée le 07 juin 2005, et ses avenants n°1 et n°2 signés respectivement les 15 septembre 2010 et 21 mars 2016, entre le SIEG, le Conseil Départemental et Orange, chaque commune participait financièrement à l'étude, la fourniture et la pose du matériel de génie civil nécessaire à l'opération d'enfouissement.

Les modalités de la prise de compétence par Clermont Auvergne Métropole telle que délibérées le 27 mai 2016, prévoient explicitement la continuité des accords de chaque commune avec le SIEG. Sur le point de l'enfouissement des réseaux de télécommunication, il est nécessaire de formaliser, pour chacun des projets retenus par chacune des gouvernances locales, une convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage (incluant les volets financiers et travaux), approuvant l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication réalisé par le SIEG et fixant le montant des participations financières de Clermont Auvergne Métropole.

Il faut aujourd'hui prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications rue du Docteur Fournier, commune de Lempdes, en coordination avec les réseaux électriques.

Le détail des dépenses, précisant le montant de financement à la charge de la Métropole, est fourni en annexe. Cette participation sera revue en fin de travaux pour être éventuellement réajustée aux montants des dépenses constatées lors des décomptes définitifs. Seuls les réseaux de télécommunications sont concernés par le projet de convention annexé.

Les crédits nécessaires à l'engagement de ces dépenses sont inscrits au Budget 2022 de Clermont Auvergne Métropole, sur les lignes Fonction 844 – Nature 2041582 – Direction DEPP – Services PROX - Antenne Voirie - Gestionnaire POLE 2, de la commune concernée.

Le coût est réparti ainsi :

- La tranchée en domaine public est à la charge de Clermont Auvergne Métropole et notamment la surlargeur de la fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 2 187,60 € H.T., soit 2 625,12 TTC € T.T.C.

- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire énergie Puy-de-Dôme SIEG.

- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de Clermont Auvergne Métropole pour un montant de 18 000 € H.T., soit 21 600,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.

- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la réalisation de la dépose de ses propres appuis.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'avant-projet (devis joint) des travaux d'enfouissement des réseaux télécom situés rue du Docteur Fournier, commune de Lempdes, présenté par le Président,
- de prendre en charge la tranchée en domaine public,

- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel du génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG,
- de fixer la participation de Clermont Auvergne Métropole au financement des dépenses de génie civil à 18 000,00 € H.T., soit 21 600,00 € T.T.C et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG,
- d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG et Clermont Auvergne Métropole ci-annexée,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afférente, sur la base du projet de convention type annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches induites ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOMS RUE EMMANUEL CHABRIER TRANCHE 1 COMMUNE D'AUBIÈRE

Préalablement à la création de la Métropole, et en application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux de télécommunications signée le 07 juin 2005, et ses avenants n°1 et n°2 signés respectivement les 15 septembre 2010 et 21 mars 2016, entre le SIEG, le Conseil Départemental et Orange, chaque commune participait financièrement à l'étude, la fourniture et la pose du matériel de génie civil nécessaire à l'opération d'enfouissement.

Les modalités de la prise de compétence par Clermont Auvergne Métropole telle que délibérées le 27 mai 2016, prévoient explicitement la continuité des accords de chaque commune avec le SIEG. Sur le point de l'enfouissement des réseaux de télécommunication, il est nécessaire de formaliser, pour chacun des projets retenus par chacune des gouvernances locales, une convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage (incluant les volets financiers et travaux), approuvant l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication réalisé par le SIEG et fixant le montant des participations financières de Clermont Auvergne Métropole.

Il faut aujourd'hui prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications rue Emmanuel Chabrier (tranche 1), commune d'Aubièrre, en coordination avec les réseaux électriques.

Le détail des dépenses, précisant le montant de financement à la charge de la Métropole, est fourni en annexe. Cette participation sera revue en fin de travaux pour être éventuellement réajustée aux montants des dépenses constatées lors des décomptes définitifs. Seuls les réseaux de télécommunications sont concernés par le projet de convention annexé.

Les crédits nécessaires à l'engagement de ces dépenses sont inscrits au Budget 2022 de Clermont Auvergne Métropole, sur les lignes Fonction 844 – Nature 2041582 – Direction DEPP – Services PROX - Antenne Voirie - Gestionnaire POLE 4, de la commune concernée.

Le coût est réparti ainsi :

- La tranchée en domaine public est à la charge de Clermont Auvergne Métropole et notamment la surlargeur de la fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 890,40 € H.T., soit 1 068,48 TTC € T.T.C.

- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire énergie Puy-de-Dôme SIEG.

- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de Clermont Auvergne Métropole pour un montant de 2 400 € H.T., soit 2 880,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.

- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la réalisation de la dépose de ses propres appuis.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'avant-projet (devis joint) des travaux d'enfouissement des réseaux télécom situés rue Emmanuel Chabrier (tranche 1), commune d'Aubièrre, présenté par Monsieur le Président,
- de prendre en charge la tranchée en domaine public,

- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel du génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG,
- de fixer la participation de Clermont Auvergne Métropole au financement des dépenses de génie civil à 2 400,00 € H.T., soit 2 880,00 € T.T.C et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG,
- d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG et Clermont Auvergne Métropole ci-annexée,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afférente, sur la base du projet de convention type annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches induites ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION N°2

**« DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION, NUMÉRIQUE,
GOUVERNANCE DE LA DONNÉE, MÉTROPOLE
INTELLIGENTE »**

FINANCEMENT DU POLE D'INNOVATION CATAROUX, PAR UNE AIDE À L'INVESTISSEMENT MATÉRIEL À SON EXPLOITANT, TURING 22

Cataroux est un site centenaire exploité par Michelin, qui s'étend sur 42 hectares dans Clermont-Ferrand.

Depuis plusieurs années, Michelin souhaite reconvertir les 22 hectares qui ne sont plus en activité, par la création d'un projet économique, social, sociétal orienté sur le « tout durable », en associant des acteurs locaux publics et privés.

Cet ambitieux projet s'inscrit dans la mutation du site industriel de Cataroux pour en faire un nouveau quartier de développement de nouvelles activités innovantes. Il représente un investissement de l'ordre de 300 M€ et se décompose en 4 pôles distincts :

- La manufacture des talents
- Le quartier des pistes
- Le Centre des Matériaux Durables (CMD)
- Le Pôle d'innovation (PIC)

Le Pole d'Innovation Cataroux (PIC)

Le PIC incarnera la dynamique d'innovation du territoire en regroupant en un même lieu les structures et acteurs locaux visant à favoriser le développement des entreprises innovantes (Chambre de Commerce et d'Industrie 63, Clermont Auvergne Innovation, Village By CA, ainsi que le bâtiment totem FrenchTech Clermont Auvergne qui devait initialement être porté par la Métropole).

Un lieu unique en Europe d'une surface totale de 19 000 m² proposant 1 260 places de co-working, 2500 m² de plateaux aménageables, 97 studios de co-living et un foodcourt comptant 6 kiosques de restauration, une boulangerie et un bar. De nombreux services seront proposés aux utilisateurs des espaces de travail et du co-living (conciergerie, atelier réparation vélo, mobilité douce, salle de sport, espace bien être...).

Ce sera un lieu de référence, accélérateur de talents et carrefour vers la transition écologique et l'économie d'impact, à la croisée des technologies et des Industries Culturelles et Créatives (ICC).

Le budget global du PIC s'élève à 57,6 M€, décomposé en 2 postes d'investissement :

- Le programme immobilier : porté par une foncière PIC rassemblant Michelin, la Banque des Territoires, le Credit Agricole et la Caisse d'Epargne et la CCI 63 pour un budget de 50,8 M€ ;

- L'investissement matériel : comprenant les équipements d'aménagement sera porté par l'exploitant et locataire unique du PIC, la société Turing 22 pour un budget de 6,8 M€ ;

Le choix du projet architectural et la signature du Contrat de Promotion Immobilière devront être finalisés à la mi novembre 2022 afin de respecter le calendrier de livraison en juin 2025.

Les collectivités ont été sollicitées par les acteurs de la Foncière PIC pour compléter le plan de financement de cet ambitieux projet afin d'en assurer son équilibre et sa pérennité économique et financière.

La région a préconisé une aide à l'investissement matériel au profit de l'entreprise Turing 22, considérée comme petite entreprise au sens de l'UE. Cette aide pouvant s'inscrire dans le nouveau régime AFR (notifié par décret n°2022-968 du 30 juin 2022) permet un taux de financement jusqu'à 35% des investissements, pour les petites entreprises.

Une aide maximum de 2,4 M€ pourrait donc être mobilisée au titre du régime AFR sur une assiette globale de 6,8 M€ des investissements portés par Turing 22.

La Région a indiqué qu'elle mobiliserait 2 millions d'euros sur ce projet .

La Métropole complétera son intervention à hauteur de 400 000 €, afin d'atteindre le maximum autorisé de 2,4 M€.

Cette subvention de 400 000 € serait imputable, en section d'investissement au 20421 (antenne PG), au budget de la Métropole de 6 M€ voté à la Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), au titre du projet Cataroux.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'aide à l'investissement matériel à Turing 22, au titre des investissements sur le Pole d'Innovation Cataroux, pour un montant de 400 000 €, en section d'investissement 20421, au budget de la Métropole voté à la Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI).
- d'autoriser le Président de Clermont Auvergne Métropole, ou son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Rapporteur désigné : Monsieur Henri GISSELBRECHT

Monsieur le Président
Clermont Auvergne Métropole
Direction Accompagnement des Entreprises
64-66 avenue de l'Union Soviétique
BP 231
63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

A Clermont-Ferrand, le 19/09/2022

Objet : Lettre d'intention relative à une demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux investissements matériels de la région AURA, dans le cadre du projet PIC - Pole d'Innovation Cataroux

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de développement de l'entreprise TURING 22 située, 22 Allée Alan Turing à Clermont-Ferrand, je sollicite par le présent courrier, un soutien financier de Clermont Auvergne Métropole, pour contribuer à la réalisation du projet de Pôle d'Innovation Cataroux (PIC), à Clermont-Ferrand.

1/Présentation de l'entreprise

FORME JURIDIQUE :	SARL
RAISON SOCIALE ENTREPRISE :	TURING 22
N° SIREN :	484579883
N° SIRET :	48457988300030
Code APE :	6820B
DATE DE CRÉATION :	31/08/2005
COMMUNE :	CLERMONT-FERRAND
CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE :	1 871 800 € HT
L'ENTREPRISE EMPLOIE ACTUELLEMENT :	3 salariés

2/ Description succincte du projet

Localisation du projet d'installation : Site de Cataroux, Rue du Clos Four 63100 Clermont-Ferrand

Nom du projet : POLE D'INNOVATION CATAROUX - LE PIC

Description du projet :

Le PIC a pour mission de favoriser l'éclosion et l'accélération de projets prometteurs, mais aussi d'informer et d'accompagner les acteurs du territoire dans leur transition vers l'économie d'impact.

Cet ambitieux projet s'inscrit dans la transformation du site industriel Michelin de Cataroux pour en faire un nouveau cœur de ville, moteur de développement de nouvelles activités innovantes.

Ce projet contribuera à faire de Clermont-Ferrand une métropole rayonnant à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Le PIC incarnera la dynamique d'innovation du territoire en regroupant les structures et acteurs locaux dans un seul et même lieu conçu pour faciliter et favoriser le développement des entreprises.

Un lieu unique en Europe d'une surface totale de 19000 m² proposant 1 260 places de co-working, 2500 m² plateaux aménageables, 97 studios de co-living et un foodcourt comptant 6 kiosques de restauration, 1 boulangerie et 1 bar. De nombreux services seront offerts aux utilisateurs des espaces de travail et du co-living de manière à leur apporter une meilleure qualité de vie au quotidien (conciergerie, mobilité douce, salle de sport, espace bien être...).

TURING 22 sera en charge de l'exploitation de ce lieu. En tant que locataire unique, TURING 22 portera les investissements d'aménagement du PIC afin de le commercialiser.

Coût total du projet (en € HT) : 6 856 000 € HT

Par ce présent courrier, je **sollicite donc une subvention de Clermont Auvergne Métropole pour un montant de (en €) : 400 000 €** sur une assiette d'investissements éligibles de 1 142 000 €, en complément de la subvention sollicitée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 2 000 000 € sur une assiette de dépenses éligibles de 5 714 000€.

3/ Date de réalisation du projet d'investissement

Il est prévu que ce projet débute en novembre 2022 et soit terminé en juin 2025.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'aide et notamment des modalités d'attribution de la subvention.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Tristan COLOMBET

Gérant

Le 21/09/2022

TURING[®]
22 Allée Alan Turing
63 000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 09 72 38 68 80
RCS Clermont-Ferrand 484 579 883



MÉTROPOLE AGORA - ASSISES RÉGIONALES DE LA NUTRITION

L'axe 3 de la feuille de route Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) approuvée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017 s'intitule "La Métropole agora : dialogue permanent et décloisonnement". Dans ce cadre, la Métropole poursuit son soutien aux actions de sensibilisation encourageant la promotion des sciences, de la recherche et de l'innovation et le décloisonnement entre les acteurs de l'ESRI.

Le Pôle de compétitivité Végepolys Valley porte l'organisation de l'édition 2022 des Assises Régionales Auvergne Rhône-Alpes de la Nutrition et de la Santé en collaboration avec le Pôle de compétitivité Lyonbiopole du 17 au 19 octobre à Clermont-Ferrand.

Depuis 2013, les Assises réunissent les chercheurs et les cliniciens des laboratoires de recherche en Cardiovasculaire, Métabolisme, diabétologie et Nutrition de Lyon (CarMeN), de Nutrition Humaine de Clermont-Ferrand (UNH), de Bioénergétique Fondamentale et Appliquée de Grenoble (LBFA) et les Centres de Recherche en Nutrition Humaine (CRNH Rhône-Alpes et CRNH Auvergne).

L'ambition de l'édition 2022 est de réunir les acteurs à la fois académiques mais également socio-économiques d'intérêt pour la thématique autour d'une ambition collective : structurer une dynamique et une vision communes de la Nutrition-Santé en région Auvergne Rhône-Alpes. Chercheurs, étudiants et doctorants, cliniciens et membres de l'industrie pharmaceutique et agroalimentaire seront invités à partager leurs réflexions autour des grands enjeux de la Nutrition-Santé.

Cet évènement permettra de rendre visible les travaux de recherches innovants dans la prévention et le traitement de pathologies, de créer de nouvelles interactions et favoriser l'émergence de partenariats solides, en particulier avec le monde industriel afin de stimuler une réflexion croisée entre tous les acteurs régionaux.

Cet évènement d'un montant total de 20 K€ est financé par les organisateurs sur leurs fonds propres respectivement à hauteur de 2K€ par Végepolys Valley, 1K€ par Lyonbiopole, 8K€ par l'UNH et 4K€ par le CRNH d'Auvergne, avec une sollicitation complémentaire de 5K€ auprès de Clermont Auvergne Métropole pour la prise en charge des surcoûts.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € au Pôle de compétitivité Végepolys Valley pour l'organisation des Assises régionales de la Nutrition Santé du 17 au 19 octobre 2022. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2022,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

MÉTROPOLE AGORA - CLERMONT INNOVATION WEEK

L'axe 3 de la feuille de route Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) approuvée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017 s'intitule "La Métropole agora : dialogue permanent et décroissement". Dans ce cadre, la Métropole poursuit son soutien aux actions de sensibilisation encourageant la promotion des sciences, de la recherche et de l'innovation et le décroissement entre les acteurs de l'ESRI.

Opération de sensibilisation, de diffusion de la culture de l'innovation, de fédération et de valorisation de l'écosystème d'innovation local sur le territoire de la Métropole, la Clermont Innovation Week (Semaine de l'innovation) mobilise depuis 2018, pendant une dizaine de jours, les acteurs locaux (associations, établissements du monde de l'enseignement et de la recherche, entreprises, artistes.....) qui proposent des événements d'une grande variété de formats (conférences, démonstrations, performances artistiques, rencontres avec des chercheurs...) mettant en lumière l'innovation dans toute sa diversité (organisationnelle, environnementale, sociale, numérique, en santé, agriculture, dans l'industrie ou la culture...). La Clermont Innovation Week permet ainsi à toutes et tous de réfléchir, apprendre, expérimenter au travers d'une programmation variée, fruit de l'implication collective de l'écosystème local.

En 2022, la 5ème édition de la Clermont Innovation Week a eu lieu du 6 au 16 avril 2022. Ce sont 62 événements qui ont été proposés par l'écosystème ESRI autour de six grands parcours : le monde en transition, j'aime la science, industrie du futur, entreprendre et collaborer, arts et culture et la santé de demain. Le contexte de ces dernières années a favorisé l'éloignement et l'isolement de tous ; cette 5ème édition a eu à coeur de replacer les rencontres et les échanges au centre de la programmation, avec une attention particulière pour les étudiants de la métropole particulièrement impactés tant sur le plan personnel que professionnel.

La 6ème édition de la Clermont Innovation Week est envisagée pour le printemps 2023 (du 28 mars au 7 avril). Le collectif d'organisation réuni sous l'égide de Clermont Auvergne Métropole apporte ses compétences et ressources à l'organisation de la CIW. Comme pour les éditions précédentes, ce collectif assurera notamment la sélection des manifestations retenues à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt, coordonnera la programmation des événements et en assurera la communication globale sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

MÉTROPOLE AGORA
SOUTIEN AU FESTIVAL 2023 LITTÉRATURE ET SCIENCE
ASSOCIATION LITTÉRATURE AU CENTRE D'AUVERGNE

L'axe 3 de la feuille de route Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) approuvée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017 s'intitule "La Métropole agora : dialogue permanent et décloisonnement". Dans ce cadre, la Métropole poursuit son soutien aux actions de sensibilisation encourageant la diffusion et la promotion des sciences et de la recherche au tout public.

Soutien au Festival LAC 2023 – Littérature et science

En partenariat avec l'Université Clermont Auvergne, l'association Littérature Au Centre d'Auvergne propose chaque printemps depuis 2015 un festival littéraire qui associe la littérature à un autre domaine du savoir ou des arts. Du 27 mars au 2 avril, l'édition 2023 s'intéressera aux rapports qu'entretiennent les lettres et les sciences exactes. Autrefois ces deux domaines du savoir étaient intimement liés, encore à l'époque de Blaise Pascal, Descartes, Diderot. De nombreux écrivains ou philosophes ont été également des scientifiques. Le festival présentera une grande variété d'événements : rencontres avec une vingtaine d'écrivains contemporains, certains en dialogue avec des personnalités de la recherche scientifique. Il y aura des entretiens, des spectacles (projection de films, théâtre, concert) mais aussi des interventions dans les établissements scolaires et les médiathèques de la Métropole.

Le montant total du projet est de l'ordre de 82 600 €. Son plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat - Direction Régionale aux Affaires Culturelles	8 000 €
Collectivités (Région ; Département ; Clermont Auvergne Métropole ; Ville de Clermont-Ferrand)	15 000 €
Université Clermont Auvergne	16 000 €
La Sofia	8 000 €
Centre National du Livre	10 000 €
Mécénat (Fondation Crédit Mutuel ; Fondation Jan Micholski ; Fondation Michelin ; Hôtel Vialatte)	21 400 €
Fonds propres LAC	4 200 €

Afin de financer les surcoûts liés à l'organisation du festival, l'association Littérature au Centre d'Auvergne sollicite auprès de Clermont Auvergne Métropole un soutien à hauteur de 1 000 €.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € au bénéfice de l'association Littérature au Centre d'Auvergne pour soutenir les coûts d'organisation du Festival Littérature Au Centre 2023 sur la thématique "Littérature et Science". Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2022,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

MÉTROPOLE AGORA
DISPOSITIF PARTENARIAL RECTORAT MÉTROPOLE
"COMMENT DEVENIR UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE ?"

L'axe 3 de la feuille de route Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) approuvée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017 s'intitule "La Métropole agora : dialogue permanent et décloisonnement". Dans ce cadre, la Métropole poursuit son soutien aux actions favorisant l'ouverture, des scolaires, de l'université, des entreprises, des services publics, etc. sur son territoire.

Soutien au dispositif partenarial Rectorat – Clermont Auvergne Métropole

Pour rappel, dans le contexte du projet européen Urb-En Pact, Clermont Auvergne Métropole a adopté le 30 septembre dernier un plan d'actions qui lui permettra de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050. L'objectif ? Equilibrer notre consommation avec la production d'énergie locale et renouvelable. Pour ce faire, il est nécessaire de fédérer l'ensemble producteurs d'énergie et consommateurs, dans cette boucle énergétique, dans et autour de notre métropole. Dans cette perspective, les plus jeunes sont des acteurs clé. De leur sensibilisation dès aujourd'hui dépend l'évolution vertueuse vers des comportements responsables et citoyens.

Aussi, Clermont Auvergne Métropole en partenariat avec le Rectorat d'Académie, et le concours de l'association astu'sciences et du Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU) de l'Université Clermont Auvergne, souhaite s'adresser aux collégiens et lycéens de la métropole. Il s'agit de permettre au public scolaire (de la 4ème à la Terminale,) de s'engager dans la réflexion "comment devenir un territoire à énergie positive ?" via la mise en oeuvre d'initiatives concrètes dans leur quotidien, à l'école ou à la maison qui pourront relever des thèmes de l'eau, du transport, de l'alimentation, des déchets, de la revalorisation des objets.

Tout au long de l'année scolaire 2022-2023, les élèves seront accompagnés dans le cadre des clubs scientifiques proposés au sein de leurs établissements, en classe et/ou par le biais du dispositif des éco-délégués. Ils bénéficieront de l'expertise de nombreux acteurs du champ de l'énergie issus de la sphère professionnelle, associative et universitaire. Il leur sera par exemple proposé des visites de sites, entreprises, laboratoires de recherche ; des interventions de scientifiques des secteurs publics et privés, des échanges avec les représentants d'autres villes en Europe engagées dans la démarche énergie positive, etc.

Les travaux réalisés dans les établissements scolaires devront aboutir à la réalisation d'une action concrète qui sera présentée au cours d'un événementiel dédié inscrit à la programmation de la Clermont Innovation Week 2023. Ce séminaire final réunira l'ensemble des jeunes ayant bénéficié du dispositif.

Une vingtaine de projets est attendue pour cette première édition (1 dans chaque collège et lycée du territoire métropolitain). Les projets seront sélectionnés par la Métropole en concertation avec les structures partenaires du dispositif (UCA, astu'sciences et la Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle en charge notamment des actions de culture scientifique et technique).

Le consortium de partenaires se matérialise par la mise à disposition de personnels et de moyens pour la mise en oeuvre du projet, d'un montant total estimé à 57 500 € sur l'année scolaire 2022-2023 (hors valorisation des personnels relevant de l'Education Nationale en charge des élèves participant à ce dispositif), soit 7 500 € pour l'association astu'sciences, 15 000 € pour le Rectorat et 15 000 € pour l'Université Clermont Auvergne – incluant la participation d'une chargée de mission contractuelle du CESPAN et l'intervention de doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs dans les classes et lors du séminaire de clôture. Des moyens supplémentaires pourront être accordés aux Etablissements par le Ministère de l'Education Nationale en lien avec la labélisation E3D (démarche de développement durable). Pour abonder le fonds et soutenir les dépenses des établissements scolaires en lien avec la réalisation du projet, il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement au Rectorat d'Académie de Clermont-Ferrand.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 20 000 € au Rectorat d'Académie de Clermont-Ferrand pour le financement du dispositif partenarial Rectorat d'Académie de Clermont-Ferrand – Clermont Auvergne Métropole visant à soutenir les projets scolaires "Comment devenir un territoire à énergie positive" durant l'année scolaire 2022-2023. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal 2022 (15 000 € sont inscrits à l'article 657382 et 5 000 € à l'article 204182),
- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer et mettre en oeuvre tous les éléments relatifs à l'exécution de présente délibération.

MÉTROPOLE TERREAU DE L'AMBITION - CONTRIBUTION ANNUELLE À LA FONDATION SIGMA

Au titre de l'axe 1 "La Métropole terreau de l'ambition : territoire d'excellence et de partenariats" de la feuille de route Enseignement Supérieur Recherche Innovation adoptée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017, Clermont Auvergne Métropole souhaite contribuer à l'ambition de notre université pluridisciplinaire pour positionner avec visibilité notre pôle académique dans le concert national, européen et international de l'économie de la connaissance par un soutien aux projets partenariaux stratégiques et structurants sur du long terme.

La Fondation SIGMA apporte son appui moral et financier à l'école d'ingénieurs SIGMA Clermont (chimie, mécanique) et participe à sa gestion, en représentant les milieux économiques, dans les divers conseils de SIGMA Clermont, pour la définition des grandes orientations de l'établissement.

Elle contribue également au perfectionnement de l'enseignement dispensé par SIGMA Clermont, en apportant les moyens complémentaires nécessaires à cette formation, pour que SIGMA Clermont dispose en permanence d'enseignants hautement qualifiés, venant tant de l'industrie que du secteur public, ainsi que des matériels et des équipements technologiques les plus modernes. Elle crée ou subventionne des dispositifs de soutien en vue d'aider les 900 élèves de SIGMA Clermont pendant leurs études.

Enfin, la Fondation participe à l'élaboration des orientations en matière d'enseignement, de recherche, de recrutement, renforce les relations avec les entreprises, notamment au travers du réseau des «Alumni».

Suite à la création au 1er janvier 2021 de l'Institut National Polytechnique Clermont Auvergne (Clermont Auvergne INP) regroupant les 3 écoles d'ingénieurs SIGMA Clermont, Polytech Clermont-Ferrand (sciences pour l'ingénieur) et ISIMA (informatique) pour un total de près de 2500 étudiants, la Fondation SIGMA va prochainement évoluer en Fondation CLERMONT AUVERGNE INP.

Le budget total annuel de la Fondation est constitué principalement des fonds privés apportés par ses partenaires entreprises à hauteur de 250 000 € et par une subvention de 15 000 € du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes. Afin de soutenir la Fondation SIGMA dans son évolution et pour les activités qu'elle entend poursuivre au cours de l'exercice 2022 conformément à ses statuts en pièce jointe, il est proposé que Clermont Auvergne Métropole lui attribue une subvention d'un montant de 15 000 €.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de valider l'attribution d'une subvention de 15 000 € à la Fondation SIGMA dans le cadre de la contribution annuelle 2022 de Clermont Auvergne Métropole. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 204111 du Budget primitif 2022,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

MÉTROPOLE TERREAU DE L'AMBITION - SOUTIEN À CLERMONT AUVERGNE INNOVATION

Dans le cadre de l'axe 1 intitulé «La Métropole, Terreau de l'Ambition » de la feuille de route stratégique Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation adoptée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017, Clermont Auvergne Métropole contribue à l'ambition de son université pluridisciplinaire et à la visibilité de son pôle académique dans le concert national, européen et international de l'économie de la connaissance. La collectivité a pour objectif de renforcer l'attractivité de son territoire à travers l'offre de formation en enseignement supérieur, l'excellence de la recherche développée et son implication dans les réseaux de premier plan, aux moyens de partenariats européens et internationaux stratégiques et structurants sur du long terme.

En pleine cohérence avec la dynamique I-Site CAP 20-25 qui impose d'être exemplaire en termes de valorisation économique de la recherche et de partenariats publics-privés (comme le rappelle l'acronyme I-Site: Initiatives-Science-Innovation-Territoires-Economie), la Métropole soutient depuis 2019 la mise en place sur le site universitaire d'un modèle intégré de valorisation regroupant les missions de gestion de contrats, de partenariats publics-privés, de protection et de maturation des résultats de recherche et de création d'entreprises innovantes en lien avec les laboratoires académiques.

Ce nouveau modèle inédit sur le territoire a été concrétisé par la création de Clermont Auvergne Innovation (CAI) au 1er janvier suite à la reprise de la SAS SATT Grand Centre recentrée sur l'aire Clermont Auvergne et dont les missions ont été élargies. Clermont Auvergne Innovation assure dorénavant les missions suivantes dans tous les champs disciplinaires présents sur le site universitaire :

- de liens entre les compétences des laboratoires académiques et le monde socio-économique, en définissant la stratégie marketing et en opérant la commercialisation de toutes les compétences et actifs (brevets, licences...) des laboratoires académiques, des plateaux techniques, en direction principalement des entreprises ou des projets de création de société. CAI mène notamment les missions de détection d'inventions, de gestion de la propriété intellectuelle, de maturation et du transfert de technologie.

- d'incubation de projets de création d'entreprises innovantes, notamment issus ou liés aux laboratoires de recherche. Ces projets de création d'entreprises nécessitent un travail conséquent d'accompagnement et d'ingénierie pour conduire à la création effective de sociétés disposant à la fois d'un actif scientifique robuste et protégé, mais aussi d'une équipe disposant des compétences et des ressources (notamment financières) indispensables à leur amorçage et leur croissance. L'équipe d'incubation de Clermont Auvergne Innovation est issue de celle de l'incubateur d'entreprises d'auvergne BUSI. A savoir également que CAI a intégré les activités d'accélération d'entreprises portées initialement par le Bivouac.

Maillon essentiel du projet I-Site CAP 20-25, au sein duquel il assure par ses missions, le lien entre recherche académique et valorisation économique, au bénéfice des entreprises et des porteurs de projets du territoire, Clermont Auvergne Innovation sollicite une reconduction à l'identique de la subvention de Clermont Auvergne Métropole à hauteur de 140 000 € au titre de l'année 2022.

D'une part, la subvention de la Métropole permettrait de soutenir la mise en place d'une action spécifique liée à la valorisation de la recherche : l'an passé, CAI a pu, grâce au soutien de la Métropole déployer *une action de détection* au sein des laboratoires du site universitaire pour sensibiliser les chercheurs à la valorisation de leur travaux et identifier des inventions potentielles, à même de générer des créations d'entreprises et/ou des partenariats avec les entreprises du territoire. Menée à ce jour auprès de 74 chercheurs du site, cette action a mis en lumière un déficit de soutien amont sur un certain nombre d'inventions potentielles détectées : ces dernières nécessiteraient des résultats de recherche supplémentaires pour atteindre un niveau de maturité suffisant permettant de consolider leur potentiel et de faire levier sur les financements dédiés à leur valorisation. Clermont Auvergne Innovation propose donc de dédier une partie de la subvention métropolitaine sollicitée, soit 80 000 €, pour prendre en charge ce type de travaux au sein des laboratoires, en complément de la mobilisation pour un montant a minima équivalent de moyens et ressources humaines internes à CAI pour l'accompagnement des projets et des porteurs sélectionnés, en sus des coûts relatifs à la propriété intellectuelle et aux actions cœur de métier ; l'objectif est de générer une dizaine de déclarations d'inventions supplémentaires afin de renforcer le flux de projets et d'alimenter toute la chaîne d'accompagnement de l'innovation sur le territoire, notamment en lien avec les thématiques du Centre d'Excellence des Matériaux Durables (CEMD), initié par Michelin en partenariat étroit avec l'Université Clermont Auvergne.

Cette subvention permettrait de soutenir d'autre part la mission d'incubation de CAI à hauteur de 60 000 €, dont le budget total de 328 000 € est soutenu par ailleurs par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (137 000 €), par l'appel à projets SIA (SATT-Incubateurs-Accélérateurs) de BPI France (61 000 €), le reste provenant des fonds propres de CAI.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 140 000 € à Clermont Auvergne Innovation au titre de l'année 2022 répartie comme suit :
 - un montant de 60 000 € affecté aux activités d'incubation de projets de création d'entreprises innovantes. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2022,
 - un montant de 80 000 € affecté au déploiement d'une action spécifique de maturation visant à conforter des inventions potentielles détectées au sein des laboratoires par des résultats de recherche supplémentaires permettant d'atteindre un niveau de maturité suffisant pour consolider leur potentiel et faire levier sur les financements dédiés à leur valorisation. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 20421 du Budget primitif 2022.
- d'approuver la convention jointe en annexe et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer et effectuer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

MÉTROPOLE TERREAU DE L'AMBITION
SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'INSTALLATION EXPÉRIMENTALE DU SITE DE COUËL
INRAE

Dans le cadre de l'axe 1 « La Métropole terreau de l'ambition : territoire d'excellence et de partenariats » de la feuille de route Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) adoptée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017, la Métropole contribue à positionner avec visibilité le pôle académique local dans le concert national, européen et international de l'économie de la connaissance, via notamment le soutien à des projets et équipements de recherche d'excellence en phase avec les enjeux sociétaux et environnementaux auxquels notre territoire doit faire face.

Soutien à l'Installation Expérimentale VégéPôle / INRAE

Les scénarios climatiques à l'horizon 2050 laissent présager des conséquences marquées sur la disponibilité en ressources naturelles, ainsi que des répercussions sur les écosystèmes et activités agricoles. La transition agroécologique apparaît ainsi comme une nécessité urgente. Elle repose sur une meilleure prise en compte de l'environnement, le recours aux techniques de l'agroécologie, l'engagement des acteurs (agriculteurs, conseillers agricoles...) à les utiliser, et la territorialisation de l'agriculture. Tout l'enjeu consiste à déterminer dès aujourd'hui les modes et itinéraires de production qui permettront d'assurer la pérennité des exploitations agricoles, et garantir la viabilité économique des filières majeures de notre territoire dans un contexte de changement climatique.

Le site INRAE de Crouel à Clermont-Ferrand regroupe les laboratoires GDEC (Génétique, Diversité et Ecophysiologie des Céréales), PIAF (Physique et Physiologie Intégratives de l'Arbre en environnement Fluctuant) et UREP (Unité mixte de Recherche sur l'Ecosystème Prairial). Le site abrite également une Installation Expérimentale, contribuant à la transition agroécologique par la mise en œuvre de techniques de production de plantes plus sobres et résilientes. Cette plateforme technique est un complexe doté de dispositifs expérimentaux instrumentés (serres et chambres climatiques, plateforme de décarbonatation, vergers, etc.) pour la production de végétaux et la réalisation d'expérimentations en conditions contrôlées simulant les effets du changement climatique, notamment les contraintes environnementales hydriques et thermiques.

INRAE souhaite maintenir ce dispositif expérimental au plus haut niveau scientifique et technique pour reproduire au plus près les contraintes environnementales à horizon 2050. Pour ce faire, INRAE sollicite Clermont Auvergne Métropole pour un soutien financier qui permettra de contribuer au financement de :

- l'acquisition d'une chambre de culture de type CONVIRON pour un montant de 150 000 €. Il s'agit d'un équipement de pointe, jamais encore utilisé à Clermont-Ferrand, consistant en une enceinte permettant de contrôler un environnement climatique en température et en CO2.

- l'acquisition d'une unité de pilotage de serres pour un montant de 30 000 €. A l'aide de capteurs, cet outil permet le suivi et le pilotage de la régulation en température pour le fonctionnement des serres de VégéPôle, tout en optimisant les dépenses énergétiques au plus près des besoins compte-tenu des conditions météorologiques locales.

- la modernisation du système de production de froid qui alimente l'ensemble des équipements de recherche pour un montant de 130 000 €. Cela permettra de sécuriser la production qui alimente les dispositifs expérimentaux et les laboratoires de recherche en permettant un pilotage plus précis et fiable tout en limitant la consommation d'énergie (baisse escomptée des consommations d'électricité de l'ordre de 15%) et en améliorant la précision des températures obtenues.

Le montant total du projet s'élève à un total de 310 000 €. Afin de le mener à bien, INRAE sollicite auprès de Clermont Auvergne Métropole un soutien de l'ordre de 168 500 €. Le reste à financer sera pris en charge par INRAE sur ses fonds propres. L'Établissement pourra également faire appel à d'autres financements publics.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 168 500 € au bénéfice de INRAE afin de soutenir le cofinancement de l'aménagement (acquisition d'une chambre de culture de type Conviron ; acquisition d'une unité de pilotage des serres ; modernisation du système de production de froid) de l'Installation Expérimentale du site de Crouel à Clermont-Ferrand. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 204111 du Budget principal 2022.
- d'agréer les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer et à effectuer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

MÉTROPOLE TERREAU DE L'AMBITION
SOUTIEN À L'INSTALLATION DU GLOBAL DEVELOPMENT NETWORK

Dans le cadre de l'axe 1 « La Métropole terreau de l'ambition : territoire d'excellence et de partenariats » de la feuille de route Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) adoptée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017, la Métropole contribue à positionner avec visibilité le pôle académique local, via notamment le soutien à la recherche d'excellence et la mise en place de partenariats stratégiques de niveau international.

Soutien de Clermont Auvergne Métropole à l'installation du Global Development Network - Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI)

Le Global Development Network (GDN) (littéralement Réseau de Développement International) est une organisation indépendante, créée il y a 20 ans et dont le siège est situé à New Delhi en Inde. Le GDN promeut une vision stratégique novatrice de l'aide au développement économique, social et environnemental, pour les pays du Sud. Dans cet objectif, le réseau mobilisent des chercheurs en sciences humaines et sociales (économie, droit, gestion, sociologie, sciences politiques, etc.), pour renforcer les capacités des pays en voie développement, accompagner la conception et contribuer à l'amélioration des politiques publiques élaborées et mises en œuvre dans ces pays.

Le GDN est en train de s'implanter en Europe, en rapatriant ses équipes opérationnelles à Clermont-Ferrand, à proximité des décideurs, financeurs et praticiens, du développement. Le GDN va en effet s'appuyer sur les forces de l'Université Clermont Auvergne, et plus particulièrement le CERDI (Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International) et la FERDI (Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International). Le CERDI et la FERDI sont deux pôles d'excellence reconnus internationalement. Leurs activités portent sur l'étude des processus de développement international, ses moteurs et ses conséquences économiques, sociales et environnementales. Elles se déclinent autour de trois axes : le financement du développement, les trajectoires de développement durable et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

Au regard de l'engagement des collectivités locales, l'État s'est engagé à prendre en charge le financement des activités du réseau, à soutenir un programme annuel de travaux de recherche et l'organisation d'une conférence annuelle rassemblant à Clermont-Ferrand de 300 à 500 participants de différents pays et origines institutionnelles : chercheurs, décideurs, secteur privé, ONG. Pour ce faire, plus de 20 M€ ont été dévolus à l'Agence Française de Développement (AFD) pour soutenir l'accueil du GDN et le renforcement du Pôle clermontois de développement international (PCDI) porté par le CERDI et la FERDI. Les crédits se répartissent comme suit : 6 M€ pour le déploiement du GDN depuis Clermont-Ferrand ; 9,2 M€ pour le volet formation et 4,8 M€ pour le volet recherche.

Véritable atout pour l'internationalisation de notre territoire, cette opportunité a suscité l'intérêt tant de la Métropole que de la Région et du Département. Les 3 collectivités se sont ainsi engagées pour l'accueil du GDN sur le territoire clermontois via un soutien conjoint au volet immobilier de l'opération, c'est-à-dire l'acquisition, l'aménagement et l'équipement des locaux qui hébergeront le secrétariat permanent de l'organisation composé du Président, 13 postes de cadres : directeurs de programme, responsables financiers, chargés de mission, etc. et 2 personnels administratifs. Les locaux en cours d'acquisition, d'une surface de 1 300 m², étaient la propriété de l'Université Clermont Auvergne et du CNRS. La FERDI est en charge de les équiper pour les mettre ensuite à disposition du GDN. Le montant total du volet immobilier s'élève à 3 M€, pour lequel est attendu un financement à part égale entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Puy-de-Dôme et Clermont Auvergne Métropole. Pour rappel, le 2 juillet 2021, Clermont Auvergne Métropole a délibéré en faveur de l'accueil du GDN (délibération DEL20210702_060). Le Conseil départemental a attribué, le 27 mai 2021, une subvention en investissement d'un montant de 1 M€ pour

l'accompagnement de l'installation du GDN à Clermont-Ferrand. La Commission Permanente du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes a attribué quant à elle une première tranche de subvention de 0,250 M€ le 25 mai dernier.

Clermont Auvergne Métropole a approuvé un premier versement de 0,250 M€ le 19 novembre 2021 (DEL20211119_035). Considérant les crédits inscrits et disponibles au BP 2022 et conformément à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement de Clermont Auvergne Métropole, il est aujourd'hui proposé d'attribuer à la FERDI le solde de l'engagement de notre collectivité, soit 0,750 M€ d'aide en investissement pour soutenir l'acquisition des locaux qui abriteront le Global Development Network.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 750 000 € à la FERDI en soutien à l'acquisition de locaux, leur aménagement et leur équipement pour l'installation du Global Development Network. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 204182 du Budget principal 2022,
- d'agréer les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer et effectuer tous les actes nécessaires à sa mise en oeuvre.

MÉTROPOLE TERREAU DE L'AMBITION
PROJET CAMPUS TRUDAINE
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE (ESC) CLERMONT BUSINESS SCHOOL

Dans le cadre de l'axe 1 « La Métropole terreau de l'ambition : territoire d'excellence et de partenariats » de la feuille de route Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) adoptée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017, la Métropole contribue à positionner avec visibilité le pôle académique local, via notamment le soutien aux campus des établissements d'enseignement supérieur sur son territoire.

Projet Campus Trudaine - École Supérieure de Commerce (ESC) Clermont Business School

Souhaitant conforter ses activités et déployer de nouvelles initiatives, l'École Supérieure de Commerce (ESC) Clermont Business School projette de rénover et d'agrandir son campus de la rue Trudaine pour permettre une augmentation de 30 % de sa capacité d'accueil. L'ESC souhaite ainsi pouvoir disposer de davantage de surface pour répondre à l'évolution des effectifs accueillis chaque année (étudiants, apprentis, et utilisateurs externes : stagiaires en formation continue, conférenciers, dirigeants d'entreprises, etc.). L'établissement est en effet passé de 780 étudiants en 2016 à 1850 aujourd'hui, dont 500 étudiants internationaux, et son plan de développement prévoit une augmentation annuelle des effectifs pour atteindre plus de 2 000 étudiants d'ici 3 ans.

Grâce au projet Campus Trudaine, l'École bénéficiera alors de 3 000 m² de surface utile supplémentaire à proximité immédiate du cœur de ville historique. Le projet comporte 2 volets : une extension bâtiminaire et la rénovation de locaux existants. Plusieurs aménagements sont associés à ces opérations, à savoir la reconfiguration du parking et des accès, la végétalisation des espaces extérieurs et la création de liaisons entre les différents bâtiments et les alentours du site, ce qui permettra à l'établissement de gagner en attractivité et d'offrir des conditions d'accueil propices à la formation de ses étudiants. Pour rappel, l'ESC est membre du conseil des établissements associés à l'UCA.

L'extension est prévue sur le tènement foncier auparavant occupé par la Maison des associations et la Maison des anciens combattants. Les parcelles concernées, propriété de la municipalité de Clermont-Ferrand, ont été déclassées et leur désaffectation constatée lors d'une délibération spécifique du Conseil municipal prise le 18 décembre 2019. Par ailleurs, compte-tenu de l'ampleur des investissements prévus, la Ville de Clermont-Ferrand (VCF), propriétaire du sol accueillant les locaux actuels et futurs de l'ESC, a fusionné les différents contrats en cours en un seul bail emphytéotique (50 ans et 100€ de loyer annuel en contrepartie de 16,4 M€ d'investissement - délibération VCF du 14 février 2020).

Le calendrier mis à jour prévoit une livraison de l'extension au printemps 2024. Seront à la suite réalisés les aménagements extérieurs (parking en particulier) et les liaisons piétonnes entre les différents bâtiments. In fine, le projet immobilier Campus Trudaine sera opérationnel en totalité pour réaliser la rentrée de septembre 2024.

Le montant de l'opération a été réévalué à 17,382 M€ TTC. Le financement prévisionnel est le suivant :

- Région : 4 M€
- Département : 1 M€
- Métropole : 3 M€
- Emprunt bancaire : 5,1 M€

Le solde sera apporté par autofinancement de la SAS Groupe ESC Clermont Auvergne Développement.

Un soutien de principe à hauteur de 3 millions d'euros a été acté en Bureau de Clermont Auvergne Métropole à la rentrée de septembre 2019. Considérant les crédits inscrits et disponibles au BP 2022 et conformément à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement de Clermont Auvergne Métropole, il est aujourd'hui proposé d'attribuer à la SAS Groupe ESC Clermont Auvergne Développement un premier versement de 300 000 € d'aide en investissement pour soutenir la réalisation du projet Campus Trudaine. Pour rappel, le calendrier prévisionnel de versement de la subvention métropolitaine conformément à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement adoptée le 17 décembre 2021 prévoit trois versements annuels de 900 000 € sur les exercices 2023, 2024 et 2025.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 300 000 € à la SAS Groupe ESC Clermont Auvergne Développement en soutien à la réalisation du projet Campus Trudaine. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 204182 du Budget principal 2022,
- d'agréer les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer et effectuer tous les actes nécessaires à sa mise en oeuvre.

MÉTROPOLE TERREAU DE L'AMBITION
COFINANCEMENT DE DEUX ALLOCATIONS DOCTORALES I-SITE CAP 20-25
INRAE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Dans le cadre de l'axe 1 « La Métropole terreau de l'ambition : territoire d'excellence et de partenariats » de la feuille de route Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) adoptée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017, la Métropole contribue à positionner avec visibilité le pôle académique local dans le concert national, européen et international de l'économie de la connaissance, via notamment le soutien à la recherche d'excellence et des partenariats stratégiques. Dans cet objectif, notre collectivité co-finance des allocations doctorales à hauteur de 50 à 55 000 € sur 3 ans (soit 18 000 € par an). Depuis la mise en œuvre de la feuille de route, ce sont plus de 20 projets qui ont été accompagnés à parité avec nos établissements de recherche.

Dispositif de co-financement d'une allocation doctorale INRAE – Clermont Auvergne Métropole

Projet 1 - Allocation Gestion des déchets organiques

Laboratoires : Laboratoire d'Ingénierie pour les Systèmes Complexes (LISC)

Descriptif : Ce projet d'allocation s'inscrit dans un programme plus large qui ambitionne d'assister les territoires dans l'évaluation et la construction de leurs trajectoires de transition vers une économie circulaire pour la gestion des biodéchets, tout en limitant les impacts environnementaux. De telles trajectoires ne peuvent être déterminées de façon consistante et exhaustive que sur la base de la simulation dynamique de l'évolution des comportements de tri des usagers et des flux de déchets.

Le projet consiste en l'élaboration de trajectoires de transition des territoires basées, à la fois, sur les caractéristiques déterminantes (économiques, technologiques, sociales et géographiques) du territoire, et des scénarios de contraintes et d'opportunités. En partenariat avec l'ADEME, l'INRAE a élaboré une première ébauche de méthodologie de travail, et la testée sur la métropole de Rennes, une seconde approche a été expérimentée sur la Métropole de Nantes. INRAE souhaite ajouter un troisième cas d'étude, le territoire du Valtom, complémentaire des deux premiers du fait de ses caractéristiques rurales et urbaines. La méthodologie de travail consistera en la compréhension et la modélisation du métabolisme territorial par la quantification de la production des biodéchets, leur répartition dans les différents exutoires et la prise en compte des différents types d'acteurs du territoire. Pour une implémentation sur le territoire du Valtom, la recherche s'appuiera sur les données du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques et les travaux du projet ADEME Concerto2 du Syndicat du Bois de l'Aumône.

Le montant total du projet de recherche s'élève à 120 000 €. Le soutien de Clermont Auvergne Métropole est sollicité à hauteur de 52 500 € pour le cofinancement du projet de recherche / allocation doctorale d'une durée de trois ans au côté de l'ADEME et de INRAE. La subvention permettra de couvrir 50 % du traitement du doctorant.

Projet 2 – Allocation Santé

Laboratoire : Unité de Nutrition Humaine

Descriptif : La population mondiale vieillit avec une espérance de vie accrue et une augmentation des maladies chroniques entraînant une déficience fonctionnelle et des incapacités.

Le syndrome métabolique est très présent chez la personne âgée, avec une prévalence de 40% chez les plus de 65 ans. Le présent projet de recherche est centré sur l'étude de la co-occurrence de deux importants syndromes cliniques chez la personne âgée. Ce projet s'appuiera sur une collaboration multidisciplinaire entre épidémiologistes, chercheurs dans le domaine du métabolisme et de la nutrition et experts dans le domaine métabolique. La thèse contribuera à l'accélération de la découverte de biomarqueurs et au développement d'une médecine plus personnalisée, en particulier dans le domaine mobilité, santé et pathologies chroniques. Dans un contexte de recherche innovante centré sur le bien vieillir et la mobilité, ce projet permettra une identification précoce du risque de perte d'autonomie, facteur majeur du maintien de la santé humaine.

Le montant total du projet de recherche s'élève à 135 600 €. Le soutien de Clermont Auvergne Métropole est sollicité à hauteur de 52 500 € pour le cofinancement du projet de recherche / allocation doctorale d'une durée de trois ans au côté de l'INRAE. La subvention permettra de couvrir 50 % du traitement du doctorant.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 52 500 € au bénéfice de INRAE afin de soutenir le cofinancement d'une allocation doctorale intitulée "Modélisation dynamique de la gestion des déchets organiques à l'échelle territoriale" au sein du Laboratoire d'Ingénierie pour les Systèmes Complexes (LISC). Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657382 du Budget principal 2022.
- d'attribuer une subvention de 52 500 € au bénéfice de INRAE afin de soutenir le cofinancement d'une allocation doctorale intitulée "Phénotypes métaboliques de la comorbidité syndrome métabolique-fragilité" au sein du laboratoire Unité de Nutrition Humaine. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657382 du Budget principal 2022.
- d'agrérer les termes des conventions jointes en annexe et d'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer et effectuer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

MÉTROPOLE LABORATOIRE
PROGRAMME TETRAE - PROJET PART'AGE

Dans le cadre de l'axe 2 "La Métropole Laboratoire : politique de talents, de créativité et de prises d'initiatives" de la feuille de route stratégique Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation adoptée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017, Clermont Auvergne Métropole favorise l'émergence de nouvelles idées et les expérimentations sur le territoire.

Le programme de recherche TETRAE (Transition en territoires de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement), cofinancé par l'INRAE et plusieurs Régions françaises, vise à stimuler une recherche finalisée et ancrée sur des partenariats pour répondre aux grands enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux des territoires.

Sur le territoire métropolitain, le projet « Part'AGE » porté par l'Unité de Nutrition Humaine (tutelles INRAE et UCA) ambitionne la création d'un living lab sur la thématique de l'alimentation des personnes âgées. Part'AGE a été retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt TETRAE 2022-2027 lancé par la Région Auvergne Rhône Alpes et l'INRAE.

Piloté à Clermont-Ferrand et mené en collaboration avec le Gérontopole Auvergne Rhône Alpes - auquel la Métropole a par ailleurs adhéré en 2021, ainsi qu'avec les acteurs majeurs de l'accompagnement social et les collectivités, Part'Age est un projet fédérateur qui contribuera à répondre à un enjeu fondamental en matière de bien être et de santé publique : bien s'alimenter pour mieux vieillir.

En effet, parmi les multiples transitions qui impacteront les comportements alimentaires dans les années à venir, la prise en compte du vieillissement de la population représente un défi majeur. Sur notre territoire, plus d'un quart de la population est âgé de 60 ans ou plus (seniors) et si l'espérance de vie augmente, ce n'est pas proportionnel à l'augmentation du nombre d'années de vie en bonne santé : nous vivons plus longtemps, mais nous passons nos dernières années de vie avec des troubles physiologiques et métaboliques qui influencent fortement notre bien-être et notre autonomie. Dans ce sens, la nutrition se présente comme un levier d'action majeur pour prévenir et contenir la perte d'autonomie liée au vieillissement.

Les études récentes en nutrition ont montré que des recommandations nutritionnelles sur mesure étaient plus efficaces que les recommandations généralistes. D'une part parce que les personnes changent plus facilement de comportement alimentaire lorsqu'elles sont conseillées de manière personnalisée, et d'autre part parce que les efforts peuvent se concentrer sur les dérives particulières de chacun lorsqu'elles sont bien identifiées (phénotypées). Il s'agit, par exemple, de limiter la perte musculaire chez certain(e)s par des apports adaptés en protéines, ou de contrôler les pics de glycémie chez d'autres, grâce à une meilleure compréhension de leur réponse aux divers aliments. S'il devient ainsi indispensable de pouvoir proposer une alimentation spécifique et adaptée aux seniors, cela requiert l'intégration de multiples dimensions : le métabolisme, l'état de santé, l'activité physique, les préférences et comportements alimentaires, les pratiques culinaires, la cognition, les facteurs socio-économiques, le cadre de vie...

Dans ce contexte, le projet Part'AGE propose d'évaluer l'efficacité d'un dispositif sentinelle nutrition, dont la finalité est de poser les bases scientifiques pour mettre en place une alimentation 3P : préventive, personnalisée et participative chez les seniors, ouvrant à cette population de nouvelles possibilités d'autonomisation pour leur prévention nutritionnelle.

En articulation avec le projet I-Site CAP 20-25 porté par l'Université Clermont Auvergne et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la Métropole clermontoise, Part'AGE est un projet structurant, aux retombées sociétales prometteuses.

Le montant total du projet TETRAE Part'Age s'élève à plus de 613 000 € sur 5 années. Les co-financeurs sont l'INRAE (fonds propres) et les fonds européens FEDER (taux d'intervention de 50 % en fonction de la nature des dépenses éligibles, comme autorisé par le PO FEDER 2021-2027). En complément, l'Université de Grenoble s'est engagée à financer une allocation doctorale pour contribuer à la mise en place et l'évaluation du dispositif sur le territoire Isérois, soit 110 000 € sur 3 années au bénéfice de l'INRAE. Pour soutenir la réalisation du projet sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, notre collectivité est sollicitée à hauteur de 25 000 € pour soutenir la réalisation du projet sur son territoire.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 25 000 € au bénéfice de l'INRAE afin de soutenir le cofinancement des coûts de réalisation du projet TETRAE Part'AGE par l'Unité de Nutrition Humaine (UNH). Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657382 du Budget principal 2022.
- d'agréer les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer et effectuer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

MÉTROPOLE LABORATOIRE - SOUTIEN À L'ONAPS

Dans le cadre de l'axe 2 "La Métropole Laboratoire : politique de talents, de créativité et de prises d'initiatives" de la feuille de route stratégique Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation adoptée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017, Clermont Auvergne Métropole favorise l'émergence de nouvelles idées et les expérimentations sur le territoire.

Implanté à Clermont-Ferrand depuis sa création en 2015, l'ONAPS, Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité, a pour mission de rassembler et améliorer les connaissances sur les niveaux d'activité physique et de sédentarité de la population française, les différents facteurs qui les déterminent et les actions à mettre en œuvre pour promouvoir un mode de vie actif favorable à la santé. Ceci en proposant et réalisant des études, enquêtes, diagnostics et/ou groupes d'expertises. Compte tenu de son périmètre d'activité, l'Onaps est fortement soutenu par le Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le Ministère de la Santé et de la Prévention et Paris 2024 sont également des partenaires importants.

L'ONAPS déploie une approche populationnelle, territoriale et sociale, qui vient compléter en aval la Chaire de recherche « Santé en mouvement » pilotée par Martine Duclos, chef de service de Médecine du sport et d'explorations fonctionnelles du CHU de Clermont et David Thivel, directeur du laboratoire Adaptations Métaboliques à l'Exercice en conditions Physiologiques et Pathologiques (AME2P) de l'UCA.

La chaire « Santé en mouvement », soutenue à hauteur de 60 000 € par décision du Conseil métropolitain du 24 septembre 2021, développe une recherche internationale transversale et pluridisciplinaire qui a pour objectif d'accroître la lisibilité du site universitaire sur la thématique et vise la mise en place de nouveaux travaux scientifiques innovants et multidisciplinaires (de la santé publique à la physiologie).

Les objectifs de ces deux entités sont complémentaires et s'inscrivent s'inscrit pleinement dans la stratégie portée par le Challenge 3 d'I-SITE Cap 20-25 « la mobilité personnalisée comme facteur-clé de la santé ».

L'ONAPS porte aujourd'hui avec l'appui de la Chaire et du Centre hospitalo-universitaire d'Ottawa le projet de développer un réseau international entre les différents observatoires nationaux ou assimilés travaillant sur la thématique de l'activité physique et/ou de la sédentarité.

Le projet se découpera ainsi en différentes phases. Une étape importante sera l'identification et la prise de contact avec les observatoires ou assimilés afin de les fédérer en réseau. Une animation active permettra d'initier la création d'enquêtes et la mise en place d'une procédure de recueil de données internationales. Un comité d'experts sera constitué pour être force de proposition face aux résultats qui seront mis à disposition des acteurs dans un objectif de recherche et développement. Enfin, chaque projet donnera lieu à une communication à destination des acteurs de la recherche, des institutionnels, du grand public, l'objectif étant toujours d'agir sur le manque d'activité physique et la sédentarité de la population. A l'heure actuelle, aucun réseau de ce type n'existe et l'objectif est que les futurs partenaires puissent bénéficier de l'expertise des autres pays, de la mutualisation des idées, de la production de données et des livrables, de l'identification des leviers et freins en fonction des situations de chaque pays afin d'apporter des recommandations adaptées à chaque territoire.

L'ONAPS serait ainsi à l'initiative du premier réseau international de ce type, affirmant son leadership et sa visibilité sur cette thématique centrale de santé publique. L'émergence et l'animation de ce réseau sur une période de 18 mois se matérialise par la mise à disposition de personnels et de moyens pour la mise en oeuvre du projet, d'un montant total estimé à 100 013€, porté par l'ONAPS sur ses fonds propres, avec une contribution volontaire en nature à hauteur de 31 500€ des membres de l'association, le soutien de la Chaire Santé en mouvement à hauteur de 6 000€ et une sollicitation complémentaire de la Métropole à hauteur de 45 000€.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 45 000 € au bénéfice de l'ONAPS afin de soutenir l'émergence et le déploiement d'un réseau international d'observatoires et assimilés travaillant sur la thématique de l'activité physique/sédentarité en lien avec le Centre hospitalo-universitaire d'Ottawa. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2022.
- d'agréer les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer et à effectuer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

MÉTROPOLE LABORATOIRE - FONDS D'INNOVATION MÉTROPOLITAIN

Dans le cadre de l'Axe 2 « La Métropole Laboratoire » de la feuille de route Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation adoptée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017, Clermont Auvergne Métropole souhaite favoriser l'émergence de nouvelles idées et les expérimentations sur son territoire en apportant un soutien attentif aux porteurs de projets et en accompagnant la prise de risque et la créativité.

Au regard et en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation, la Métropole se doit d'être très attentive à la dynamique de ses acteurs, de préserver et favoriser la mise en œuvre d'une politique d'innovation réactive et concertée avec l'ensemble de la chaîne de valeur en coordination avec ses partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine du Puy-de-Dôme (CCIM 63), incubateurs, Université, etc.) afin :

- d'afficher l'ambition de la Métropole comme un des principaux territoires d'innovation de la grande région Auvergne Rhône Alpes, et du Massif Central et promouvoir la volonté d'accueil et d'implantation d'entreprises innovantes,

- de faciliter et fluidifier les parcours d'accompagnement des porteurs de projet innovants à leurs différents stades de développement, notamment à l'émergence, et accompagner la valorisation de la recherche publique et le transfert de technologies,

- mettre en réseau les acteurs de l'innovation du territoire, autour d'une vision partagée et d'initiatives communes.

En complément du soutien attribué chaque année aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes, la Métropole a décidé en 2019 d'abonder le Fonds Métropolitain d'Innovation à hauteur de 1 000 000 €, fonds géré par l'association Initiative Auvergne pour l'Innovation et la Transmission (IAIT).

Répondant aux critères de l'article L1511-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association IAIT, adossée techniquement à la CCIM 63, a pour objectif de favoriser et d'accompagner les initiatives créatrices d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, la reprise ou au développement de TPE ou PME, en mobilisant des fonds et des compétences publics et privés. La Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine du Puy-de-Dôme, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et Clermont Auvergne Métropole comptent parmi les membres d'IAIT.

Le Fonds d'Innovation Métropolitain est un dispositif financier ante-crédation, dédié aux porteurs de projets de création d'entreprises innovantes accompagnés par un incubateur, qui leur permet de se consacrer exclusivement à la construction de leur projet afin d'être en capacité de créer leur activité au moment opportun, sur une base solide permettant sa viabilité et l'accroche au marché. Le Fonds d'Innovation Métropolitain est un dispositif original qui, en ciblant le porteur lui-même complète la chaîne de financement de la création d'entreprise innovante où les autres aides ante création existantes sont ciblées sur la prise en charge d'études/prestations externes.

Du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2022, 43 porteurs de projets ont été soutenus. L'aide octroyée permet de financer une bourse individuelle au porteur de projet de 15 000 € maximum et des équipements et des frais de mission spécifiques au projet pour un montant maximum de 5 000 €. A noter que la décision d'octroi de l'aide revient de manière souveraine au comité d'engagement financier d'IAIT (M. Hervé Prononce et Mme Lucie Mizoule participent à ce comité en tant que représentants de la Métropole).

Afin de continuer à soutenir les porteurs de projets dans leur parcours de création, il est proposé au regard de la dynamique entrepreneuriale du territoire d'abonder le Fonds d'Innovation Métropolitain à hauteur de 300 000 €, tel que prévu à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, et d'approuver la modification du plafond de prise en charge des équipements/frais de mission à 10 000 € afin de répondre au mieux aux besoins des porteurs de projets .

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 300 000 € à l'association "Initiative Auvergne pour l'innovation et la Transmission" (IAIT) pour abonder le Fonds d'Innovation Métropolitain. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 204111 du Budget primitif 2022.
- d'approuver les modifications du règlement joint en annexe,
- d'approuver l'avenant à la convention conclue entre Clermont Auvergne Métropole et l'association IAIT, joint en annexe,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION
"ALLOCATIONS DOCTORALES – CHALLENGE 2 / 3 / 4 DU PROJET I-SITE CAP 20-25"
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE – UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Demande de prorogation de conventions

Pour rappel, dans le contexte du soutien de Clermont Auvergne Métropole au projet I-Site CAP 20-25 de l'Université Clermont Auvergne, le Conseil métropolitain du 28 juin 2019 a financé 3 allocations doctorales articulées avec les Centres Internationaux de Recherche hébergés au sein de l'Université.

Du fait de la pandémie, 2 des 3 programmes de recherche accusent un retard important. Aussi est-il nécessaire de proroger la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2025 pour permettre la finalisation des travaux engagés.

La prorogation de la convention est sans incidence financière pour Clermont Auvergne Métropole.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'accepter de proroger la convention « Allocations doctorales – Challenge 2 / 3 / 4 du projet I-Site CAP 20-25 Clermont Auvergne Métropole – Université Clermont Auvergne » du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2025,
- d'agrèer les termes de l'avenant joint en annexe et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer et effectuer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

PARTENARIAT AVEC LE CENTRE JACQUES CARTIER

Le Centre Jacques Cartier (CJC) est un opérateur de premier plan de la coopération franco-canadienne qui anime depuis plus de 30 ans les relations entre la province du Québec et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CJC, composé d'une cinquantaine de membres, rassemble des acteurs universitaires, économiques et institutionnels des 2 territoires dont :

- la plupart des Universités et Grandes Écoles de la région et du Québec, les Fonds de Recherche du Québec...
- des entreprises (Michelin, Institut Mérieux, Kéolis, Hydro Québec, Linkbynet, ClearChanel, Aéroport de Lyon, Aéroport de Montréal...);
- des institutions territoriales (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Métropole de Lyon, Saint-Étienne Métropole, Clermont Auvergne Métropole (membre du CJC depuis 2017), Ville de Montréal, Communauté Métropolitaine de Montréal, Ville de Laval...);
- d'autres acteurs socio-économiques (Caisse des dépôts et placement du Québec, MEDEF Rhône-Alpes, CPME Rhône-Alpes, Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon)....

Via son réseau, le CJC favorise les interactions entre monde académique et monde socio-économique par la mise en place d'animations dont la plus connue s'intitule les Entretiens Jacques Cartier, événement dont les thématiques sont les suivantes : numérique et technologies ; santé et sciences de la vie ; énergie et développement durable; entrepreneuriat ; mobilités, territoires et smart cities ; finances et affaires juridiques ; enjeux sociaux et économiques; art et culture.

En termes de gouvernance, deux Fondations (une canadienne et une française) sont membres uniques de l'association loi 1901 Centre Jacques Cartier. La Fondation Centre Jacques Cartier France est abritée par la Fondation pour l'Université de Lyon, laquelle recueille les contributions des membres.

La programmation clermontoise a été centrée sur le thème du développement urbain durable, harmonieux et innovant et s'est articulée autour des mobilités, de l'économie circulaire, de la gestion des déchets, en coordination étroite avec les acteurs clermontois et la Ville de Clermont-Ferrand déjà engagée auprès de Montréal dans le Réseau International des Villes Michelin.

Les 34^{èmes} Entretiens Jacques Cartier (EJC) auront lieu à Montréal du 27 au 30 novembre 2022 au Québec avec les partenaires francophones canadiens et une importantes délégation d'acteurs d'Auvergne Rhône-Alpes.

Au regard de l'intérêt pour la visibilité nationale et internationale de Clermont Auvergne Métropole et des acteurs métropolitains à animer les relations avec le Québec/Montréal par la mise en synergie de leurs écosystèmes, il est proposé une reconduction du soutien de Clermont Auvergne Métropole en 2022 à hauteur de 15 000 € au bénéfice de la Fondation pour l'Université de Lyon, fondation abritant la Fondation Centre Jacques Cartier France, qui elle-même la reversera à l'association Centre Jacques Cartier.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de valider l'attribution d'une subvention de 15 000 € à la Fondation pour l'Université de Lyon afin de soutenir les activités proposées par le Centre Jacques Cartier en 2022. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2022.
- d'agréer les termes de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et à effectuer tous les actes nécessaires à sa mise en oeuvre.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 RELATIF À LA ZONE
 D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE DES CHEIX - ROMAGNAT**

Vu l'article L1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme,
 Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Cheix
 arrêté au 31 décembre 2021.

La ZAC des Cheix a été créée par délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2006. Le dossier de
 réalisation a été approuvé par délibération du 29 février 2008. Elle est aménagée par Assemblia dans le cadre d'une
 convention publique d'aménagement (8 février 2005). La concession, d'une durée initiale de 5 ans, a été prorogée par
 avenants jusqu'au 31 décembre 2022.

Située sur les communes de Beaumont et de Romagnat, l'emprise foncière est d'environ 2,4 ha dont 1,9 ha
 commercialisables. La ZAC a vocation à accueillir des activités tertiaires et de services (cf annexe – plan de situation).

1 – Budget prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2021

DEPENSES EN K€		RECETTES EN K€	
Acquisitions Foncières	238	Subvention	0
Etudes	88	Participations	364
Travaux	730	Cessions	1068
Frais Financiers	105		
Rémunération de la Société	225	Produits Financiers	1
Frais Divers (commercialisation, impôts...)	67	Produits Divers	20
Fonds de concours Versés		Fonds de concours reçus	0
TOTAL	1453	TOTAL	1453

A la lecture du tableau ci-dessus établi par le concessionnaire, le total du budget prévisionnel tant en dépenses
 qu'en recettes est fixé à 1 453 K€ sans augmentation par rapport au CRAC de 2020.

En annexe figure l'historique des bilans prévisionnels fournis par la SEM assemblia dans chacun des CRAC ainsi
 que le prévisionnel de dépenses qui a conditionné la prise de décision du lancement de l'opération d'aménagement.

2 – Réalisations au 31 décembre 2021 (cumulées depuis 2005)

DEPENSES en K€		RECETTES en K€	
Acquisitions Foncières	238	Subvention	0
Etudes	88	Participations	364
Travaux	713	Cessions	1068
Frais Financiers	105		
Rémunération de la Société	218	Produits Financiers	1
Frais Divers et de commercialisation et Frais et Impôts non taxables	59	Produits Divers	20
TOTAL	1421	TOTAL	1453
% Réalisé	98	% Réalisé	100

A- Détail des dépenses

54 K€ de dépenses réalisées sur 2021 qui concernent :

Etudes et Travaux : +49 K€

Ces prestations comprennent des travaux de finitions et d'aménagements paysagers au droit de la dernière portion d'emprise publique.

Rémunération : +3 K€

Les calculs sont établis selon des taux contractuels fixés dans le cahier des charges de la convention et par un avenant (cf annexe - rémunération du concessionnaire – extrait du cahier des charges).

Frais divers : +2 K€

B- Détail des recettes

La commercialisation est terminée depuis 2020.

3 – Reste à réaliser 2022

RESTES A RÉALISER	2022	TOTAL 2022
DEPENSES en K €	22	22
Dont travaux	15	15
Dont rémunération de la Société Et de liquidation	7	7

Etant donné que tous les terrains ont été commercialisés, les travaux de finitions ont été réalisés sur 2021. Sur 2022, seuls des travaux de reprises de trottoirs sont prévus liés notamment à des dégradations. Par conséquent, le quittus de l'opération aura lieu fin 2022 comme prévu dans le dernier avenant de prolongation de la Convention Publique d'Aménagement.

4 – Trésorerie de l'opération et engagement financier de la métropole

Nature de l'engagement financier		CRAC au 31/12/	2006	2020	2021
Fin de concession		2010	2020	2022	2022
Avances remboursables	Encours			0 €	0 €
	Demande	0 €			
Participations TTC (si assujetties)	Versés			363 600 €	363 600 €
	A verser	225 000 €			
	Remboursement prévisionnel			0 €	0 €
	Boni à l'achèvement			0 €	0 €
Reste à charge Métropole		225 000 €		363 600 €	363 600 €
	montant initial garanti			400 000 €	400 000 €
	dont non soldé				
Garanties d'emprunt					
Activité aménagement (quotité de 80%)	encours garanti au 31/12/			0 €	0 €
	demande	400 000 €			
	annuité garantie N+1			0 €	0 €

Au 31/12/2021, la trésorerie est positive de 26,29 K€. L'engagement financier de la métropole sur cette opération n'évolue pas par rapport au CRAC de 2020 avec 363 600 € de participations déjà versées.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2021 par la SEM assemblée, concessionnaire de l'opération des Cheix, annexé à la présente délibération,

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 RELATIF À LA ZONE
 D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE (ZAC DES MONTELS 3) ET APPROBATION DE L'AVENANT N°11 À LA CONVENTION
 PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT - CÉBAZAT**

Vu l'article L1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme,
 Vu le CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) des Montels 3
 arrêté au 31/12/2020.

La ZAC des Montels 3 a été créée par délibération du Conseil communautaire du 23 juin 2005. Le dossier de
 réalisation a été approuvé par délibération du 3 février 2006, modifié par délibérations en dates des 20 juin 2013 et 19
 juin 2015. Elle est aménagée par Assemblia dans le cadre d'une convention publique d'aménagement (2 décembre
 2004). La concession, d'une durée initiale de 9 ans, a été prorogée par avenants jusqu'au 31/12/2025. Le présent CRAC
 sollicite un nouvel avenant pour proroger la Convention Publique d'Aménagement Jusqu'au 31 décembre 2028.

Située sur la commune de Cébazat, l'emprise foncière est d'environ 29 ha dont 20 ha commercialisables. La ZAC
 a vocation à accueillir des activités industrielles, tertiaires (cf annexe – plans de situation).

1 – Budget prévisionnel actualisé au 31 décembre 2021

DEPENSES EN K€		RECETTES EN K€	
Acquisitions Foncières	2,145	Subvention	772
Etudes	462	Participations	2,020
Travaux	11,309	Cessions	15,136
Frais Financiers	1,786	Produits Financiers	25
Rémunération de la Société	2,101	Produits Divers	93
Frais Divers (commercialisation, impôts...)	243	Fonds de concours reçus	0
Fonds de concours Versés			
TOTAL	18,046	TOTAL	18,046

A la lecture du tableau ci-dessus établi par le concessionnaire, le total du budget prévisionnel tant en dépenses
 qu'en recettes est fixé à 18 046 K€ soit +72 K€ par rapport au CRAC de 2020.

Quelques évolutions à noter par rapport au CRAC de 2020 :

- Un réajustement à la baisse des frais financiers pour tenir compte de la baisse des frais à court terme,
- Une augmentation des postes d'études et de travaux pour prendre en compte de nouvelles études relatives
 au pôle de services et à la volonté d'une labellisation Wiredscore et à la prise en considération du nouvel
 avant projet,
- Une diminution de la participation du fait de l'abandon des travaux provisoire entre les Montels 3 et le Parc
 Logistique,
- Un accroissement du montant des cessions résultant du nouveau plan de commercialisation suite à la
 modification de l'avant projet.

En annexe figure l'historique des bilans prévisionnels fournis par la SEM assemblia dans chacun des CRAC ainsi
 que le prévisionnel de dépenses qui a conditionné la prise de décision du lancement de l'opération d'aménagement.

2 – Réalisations au 31 décembre 2021 (cumulées depuis 2004)

DEPENSES en K€		RECETTES en K€	
Acquisitions Foncières	2,145	Subvention	772
Etudes	289	Participations	2,020
Travaux	5,293	Cessions	2,495
Frais Financiers	1,665	Produits Financiers	25
Rémunération de la Société	1,043	Produits Divers	93
Frais Divers et de commercialisation et Impôts	169	Fonds de concours reçus	0
Fonds de concours Versés			

A- Détail des dépenses

+ 187 K€ de dépenses réalisées sur 2021 qui concernent :

Etudes et Travaux : + 93 K€

Il s'agit des travaux de pré-verdissement le long de la route métropolitaine en direction de la commune de Gerzat et des études nécessaires à la finalisation de l'avant projet.

Rémunération : +10 K€

Les calculs sont établis selon des taux contractuels fixés dans le cahier des charges de la convention et par un avenant (cf annexe - rémunération du concessionnaire – extrait du cahier des charges).

Frais divers : + 17 K€

Frais Financiers : + 67 K€

B- Détail des recettes

Aucune cession réalisée sur 2021

3 – Restes à réaliser 2022– 2028

RESTES A RÉALISER	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL 2022-2028
DEPENSES en K €	206	1517	1914	1143	1250	1151	111	7292
Dont études	87	47	10	10	10	11	0	175
Dont travaux	66	1200	1650	1000	1100	1000	0	6016
Dont rémunération de la Société Et de liquidation	41	252	241	124	160	133	108	1059
Frais Divers et de Commercialisation	12	18	13	9	12	7	3	74
RECETTES en K €	476	3824	3026	1230	1922	1483	679	12640

Avec l'étude de positionnement, la métropole a voulu se doter d'une zone très connectée et de très haute qualité environnementale d'où des coûts de travaux plus conséquents. Le nouvel avant projet ayant été validé en 2022, il a été nécessaire de revoir la planification des études et travaux dans le temps d'où une demande de prorogation jusqu'au 31 décembre 2028 au lieu de 2025. Le prix de cession a pu être revalorisé du fait d'avoir donné une plus forte identité à cette zone.

4-Trésorerie de l'opération et engagement financier de la métropole

Nature de l'engagement financier		CRAC au 31/12/	2004	2020	2021
Date de concession			2013	2025	2028
Avances remboursables	Encours Demande		700 000 €	950 000 €	950 000 €
Participations TTC (si assujetties)	Versés			2 020 000 €	2 020 000 €
	A verser		0 €	340 000 €	0 €
<i>Remboursement prévisionnel</i> Boni global à l'achèvement des zones					
reste à charge Métropole			0 €	2 360 000 €	2 020 000 €
Garanties d'emprunt Activité aménagement quotité de 80%)	montant initial garanti			5 632 000 €	7 232 000 €
	<i>dont non soldé</i>			5 072 000 €	6 672 000 €
	encours garanti au 31/12/			2 852 000 €	3 792 003 €
	demande		0 €	1 600 000 €	0 €
	annuité garantie N+1			659 997 €	660 496 €

Au 31/12/21, la trésorerie est positive de 1 425 K€.

L'engagement financier de la métropole sur cette opération a évolué par rapport au CRAC de 2020 avec l'annulation de la participation complémentaire de 340 K€ lié à la suppression de travaux. Pour mémoire, fin 2021, l'aménageur a souscrit un nouvel emprunt de 2 500 K€ garanti par la métropole à hauteur de 80% soit 2 000 K€ afin de financer les travaux d'aménagement. Au 31 décembre 2021, l'encours garanti sur cette opération s'élève à près de 3,8 millions d'€.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2021 par la SEM assemblée, concessionnaire de l'opération des Montels 3,
- d'approuver l'avenant n°11 sollicitant une prorogation de délai de la Convention Publique d'Aménagement jusqu'au 31 décembre 2028,
- d'approuver la diminution de la participation de la métropole pour un montant de 340K€.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 RELATIF À LA ZONE
 D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE (ZAC DES GRAVIERS 2) ET APPROBATION D'UN AVENANT N°15 À LA CONVENTION
 PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT - CHÂTEAUGAY**

Vu l'article L1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme,
 Vu le CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) des Gravieres 2
 arrêté au 31 décembre 2020.

La ZAC des Gravieres 2 a été créée par délibération du Conseil communautaire du 23 juin 2005. Le dossier de
 réalisation a été approuvé par délibération du 19 janvier 2006. Elle est aménagée par Assemblia dans le cadre d'une
 convention publique d'aménagement (17 novembre 2004). La concession, d'une durée initiale de 7 ans, a été prorogée
 par avenants jusqu'au 31 décembre 2024.

Située sur la commune de Châteaugay, l'emprise foncière de la ZAC multi-sites, est d'environ 9,8 ha dont 6,8 ha
 commercialisables. Sa vocation principalement est artisanale (cf annexe 1– plans de situation).

Au-delà de la viabilisation de ces deux secteurs, la convention intègre également :

- La réalisation du bassin d'orage,
- La requalification de la Route Départementale 763 - Rue Albert Evaux et partiellement la rue de la Clide
 (entrée secteur nord).

1 – Budget prévisionnel actualisé au 31 décembre 2021

DEPENSES en K€		RECETTES en K€	
Acquisitions Foncières	869	Subvention	370
Etudes	107	Participations	2967
Travaux	3712	Cessions	2559
Frais Financiers	436		
Rémunération de la Société	643	Produits Financiers	16
Frais Divers et de commercialisation et Frais et Impôts non Taxables	265	Produits Divers	67
Fonds de concours Versés	0	Fonds de concours reçus	53

A la lecture du tableau ci-dessus établi par le concessionnaire, le total du budget prévisionnel tant en dépenses
 qu'en recettes est fixé à 6 032 K€ soit + 222 K€ par rapport au CRAC 2020.

Dans le détail, les principales évolutions à relever sont :

- Des travaux complémentaires et des adaptations de travaux induisant des plus-values,
- Un ajustement à la hausse de la rémunération pour tenir compte de l'augmentation des travaux,
- Une augmentation de la participation pour tenir compte des travaux mais également de la diminution du coût
 de cession d'une parcelle,
- Une diminution des cessions du fait d'un rabais sur une parcelle du secteur SUD.

En annexe, figure l'historique des bilans prévisionnels fournis par la SEM assemblia dans chacun des CRAC ainsi
 que le prévisionnel de dépenses qui a conditionné la prise de décision du lancement de l'opération d'aménagement.

2 – Réalisations au 31 décembre 2021 (cumulées depuis 2004)

DEPENSES en K€		RECETTES en K€	
Acquisitions Foncières	869	Subvention	370
Etudes	96	Participations	2479
Travaux	3067	Cessions	1408
Frais Financiers	434	Produits Financiers	16
Rémunération de la Société	491	Produits Divers	62
Frais Divers et de commercialisation et Frais et Impôts non Taxables	241	Fonds de concours reçus	53
Fonds de concours Versés	0		
TOTAL	5198	TOTAL	4388
% Réalisé	86	% Réalisé	73

A- Détail des dépenses

+51 K€ de dépenses réalisées sur 2021 qui concernent :

Etudes et travaux : +21 K€

Rémunération : +11K€

Les calculs sont établis selon des taux contractuels fixés dans le cahier des charges de la convention et deux avenants (cf annexe - rémunération du concessionnaire – extrait du cahier des charges).

Frais divers : +17K€

Frais financiers : + 2 K€

B- Détail des recettes

Cessions : + 1 324K€ . Trois ventes ont été réalisées sur 2021 sur la base de 4 321 m².

Pour information, le fonds de concours s'explique par la réalisation d'un bassin d'orage dimensionné pour recevoir également les eaux pluviales de la ZAC des Gravieres 3 (ZAC qui a été abandonnée). Le montant de ce fond a été fixé au prorata des surfaces.

3 – Reste à réaliser 2022 – 2024

	2022	2023	2024	TOTAL 2022-2024
DEPENSES en K €	164	400	260	833
Dont études	5	4	3	12
Dont travaux	111	326	208	645
Rémunération de la société et de liquidation	37	70	45	152
RECETTES en K €	440	917	282	1639
Dont Participations	125	165	198	488
Dont Cessions	315	752	84	1151

Les travaux restant à réaliser sont notamment ceux concernant la requalification de la route métropolitaine 402 dite Route de Pompignat.

La participation complémentaire s'explique par des augmentations sur les travaux et par une décote de prix accordé à une parcelle d'une superficie de 6 369 m² dans la partie sud de la zone. Cette parcelle, fortement impactée par des contraintes archéologiques, pourrait accueillir un futur projet de village artisanal. Cette décote explique également la diminution des cessions par rapport au CRAC 2020.

4 – Trésorerie de l'opération et engagement financier de la métropole

Nature de l'engagement financier		CRAC au 31/12/	2004	2020	2021
Fin de concession			2011	2024	2024
Avances remboursables	Encours			500 000 €	500 000 €
	Demande		0 €		
Participations TTC (si assujetties)	Versés			2 479 000 €	2 479 000 €
	A verser		0 €	98 000 €	488 000 €
	<i>Remboursement prévisionnel</i>			0 €	0 €
	Boni global à l'achèvement des zones			0 €	0 €
Reste à charge Métropole			0 €	2 577 000 €	2 967 000 €
Garanties d'emprunt Activité aménagement (quotité de 80%)	montant initial garanti			3 200 000 €	3 200 000 €
	<i>dont non soldé</i>			400 000 €	400 000 €
	encours garanti au 31/12/	0 €		200 000 €	133 333 €
	demande				
	annuité garantie N+1			66 667 €	66 667 €

Au 31 décembre 2021, la trésorerie est négative de -136 K€ avec une évolution à la baisse par rapport au CRAC de 2020. Près de 2,5 Millions d'€ de participations ont été déjà versées pour cette opération. Le CRAC 2021 prévoit des participations complémentaires en hausse de 265 K€ par rapport au précédent CRAC : 100K€ pour les travaux Rue de la Croix Poche et Rue de l'Artisanat et 165 K€ au titre de la baisse de prix de cession de la parcelle à fortes contraintes archéologiques.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2021 par la SEM assemblée, concessionnaire de l'opération des Graviers 2, annexé à la présente délibération.
- d'approuver l'avenant n°15 à la Convention Publique d'Aménagement relative à une augmentation de la participation à hauteur de 265 K€ pour faire face à des travaux supplémentaires et à une baisse de prix sur une parcelle.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 RELATIF À LA ZONE
D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE DE LA FONTANILLE 2 - LEMPDES**

Vu l'article L 1523-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 300-5 du Code de l'urbanisme,

Vu le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Fontanille 2 arrêté au 31 décembre 2020,

La ZAC de la Fontanille 2 a été créée par délibération du Conseil communautaire du 14 octobre 2003. Le dossier de création a été approuvé par délibération du 6 février 2004. Le dossier de réalisation a été approuvé au Conseil communautaire du 8 février 2005 et modifié par délibération en date du 26 septembre 2011. Elle est aménagée par Assemblia dans le cadre d'une convention publique d'aménagement (24 février 2003). La concession, d'une durée initiale de 8 ans, a été prorogée par avenants jusqu'au 31 décembre 2026.

Située sur le territoire de la commune de Lempdes, l'emprise foncière est d'environ 38 ha dont 33 ha commercialisables. Depuis la délibération du 11 décembre 2015, la ZAC a vocation à accueillir des activités artisanales, industrielles voire une zone de services. (cf annexe 1 – plan de situation). La zone d'activité comprend trois sous-secteurs : "coeur de zone", secteur dit " sud "et secteur dit " nord ".



1 – Budget prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2021

DEPENSES en K€		RECETTES en K€	
Acquisitions Foncières	3852	Subventions	324
Etudes	244	Participations	2939
Travaux	8576	Cessions	13280
Frais Financiers	701		
Rémunération de la Société	2258	Produits Financiers	17
Frais Divers et de commercialisation	750	Produits Divers	221
Fonds de concours Versés	400	Fonds de concours reçus	

A la lecture du tableau ci-dessus établi par le concessionnaire, le total du budget prévisionnel tant en dépenses qu'en recettes est fixé à **16 781 K€** soit +47 K€ par rapport au CRAC 2020.

Dans le détail, les principales évolutions à relever sont :

- Une diminution des acquisitions foncières pour conserver du foncier sur le secteur dit "nord " pour aménager une aire de covoiturage de 3000 m²,

- Des travaux complémentaires par rapport aux travaux validés sur le secteur dit "sud " soit une augmentation de 106K€ (prolongation du double sens sur la route métropolitaine).

En annexe, figure l'historique des bilans prévisionnels fournis par la SEM assemblée dans chacun des CRAC ainsi que le prévisionnel de dépenses qui a conditionné la prise de décision du lancement de l'opération d'aménagement.

2 – Réalisations au 31 décembre 2021 (cumulées depuis 2003)

DEPENSES en K€		RECETTES en K€	
Acquisitions Foncières	3312	Subventions	324
Etudes	201	Participations	0
Travaux	6566	Cessions	9527
Frais Financiers	701		
Rémunération de la Société	1843	Produits Financiers	17
Frais divers et de commercialisation et Frais et Impôts non Taxables	554	Produits Divers	221
Fonds de concours Versés	400	Fonds de concours reçus	
TOTAL	13577	TOTAL	10089
% Réalisé	81		60

A- Détail des dépenses

125 K€ de dépenses réalisées sur 2021 qui concernent :

Etudes et travaux : 87 K€

Ce montant comprend des études et des travaux pour aménager la partie "sud".

Rémunération : 25 K€

Les calculs sont normalement établis selon des taux contractuels fixés dans le cahier des charges de la convention et par 6 avenants (cf annexe - rémunération du concessionnaire – extrait du cahier des charges).

Suite à la demande de Clermont Auvergne Métropole de réduire la surface dédiée au commercial (soit 8 hectares au lieu de 12 hectares) et compte tenu du fait que sa commercialisation était gelée, la rémunération a été forfaitisée par voie d'avenant n°8 sur la base du montant approuvé dans le CRAC 2013.

Avec la possibilité d'aménager et de commercialiser les parcelles gelées, le concessionnaire propose de recalculer, à compter du CRAC 2017, la rémunération dans les conditions de taux prévus à l'art 21 de la Convention Publique d'aménagement dans sa version modifiée par l'avenant n°6.

Une mission complémentaire a été validée par le conseil métropolitain en date du 2 juillet 2021 pour la réalisation des travaux de la route métropolitaine 784 qui ne faisait pas partie de l'opération de ZAC. Ces travaux sont nécessaires à la desserte du secteur dit "sud ".

Frais divers : 13K€

Fonds de concours

Dans le cadre de l'opération, il a été versé à la Commune de Pont-du-Château un fonds de concours d'un montant de 400 K€ au titre de sa participation à la construction du giratoire de Chazal.

B- Détail des recettes

Cessions : + 499 K€ par rapport au CRAC de 2020. Ces cessions concernent 3 parcelles soit 12 038 m².

Pour mémoire : Compte tenu des dépenses, l'opération a bénéficié de 324 K€ de la Région et du Département.

3 – Restes à réaliser 2022-2026

	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2021-2026
DEPENSES en K€	1,444	1,191	286	238	44	3,203
Dont acquisitions Foncières	265	275				540
Dont études	6	25	5	4	3	43
Dont travaux	992	655	165	200		2012
Dont rémunération société Et de liquidation	130	153	89	18	25	415
RECETTES en K€	1,114	1,403	1,706	2,469		6,692
Dont participations	470			2469		2939
Dont cessions	644	1403	1706	1444		3753

Il reste à acquérir du foncier sur les secteurs dit "sud " et dit "nord ".

Tous les terrains du secteur dit "coeur de zone "sont réservés. Aussi, la commercialisation s'oriente désormais sur le secteur dit "sud " avec une emprise cessible totale de 19 500 m² environ. A ce jour, une candidature sur un foncier de 8 000 m² a été validée par la métropole. Pour le secteur dit " Nord", la cession se fera d'un seul tenant suite à un appel à projets qui devrait s'envisager sur 2023. La surface cessible sera de 24 045m².

4 –Trésorerie de l'opération et engagement financier de la métropole

Nature de l'engagement financier	CRAC au 31/12/	2004	2020	2021
Fin de concession		2011	2026	2026
Avances remboursables	Encours		4 120 000 €	4 120 000 €
	Demande	3 070 000 €	0 €	0 €
Participations TTC (si assujetties)	Versés		0 €	0 €
	A verser	0 €	2 939 000 €	2 939 000 €
<i>Remboursement prévisionnel</i>			0 €	0 €
Boni global à l'achèvement des zones			0 €	0 €
Reste à charge Métropole		0 €	2 939 000 €	2 939 000 €
	montant initial garanti		3 840 000 €	3 840 000 €
	<i>dont non soldé</i>			
Garanties d'emprunt	encours garanti au			
Activité aménagement (quotité de 80%)	31/12/		0 €	0 €
	demande	0 €		
	annuité garantie N+1		0 €	0 €

Au 31/12/2021, la trésorerie est positive de 684,9 K€ HT. L'engagement financier de la métropole sur cette opération n'évolue pas par rapport au CRAC de 2021 avec 2 939 K€ de participations à verser et un encours d'avances en attente de remboursement de 4 120 K€.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2021 par la SEM assemblia, concessionnaire de l'opération de la Fontanille 2, annexé à la présente délibération.

**ZAC DU PETIT CLOS - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021-
 AVENANT DE PROROGATION**

Vu l'article L1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L300-5 du Code de l'urbanisme,

Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Petit Clos approuvé au 31/12/2020.

La ZAC du Petit Clos a été créée par délibération du Conseil communautaire le 23 juin 2005. Le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 16 mars 2006. Elle est aménagée par la SEM Assemblia dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement (17 novembre 2004) d'une durée initiale de 5 ans qui a été prorogée par avenants jusqu'en décembre 2022.

La ZAC du Petit Clos se situe sur la commune de Clermont-Ferrand à proximité de la station d'épuration les Trois Rivières et de l'ancienne sucrerie Bourdon. Elle s'étend sur une emprise foncière de près de 10 hectares (98 489 m²) pour une surface cessible de 85 633 m². Ce secteur a vocation à accueillir des activités industrielles, artisanales et de services (cf plan de situation p 4).

1 – Budget prévisionnel actualisé au 31 décembre 2021

DEPENSES EN K€		RECETTES EN K€	
Acquisitions Foncières	903	Subvention	0
Etudes	96	Participations	1,690
Travaux	2,795	Cessions	3,164
Frais Financiers	344	Produits Financiers	2
Rémunération de la Société	560	Produits Divers	14
Frais Divers (commercialisation, impôts...)	172		
TOTAL	4,870	TOTAL	4,870

A la lecture du tableau ci-dessus établi par le concessionnaire, le total du bilan prévisionnel tant en dépenses qu'en recettes est fixé à 4 870 K€ avec une participation de Clermont Auvergne Métropole de 1 690 K€.

En annexe figure l'historique des bilans prévisionnels fournis par Assemblia dans chacun des CRAC ainsi que le prévisionnel de dépenses qui a conditionné la prise de décision du lancement de l'opération.

2 – Réalisations au 31 décembre 2021 (cumulées depuis 2004)

Dépenses K€		Recettes K€	
Acquisitions foncières	903	Participations	1690
Etudes	89	Cessions	2793
Travaux	2738	Produits financiers	2
Frais financiers	344	Produits divers	14
Rémunération SEM	507		
Frais divers (commercialisation impôts)	164		
Total dépenses	4746	Total recettes	4499
% réalisé	97,4	% réalisé	92,4

Soit un taux de réalisation de près de 98 % des dépenses et de 92 % des recettes.

Les principales dépenses réalisées sur l'exercice 2021 ont porté sur des travaux de finition avec le revêtement définitif des trottoirs et de la voirie interne ainsi que des travaux d'amélioration de la fonctionnalité de l'entrée de l'opération d'aménagement et de la raquette de retournement interne.

Les travaux de branchement d'assainissement des dernières parcelles à céder ont également été réalisés.

Sur les recettes, le poste cessions n'a pas évolué, aucune cession n'ayant été réalisée en 2021.

Taux de commercialisation au 31 décembre 2021 : 87 % soit 7,4 hectares vendus (la liste précise des cessions réalisées figure au CRAC joint).

L'emprise cessible restant à commercialiser représente 1,1 ha qui pourra être subdivisée en 4 lots selon les candidatures d'entreprises actuellement positionnées.

3 – Restes à réaliser 2022 – 2023

	2022	2023	TOTAL 2022-23
TOTAL Dépenses	64	54	118
dont études	7		7
dont travaux	43	14	57
dont rémunérations	14	40	54
TOTAL Recettes	88	283	371
dont cessions	88	283	371

Le reste à réaliser porte essentiellement sur la commercialisation des 4 derniers lots. A ce titre, le concessionnaire propose de proroger par avenant la durée de la concession jusqu'à fin 2023. Il s'agira de l'avenant n° 11 annexé à la présente délibération.

4- Trésorerie de l'opération et engagement financier de la Métropole

Au 31/12/2021, la trésorerie est positive de 129 K€.

Nature de l'engagement financier		CRAC au 31/12/	2004	2020	2021
Fin de concession			2009	2022	2023
Avances remboursables	Encours			370 000 €	370 000 €
	Demande		1 500 000 €	0 €	0 €
Participations TTC (si assujetties)	Versés			1 565 000 €	1 690 000 €
	A verser		550 000 €	125 000 €	0 €
	<i>Remboursement prévisionnel</i>			0 €	0 €
	Boni global à l'achèvement des zones			0 €	0 €
Reste à charge Métropole			550 000 €	1 690 000 €	1 690 000 €
Garanties d'emprunt	montant initial garanti			1 120 000 €	1 120 000 €
	<i>dont non soldé</i>				
Activité aménagement	encours garanti au 31/12/			0 €	0 €
(quotité de 80%)	demande		0 €		
	annuité garantie N+1			0 €	0 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver ce compte rendu annuel à la collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2021 par Assemblia, concessionnaire de l'opération ZAC du Petit Clos, annexé à la présente délibération.
- d'approuver l'avenant n°11 visant à proroger la durée de la concession d'aménagement d'un an supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

ZAC DE CLAVELOUX - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021

Vu l'article L1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L300-5 du Code de l'urbanisme

Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Claveloux arrêté au 31/12/2020

La ZAC de Claveloux a été créée par délibération du Conseil communautaire du 31 mars 2005. Le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 11 mai 2012. Cette ZAC est aménagée par la Société d'Équipement de l'Auvergne (SEAu), devenue Assemblia, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement du 27 février 2004. La concession d'une durée initiale de 8 ans, a été prorogée par avenant n°5 jusqu' au 31/12/2023.

Située sur la commune de Clermont-Ferrand, l'emprise foncière est de près de 6 hectares (59 292 m²) dont environ 5,17 hectares commercialisables (cf en annexe plan de situation p 7 du présent compte rendu à la collectivité).

Ce secteur a vocation à accueillir des activités artisanales, industrielles, commerciales et tertiaires.

1 – Bilan prévisionnel de l'opération actualisé au 31 décembre 2021

Dépenses en K€		Recettes en K€	
Acquisitions foncières	632	Subventions	-
Études	158	Participations	450
Travaux	2730	Cessions	4314
Frais financiers	353		
Rémunération de la Société	579		
Frais divers (commercialisation,impôts,...)	88	Produits financiers	16
Boni versé à la collectivité	275	Produits divers	36
		Fonds de concours reçus	0
TOTAL	4816	TOTAL	4816

A la lecture du tableau ci-dessus établi par le concessionnaire, le total du bilan prévisionnel tant en dépenses qu'en recettes est fixé à 4 816 K€ avec une participation de Clermont Auvergne Métropole de 450 K€.

Il convient de relever que le concessionnaire prévoit le versement d'un "boni" en fin d'opération d'un montant de 275K€, correspondant à un remboursement partiel de la participation déjà versée.

En annexe figure l'historique des bilans prévisionnels fournis par Assemblia dans chacun des CRAC ainsi que le prévisionnel des dépenses qui a présidé à la prise de décision du lancement de l'opération d'aménagement.

2 – Réalisations au 31 décembre 2021 (cumulées depuis 2004)

Dépenses en K€		Recettes en K€	
Acquisitions foncières	632	Subventions	0
Études	152	Participations	450
Travaux	2660	Cessions	4314
Frais financiers	353		
Rémunération de la Société	527		
Frais divers (commercialisation, impôts)	86	Produits divers	36
TOTAL	4411	TOTAL	4816
% réalisé/prévisionnel	91,6%		100%

Un marché de finitions à bon de commande a été notifié et permet au fur et à mesure de l'avancement des projets d'entreprises de terminer les trottoirs.

Sur cette opération, toutes les emprises cessibles ont été commercialisées, les deux dernières parcelles ayant été cédées en 2020 soit un taux de commercialisation de 100 %.

La liste précise des cessions réalisées figure au CRAC ci-joint ainsi que le plan de commercialisation.

3 – Restes à réaliser 2022 – 2023

	2022	2023	Total 2022-2023
Dépenses en K €			
Études	4	2	6
Travaux	70		70
Rémunération de la Société	19	33	52
Boni versé à la collectivité		275	275
TOTAL	93	310	403
Recettes en K €			
TOTAL	0	0	0

Sur le plan des travaux, il reste à réaliser le revêtement des trottoirs en fonction des dernières implantations ainsi que quelques reprises de couches de roulement.

4- Trésorerie de l'opération et engagement financier de la Métropole

Au 31/12/2021, la trésorerie est positive: + 408,7 K€.

Nature de l'engagement financier	CRAC au 31/12/	2004	2020	2021
Fin de concession		2012	2023	2023
Avances remboursables	Encours		0 €	0 €
	Demande	1 150 000 €		
Participations TTC (si assujetties)	Versés		450 000 €	450 000 €
	A verser	625 000 €		
	<i>Remboursement prévisionnel</i>	0	300 000 €	0 €
	Boni global à l'achèvement des zones			275 000 €
Reste à charge Métropole		625 000 €	150 000 €	175 000 €
	montant initial garanti		3 040 000 €	3 040 000 €
	<i>dont non soldé</i>			
Garanties d'emprunt	encours garanti au 31/12/		0 €	0 €
Activité aménagement (quotité de 80%)	demande	0 €		
	annuité garantie N+1		0 €	0 €

L'encours d'avances remboursables a été soldé (dont 150 K€ transformés en participations).

Le montant de participations déjà versées par la Métropole s'élève à 450 K€.

Dans le précédent CRAC approuvé au 31/12/20, il était prévu un remboursement partiel de la participation à hauteur de 300k€ (sur les 450k€ versés). Dans le présent CRAC au 31/12/2021, le concessionnaire a transformé ce remboursement partiel en "boni".

Il convient de relever qu'il ne s'agit pas d'un gain net pour la collectivité puisque le reste à charge prévisionnel pour la Métropole s'établit à 175 K€ pour l'aménagement de cette ZAC.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité tel qu'il est arrêté au 31 décembre 2021 par Assemblia, concessionnaire de l'opération.

**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR UNE AIDE AU DÉMARRAGE DU TIERS-LIEU "FAIREPLAY" DE L'ASSOCIATION
"#2NDE VIE #2NDE CHANCE"**

L'association "#2nde vie #2nde chance" a pour but de contribuer à la promotion active du réemploi, de la réutilisation, du recyclage et à la sensibilisation de la population à un autre mode de consommation moins néfaste pour l'environnement. A titre d'exemple, les articles de sport génèrent, chaque année en France, 30 M€ d'inventus incinérés et plus de 100 000 tonnes de déchets dont 50% pourraient être réemployés.

Agissant parallèlement pour l'insertion de publics vulnérables, elle inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général, s'ouvrant à tous les publics et donnant à ses activités un caractère non lucratif.

Aux fins de réalisation dudit objet, l'association utilise les moyens d'actions suivants :

- la promotion et la transmission de savoirs permettant l'allongement de la durée de vie des articles de seconde vie,
- l'échange des savoirs et de compétences de réparation,
- l'organisation de collectes en faveur de la réduction des déchets,
- la mise en place de partenariats avec des entreprises, des collectivités ou d'autres entités,
- le réemploi ou la transformation dans une logique d'économie circulaire, via l'animation d'ateliers de co-réparation et de transformation/création au sein des locaux de l'association ou en extérieur,
- la redistribution d'articles et équipements collectés via une boutique solidaire et des actions de solidarité (dons, braderie),
- la participation ou l'organisation de manifestations de soutien et de bienfaisance, des conférences, des ventes aux enchères, afin de promouvoir l'association et/ou d'obtenir des sources de financements (dons, mécènes...),
- la mise en place de campagnes et le développement des supports de communication pour promouvoir l'association,
- l'organisation ou la participation à des voyages pour transmettre du matériel et des savoirs, la création de lien social grâce à l'insertion, au bénévolat, au mécénat et aux actions de proximité ; la promotion active du réemploi et l'insertion,
- la réalisation d'animations et de cours collectifs en relation avec l'objet de l'association pour le compte de collectivités, d'entreprises ou d'associations,
- l'acquisition de terrains et d'espaces nécessaires à la réalisation de l'objet social,
- la gestion et l'exploitation d'espaces partagés en lien avec l'insertion et le développement durable,
- la sollicitation active du grand public dans le but de collecter des fonds destinés à financer une cause définie.

Dans le cadre des objectifs qu'elle s'est donnée, l'association a pour ambition de créer sur le territoire métropolitain un tiers-lieu, nommé "FairePlay" centré sur une activité de co-réparation et de revente d'articles de sport et de loisirs pour leur offrir une seconde vie. L'association souhaite, à partir de cette activité, développer un chantier d'insertion et créer un lieu d'animation et de partage pour limiter le gaspillage et favoriser une consommation responsable et raisonnée.

Les objectifs de "FairePlay!" sont :

- donner une deuxième vie aux produits de sport et de loisirs par la réparation et le recyclage,
- créer une communauté "FairePlay!" de personnes motivées par cette manière de consommer pour favoriser l'échange, la co-création, la co-réparation, en particulier avec des ateliers pour les plus jeunes,
- favoriser l'insertion de personnes éloignées de l'emploi dans le cadre d'un "Atelier Chantier d'Insertion" (ACI).

Une phase d'expérimentation doit être menée au mois de novembre dans une boutique mise à disposition par le Centre Jaude. Elle permettra à l'association de tester le marché et l'intérêt suscité par le projet.

Par courrier en date du 9 septembre 2022, l'association sollicite un soutien de la Métropole à hauteur de 9 000 € pour l'aider au démarrage de son activité et valider le modèle économique. Le coût total des investissements envisagés, pour l'essentiel du matériel informatique et un véhicule d'occasion, est estimé à 18 000 €. L'association apportera le solde en fonds propres.

En adéquation avec la réglementation en matière d'aide d'État, compte tenu de l'activité commerciale de revente d'articles de sport et de loisirs, il est proposé que cette aide s'inscrive dans le cadre du régime de minimis.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'aide à l'investissement d'un montant de 9 000 € à l'association "#2nde vie #2nde chance", inscrite au budget principal, fiche PPI "Soutenir un réseau métropolitain de tiers-lieux", chapitre 204, article 20421, antenne ESS.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer et signer tous actes nécessaires à sa mise en oeuvre.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION CONCORDIA POUR SON PROJET "ESS'TEAM, JEUNES AMBASSADEURS DE L'ESS"

Concordia est une association nationale d'éducation populaire créée en 1950, répartie sur 11 délégations régionales dont une à Clermont-Ferrand, agissant dans le secteur du volontariat, plus particulièrement dans celui des chantiers internationaux de bénévoles.

Disposant d'un agrément national de l'Agence du Service Civique, Concordia recrute de nombreux jeunes volontaires avec ce statut dans le cadre de partenariat avec des associations ou des collectivités. Via ce dispositif, Concordia développe depuis 2015 un projet de promotion de l'Économie Sociale et Solidaire par les jeunes et pour les jeunes « ESS'Team – Les jeunes ambassadeurs de l'ESS ».

L'objectif de ce projet est d'encourager les jeunes à consommer différemment et à s'engager dans l'ESS en y orientant leurs formations et leurs recherches d'emploi. L'ambition de Concordia, au travers de son projet "ESS'team" est l'animation territoriale d'un réseau de jeunes en Service Civique intéressés par l'ESS travaillant sur les communes de la métropole.

Pour rappel, le Service Civique est un dispositif national d'engagement pour les jeunes (16-25 ans). Créé en 2010 et soutenu par l'Etat, il leur donne les moyens de s'impliquer dans une mission d'utilité collective. Pendant une durée moyenne de 6 mois, ces jeunes vont ainsi réaliser diverses actions au service de publics spécifiques et de la société de manière plus large, dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de la santé, de la culture... Dans ce cadre, les jeunes sont accueillis par une structure à but non-lucratif agréée par l'Etat. Ces organismes peuvent bénéficier d'une intermédiation de Concordia, titulaire d'un agrément national. Pour les volontaires, le Service Civique leur confère un statut avec une reconnaissance de cette expérience, une protection sociale ainsi qu'une indemnisation mensuelle de 580,55 € (avec une majoration possible sur critères sociaux).

Le projet ESS'Team Auvergne propose aux municipalités et aux associations, un soutien en moyen humain sur une durée suffisamment longue pour leur permettre de développer des actions de sensibilisation autour de l'ESS. Par ce biais, les jeunes sont acteurs de leur territoire, en s'investissant dans la vie locale sur la base d'un engagement volontaire et citoyen, pour une mission d'intérêt général, dans le cadre des référentiels définis par le Service Civique. Depuis 2020, la Métropole accompagne le déploiement de ce dispositif sur son territoire. Un groupe de 15 jeunes a constitué la promotion "ESS Team" 2021-22.

Cette action a pour effet de favoriser l'insertion des jeunes, en leur proposant une mission leur permettant d'acquérir une expérience et des compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) qui pourront par la suite être valorisées dans une recherche d'emploi. Elle permet aux jeunes un investissement fort au service de l'ESS sur la Métropole, pour amener des changements durables de pratiques.

En 2021, Concordia a bénéficié d'une aide de 10.000 € de la part de la Métropole, pour la mise en place d'une seconde promotion de volontaires en Service Civique Ambassadeurs de l'ESS (ESS'Team) et l'accueil de cinq binômes de volontaires au sein des communes du territoire métropolitain.

Chacune des vingt-et-une communes du territoire métropolitain a été contactée et a bénéficié d'une information complète et détaillée sur l'accueil de volontaires en Service Civique (cet accompagnement visant à lever les freins dans cet accueil) et sur le projet de développement d'actions locales en lien avec l'ESS.

Cette initiative a permis de mettre à disposition 6 volontaires au sein des communes de Lempdes sur une mission de participation à la médiation au sein de l'Espace culturel de la 2Deuche, de Pont-du-chateau et du Cendre sur des actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté auprès des habitants. Par ailleurs 10 autres jeunes ont été accueillis par 5 associations du territoire métropolitain, ANRAS (accueil de mineurs isolés), Alternatiba63, UDAF, Brésil volcanique, Le mag jeune LGBT+, sur des missions de soutien et développement d'activités en relation avec l'ESS.

Dans le cadre de l'accompagnement de ces jeunes, Concordia a organisé une vingtaine de journées de formation en relation avec l'ESS sur des sujets comme le modèle des SCOP, les tiers-lieux...

Concordia a été sollicitée pour de nouveaux partenariats, pour la période 2022-2023, avec les communes de Chamalières, Blanzat, Beaumont, Cournon ou Aubière mais aussi par un quinzaine d'associations de la métropole. L'association souhaite poursuivre le déploiement de son dispositif avec l'objectif d'accueillir 10 volontaires ESS Team au sein des collectivités et de former 20 jeunes à réaliser des actions de sensibilisation à l'ESS sur le territoire de la métropole au cours de l'année 2022-2023.

Le budget total de cette action est de 97 720 €. La participation de la Métropole sollicitée par Concordia est de 19 600 €. Le solde est composé de la participation de l'Agence du Service Civique de 68 080 €, des communes d'accueil de 8 040€ et de "Jeunesse et sport" du Puy-de-dôme 2 000 €. Le montant inscrit au budget de la direction pour cette action est de 15 000€.

BUDGET PREVISIONNEL 2022-23			
COUTS D'ACCUEIL		PLAN DE FINANCEMENT	
Indemnités et charges des volontaires	67 388 €	Agence du Service Civique	68 080 €
Indemnités versées aux volontaires	48 075 €	Indemnités versées aux volontaires	39 167 €
Charges sociales des volontaires	19 313 €	Charges sociales des volontaires	19 313 €
		Tutorat	8 000 €
Formation des volontaires	7 778 €	Frais de formation (formation civique et formation PSC1)	1 600 €
Mise en place des formations des volontaires	1 600 €		
Préparation, animation journées de formation	6 178 €	Clermont Auvergne Métropole	19 600 €
		Préparation, recrutement, accompagnement, animation du réseau	10 554 €
Accompagnement et suivi de projet	22 554 €	Préparation, animation journées de formation et événement final	9 046 €
Préparation, recrutement, accompagnement, animation du réseau	10 554 €		
Suivi administratif au sein des communes	4 000 €	Communes d'accueil	8 040 €
Tutorat	8 000 €	Indemnités complémentaires versées aux volontaires	2 672 €
		Accompagnement et suivi du projet	3 368 €
		SDJES du Puy-de-Dôme	2 000 €
TOTAL	97 720 €	TOTAL	97 720 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association Concordia pour la mise en oeuvre de son projet "ESS'team-jeunes ambassadeurs de l'ESS". Cette somme est inscrite au budget principal, chapitre 65 "autres charges de gestion courante", article 65748 "subventions de fonctionnement-autres personnes de droit privé", antenne ESS.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à la présente délibération et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en oeuvre.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION "LIEU'TOPIE"

Lieu'topie est une association étudiante culturelle et solidaire à fort ancrage local. Ses actions invitent les étudiants et citoyens clermontois à expérimenter de nouvelles pratiques dans la convivialité et l'inclusivité selon une dynamique orientée par les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, de l'écologie et de l'éducation populaire.

Implantée depuis septembre 2017 dans le quartier Rabanesse-Kessler, l'association a toujours cherché à participer activement au dynamisme du territoire. Le travail collectif mené par l'équipe de permanents, d'administrateurs et de bénévoles leur permet d'agir désormais régulièrement en dehors de leurs murs et de proposer des animations touchant un public toujours plus large.

Cette année particulièrement, ils ont su se remobiliser après deux dernières années compliquées. Ainsi l'association a beaucoup travaillé à proposer des projets qui n'avaient pas pu voir le jour pendant la crise sanitaire. Un programme d'activités diverses et variées a été proposé tous les soirs de la semaine sur la période scolaire rassemblant beaucoup d'étudiants autour d'animations culturelles et de conférences-débats sur des sujets comme l'habitat partagé.

La période de crise a largement mis en avant la problématique de l'alimentation. Pour répondre à ces questions Lieu'topie a su monter des partenariats avec les magasins « bios » clermontois pour la récupération d'inventus et se charger de leurs transformations pour organiser des repas à prix libre. L'association a également distribué des paniers et organisé des petits marchés de producteurs locaux pour offrir aux étudiants l'accès à des produits de qualité.

Par ailleurs Lieu'topie, sociétaire de la SCIC « Ferme de Sarliève », s'est largement associée à ce projet. Des étudiants bénévoles participent à la production de légumes sur un terrain mis à disposition de l'association. Ce partenariat est appelé à se développer dans les années à venir pour disposer d'une production maraîchère propre et développer le lien entre le monde étudiant et le milieu agricole.

Dans les mois à venir, Lieu'topie souhaite poursuivre cette dynamique et faire de ses locaux un espace solidaire de la vie étudiante clermontoise de plus en plus reconnue en initiant des débats comme la place des femmes dans l'agriculture avec la ferme de Sarliève, en continuant de proposer et de soutenir des projets nouveaux sur la scène culturelle locale.

Par l'ensemble de ses actions Lieu'topie souhaite participer au développement de son territoire en favorisant l'engagement citoyen des étudiants dans des perspectives d'innovation et de solidarité.

L'action de Lieu'topie s'inscrit maintenant depuis plusieurs années dans la politique métropolitaine de développement de l'ESS et plus particulièrement de soutien aux tiers-lieux.

Par un courrier en date du 6 juillet 2022, l'association a sollicité le soutien de la métropole pour une aide à son fonctionnement à hauteur de 10 000 € pour la période 2022/2023. Sur un budget global de 181 600 € en dépenses, les autres recettes attendues sont 4 000 € de la ville de Clermont-Ferrand, 14 000 € de l'université, 16 000 € de l'Etat / jeunesse et sport /FDVA, 6 000 € du CROUS, 26 600 € fonds propres (vente bar-épicerie, diverses activités cotisations, dons...), 45 000 € département « budget écologique et citoyen », fonds européens dont FSE 60 000 €.

Budget prévisionnel 2022-2023

CHARGES	2022-2023	PRODUITS	2022-2023
Achats de matières et fournitures		Activités de consommation	
Boisson	8 000,00 €	Vente Bar + Epicerie	16 000,00 €
Produits Epicerie du LieU'	2 000,00 €	Activités culturelles : prix libre	3 500,00 €
Nourriture (Buffet)	1 000,00 €	Activités de service	3 000,00 €
Fournitures entretien	300,00 €	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Fournitures administratives	600,00 €	Prix engagement étudiant	2 000,00 €
Prestations de service		Jeunesse et sport	2 000,00 €
Prestation média	5 000,00 €	Fonjep	7 000,00 €
Prestations culturelles	15 000,00 €	Ville de Clermont-Ferrand	4 000,00 €
Formation	1 200,00 €	Sub MindChanger - Europe	30 000,00 €
Achats de fournitures d'équipement		Clermont Métropole	10 000,00 €
Mobilier	4 000,00 €	Culture Action CROUS	6 000,00 €
Matériel de cuisine	4 500,00 €	FSDIE UCA	14 000,00 €
Matériel pour atelier culturel	2 000,00 €	FDVA	5 000,00 €
Matériel Logistique	200,00 €	Budget Ecologique et citoyen	45 000,00 €
Documentation	800,00 €	FSE	30 000,00 €
61 SERVICES EXTERIEURS		75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Locations immobilières charge comprises	13 000,00 €	Cotisations étudiants	2 000,00 €
Entretien et réparation	32 000,00 €	Cotisations associations	100,00 €
Assurance	350,00 €	Crowdfunding / Dons	2 000,00 €
Internet Téléphone	500,00 €	76 PRODUITS FINANCIERS	
Fournisseur Electricité + Gaz	4 000,00 €	/	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Communication	3 100,00 €	/	
Site Web	150,00 €	78 REPRISES/AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	
Réception, Inauguration (convivialité)	1 000,00 €	Amortissement et Provisions	
Frais de déplacements	3 000,00 €	AUTRES	
Cotisations, dons (Pour le réseau)	400,00 €		
Frais bancaires	400,00 €		
SACEM	600,00 €		
63 IMPOTS ET TAXES			
Taxe	500,00 €		
64 CHARGES DE PERSONNEL			
Rémunération du personnel	55 000,00 €		
Cotisations sociales	18 000,00 €		
Rémunération stagiaire	2 500,00 €		
Rémunération des volontaires en service civique	2 500,00 €		
5 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66 CHARGES FINANCIERES			
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68 DOTATION / AMORTISSEMENTS			
TOTAL CHARGES	181 800,00 €	TOTAL PRODUITES	181 600,00 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association « LieU'topie ». Cette somme est inscrite au budget principal, chapitre 65 "autres charges de gestion courante", article 65748 "subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé, antenne ESS".
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer tous actes nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023 CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE - SENS 9

Clermont Auvergne Métropole a initié dès 2019 une démarche de mise en cohérence de ses politiques publiques avec les enjeux de la transition écologique. Dans le domaine du développement économique, une des ambitions de Clermont Auvergne Métropole est d'accompagner les entreprises vers une approche plus durable de leur activité.

Ainsi, elle a signé en 2021 une convention de partenariat, pour une période de 2 ans, du 19 novembre 2021 au 18 novembre 2023, avec l'association SENS 9 qui est un collectif de professionnels engagés pour une économie locale durable. L'objet de SENS 9 est d'aider les entreprises et leurs équipes à appréhender les enjeux de la transition écologique via notamment la réalisation de diagnostics environnementaux. Ces diagnostics sont destinés à qualifier de manière précise la situation actuelle de l'entreprise (dépendances, vulnérabilités, atouts et besoins) en matière de transition écologique afin de définir les actions à réaliser.

Sur la durée de la convention, il est prévu d'effectuer 25 à 30 diagnostics auprès des entreprises locales.

La convention initiale, présentée au Conseil métropolitain du 19 novembre 2021, définit les conditions dans lesquelles Clermont Auvergne Métropole apporte son soutien aux activités de SENS 9 via une subvention de fonctionnement de 50.000 € pour la période du 19 novembre 2021 au 18 novembre 2022.

Le bilan de cette première année de collaboration, annexé à la présente délibération, est conforme aux engagements pris par l'association. En effet, les 20 diagnostics effectués avaient pour objectif de détecter les besoins et problèmes des entreprises pour actionner les leviers de mobilisation. Les 20 entreprises concernées ont été sélectionnées parmi les TPE et PME, d'au moins 5 ans, tous secteurs d'activité (hors agro-alimentaire). La méthode d'enquête, basée sur la norme ISO 26000 de la RSE, a consisté à interroger les entreprises sur différents thèmes : gouvernance, relations et conditions de travail, environnement, écologie, consommateurs et clients, territoire et implication locale, produits et services, et posture par rapport au changement. Les résultats, présentés dans le bilan, font notamment ressortir les points suivants :

- besoin d'informations générales sur la transition écologique et la résilience du territoire qui ne soient pas inquiétantes, au risque d'empêcher les changements de comportement,
- besoin de lieux d'échange, de co-construction,
- besoin d'initiatives exemplaires et de transferts d'expérience.

Conformément à l'article 3.2 de la convention partenariale du 10 décembre 2021 entre Clermont Auvergne Métropole et l'association SENS 9, un avenant doit être établi pour définir les conditions dans lesquelles Clermont Auvergne Métropole apporte son soutien aux activités de sens 9 se déroulant du 19 novembre 2022 au 18 novembre 2023 et précisées ci-après. Cet avenant fait suite aux points d'avancement présenté aux services de Clermont Auvergne Métropole les 12 mai et 12 août 2022 et prend en compte les activités suivantes de l'association :

- poursuivre la réalisation des diagnostics environnementaux auprès de 5 à 10 entreprises ;
- constituer des clubs sur différentes thématiques en lien avec le développement durable et ayant vocation à être des lieux d'acculturation et d'accompagnement des entreprises à la transition écologique ;
- accompagner la transformation des entreprises aux enjeux écologiques ;
- organiser des événements de sensibilisation pour favoriser l'acculturation des entreprises.

La Métropole accompagnera SENS 9 avec une subvention de 50 000 € (cinquante mille euros) pour la période du 19 novembre 2022 au 18 novembre 2023 pour financer le programme d'actions cité précédemment.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 50.000 € à l'association Sens 9, prévue à la ligne budgétaire 65742,
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec Sens 9 pour la période du 19 novembre 2022 au 18 novembre 2023,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE RHÔNE-ALPES PUY-DE-DÔME -
AVENANT À LA CONVENTION-CADRE**

En 2021, Clermont Auvergne Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes Puy-de-Dôme (CMA) ont conclu une convention de partenariat pour marquer la convergence de leurs objectifs et la complémentarité de leurs interventions en matière de développement économique et du territoire.

Ces deux structures partagent la volonté et l'ambition de créer les conditions favorables à la création et au développement des activités artisanales, des entreprises et des emplois sur leur territoire commun. Par ailleurs, elles souhaitent assurer la promotion des atouts et de l'excellence du tissu économique artisanal du territoire.

La date de fin de cette convention de partenariat était fixée initialement au 31 décembre 2022. Cependant, afin de favoriser la bonne réalisation des projets prévus dans ladite convention et en particulier la mise en place d'actions autour de l'accompagnement des entreprises artisanales à la transition écologique et énergétique, il est proposé de prolonger la convention de partenariat entre Clermont Auvergne Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes Puy-de-Dôme jusqu'au 31 décembre 2023.

Aussi, l'avenant présenté et ci-annexé à la présente délibération a pour objet d'une part de prolonger la convention de partenariat entre Clermont Auvergne Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes Puy-de-Dôme jusqu'au 31 décembre 2023 et d'autre part d'apporter des précisions et compléments aux articles 8 « Confidentialité », 9 « Propriété Intellectuelle et 10 « Informatique et Libertés - Protection des données à caractère personnel ».

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat pour un développement économique entre Clermont Auvergne Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes Puy-de-Dôme tel qu'annexé,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat indiquée ci-avant,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE RHÔNE-ALPES PUY-DE-DÔME -
ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE**

En 2021, Clermont Auvergne Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes Puy-de-Dôme (CMA) ont conclu une convention de partenariat pour marquer la convergence de leurs objectifs et la complémentarité de leurs interventions en matière de développement économique et du territoire.

Ces deux structures partagent la volonté et l'ambition de créer les conditions favorables à la création et au développement des activités artisanales, des entreprises et des emplois sur leur territoire commun. Par ailleurs, elles souhaitent assurer la promotion des atouts et de l'excellence du tissu économique artisanal du territoire.

Dans un contexte où les entreprises artisanales et notamment les TPE subissent les effets de l'augmentation des prix des matières premières et des principaux fluides, il est essentiel pour elles de développer une nouvelle approche de réduction énergétique afin de maintenir une rentabilité satisfaisante. Il est également important qu'elles puissent être sensibilisées aux enjeux environnementaux, dans un objectif de diminution de leur empreinte écologique.

Pour cela, les artisans ont besoin d'être accompagnés par des conseillers experts dans le domaine, afin de disposer d'un état des lieux de leur situation et de conseils simples et pratiques à mettre en œuvre.

La convention d'application, objet de la présente délibération, a pour vocation de définir les conditions et modalités dans lesquelles les partenaires s'engagent à travailler conjointement pour l'accompagnement des entreprises artisanales à la transition écologique et énergétique, dans le cadre d'une démarche collaborative et partenariale. Elle a également pour objectif de définir les conditions dans lesquelles Clermont Auvergne Métropole apporte son soutien aux activités d'intérêt général que la CMA entend poursuivre, à son initiative et sous sa responsabilité, conformément à ses statuts et telles que précisées dans ladite convention d'application.

Ces actions concernent l'axe prioritaire suivant : sensibilisation et accompagnement des entreprises artisanales de la métropole à la transition écologique et énergétique.

En particulier, les actions prévues par la CMA sont :

- réalisation de 50 diagnostics « environnement » dans les entreprises artisanales,
- accompagnement individuel pour l'établissement de plans d'actions opérationnels et personnalisés pour chaque entreprise bénéficiant d'un diagnostic (50 entreprises accompagnées),
- information et orientation vers les dispositifs d'aide et d'accompagnement métropolitains : accompagnement des projets dans le photovoltaïque, partenariat avec le collectif Sens 9, Contrat Chaleur Renouvelable, etc,
- sensibilisation des entreprises artisanales à la consommation d'eau,
- information et accompagnement des entreprises artisanales dans le cadre des projets métropolitains « INSPIRE » et Zone à Faibles Emissions (ZFE),
- réalisation d'un évènement pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de transition écologique et énergétique.

Afin de soutenir les activités prévues ci-dessus, il est proposé de soutenir la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes Puy-de-Dôme à hauteur de 14 000 € :

- 2 000 € pour les activités devant se dérouler sur l'année 2022,
- 12 000 € pour les activités devant se dérouler sur l'année 2023, sous réserve du vote du budget 2023.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 14 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes Puy-de-Dôme :
 - 2 000 € pour les activités devant se dérouler sur l'année 2022. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2022 DAE antenne PG,
 - 12 000 € pour les activités devant se dérouler sur l'année 2023, sous réserve du vote du budget 2023.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'application à la convention de partenariat entre Clermont Auvergne Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes Puy-de-Dôme ci-annexée,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CLUSTER DIGITAL LEAGUE

Contexte

Sur le bassin de la Métropole, cela fait plus de 12 ans que les entreprises de la filière numérique ont décidé de se rassembler au sein d'un cluster : d'abord au sein d'Auvergne TIC en 2007, puis NUMELINK à partir de 2016 et enfin Digital League depuis 2017 .

Après une année 2021 marquée par la crise sanitaire, Digital League Auvergne Rhône-Alpes engage en 2022 une nouvelle phase de son développement au service des entreprises du numérique et souhaite amplifier ses coopérations avec les autres acteurs de l'écosystème pour devenir le booster numérique de l'économie régionale.

Pour y parvenir, le plan stratégique établi avec la Gouvernance de Digital League et avec l'appui d'un cabinet spécialisé repose sur les axes suivants :

- Accroître l'impact de Digital League sur la communauté digitale et sur l'économie régionale : Intervention du Cluster selon trois domaines prioritaires arrêtés par le Conseil d'Administration : Intelligence Artificielle (IA), Cybersécurité, Numérique Responsable. Des ressources dédiées seront allouées à ces domaines, avec une programmation d'actions et d'événements spécifiques,
- Muscler la base d'adhérents par le développement d'une offre de services à forte valeur ajoutée. Les tarifs des adhésions ne seront pas augmentés de manière significative. Le modèle choisi repose sur une proposition de valeur attractive et laisse la liberté aux adhérents de choisir des services complémentaires pour lesquels ils sont disposés à payer en fonction de leurs besoins,
- Renforcer la structure de Digital League en réorganisant l'équipe permanente pour apporter plus de souplesse dans la mise en œuvre des services et des actions. Les territoires sont conservés, conformément aux statuts du Cluster, mais les collaborations sont renforcées, avec une offre régionale plus forte et mieux déclinées au plus près des adhérents. L'effectif global reste stable avec 15 salariés. L'équipe se dote d'une organisation plus complète pour l'organisation des événements régionaux. Il s'agit notamment du recours à un alternant « événementiel » au sein de l'équipe communication et d'une intervention du Délégué Général pour la recherche de sponsors et de partenaires privés.

Bilan de l'année 2021

Plusieurs événements marquent la vie du Cluster en 2021. Le premier semestre a été consacré au renouvellement de la Gouvernance avec un changement de Présidence et de plusieurs vice-Présidents territoriaux dans le but de conduire une nouvelle phase de développement du Cluster et au déménagement du siège social du Cluster à Charbonnière-les-Bains. Digital League Auvergne-Rhône-Alpes se trouve ainsi dans les meilleures conditions pour faciliter la mobilisation et la participation de la Communauté numérique régionale aux efforts de relance économique.

Au-delà des actions quotidiennes du Cluster qui s'articulent autour de quatre axes majeurs, Fédérer, Grandir, Rayonner et Transformer, le plan d'actions 2021 sur le territoire de la Métropole a été marqué par les éléments suivants :

- Développement des activités liées aux Ressources Humaines et formation avec l'affectation d'un chef de projet dédié,
- Renforcement de l'activité des Clubs : avec d'ores et déjà 30 clubs « métier » actifs, Digital League Auvergne-

Rhône Alpes s'affirme comme le hub de référence permettant les échanges entre professionnels du Digital en Région. Cette activité a été maintenue et développée en 2021. Elle a permis à la fois de mobiliser les acteurs et d'avoir une connaissance fine de leurs besoins, tout en constituant une base à laquelle on peut faire appel pour contribuer aux actions et aux projets de transformation numérique des autres secteurs,

- Redémarrage du Club Open Innovation : à l'issue d'un travail de fond conduit avec le H7, le Club Open Innovation s'est réuni régulièrement en ateliers avec les responsables innovation de grands comptes au H7 et sur le Campus de Charbonnière,
- Lancement des activités du Cluster dans le domaine de l'intelligence Artificielle avec le recrutement d'une experte reconnue de l'IA en Région dès le mois de janvier,
- Partenariat avec Clermont Auvergne French Tech et Clermont Auvergne Métropole pour le déploiement du programme des Coachwebs.

Les perturbations liées au Covid ont eu un impact considérable sur les activités du Cluster, notamment sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. L'une des conséquences est une baisse du nombre d'adhérents et une programmation des événements en présentiel reportée au second semestre. A noter également le départ au mois de décembre de l'animateur remplacé en janvier 2022.

Plan d'actions 2022 et premiers résultats

Malgré un bilan mitigé du cluster en 2021, en 2022 l'activité numérique sur le territoire de la Métropole est en fort développement, en termes de nombre d'entreprises et de création d'emplois. D'après les chiffres de l'observatoire du numérique fin 2021, on compte 204 entreprises totalisant 3766 emplois, soit une progression de 22,2%. Le cluster est reparti sur une nouvelle dynamique en poursuivant les objectifs fixés en 2021 et le premier résultat positif est une augmentation considérable de son nombre d'adhérents passant de 35 en 2021 à 67 aujourd'hui. La continuité des actions sur 2022 est alors assurée et le plan d'actions est déployé majoritairement au second semestre, les six premiers mois étant consacrés à la reprise des activités du cluster par le nouvel animateur.

Quelques exemples du plan d'actions détaillé en annexe 3.

- Réalisation d'une Enquête Ressources Humaines avec l'objectif de mieux appréhender les difficultés de recrutement et les problématiques liées aux ressources humaines auxquelles les entreprises du numérique sont confrontées. Cette enquête est portée par Clermont Auvergne Métropole, Digital League et la French Tech Clermont Auvergne,
- Organisation d'une table ronde autour des thématiques Ressources Humaines du moment dont l'enjeu est d'informer et faire découvrir les bonnes pratiques aux adhérents, de monter en compétence sur des enjeux stratégiques, d'identifier des pistes de réflexion et de faire émerger des solutions opérationnelles,
- Qu'est-ce que le Modern Selling ? prévu le 20 octobre 2022 à Clermont-Ferrand, l'utilisation par les commerciaux d'outils et de bonnes pratiques digitales,
- Organisation d'un événement régional : la journée de l'Intelligence Artificielle (IA), à l'hôtel de Région à Clermont-Ferrand le 24 novembre 2022 : journée de conférences, tables rondes, ateliers pratiques et démonstration autour de l'Intelligence Artificielle. L'objectif est de mettre en avant les compétences régionales dans ce domaine et de traiter ses différents sujets avec l'intervention d'experts et des témoignages d'entreprises sur des cas d'usages dans l'industrie numérique ou dans d'autres filières applicatives.

Perspectives 2023

Digital League ambitionne en 2023 de se concentrer sur des actions autour du numérique responsable et déploiera un programme ambitieux d'accompagnement des entreprises de la filière numérique à l'intégration du volet écologique dans leur offre de services. Cette nouvelle proposition repose sur la réussite du programme d'accompagnement déployé en 2022 en partenariat avec l'ADEME. Il s'agissait d'accompagner huit adhérents sur une durée de six mois à l'écoconception de services numériques.

L'objectif du cluster sera de sensibiliser les acteurs du numérique responsable, de les accompagner sur des actions concrètes avec notamment la perspective du Label Numérique Responsable qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies digitales.

En parallèle,

- deux sessions "fresque du numérique" seront organisées pour sensibiliser les entreprises aux enjeux environnementaux du numérique,
- une action dédiée aux femmes et au numérique sera mise en place,
- des évènements trimestriels auront lieu dans l'objectif de mettre en relation porteurs de projets et offreurs de services numériques,
- et un programme d'accompagnement d'entreprises du territoire de la Métropole sur leur brique numérique sera déployé.

La mobilisation du cluster en 2022 et les ambitions du plan d'actions 2023 - annexe 2- suite aux difficultés rencontrées en 2021 vont lui permettre de connaître un développement croissant de ses adhérents et de renforcer son encrage et sa capacité à animer le territoire. C'est pour cette raison qu'il est proposé au Conseil Métropolitain d'avoir exceptionnellement une approche globale via une subvention de 80 000 euros répartie de manière égale sur 2022 et 2023. De cette manière, le cluster n'est pas mis en difficulté financière sur l'année 2022 et aura les capacités à relancer sa dynamique en 2023. Pour information, l'approche budgétaire prévisionnelle pour le déploiement du plan d'actions 2022 à la fois sur le territoire de la Métropole mais également au niveau régional s'établit à 1,51 M€. Celle-ci n'est pas finalisée pour l'année 2023 mais sera dans les mêmes ordres de grandeur.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention pour 2022 et 2023 de 80K€ au bénéfice du cluster Digital League. Les crédits sont inscrits au budget principal, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 65748 « Subventions de fonctionnement – Autres personnes de droit privé » (compte DAE1-62-65748-DAE-NUMSTART).
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°6 à la convention de financement de Digital League annexé à la présente délibération prenant en compte les plans d'actions 2022 - 2023 .
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TPE/PME - PROGRAMME COACHWEBS

Les enquêtes menées auprès des entreprises en 2020 montraient encore une réticence chez les entrepreneurs à adopter les outils numériques pourtant nécessaires dans le contexte de la crise sanitaire mais en 2021 la tendance s'inverse.

Une récente enquête opérée par France Num, initiative gouvernementale pour la transformation numérique des entreprises, montre une progression très forte du numérique dans les entreprises : 79% des dirigeants considèrent désormais que le numérique représente un bénéfice réel pour leur entreprise, 79% qu'il facilite la communication avec leurs clients et 59% avec leurs collaborateurs.

Aujourd'hui, 66% des petites et moyennes entreprises ont développé un site internet vitrine, 81% ont au moins une solution de visibilité en ligne et la vente en ligne représente en moyenne 18% du chiffre d'affaires des entreprises disposant d'un site marchand, d'une présence sur une place de marché, ou d'une solution de click and collect. Par ailleurs, 95% des entreprises se sont dotées au moins d'une solution de gestion numérique, pour l'organisation du travail ou encore pour leur gestion de production, achats et logistique.

Malgré ces résultats, le numérique suscite encore des craintes et des freins persistent. La cybersécurité est une préoccupation prioritaire pour les entreprises. 44% d'entre elles déclarent craindre de perdre ou de se faire pirater des données. Et certaines montrent encore quelques réticences à utiliser le numérique pour gagner en visibilité ou vendre en ligne.

Il apparaît donc nécessaire, pour accélérer massivement la transformation des entreprises de poursuivre les actions menées à la fois au plan national et au plan local, les enjeux de pédagogie et d'accompagnement des entreprises sur leurs problématiques numériques restant primordiaux.

Dispositif des Coachwebs - bilan des deux premières éditions

En date du 2 octobre 2020, Clermont Auvergne Métropole a attribué une subvention à l'association Clermont Auvergne FrenchTech de 50 000 euros dans l'objectif d'accompagner la transformation digitale de 13 à 15 entreprises sur l'année 2021, puis une nouvelle subvention équivalente le 19 novembre 2021 pour 15 diagnostics supplémentaires. Celles-ci ont fait l'objet d'avenants à la convention initiale de Clermont Auvergne FrenchTech délibérée au conseil métropolitain du 17 mai 2019.

Le programme des Coachwebs propose un accompagnement personnalisé à l'entrepreneur sur 3 ou 4 jours d'expertise financés à 80% par Clermont Auvergne Métropole. Il a été lancé début 2021 à destination des TPE/PME, artisans et commerçants du territoire. Un appel à candidature a été publié sur les sites de Clermont Auvergne FrenchTech et de Clermont Auvergne Métropole « Investinclermont ». Depuis, il fait régulièrement l'objet de campagnes de communication ciblées, notamment sur les réseaux sociaux.

Au 12 septembre 2022, 26 accompagnements – sur un total de 30 – sont finalisés et un est en cours. Les objectifs seront donc largement atteints d'ici la fin de l'année 2022. Il ressort de ces missions que la problématique principale des entreprises du territoire de la Métropole aujourd'hui relève de leur visibilité sur internet et de la recherche d'acquisition de nouveaux clients. A noter cependant ces derniers mois une évolution vers des problématiques plus structurelles, donnant lieu à une analyse des méthodologies de travail et des process, de l'infrastructure informatique de l'entreprise, des logiciels, du réseau et de la sécurité des données. Ces dernières expertises réalisées amènent à des préconisations qui concernent le système d'information dans sa globalité, optimisation, organisation, gestion, communication interne et externe.

Clermont Auvergne FrenchTech a réalisé début septembre 2022 un bilan auprès de quatorze entreprises ayant bénéficié du dispositif, en annexe 1.

Il en ressort que :

- La prise en charge à 80% du diagnostic par Clermont Auvergne Métropole a été décisive à 100% des entreprises interrogées pour initier leur démarche de digitalisation ; pour 92%, elles n'auraient pas « franchi le cap » sans cette aide,
- 100% d'entre elles ont été satisfaites des préconisations. Celles ci ont été suivies et mises en place dans 85% des cas-31% ont terminé et 54% sont toujours en cours- avec des investissements inférieurs à 5000 euros pour 77%,
- 15% ont répondu que les retombées positives sur le chiffre d'affaires sont déjà visibles et 77% qu'il est « encore trop tôt pour le dire ». A noter cependant que pour certaines d'entre elles, les retombées en termes de visibilité sur Internet sont déjà manifestes.
- Sur le programme dans sa globalité, il a été jugé très pertinent, réactif et souple, les besoins bien identifiés au premier contact et l'expert préconisé en adéquation avec les attentes.
- Et à 100% que ce programme doit être pérennisé, qu'il représente une réelle opportunité pour les entreprises voir qu'il s'agit d'un « privilège » d'en bénéficier selon certains témoignages d'entreprises.

Afin de maintenir ce dispositif sur 2023, jugé selon l'enquête comme un levier indéniable à la transformation digitale des entreprises du territoire, il est proposé d'attribuer une subvention de 50000 euros à l'association Clermont Auvergne FrenchTech pour déployer le programme auprès de 15 nouvelles entreprises. Pour information, cet objectif inclut le partenariat en cours avec la Chambre des Métiers qui proposera ce programme à huit de ses adhérents. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy de Dôme relaiera également l'action complémentaire à ses propres dispositifs. A noter, que la version 2023 du programme mettra l'accent particulièrement sur les notions de Cybersécurité et de Numérique Responsable.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention pour 2022 de 50 000€ au bénéfice de l'association Clermont Auvergne French Tech pour le déploiement du dispositif des Coachwebs. Les crédits sont inscrits au budget principal , chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 65748 « Subventions de fonctionnement – Autres personnes de droit privé » (compte DAE1-62-65748-DAE-NUMSTART),
- d'approuver les termes du projet d'avenant n°3 à la convention signée le 15 juillet 2019 entre Clermont Auvergne Métropole et l'association Clermont Auvergne French Tech, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT PUBLIC RESAH

En application des articles L2113-2 à L2113-5 du Code de la commande Publique, les acheteurs peuvent recourir à des centrales d'achat.

Le réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) est une centrale d'achat constituée sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP). Son activité était initialement réservée aux seuls établissements hospitaliers, mais s'ouvre désormais à tous les établissements publics, dont les collectivités locales.

Pour Clermont Auvergne Métropole, l'adhésion au RESAH présente deux grands avantages :

- Economique, car la massification des achats et des économies d'échelle réalisées par les centrales d'achats permet pour certains achats de fournitures ou de prestations d'accéder à des prix plus avantageux que ceux qu'obtiendrait la Métropole si elle agissait seule ;

- Stratégique, car l'adhésion de la Métropole à une centrale d'achat supplémentaire permettra de diversifier nos sources d'approvisionnements, et, ainsi, d'accéder à un plus large panel de fournisseurs et de choisir systématiquement l'offre économiquement la plus avantageuse et/ou les délais les plus courts.

L'adhésion au RESAH permettra ainsi par l'effet volume d'obtenir notamment de meilleurs prix dans les segments d'achats informatique, téléphonie mobile, abonnement M2M et envoi de SMS.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'adhésion de Clermont Auvergne Métropole au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH), pour un montant annuel de 300 euros.
- d'autoriser le Président de la Métropole ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion au RESAH tel qu'annexé à la présente délibération, ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne exécution de cette dernière.
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'adhésion annuelle au RESAH au budget principal, chapitre 011, nature 6281

PARC D'ACTIVITÉS DES MONTELS - MODIFICATION DU PRIX DE CESSIION

La délibération DEL20200214-44 du 14 février 2020 a notamment approuvé la mise à jour des prix de cession concernant la ZAC des Montels 3. Pour les activités mixtes / production, le nouveau prix de cession était délibéré à 50 € HT/ m². Pour les activités tertiaires, le prix s'établit à 75 € HT/ m² pour le 1er lot vendu en frange de la RN 2009, cumulant des contraintes de constructibilité et de stationnement, puis 90€/m² pour les autres cessions.

La délibération DEL20201106-73 du Conseil Métropolitain du 6 novembre 2020 a approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC des Montels 3. Pour rappel, le principe d'une hausse du prix de vente de 50 € HT /m² à 55 € HT/m² pour les activités mixtes et de production figurait dans cette délibération avec une mise en application dans les prochaines années.

Dans la délibération du Conseil Métropolitain du 19 novembre 2021 (ZAC DES montels-Commune de Cébazat : approbation du CRAC au 31 décembre 2020), les projections financières font état de la nécessité d'augmenter le prix de vente à 55 € HT/ m².

L'ambition urbaine et économique de la zone des Montels se confirme dans son positionnement de parc technologique. Il induit un volume global supérieur des dépenses pour aménager des équipements à la hauteur des ambitions et un programme de travaux importants fin 2021 et en 2022. De plus, la labellisation Wired score permettra notamment à la ZAC des Montels d'être le premier quartier hyperconnecté de France.

Le prix de vente doit s'aligner sur la qualité attendue et s'inscrire dans les prix du marché métropolitain.

Les prix du bilan prévisionnel ont été arrêtés en fonction :

- des prix pratiqués par la Métropole
- des conclusions d'entretien avec des promoteurs et des investisseurs
- de l'équilibre financier de l'opération

De ce fait, Il est proposé à l'Assemblée une mise à jour du prix de cession des terrains à destination des activités mixtes et de production concernant la ZAC des Montels 3. Ce secteur fera le lien entre la partie ouest réservée au tertiaire et le Parc logistique à l'est des Montels.

Il est proposé d'établir le nouveau prix de vente à 65 € HT/ m² dès l'approbation de la présente délibération afin d'anticiper les futures commercialisations.

A noter que pour les projets des entreprises positionnées avant la mise en place effective du nouveau prix, le prix de cession restera fixé à 50 € HT/m². Il s'agit des candidatures validées en Comité d'orientation de stratégie économique jusqu'au 13 juillet 2022.

Il est précisé que les prix de vente concernant les parcelles dédiées à l'accueil d'entreprises du secteur tertiaire restent inchangés.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le prix de vente de 65 € HT/m² pour les terrains dédiés à l'accueil d'activités mixtes et de production.

SOUTIEN À L'ASSOCIATION LA PAMPA - APPROBATION

En 2020, l'implication de MACEO, association dont l'objet était d'accompagner le Massif central dans son développement territorial durable par la mise en place de projets innovants, a permis d'aboutir à la création de l'association La PAMPA (Plateforme d'Activités Mutualisées des Producteurs Auvergnats) sur une activité de récupération d'emballages verre avec lavage et réemploi.

En effet, l'expertise reconnue de MACEO sur l'économie circulaire, la conduite d'études de faisabilité sur le projet et l'aboutissement des demandes de financement auprès de l'Ademe, de Citéo (entité au service des entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages) ainsi que de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont crédibilisé le projet et de fait, MACEO a porté administrativement le pilotage et la coordination du projet et l'association La PAMPA.

Le 8 juin dernier, le Tribunal de commerce a prononcé la liquidation effective de l'association MACEO au 1^{er} juillet 2022 en raison d'une insuffisance de fonds propres, engendrant ainsi le transfert des conventions existantes au sein de l'association La PAMPA.

Privée de son ingénierie/animation, l'association La PAMPA recherche des soutiens sous forme d'adhésion afin de recruter un(e) chargé(e) de mission qui assurera le fonctionnement de l'association.

L'association La PAMPA regroupe l'Agglo Pays d'Issoire, le Valtom, Bio63, Avenir Insertion, des brasseurs, des artisans et des distributeurs. Elle met en place un service de consigne et de réemploi des contenants en verre à destination des producteurs locaux en circuits courts. Le projet combine plusieurs objectifs, en réponse aux besoins qu'ont exprimés les producteurs, mais aussi les commerçants et vise à créer une filière pour le réemploi des contenants en verre.

Les services de la Métropole ainsi que le Valtom ont exprimé un intérêt fort pour voir ce projet d'économie circulaire se pérenniser. Aussi, il est proposé une adhésion exceptionnelle, pour l'année 2022, de la Métropole à l'association La PAMPA, d'un montant de 9 750 € lui permettant de conforter son projet.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'adhésion exceptionnelle de Clermont Métropole, pour l'année 2022, à l'association La PAMPA, d'un montant de 9 750 €, pour permettre à ladite association de conforter le projet de récupération d'emballages verre avec lavage et réemploi. Ce montant est inscrit au Budget principal 2022, à la ligne budgétaire DCPC1-020-6281-DCPC-011
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

AVENANT N°10 À LA CONVENTION DE COFINANCEMENT DU DÉPLOIEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES TRÈS HAUT DÉBIT AUVERGNAT

Engagés depuis 2013 dans la couverture numérique des territoires des quatre départements auvergnats, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ont approuvé lors du Comité de Pilotage SDTAN¹ du 25 juillet 2022 l'ambition politique de généralisation de la fibre optique à l'horizon 2025 sur toute la zone publique.

Pour rappel, cette zone publique correspond à l'ensemble des quatre départements hors zones des agglomérations (périmètre d'avant la loi Notre) et des villes de Riom et de Saint-Flour (périmètre dans lequel le déploiement des infrastructures fibre optique se réalise avec des investissements privés par les opérateurs ayant pris des engagements dans le cadre de la convention dite « zone AMII² » signée le 7 février 2012).

L'orientation politique du Comité de pilotage se traduit par :

- Le lancement d'une consultation pour le marché de conception-réalisation par la Régie Auvergne Numérique permettant de :
 - Viser la généralisation de la fibre à l'horizon 2025 sur toute la zone publique
 - Construire les infrastructures de réseau sous maîtrise d'ouvrage de la Régie,
 - Signer un Avenant au contrat de partenariat permettant d'étendre, comme le prévoit le contrat de partenariat, la reprise en exploitation et l'assistance à commercialisation aux infrastructures et prises qui seront construites dans le cadre de ce nouveau marché,
- Un cadrage financier visant un montant maximal de subvention supplémentaire inférieur ou égal à 106 M€ de la part de la Région et des quatre Départements.

A ce stade, sur les fondements des engagements pris dans le cadre de la Convention de cofinancement et son avenant n°9 en vigueur, 387 000 prises (dont 167 016 dans le Département du Puy-de-Dôme) sont contractuellement prévues comme devant être rendues raccordables à la fibre optique d'ici fin 2022, soit 75% des logements de la zone d'initiative publique. Dans les faits, le chiffre global devrait être proche des 395.000 prises livrées, à confirmer début 2023 par la régie lors de la réception du réseau construit par ATHD.

1. Rappel du Contexte du projet Auvergne Très Haut Débit

Le projet Auvergne Très Haut Débit (Auvergne THD) a été engagé à la suite de l'approbation en 2011 du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) Auvergne par les assemblées délibérantes des 11 collectivités partenaires : la Région, les 4 Départements, la métropole de Clermont-Ferrand et les 5 Agglomérations de l'Auvergne. La Région, portant la compétence SDTAN au titre de l'article L.1425-2 du CGCT après accord favorable des 10 autres collectivités partenaires, a délibéré en date du 20 juin 2011.

Un contrat de partenariat a été signé le 16 juillet 2013 entre la Région et Orange pour une durée de 24 ans

1 Schéma directeur Territorial d'Aménagement Numérique

2 Appel à Manifestation d'Intention d'Investir lancé en 2011, ayant donné lieu à une convention en 2012 sur le suivi des déploiements de réseaux FttH en zones concertées d'aménagement numérique en dehors des zones très denses

(2013 – 2037) et transféré par la Région à la Régie régionale à personnalité morale et à autonomie financière « Auvergne Numérique » alors qu'Orange en a confié l'exécution à une société de projet « Auvergne THD » (ATHD) le 16 juillet 2013 également.

Une convention de cofinancement, signée le 11 février 2013 entre la Région, les 4 Départements, la métropole de Clermont-Ferrand et les 6 Agglomérations de l'Auvergne, est calée sur la même échéance et prévoit les appels de fonds annuels des cofinanceurs sur la période. Elle a donné lieu à 9 avenants.

En 2019, le Comité de pilotage SDTAN a choisi d'élargir et accélérer le programme de déploiement prévu initialement, pour rendre raccordables 75% des logements et entreprises de la zone publique (au lieu de 56%) à fin 2022 (au lieu de 2025).

2. Rappel du programme actuel de déploiement Auvergne Très Haut Débit

Le contrat de partenariat conclu sur la période 2013 – 2037 et dont le suivi d'exécution a été confiée par la Région à la Régie Auvergne Numérique, comporte 3 Phases de travaux :

- Phase 1 : 2013-2017
- Phase 2 : 2017-2021, affermie en 2015
- Phase 3 : 2021-2022 (au lieu de 2021-2025 prévue initialement), affermie en 2019.

A l'issue de ces 3 premières phases fin 2022, sur les 1174 communes de la zone d'initiative publique :

- 217 communes sont quasiment éligibles à la fibre optique à 100%
- 657 communes nécessitent des compléments d'investissement pour être totalement éligibles à la fibre optique ;
- 300 communes ne sont pas incluses dans le projet prévu actuellement.

Sur les 520k locaux de la zone publique identifiés en 2019, restent à être déployés sur le périmètre de la zone d'initiative publique : entre 72 et 84K³ logements qui nécessitent le déploiement de nouvelles infrastructures de desserte FttH ;

- 53k logements pris en compte dans le dimensionnement des infrastructures déployées dans les 3 premières phases (logements dits « couverts ») mais ne sont pas encore raccordables à la fibre optique (« logements raccordables à la demande »).

Le contrat de partenariat prévoit, pour chaque phase, l'exploitation et la commercialisation des infrastructures, ainsi que les investissements de raccordement final⁴ jusqu'à 2037, date de fin du contrat de partenariat.

3. Objet de l'avenant à la convention de cofinancement d'Auvergne Très Haut Débit

D'une façon générale, tout avenant au contrat de partenariat entre la Régie et la société ATHD, ayant un impact financier, fait préalablement l'objet de l'approbation d'un avenant à la convention de cofinancement par les assemblées délibérantes des 11 collectivités partenaires ainsi que par le conseil d'administration de la Régie.

L'avenant n°10 à la convention de cofinancement intègre notamment le cadrage permettant à la Régie de sélectionner à l'issue d'un appel d'offre la ou les entreprises qui seront chargées de la conception et de la réalisation des infrastructures de fibre optique sur la zone d'intervention publique au-delà des 3 phases prévues du Contrat de partenariat qui s'achève fin 2022.

- 3 En fonction des référentiels. Le nombre définitif sera déterminé au moment du relevé de terrain avec le(s) entreprise(s) retenue(s) pour les déploiements.
- 4 Investissements réalisés au moment de la prise d'abonnement par l'utilisateur, entre le Point de branchement sur l'espace public et le bâtiment en zone privative

Par ailleurs, plusieurs ajustements sont rendus nécessaires, notamment pour prendre en compte les impacts financiers des avenants au contrat de partenariat signés depuis la précédente actualisation de la Convention de cofinancement.

Ainsi d'une façon générale, cet avenant à la Convention a pour objet de :

- Définir les conditions de la réalisation de la généralisation du FttH du réseau le territoire Auvergnat, hors Zones concertées, en précisant :
 - o le mode de réalisation et d'exploitation de la Dernière Tranche de Réseau et du traitement proactif des RAD,
 - o le Montant de la Convention Maximal (maximum pour la complétude du Réseau), ainsi que les clés de répartition entre Cofinanceurs pour la Dernière Tranche de Réseau et le traitement proactif des RAD.

Et mettre à jour en conséquence l'Annexe 4 ;

- Prendre en compte les impacts financiers des avenants 12 à 19 au Contrat de partenariat, notamment les avenants 13, 16 et 17 qui traduisent les conséquences positives issues de la renégociation par la Région de certains volets financiers du PPP en 2019 dont les premiers effets ont été imputés aux appels de fonds des cofinanceurs à partir de 2021, et de mettre à jour en conséquence le Montant des Phases 1, 2 et 3 de la Convention, figurant en Annexe 3 ;
- Prolonger l'autorisation de la Régie au regard de l'emprunt existant
- L'autoriser à engager les échanges nécessaires avec les Etablissements de Crédit en vue de souscrire, une fois le ou les marchés attribués et après accord des collectivités engagées dans leur cofinancement, un ou des prêts supplémentaires pour financer la mission décrite au premier point tiret (iii) engager les échanges nécessaires avec les Etablissements de Crédit en vue de souscrire les lignes de trésorerie nécessaires.

Cet avenant prend en compte :

- Le financement prévisionnel des investissements nécessaires pour la desserte en fibre optique du périmètre de la zone d'initiative publique qu'il reste à couvrir ;
- Le financement prévisionnel de la reprise en exploitation et de la mise en commercialisation du nouveau périmètre dans le cadre du contrat de partenariat actuel (comme prévu initialement pour un parc construit sous maîtrise d'ouvrage publique) ;
- L'utilisation des recettes commerciales issues de l'élargissement du périmètre ;
- L'utilisation de la subvention FSN de la Phase 3 (58,48 M€) et de la poursuite du programme de déploiement jusqu'à la généralisation (64,52M€) ;
- L'utilisation d'une subvention supplémentaire FEDER sur le programme opérationnel 2021-2027 (10M€) ;
- Le financement d'un emprunt par la Régie Auvergne Numérique, ainsi que ses frais de fonctionnement ;
- L'ensemble des impacts survenus dans le cadre des avenants n°12 à 19 PPP

4. Impacts liés à l'avenant n°10 à la Convention de cofinancement :

☞ Impacts au profit du territoire :

L'avenant n°10 à la convention de cofinancement vise, conformément aux objectifs fixés par le CoPil SDTAN et au plan France THD, à l'atteinte de la généralisation de la couverture FttH à l'horizon 2025 sur le Département du Puy-de-Dôme au lieu de 74% logements raccordables en 2022 (équivalent à 91% logements couverts) comme prévu à l'avenant précédent.

• Impacts financiers :

Le montant du coût net public prévisionnel de la Convention de cofinancement, pour l'ensemble des cofinanceurs, s'établit de façon prévisionnelle à un maximum de 458M€ pour l'ensemble des composantes du projet (les trois phases initiales + les déploiements complémentaires pour lesquels l'appel d'offre en conception-réalisation sera lancé par la régie). Ce montant correspond à un coût net public majoré au maximum de 106M€ par rapport au coût net public prévisionnel issu de l'avenant n° 9 à la Convention de cofinancement.

Montant Maximal de la Convention (y compris Montant prévisionnel de la DTR et du traitement proactif des RAD) – en k€ : (montant de l'avenant 9 + 106 millions d'euros)

Région	237 131
Allier	47 484
Cantal	30 445
Haute-Loire	45 907
Puy-de-Dôme	97 517
Total 5 cofinanceurs	458 485
CAPEV	549
Total 6 cofinanceurs	459 034

Le présent Avenant n°10 modifie les dispositions financières issues de l'avenant n°9 et met à jour les annexes 1, 3 et 4. Les appels de fonds prévisionnels de l'annexe 3 seront mis à jour à l'issue de la procédure de consultation menée par la Régie pour la poursuite du déploiement sous sa maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les termes du projet d'avenant n° 10 à la « Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » annexé au présent rapport,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 10 à la « convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les Communautés d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, de Montluçon, de Moulins, du Puy-en-Velay et de Vichy, de la Métropole de Clermont, et la Régie Auvergne Numérique ».